



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES

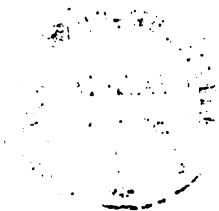


3 3433 08172469 6

*DM

MERCH

March



MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 5 M A I 1781.



P A R I S,

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois d'Avril 1781.

PIÈCES FUGITIVES.

<i>La Vengeance, Conte,</i>	3
<i>L'Avare & le Prodigue,</i>	49
<i>Apparition de la Bienheureuse</i> <i>Cécile Chéret,</i>	50
<i>A mon Ami,</i>	51
<i>Lettre à MM. les Rédacteurs</i> <i>du Mercure,</i>	53
<i>Vers à Mlle de Saint-Lég.</i>	97
<i>Prosperité de l'Amiral Co-</i> <i>lomb,</i>	100
<i>Épître à M. *** , Commis-</i> <i>saire des Guarres,</i>	145
<i>La Soirée Espagnole,</i>	147
<i>Enigmes & Logogryphes,</i>	15
	61, 102, 159

NOUVELLES LITTÉR.

<i>Ouvres de M. de Saint-Marc,</i>	15
<i>Annales Poétiques,</i>	25
<i>Essai sur les Réformes à faire</i> <i>dans notre Législation-Cri-</i> <i>minelle,</i>	63
<i>Héroïde, ou Lettre d'Adélaïde</i> <i>de Lussan au Comte de Com-</i> <i>minge.</i>	75
<i>Théorie de l'intérêt de l'Ar-</i> <i>gent,</i>	104
<i>Les Moyens de détruire la</i>	

<i>Mendicité en France,</i>	117
<i>Suite des Nouvelles Histori-</i> <i>ques, par M. d'Arnaud,</i>	123
<i>Physique du Monde,</i>	160
<i>Dictionnaire Historique de la</i> <i>Ville de Paris & de ses En-</i> <i>virons, &c.</i>	176

SPECTACLES.

<i>Concert Spirituel,</i>	32, 127,
	184
<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	34.
	82, 131
<i>Comédie Française,</i>	31, 32,
	133
<i>Comédie Italienne,</i>	36, 88,
	135

SCIENCES ET ARTS.

<i>Réponse de M. Allemand à la</i> <i>Lettre de M. Rigaud,</i>	38
<i>Variétés,</i>	46, 137, 187

ACADÉMIES.

<i>Séance publique de l'Académie</i> <i>de Bordeaux,</i>	89
<i>Addition à l'acte de l'Ac-</i> <i>démie de Bordeaux,</i>	189
<i>Gravures,</i>	47, 190
<i>Musique,</i>	95, 143
<i>Annonces Littéraires,</i>	48, 96,
	144, 190

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
rue de la Harpe, près Saint-Gôme.

MERCURE DE FRANCE.

S A M E D I 5 M A I 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

Mis au bas du Portrait de M. NECKER.

L'ÉCLAT de ses succès a fait taire l'Envie :

Louis préside à ses travaux ;

Son ame égale son génie ;

Le Chantre de Colbert surpasse son Héros.

(Par M. Rigottier , Contrôleur
Vingtièmes à Lyon.)



A ij

D I A L O G U E

Entre PHOCION & DÉMOSTHÈNE.

(La Scène est au hameau de Mélite , dans la maison de Phocion.)

PHOCION.

QUEL sujet, dans Mélite, a conduit Démosthène ?

D É M O S T H È N E.

O Phocion , fais-tu le délire d'Athènes ?

Connois-tu les dangers dont je frémis pour toi ?

On s'assemble en tumulte , on conspire , on t'outrage.

Ce Peuple est insensé,

PHOCION.

Si ce Peuple étoit sage ,

Démosthène, en effet, trembleroit-il pour moi ?

Orateur emporté , ta seule véhémence

De ce Peuple superbe a causé la démence.

Corrompus au dedans , menacés au dehors ,

Nos vils Athéniens rampoient dans la poussière ;

Tu vins les éblouir de leur gloire première.

Ils étoient les plus vains ; tu les crus les plus forts,

Du sein de leur mollesse & de leur léthargie ,

A ta voix foudroyante ils sortent un instant ;

Mais tu ne peux fixer leur esprit inconstant ,

Surpris & fatigué de la fausse énergie.

DE FRANCE.

Ce peuple est, grâce à toi, furieux par accès ;
Et nous sommes perdus pour prix de nos succès.

DÉMOSTHÈNE.

Je te reconnois bien à ce zèle farouche ,
Phocion ; mais ici ton salut seul me touche.
De nos prospérités si j'enflai trop le cours,
Si je caressai trop la hauteur populaire ,
Je ne m'offensai point que de ta hache austère
Le tranchant inflexible attaquât mes discours ;
Je fus vaincu sans honte , & vainqueur sans colère.
Instruit de tes périls , je vole à ton secours.
D'un parti violent la soudaine tempête ,
Dès demain , dès ce soir , va fondre sur ta tête.
Il te reste un instant , c'est le seul désormais ;
Cache-toi.

PHOCION.

La vertu ne se cache jamais.
Phocion prendroit-il contre une ville ingrate
Ce timide parti que ne prit point Socrate ?
Il vit venir l'instant de l'éternel sommeil ,
Comme nous regardons le coucher du soleil
Serois-je moins tranquille au bout de ma carrière ?
Faut-il , si près du but , retourner en arrière ?
Ah ! si je le payois par cette lâcheté ,
Le reste de mes jours seroit trop acheté.

DÉMOSTHÈNE.

J'admire , en frémissant , ce généreux courage.

A iij

M E R C U R E

Mais que peut ta vertu contre un pareil orage ?
 De la corruption l'empire est établi ,
 Et l'oeu des méchans sera bientôt rempli.
 Je vois avec horreur que tout leur est prospère ;
 Que le peuple à leur ligue ardent à se livrer ,
 Éteindroit le flambeau qui voudroit l'éclairer ;
 Et de ta République enfin je désespère.

P H O C I O N.

Jamais un Citoyen n'en doit désespérer.
 En des temps malheureux le ciel nous a fait naître ,
 Sans doute. A mes périls j'ai trop su le connoître ,
 Et pendant soixante ans j'ai fait ce que j'ai pu
 Pour ramener au bien ce peuple corrompu.
 Si le danger redouble en cette conjoncture ,
 Le vrai courage aussi croît avec le danger.
 Sur l'humide élément on peut bien voyager ,
 Quand du ciel étoilé la sérénité pure
 Trace au Pilote heureux la route la plus sûre ,
 Et qu'un vaisseau léger coule facilement
 Sur les flots qu'un vent frais agite mollement.
 Mais si l'ordre éternel qu'observe la Nature
 A hérissé d'écueils & de rocs sinueux
 La mer où notre barque, errante à l'aventure ,
 Doit servir de jouet aux vents impétueux ;
 Faudra-t'il nous permettre un indigne murmure ,
 Et quitter la manœuvre en blasphémant les Dieux ?
 Ah ! dans ces justes Dieux ayons plus d'assurance.
 Espérons, s'il le faut, contre toute espérance ;

Et si l'État enfin doit périr aujourd'hui,
Ne pouvant le sauver, périssons avec lui.

DÉMOSTHÈNE.

Veux-tu , seul , de tes jours faire un vain sacrifice ?

PHOCION.

Et pourquoi , de si loin , prévoir une injustice ?

DÉMOSTHÈNE.

Nous en sommes trop près, ô Phocion, crois-moi :
Un Sytophante affreux cabale contre toi.
Acnonide.

PHOCION.

Qui , lui ? lui , qui me dût sa grâce ;
Borſque d'Antipater le trop juſte courroux
E'avoit honteuſement banni de parmi nous !

DÉMOSTHÈNE.

Lui-même.

PHOCION.

Le croirai-je ?

DÉMOSTHÈNE.

Il veut , par ta diſgrâce ,
D'un pardon que toi ſeul lui daignas obtenir ,
Étrouffer dans ſon cœur l'importun ſouvenir.

PHOCION.

Hélas ! j'ai fait de l'homme une aſſez longue étude ,
Pour n'être point ſurpris de cette ingratitude....
Mais que peut contre moi ce fourbe ténébreux ?

A iv

MERCURE

DÉMOSTHÈNE.

Il peut tout dans Athènes ; & déjà sur la place
Il harangue un ramas de vile populace.

PHOCION.

Des hommes méprisés !....

DÉMOSTHÈNE.

Mais ardents, mais nombreux,
Mais vendus au succès de ce complot affreux.

PHOCION.

Et les honnêtes gens ?

DÉMOSTHÈNE.

Ils seront tous de glace ;
Ils parleront à peine ; & leur vaine amitié
Craindra peut-être encor de montrer sa pitié :
Telle est du cœur humain la commune foiblesse ;
On nuit avec fureur ; on sert avec mollesse.
Quand l'innocent périt par la foule accablé,
On le pleure, on le plaint ; mais il est immolé.

PHOCION.

Si je dois l'être enfin , que sert de m'en défendre ?
Je fais ce que d'Athènes on est en droit d'attendre ;
Mais je ne cède point à cet effroi honteux :
Mon innocence est sûre , & le crime est douteux.

DÉMOSTHÈNE.

Le crime est projeté ; crains qu'il ne se consume ;

DE FRANCE.

9

Crains d'un peuple arrogant l'orgueil humilié.
Tes bienfaits & ta gloire, ils ont tout oublié:
Pour perdre l'homme austère ils perdront le grand
homme ;

Leurs yeux se r'ouvriront. O remords superflus!
Ils te rendront justice. . . & tu ne seras plus.

PHOCION.

Et tu veux que ma fuite ôte à leur injustice
L'opprobre dont ma perte auroit pu les couvrir ?
Est-ce là le secours que tu venois m'offrir ?
Penses-tu que je tremble au bord du précipice ?
Va, je vécus assez pour apprendre à mourir.

DÉMOSTHÈNE.

Phocion ! Phocion ! cette vertu stoïque
Étoit bonne autrefois dans un temps héroïque ;
Mais quand ton siècle change, il faut savoir changer.
De ta roideur à Sparte, autrefois si vantée,
Spartre même aujourd'hui seroit épouvantée.
Cet esprit dans Athènes est bien plus étranger.
Tu ne peux t'abaisser jusqu'à notre foiblesse.
Ménage-la du moins. Ta farouche rudesse,
A des esprits dissous dans les frivolités,
A prodigué l'aigreur de ses moralités.
Vois quel en est le fruit ? . . .

PHOCION.

Un discours qui s'envole
Rêse-t'il donc si fort à la tourbe frivole !
Et pouvois-je parler sur un ton moins choquant

A v

A ce peuple léger, futile, inconséquent,
 Dont la corruption élégante & choisie,
 Aux vices de l'Europe a joint ceux de l'Asie ?
 Que rien ne peut fixer ? Qui passe en un seul jour
 De l'estime au mépris, de la haine à l'amour ?
 Qui sans cesse oubliant sa foiblesse profonde,
 Et du sein des plaisirs, dictant des lois au monde,,
 N'a pu faire jamais, aux yeux de l'Univers,
 Absoudre ses succès, ni plaindre ses revers ?
 Qui, poliment barbare & constamment volage,
 Des contradictions réunit l'assemblage ?
 Que, le soir, au Théâtre, un Acteur attendrit,
 Et par qui, le matin, Socrate fut proscrit ?

D É M O S T H È N E.

Eh bien ! quand sa fureur à ce point s'est connue,
 Quand tu vois à Socrate apporter la cigüe,
 Miltiade en prison, Thémistocle banni,
 Et de sa vertu même Aristide puni ;
 Si ce n'est par justice, ah ! du moins par prudence,
 Marque aux Athéniens plus de condescendance.
 Est-ce en les révoltant qu'on peut les corriger ?

P H O C I O N.

Pour guérir leurs travers, faut-il les partager ?
 Moi !... je ménagerois ceux que je mésestime !
 Grands Dieux ! à la vertu, s'il faut une victime,
 Réservez-moi l'honneur d'un si noble trépas.

D É M O S T H È N E.

Dieux protecteurs d'Athène, ah ! ne l'exaucez pas !

P H O C I O N , (*à part.*)

Pense-t'il m'effrayer ? pense-t'il me séduire ?

(*Haut.*)

Dans quels pièges, dis-moi, voudrois-tu me conduire ?

D É M O S T H È N E.

Ton inflexible cœur ne peut donc s'amollir ?

Je venois te sauver, . . .

P H O C I O N.

Tu venois m'avilir.

D É M O S T H È N E.

T'avilir, ah ! cruel, que tu fais mal connoître

Le zèle d'un rival & d'un ami peut-être !

Quel motif en ces lieux a pu guider mes pas ?

Mais d'un pareil soupçon je ne me défends pas.

Grâce au ciel, Démosthène est connu dans la Grèce ;

Je fus vainqueur d'Eschine, & plaignis sa détresse ;

Et loin de le traiter en rival odieux,

Ma main sécha les pleurs qui couloient de ses yeux.

P H O C I O N.

Dût le plus grand malheur être enfin mon partage,

Tu n'auras pas sur moi ce funeste avantage.

Superbe ! mon œil lit dans tes desseins secrets ;

De Phocion sauvé tu t'énorgueillirois.

D É M O S T H È N E.

Oui, je serois flatté de cet honneur suprême ;

De sauver un grand homme en dépit de lui-même ;

A.vj}

Sur-tout lorsque sa perte a dépendu de moi.
 Tout le peuple tantôt , déchaîné contre toi ,
 Demandoit à grands cris pour quoi donc dans Athènes,
 Seul , contre Phocion , se faisoit Démosthène ?
 Je pouvois dire un mot , & je t'aurois perdu.

P H O C I O N.

Que n'as-tu dit ce mot ?

D É M O S T H È N E.

Ingrat , j'ai répondu
 Que je m'animerois d'une sainte furie ,
 S'il falloit déferer un traître à la patrie ;
 Que je savois bien être un juste accusateur ,
 Mais que j'ignorois l'art d'un calomniateur.

P H O C I O N.

Ce généreux service est vraiment impayable.
 Tu m'as fait , Démosthène , une grâce incroyable ;
 J'en connois tout le prix , & je te fais bon gré
 D'avoir craint que ma mort ne t'eût déshonoré.

D É M O S T H È N E.

Va , j'eusse été plus loin , malgré ton ironie.
 Contre tes ennemis , mon intépide voix
 Auroit fait retentir le tonnerre des lois.
 Tu n'as pas oublié que de la calomnie
 Démosthène jadis t'a su venger deux fois ,
 Et qu'à la vérité mon éloquence unie ,
 T'a deux fois assuré le prix de tes exploits.

P H O C I O N.

Malheur à tout pays où sans ton éloquence
 Le Citoyen perdrait sa juste récompense !

A ton zèle pourtant je fais ce que j'ai dû.

D É M O S T H È N E.

Plus ardemment encor je t'aurois défendu ;
 Mais il n'étoit pas temps. La populace émue ,
 A moins que de ton sang ne pouvoit s'apaiser.
 Si contre cet écueil tu ne veux te briser ,
 Je le répète , il faut te cacher à leur vue.
 Leur fureur s'adoucit dès qu'elle est suspendue.
 L'art de mener le peuple est de temporiser.
 De leurs premiers excès la fougue impatiente
 Imité d'un torrent la menace bruyante :
 On croiroit qu'en son cours il va tout ravager ;
 Mais un jour voit mourir son courroux passager.

P H O C I O N.

Ces vains expédiens dont je suis incapable ,
 Peuvent aider le foible ou servir le coupable :
 La peur fuit, la valeur doit combattre de front.
 Tout courbé que je suis sous le faix des années,
 Je puis déconcerter leurs fureurs acharnées ;
 J'irai , je parlerai ; les lâches m'entendront.

D É M O S T H È N E.

Tu veux que rien ne manque à leur horrible joie,
 Et toi-même, en leurs mains, tu remettras leur proie.

P H O C I O N.

Je les ferai rougir. . .

D É M O S T H È N E.

Tu les révolteras.

MERCURE

PHOCION.

Mais dans Athènes encor, il est des Magistrats....

DÉMOSTHÈNE.

Les uns, ne pouvant rien contre la force ouverte,

Pour leur autorité plus tremblans que pour toi,

Mettront le vœu du peuple au-dessus de la loi.

Les autres ont déjà trafiqué de ta perte.

PHOCION.

Quoi! tu veux que je croye un tel opprobre?

DÉMOSTHÈNE.

Eh bien!

Présente-toi sans croire & sans redouter rien;

Mais du moins il faudroit à leur ligue fatale,

D'une ligue contraire opposer le soutien.

Le peuple a d'Acnomide embrassé la cabale:

Contre un si grand parti, quel sera donc le tien?

PHOCION.

La vérité, les lois, ma juste confiance.

DÉMOSTHÈNE.

Ils ont la force en main.

PHOCION.

Moi, j'ai ma conscience.

Elle fût soixante ans mon guide & mon appui.

Pourrois-je à la trahir commencer aujourd'hui?

DÉMOSTHÈNE.

Adieu donc, Phocion! suis ta cruelle envie.

Je voulois , malgré toi , te conserver la vie ;
 Mais on ne peut dompter tes sauvages vertus.
 Puisque tu veux périr , je ne t'en parle plus.

(Par M. François de Neufchâteau , Lieutenant-
 Général du Présidial de Mirecourt.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est le *Mouffe* & la
Mouffe ; celui du Logogryphe est *Poupée* ,
 où se trouvent *Pô* , *Pope* , *pou* & *poupe*.

É N I G M E.

Avec le Dieu du jour j'ai quelque ressemblance ,
 Sans en avoir la splendeur ;
 Les Atabes , dit-on , me donnèrent naissance ;
 Mais que sert ce titre au bonheur ?
 De mes frères par-tout on prise la valeur :
 Moi , le moindre de tous , j'éprouve l'injustice
 Du sort cruel dont je suis le caprice ;
 On me double , on me triple , on m'ôte hors des
 rangs ;
 Sans me plaindre je sers & Commis & Savans ,
 Et la sagesse & l'avarice ;
 Et , pour le prix de mon service ,
 Impudemment l'on me soutient :

Que par rapport à moi je suis autant que rien,
 A mes frères pourtant je fais beaucoup de bien,
 Considérablement j'augmente leur puissance;

Mais, hélas, sans leur assistance.

Le néant est mon existence.

Admire en moi, Lecteur, un trait plus singulier:
 Avec l'homme en ce point j'ai peu de différence,
 Je brille au dernier rang & m'éclipse au premier.

(*Par M. Dul.*)

L O G O G R Y P H E.

LECTEUR, me prenez-vous en deux sens différens?
 J'ai l'art dans tous les deux de jouer de grands rôles.

J'occupe maintes têtes folles,

Et fais rendre heureux bien des gens.

L'Anglois, dont le destin est différent du vôtre,
 Me craignant à coup sûr dans l'un de ces deux sens,
 Pourroit bien aujourd'hui me désirer dans l'autre.

J'offre dans mes cinq pieds la base d'un État

Républicain ou Monarchique;

Le crime de plus d'un forçat,

Avec deux notes de musique.

Pour me connoître, cher Lecteur,

Parlez, en faut-il davantage?

Le François sensible & volage.

M'a souvent dans sa poche, & toujours dans son cœur.

(*Par M. Berton de Chambelle, de Niort
 en Poitou.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences. Vol. in-4°. année 1777, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

LES Mémoires de l'Académie des Sciences n'étant pas susceptibles en général d'un extrait détaillé, nous nous bornerons à indiquer brièvement, d'après l'Historien de l'Académie, les principaux objets contenus dans ce Volume. Nous nous étendrons un peu plus sur les Éloges des Académiciens morts pendant l'année 1777.

Physique Générale.

Recherches sur le froid de 1776, par MM. Bezout, Lavoisier & Vandermonde. Ces trois Académiciens s'étoient proposé de constater avec précision le froid de 1776, & d'en faire la comparaison avec celui de 1709; mais ils n'ont pas pu mettre dans cette comparaison toute l'exactitude désirable, parce qu'il n'existe depuis long-tems aucun des thermomètres qui ont servi à déterminer le froid de 1709. Ils ont été obligés

de s'en rapporter sur ce point à un thermomètre de M. de Réaumur, sur lequel cet Académicien avoit écrit *froid de 1709*. D'après leurs expériences, ils concluent que le froid de 1709 a été plus grand d'un degré environ que celui de 1776. M. Messier est arrivé à un résultat opposé. (Mémoires de l'Acad. 1776.)

Observation d'une quantité prodigieuse de globules qui ont passé devant le disque du Soleil, le 17 Juin 1777, par M. Messier. Ce phénomène a été expliqué par MM. Vallot & Boscowich, Correspondans de l'Académie. Suivant les calculs de M. Boscowich, les globules devoient être de gros grêlons de 4 à 5 pouces de diamètre; & leur distance à la terre étoit au moins de neuf cens toises.

Observations Magnétiques, par M. le Monnier. Ces Observations servent à déterminer quelques points des lignes où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, c'est-à-dire, où les forces magnétiques perpendiculaires à la terre sont en équilibre.

Observations sur l'inclinaison de l'aiguille aimantée, faites dans les mers de l'Inde & dans l'Océan atlantique, par M. le Gentil. Les phénomènes observés par M. le Gentil, sont à peu-près tels que si l'aiguille étant placée d'abord dans une direction fixe, chacun de ses points venoit à être animé par une force parallèle à une ligne donnée dans le plan de l'horison, & par une force perpendiculaire à ce plan.

Observations d'Histoire Naturelle , faites en Italie , par M. Cassini le fils. Ces Observations ont pour objets quelques points intéressans de Physique générale , de Botanique & de Chimie.

Mémoire sur le pouvoir réfringent des Liqueurs , soit simples , soit composées , par MM. Cadet & Briffon. Une lentille brûlante ayant d'autant plus de force qu'elle réunit plus de rayons dans un espace donné , il est évident que si on veut former des lentilles avec des fluides contenus entre des plaques de verre , il faudra choisir les fluides dont le pouvoir réfringent est le plus grand. MM. Cadet & Briffon, d'après plusieurs expériences, proposent de remplir l'intérieur des verres avec de l'esprit de térébenthine, & de substituer ces lentilles aux objectifs de Flintglass.

Diverses Observations de M. Fougereux , sur des figures trouvées dans l'intérieur du bois. L'Auteur a remarqué en ce genre des singularités très-curieuses , qu'il explique d'après les principes que M. Duhamel a donnés dans sa *Physique des bois*.

Anatomie.

Description des Nerfs de la deuxième & troisième paire cervicale , par M. Vicq-d'Azir. Cette Description est faite avec beaucoup de clarté & de méthode. Après avoir suivi, dans leurs ramifications les nerfs qui en font l'objet , l'Auteur observe les parties auxquelles ils répondent , les autres nerfs.

auxquels ils se communiquent, & par-là il explique la sympathie observée entre différentes parties du corps humain. Détails fins & ingénieux ; explication de plusieurs phénomènes dont la connoissance est utile à la conservation des hommes.

Mémoire sur la nécessité d'ouvrir les femmes mortes dans l'état de grossesse, par M. Bordenave. Il est prouvé, par plusieurs exemples, qu'un enfant peut survivre à sa mère morte dans l'état de grossesse. Ainsi on doit faire l'opération césarienne sur les femmes qui meurent enceintes ; mais comme cette opération est toujours très-dangereuse, avant de la tenter il faut bien s'assurer si la femme est réellement morte, pour ne pas s'exposer au risque de tuer la mère dans l'espérance incertaine de sauver l'enfant. M. Bordenave examine cette question d'après des faits & des observations qui peuvent devenir très utiles à l'humanité.

Mémoire sur des Maladies du Foie, par M. Portal. On sait combien la connoissance des maladies internes est incertaine & sujette à l'erreur. Souvent lorsqu'on râte le foie, il paroît s'étendre plus bas que dans l'état naturel : on en conclut que son volume est augmenté & qu'il est le siège du mal ; cependant ce déplacement du foie est souvent causé par un engorgement du poumon droit, & il est l'effet de l'augmentation du volume de ce viscère. D'un autre côté il arrive souvent aussi que, sans que le foie manifeste

aucun signe d'engorgement , il soit réellement attaqué, & qu'il cause, par l'augmentation de son volume, des maux d'estomach & des vomissemens ; on les traite alors comme s'ils dépendoient d'un vice de ce viscère, & on y applique des remèdes contraires à ceux qui peuvent soulager. M. Portal, instruit par la pratique & par une longue suite d'observations, examine ces causes d'erreur & plusieurs autres : il indique les remèdes qui sont convenables dans chaque cas, & dont il a éprouvé lui-même l'efficacité.

Histoire Naturelle des Animaux.

On trouve sous ce titre un Mémoire de M. d'Aubenton, qui a pour objet *l'Amélioration des Bêtes à laine*. Le mélange des races différentes d'une même espèce produit, comme on fait, un mélange des deux & une race nouvelle. M. d'Aubenton a observé que dans le mélange des races de moutons, la race qu'on voudroit perfectionner par les mères, n'acqueroit de perfection que par une longue suite de ces conjonctions ; qu'au contraire la marche de l'amélioration devient très-rapide en employant les béliers, parce que l'agneau, quel que soit son sexe, tient constamment beaucoup plus du père que de la mère,

Minéralogie.

La Minéralogie offre un Mémoire de M.

de Laffonne , *sur les grès crySTALLISÉS*. Ce Mémoire intéressant , est destiné à compléter ceux que le même Auteur a déjà donnés sur les grès de Fontainebleau.

Chimie.

M. le Marquis de Condorcet ayant à parler souvent, dans l'Histoire de l'Académie, de ces fluides aëriiformes, qui font aujourd'hui l'un des principaux objets de la Chimie, commence par en donner des définitions claires & précises, indépendantes de tout système. Il leur conserve le nom générique d'*air*, parce que tous ces fluides sont, comme l'air ordinaire, expansibles, transparens, irréductibles en liqueur par le refroidissement & la condensation, &c. mais ils ont d'ailleurs chacun des propriétés particulières & caractéristiques. On a appelé d'abord *air fixe* l'air combiné dans le corps, & ensuite l'air qui se dégage des corps. Quelques Physiciens ont restreint ce nom au fluide que les acides séparent des pierres calcaires, & à celui qui se dégage des corps par la fermentation spiritueuse; d'autres ont proposé d'y substituer le nom d'*acide gazeux aëriiforme*, parce que cet air est réellement acide, & qu'on en obtient en versant un acide sur de la craie ou en la calcinant; mais comme on obtient aussi le même fluide des autres substances calcaires & de la fermentation spiritueuse, M. le Marquis de Condorcet croit devoir

l'appeler *air gazeux*, du mot gaz, que Van-Helmont avoit donné à ce genre de substance. M. Priestley avoit nommé *air déphlogistique* l'air produit par la réduction du mercure précipité *per se*, sans addition, air qui est d'ailleurs celui où les corps brûlent plus facilement, & dont la présence même paroît nécessaire à la combustion; mais comme cette dénomination & celles que d'autres Physiciens ont voulu y substituer, tiennent à des systèmes, & que d'un côté l'air dont il s'agit est nécessaire à la conservation des animaux, M. de Condorcet préfère la dénomination d'*air vital*. Il appelle *air spathique*, le fluide aëriiforme dégagé du spath phosphorique par un acide; *air alkalin*, celui que M. Priestley a retiré de l'alkali volatil, &c. De là M. le Marquis de Condorcet passe à l'analyse des Ouvrages suivans :

Mémoire sur la combustion du phosphore de Kunckel, & sur la nature de l'acide qui résulte de cette combustion, par M. Lavoisier.

Expériences sur la combinaison de l'alun avec les matières charbonneuses, & sur les altérations qui arrivent à l'air dans lequel on fait brûler du pyrophore, par le même.

Mémoire sur la vitriolisation des pyrites martiales, par le même.

Mémoire sur la dissolution du Mercure dans l'acide vitriolique, & sur la résolution de cet acide en acide sulfureux aëriiforme, & en air éminemment respirable, par le même.

Mémoire sur la combustion des Chandelles dans l'air atmosphérique, & dans l'air éminemment respirable, par le même.

Expériences sur la respiration des Animaux & sur les changemens qui arrivent à l'air en passant par leur poulmon, par le même.

De la combinaison de la matière du Feu avec les fluides évaporables, & de la formation des fluides élastiques aërisformes, par le même.

Sur la Combustion en général, par le même.

Expériences sur la Cendre qu'emploient les Salpêtriers de Paris, & sur son usage dans la fabrication du Salpêtre, par le même.

Tous ces Mémoires de M. Lavoisier contiennent une longue suite de faits intéressans, & d'explications ingénieuses, qu'on ne pourroit pas faire connoître par un extrait abrégé, & qu'il faut par conséquent lire dans l'Auteur même. La nouvelle théorie des airs domine dans ces recherches qui ne peuvent manquer de contribuer à ses progrès.

Cinquième Mémoire sur le Zinc, par M. de Laffonne.

L'objet de ce Mémoire est d'examiner l'action qu'exercent sur le Zinc l'alkali volatil caustique, les alkalis fixés minéraux, soit caustiques, soit non caustiques; enfin, le vmaigre radical. M. de Laffonne a fait à ce sujet des expériences très-nombreuses & très-exactes.

Deux

Deux Mémoires sur une Substance aërisforme qui émane du corps humain , & sur la manière de la recueillir, par M. le Comte de Milly.

M. le Comte de Milly s'aperçut qu'étant dans le bain , il se formoit sur les différentes parties de son corps de petites bulles d'air qui finissoient par s'élever à la surface de l'eau , & se mêler à l'air de l'atmosphère. Cet air paroît être la matière qui s'exhale par la transpiration insensible , ou du moins la partie de cette matière qui n'est pas instantanément miscible à l'eau : il a des rapports frappans avec l'air gazeux & avec celui de l'expiration.

Observation sur l'Acide Phosphorique, par M. Sage.

Sur l'Acide Phosphorique concret , par le même.

Sur l'Acide du Sucre , par le même.

Sur le Salpêtre de Houffage , par le même.

Astronomie.

Nouvelles Méthodes Analytiques pour calculer les Eclipses de Soleil , les Occultations des Étoiles fixes & des Planètes par la Lune, par M. Dionis du Séjour.

Ce Mémoire est le douzième de l'Auteur sur la même matière. Les méthodes de M. du Séjour ont sur les méthodes ordinaires , employées par les Astronomes , l'avantage d'être plus générales , plus directes & plus rigoureuses. D'ailleurs, M. du Séjour résout plusieurs nouveaux Problèmes intéressans dans l'Astronomie.

Sam. 5 Mai 1781.

B

Observation de La Lune, faite le 17 Mars 1775, par M. Jeaurat.

L'Auteur compare les résultats de cette observation avec les Tables de MM. Mayer & Clairaut, & il trouve un peu plus d'exactitude dans les Tables de Mayer que dans celles de Clairaut.

Observations des Éclipses des Satellites de Jupiter, faites en 1777, à Perinaldo, dans le Comté de Nice, par M. Maraldi

Conjonction de Mercure avec une Étoile des Gémeaux, observée au Collège Royal, le 4 Juin 1776, par M. de la Lande.

La Conjonction de Mercure avec l'Étoile des Gémeaux, qui a eu lieu en 1764, étoit une des observations qui ont servi de fondement aux Tables de Mercure insérées dans l'*Astronomie* de M. de la Lande. La même Observation, répétée en 1776, prouve l'exactitude de ces Tables.

Examen de quelques Observations Astronomiques & Météorologiques, faites à Madrid & à Paris, & comparées entr'elles, par le même.

M. de la Lande détermine par ces Observations la latitude & la longitude de Madrid. Il trouve que la latitude est de $40^{\circ} 18' 25''$; résultat qu'on peut regarder comme très-exact; quant à la longitude, qui, par un milieu entre plusieurs Observations, se trouve être de $23^{\circ} 50''$, elle n'est pas déterminée avec la même précision.

Mémoire sur la Longitude de Padoue, par le même.

M. de la Lande fixe , par la Comparaison d'Observations faites à Padouë par M. Toaldo , avec les siennes & avec celles de M. Mechain , la longitude de Padouë à 38 minutes de temps.

Observations de Comètes en 1771 & 1772, par M. Messier.

La Comète de 1771 , la 70^{me} des Comètes connues , en suivant l'ordre de leur découverte , fut observée à Paris , depuis le 4 Avril jusqu'au 19 Juin. Celle de 1772 , la 71^{me} des Comètes connues , fut apperçue à Limoges , par M. Montagne , le 6 Mars ; M. Messier commença à l'observer à Paris le 26 Mars , & la perdit de vue le 5 Avril.

Observations d'une Aurore Boréale , d'une forme très-extraordinaire , faite à Paris , le 26 Février 1777, par le même.

Mécanique Rationnelle.

Mémoire sur la précession des Équinoxes, par M. de la Place.

M. d'Alembert & les autres Géomètres qui ont résolu le Problème de la précession des Équinoxes , ont regardé la Terre comme un sphéroïde solide dans toute son étendue , & ont fait abstraction du fluide qui la recouvre en partie. M. de la Place conclut de ses calculs qu'il faut avoir égard à la partie fluide , & la considérer comme solide.

Mécanique.

Mémoire sur la Réduction de l'épaisseur des Piles , & sur la courbure qu'il convient

B ij

de donner aux voûtes, pour que l'eau puisse passer plus librement sous les Ponts, par M. Perronet.

Ce Mémoire utile est le fruit de la longue expérience & des observations de l'Auteur sur la matière qui en fait l'objet.

Analyse.

Méthode facile pour résoudre les Problèmes qui se rapportent au retour des suites, par M. l'Abbé Bossut.

En 1765, M. l'Abbé Bossut donna à la suite de ses recherches sur la résistance de la matière étherée, qui avoient remporté le Prix de l'Académie en 1762, une méthode élégante, & d'une approximation commode pour résoudre le Problème de Kepler : il la développe ici davantage, & en fait de nouvelles applications à divers Problèmes d'Astronomie.

Mémoire sur l'usage du Calcul aux différences partielles, dans la théorie des suites, par M. de la Place.

L'Auteur s'est proposé pour objet principal de démontrer des formules en séries, que M. de la Grange a données sans démonstration dans les Mémoires de l'Académie de Berlin (an. 1769 & 1772). Mais les démonstrations de M. de la Place ne sont que des exemples d'une méthode générale qu'il propose comme propre à perfectionner la théorie des suites.

Mémoire sur l'Intégration des Equations

différentielles par approximation, par le même.

Prix de l'année 1777.

Le sujet du Prix double proposé par l'Académie pour l'année 1777, étoit de déterminer la meilleure méthode de construire & de suspendre les aiguilles aimantées, & de s'assurer si elles sont dans le plan du Méridien Magnétique, de manière qu'on puisse observer avec ces aiguilles les variations diurnes de la déclinaison. L'Académie a partagé le Prix entre deux Pièces, dont l'une est de M. Van Swinden, Professeur de Philosophie à Frankener en Frise, & l'autre est de M. Coulomb, Capitaine dans le Corps-Royal du Génie. Ces deux Pièces sont imprimées dans les Tomes VIII & IX des Savans Étrangers. De plus, l'Académie a distingué parmi les Instrumens qui lui ont été envoyés pour concourir au Prix, une Boussole de M. Magni, Artiste très-connu des Physiciens. La suspension de l'aiguille a paru ingénieuse, & la Boussole très-commode pour faire à terre des observations délicates. En conséquence l'Académie a décerné à l'Auteur une somme de huit cent livres sur celle qui formoit la totalité du Prix.

Il y a eu encore un autre Prix proposé extraordinairement, des fonds d'une Compagnie de Négocians, sur l'Analyse de l'Indigo. Ce Prix a été partagé entre deux Pièces, dont l'une est de M. Quatremère, l'autre a été

B ij

composée en cominun par M. Hecquet d'Orval, & par M. Ribaucourt.

La suite au Mercure prochain.

ANNALES du Règne de Marie-Thérèse, Impératrice Douairière, Reine de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c. par M. Fromageot, Vol. in-8°. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinier; & Laporte, Libraire, rue des Noyers.

Si nous avons un Prince, disoit Plinè à Trajan, c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître. Quand le Ciel a confié à un homme le dépôt le plus sacré, les Peuples, il n'a point voulu charger la terre du poids d'un Despote; c'est un ami, c'est un père qu'il a placé à la tête d'une famille nombreuse, à condition qu'il la rendroit bonne, sage & vertueuse. Il connoissoit bien ses devoirs ce Duc Léopold qui a eu le courage de dire lui-même: Je me croirois obligé de quitter ma Souveraineté si je ne pouvois plus faire du bien.

Ce principe généreux étoit profondément gravé dans l'ame de l'illustre Reine qui ne vit plus que dans nos cœurs. Sur le Trône, elle n'eut pas un remords, parce qu'elle fut toujours juste. En y montant, elle se rappela le discours que tenoient chez les anciens Perses les Philosophes qui inauguroient les Rois: Sache, ô Monarque, que ton

autorité cessera d'être légitime le jour même que tu cesseras de faire le bonheur de tes sujets, & elle compta ses jours par les vertus & les bienfaits. Son premier soin fut de protéger l'Agriculture & ces précieux Citoyens qui se font honneur de nourrir la Patrie; persuadée que le soldat qui la défend n'est pas plus utile, elle lui laissa toujours le choix entre l'épée & le soc.

De la poussière des camps, elle passa dans le Sanctuaire de Thémis; elle pénétra même jusques dans l'ancre de la chicane; & pour se consoler de ne la pouvoir détruire, elle fixa du moins un terme aux procédures. L'allégorie du fameux Menot sans doute lui étoit connue: Messieurs de la Justice sont comme un chat à qui on auroit commis la garde d'un fromage de peur qu'il ne soit rongé des souris, un seul coup de dent du chat fera plus de tort au fromage que vingt souris ne pourroient en faire.

Aucun Souverain n'a porté sur l'instruction publique des vues plus sages, & n'a fait tant d'établissmens utiles que la célèbre Héritière de la Maison d'Autriche. La fondation du Collège Thérésien, la Chaire d'économie politique dont elle a chargé M. le Marquis de Beccaria; ce Séminaire dans lequel ceux qui veulent devenir Maîtres d'école dans les campagnes, sont obligés d'aller apprendre eux-mêmes ce qu'ils doivent enseigner aux payfans, tant sur les connoissances civiles & économiques, que morales

& religieuses, toutes ces institutions sont les garans de son immortalité. C'est elle qui fonda une École-pratique de commerce, où les Professeurs enseignent à vingt-six Élèves, fils de Marchands & d'Artisans, l'Écriture, l'Arithmétique, le Dessin, le Style Mercantile, les Langues, la Géographie & la Morale; elle-même enfin érigea cet Ordre, l'Espoir & le prix des Héros; le mérite seul a droit d'y prétendre: la religion, la naissance n'en excluent personne. Tout Officier qui s'est distingué par une action d'éclat se présente; ses égaux, ses subalternes même sont ses juges. C'est ainsi que les Romains, vainqueurs des ennemis de la République, distribuoient sans jalousie à leurs rivaux, de quelque rang qu'ils fussent, les couronnes civiques. Dans tous les temps, dans tous les lieux la récompense la plus flatteuse, la plus propre à enflammer & à nourrir le courage, fut l'estime publique: malheur au peuple qui a besoin des faveurs de la fortune pour devenir grand. Il est un canton dans l'Amérique où lorsqu'un Sauvage a remporté une victoire ou traité habilement une négociation, on lui dit dans une Assemblée de la Nation: Tu es un homme, & cet homme ne desire plus rien.

Quoique nous préférions le Législateur de Sparte au Guerrier, qu'Auguste nous paroisse moins admirable aux rives d'Actium que lorsqu'il pardonne à Cinna, con-

D E F R A N C E

rempions Marie-Thérèse à la tête de ses armées, sur ce théâtre de carnage & d'horreur. L'Univers se ligue contre elle; sa couronne chancelle. Le François lui-même la poursuit, quoiqu'il l'adore; elle ne craint rien, parce que le Ciel est juste, & qu'il sera son Allié. C'est dans ce moment affreux, où elle ne savoit pas s'il lui resteroit une Ville pour y faire ses couches, qu'armée de ses vertus & de sa beauté, tenant entre ses bras son fils âgé de quelques mois, elle adresse aux Ordres de l'État ces touchantes paroles: Vexée par mes ennemis, abandonnée de mes parens mêmes, je n'ai d'autre appui que votre fidélité, votre courage & ma constance; je remets en vos mains la fille & le fils de vos Rois, qui attendent de vous leur salut. A ces mots les Hongrois tirent le sabre, & d'une voix unanime ils s'écrient: Mourons pour notre Roi, Marie-Thérèse. Son cœur s'attendrit, & elle verse des larmes de joie & de reconnoissance.

L'histoire de ses malheurs, portée jusqu'au fond de l'Esclavonie & sur les bords de la Drave, enflamma les habitans de ces tristes contrées. Bientôt il sortit de ces pays sauvages des armées de troupes légères, si connues depuis sous le nom de Pandoures & de Talpaches, dont la bravoure étonnante, l'habillement singulier & l'air affreux gravèrent pour long-temps dans la mémoire des ennemis de leur Reine, le souvenir de leurs figures & de leurs actions. La Nation

Angloise ne tarda pas même à s'armer en sa faveur. « Des particuliers proposèrent de faire un don gratuit à cette Princesse. La Duchesse de Marlborough, veuve de celui qui avoit combattu pour Charles VI, assembla les principales Dames de Londres ; elles s'engagerent à fournir cent mille livres sterl. & la Duchesse en déposa quarante mille. La Reine de Hongrie eut la grandeur d'ame de ne pas recevoir cet argent qu'on avoit la générosité de lui offrir ; elle ne voulut que celui qu'elle attendoit de la Nation assemblée en Parlement. » Pouvons-nous être surpris de l'enthousiasme qui anima les troupes de cette femme forte ? C'est elle peut-être qui prépara cette fameuse journée de Dettingue, où le jeune Boufflers, à l'âge de dix ans, eut une jambe cassée, se la fit couper & mourut sans se plaindre. Ce combat d'Exiles, où le jeune Brienne, le bras fracassé, montoit encore à l'assaut, en disant : Il m'en reste un autre pour mon Roi ; où ce Grenadier de Champagne répondit à son Officier qui lui demandoit pourquoi il se retiroit : Ma foi, mon Général, j'ai fait ma tâche, voilà le septième Grenadier que j'ai tué ; je suis las ; que mes camarades en fassent autant : on n'a plus besoin de moi. Et pourquoi donc ne répéter dans nos Livres que le nom d'un Ciné-gire, qui, ayant perdu le bras en saisissant une barque persanne, l'arrêtoit encore avec les dents ? Pourquoi ne parler que de ces

Flibustiers dont un Poëte a dit : Frappés d'un coup mortel, on les voit tomber, rire & mourir. Mais ne seroit-il pas encore plus doux, plus glorieux pour l'humanité, de ne consigner dans ses fastes que de ces traits dont le Duc de Cumberland nous offre un modèle. « Un Mousquetaire, nommé Girardeau, dangereusement blessé, avoit été porté près de la tente : on manquoit de Chirurgiens ; on alloit panser le Prince, à qui une balle avoit percé les chairs de la jambe : Commencez, dit-il avec bonté, par soulager cet Officier François ; il est plus blessé que moi ; il manqueroit de secours, & je n'en manquerai pas. » Ce n'est donc que dans nos chansons qu'il nous est permis de dire :

Pour-il se trouver rien de bon

Chez des gens qui nous font la guerre.

Enfin, nous touchons à la plus belle époque des Annales de Marie-Thérèse. Après avoir marché, au bruit de la tempête, sur les flots & sur les vents, elle parvient à placer son époux sur le Trône de l'Empire malgré ce Roi de Prusse qui venoit d'acquitter à Friedberg la lettre-de-change que Louis XV avoit tirée sur lui à Fontenoy. C'étoit son vœu le plus ardent, & elle n'en avoit jamais perdu l'espérance, même du vivant de Charles VII, qui ne posséda pas une Province, quoiqu'à ses obsèques on portât devant lui le globe du monde.

B. vj

Le feu qui semble éteint dort souvent sous la cendre.

La guerre s'élançoit encore du sein de l'Allemagne jusqu'au delà des mers, lorsqu'un habile Négociateur tenta de rapprocher les augustes Maisons de Bourbon & d'Autriche, dont les divisions depuis trois siècles avoient inondé l'Europe de sang. Ce projet heurtoit les anciens préjugés fondés sur les principes de la politique du célèbre Richelieu. Le Cardinal de Bernis pensa comme ce Philosophe, qui dit : Quand je vois des Monarques & des Empires se battre & s'acharner les uns sur les autres au milieu de leurs dettes, de leurs fonds publics & de leurs revenus engagés, il me semble voir des gens qui s'escriment avec des bâtons dans la boutique d'un Fayencier au milieu des porcelaines ce Prélat, qui auroit tenu à Rome, sous le règne d'Auguste, le rang qu'il occupe sous celui des Papes, fut réunir les Puissances sous l'étendard de la paix ; Marie-Thérèse, échappée enfin du naufrage, jouissoit de toute sa gloire ; elle n'est plus en spectacle : fera-t-elle toujours grande ? Elle devient encore plus digne de nos regards ; car elle est bonne, &

Tout mortel bienfaisant approche de Dieu même.

A Laxembourg, une femme de cent huit ans, qui n'avoit jamais manqué depuis long-temps de se présenter le Jeudi-Saint

au lavement des pieds , lui envoie dire qu'elle a le plus vif regret de n'avoir pu se trouver à cette pieuse cérémonie pour y voir une Souveraine adorée. L'Impératrice se rend elle-même dans une misérable cabane ; s'approche d'un grabat : Vous regrettez de ne m'avoir pas vue , consolez-vous , ma bonne , je viens vous visiter. La pauvre femme versa des larmes de joie , de tendresse & de reconnoissance , & la Bienfaitrice remercie le Ciel du plaisir qu'il lui procure.

Il est inutile d'ajouter qu'elle donna tous ses soins à l'éducation de ses enfans ; qu'elle même forma leurs cœurs sur le sien. Qu'on se rappelle la journée d'Achères , si honorable pour Marie-Antoinette , & contentons-nous de citer une action de l'Empereur. Un jour il entre chez un pauvre Officier , père d'une nombreuse famille ; il le trouve à table avec dix de ses enfans & un orphelin dont il s'étoit encore chargé malgré son indigence. L'Empereur frappé de ce spectacle , dit à l'Officier : Je savois que vous aviez dix enfans ; mais quel est ce onzième ? C'est un pauvre orphelin que j'ai trouvé exposé sur la porte de ma maison. Le Prince s'attendrit jusqu'aux larmes : je veux que tous ces enfans soient mes pensionnaires , & que vous continuiez de leur donner des exemples de vertu & d'honneur ; je payerai pour chacun d'eux un florin par an ; faites-vous payer dès demain

chez mon Trésorier du premier quartier de ces pensions. J'aurai soin de votre aîné, qui est Lieutenant. Il est donc l'ami des hommes & le modèle des Rois, ce jeune Sage qui se promène si souvent dans les rues de Vienne sans autre cortège que ses vertus & ses bienfaits.

Nous nous croyons dispensés de hasarder notre sentiment sur l'Ouvrage de M. l'Abbé Fromageot. C'est un tableau de famille ; l'intérêt du sujet ne permet pas même à la Critique d'y découvrir les défauts du Peintre.

S P E C T A C L E S

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

L'ADMINISTRATION de ce Spectacle est la même qu'elle étoit l'année dernière ; le Comité est composé d'un plus grand nombre de personnes : voilà en quoi consistent tous les changemens qu'on avoit annoncés. Quant aux retraites, nous allons parler de celles qui sont absolument décidées ; car il en est de ce Théâtre comme des autres : on y donne sa démission, on en fait part au Public, & puis on s'humanise, enfin on reparoit. Le Spectateur pardonne au caprice en faveur du talent dont il jouit, & dans un temps de disette, cela n'est-il pas tout simple ? Les

Sujets dont nous pouvons parler se réduisent donc à deux.

1°. M. Durand, dont la voix a souvent mérité les applaudissemens du Public, surtout avant l'introduction du nouveau système de Musique à l'Opéra.

2°. Mlle Beaumesnil. La Nature semble s'être épuisée pour enrouer cette charmante Actrice de tous les talens faits pour séduire. Danseuse agréable, excellente Musicienne, tout-à-la-fois jolie femme & femme d'esprit, dotée des plus heureuses dispositions pour jouer l'emploi des Soubrettes dans la Comédie proprement dite; intelligente, adroite & sensible, c'est-àprès avoir fait preuve de tous ces moyens qu'elle a débuté sur le Théâtre de Polymnie, le 27 Novembre 1766, par le rôle de Sylvie, dans l'Opéra de ce nom. Elle réunit tous les suffrages, & soutint sa réputation naissante dans les autres personnages qu'elle fut chargée de représenter. Nos Poètes agréables la chantèrent à l'envi, & le Public courut à leurs hommages. Après avoir paru avec succès dans presque tous les genres, ses forces, diminuées par des maladies graves & fréquentes, l'ont engagée à demander sa retraite, qu'elle a obtenue. Le genre Pastoral étoit son triomphe. Elle n'étoit pourtant point étrangère à la Tragédie; les rôles d'Iphigénie en Aulide, d'Églé dans Thésée, & même d'Eurydice dans Orphée, lui ont fait le plus grand honneur aux yeux de ceux qui ne prennent pas

40
MERCURE
les cris pour de l'expression, & les efforts pour de la sensibilité.

L'*Iphigénie en Aulide* de M. Piccini & le *Saigneur Bienfaisant*, ont fait l'ouverture de ce Théâtre les Mardi 24 & Jeudi 26 Avril. Toujours la même estime pour le premier, toujours la même affluence & les mêmes applaudissemens pour le second.

COMÉDIE FRANÇOISE.

L'OUVERTURE de ce Spectacle s'est faite par une représentation de *Sémiramis*, Tragédie de Voltaire, & du *Préjugé Vaincu*, Comédie de Marivaux. Avant le Spectacle, M. Florence a prononcé le Discours qui suit :

MESSIEURS,

« Le devoir m'a déjà conduit devant vous pour
« rendre grâce à vos bontés indulgentes ; il me ra-
« mène aujourd'hui pour vous renouveler les pro-
« messes de notre zèle, impatient de reprendre des
« travaux qu'il n'a suspendus qu'à regret. Si ce zèle,
« Messieurs, a mérité vos encouragemens, nous ne
« verrons jamais dans nos succès un titre pour le
« repos, mais un engagement pour de plus grands
« efforts. »

A la preuve, Messieurs, s'il vous plaît :
Remettez des Ouvrages de nos Maîtres, ce
sera fort bien fait ; car on a besoin de mo-
dèles aujourd'hui plus que jamais ; mais, au
nom du Public qui vous en prie, un peu

d'effort pour les Auteurs vivans. De deux choses l'une, ou ils vous ont donné de bons Ouvrages, & vous en enrichirez votre Répertoire; ou ils ne vous en ont donné que de médiocres, & leur chute vous vengera de leurs reproches dont, soit dit entre nous, vous vous plaignez peut-être un peu amèrement.

« Les pertes que le Théâtre François a faites depuis
 » peu d'années, ont rendu notre courage nécessaire.
 » Tout récemment encore, une retraite inattendue
 » nous a ravi un talent qui prêtoit un nouveau
 » charme aux *Lisette* & aux *Marion*, talent si sou-
 » vent applaudi par vous, & qui auroit dû contri-
 » buer encore long-temps à nos plaisirs. Cette perte
 » nous est d'autant plus sensible, qu'elle vous est
 » commune avec nous; & nous ne craignons point
 » d'exprimer ici des regrets que vous partagez. »

L'Orateur parle ici de Mlle *Luzy*. Nous n'avons rien à ajouter à ce qu'on vient de lire de son talent, & des regrets qu'à donnés sa retraite. Elle avoit débuté le 26 Mai 1763, par le rôle de *Dorine*, dans le *Tartufe*. Elle vient de quitter le Théâtre au commencement de cette année.

« Oui, Messieurs, nos pertes sont les vôtres, &
 » vous seuls pouvez nous aider à les réparer. J'osera
 » le dire, c'est sur-tout au talent du Comédien que
 » l'encouragement devient nécessaire. Comme son
 » Art lui offre moins de moyens pour étendre sa
 » gloire dans l'avenir, il lui laisse dans le présent
 » moins de secours pour accélérer ses progrès. Le
 » talent des le *Kain* meurt avec eux, & ne peut
 » servir de modèle qu'à leurs contemporains. En

„ effet, Messieurs, l'Artiste renommé, après avoir
 „ éclairé son siècle par ses leçons, instruit encore la
 „ postérité par ses Ouvrages. L'homme de génie qui
 „ enrichit la Scène de ses productions, laisse après
 „ lui des monumens durables de sa gloire; ses chef-
 „ d'œuvres qui survivent à leur Auteur, déposent
 „ après sa mort contre les clameurs de l'envie, &
 „ ils transmettent à la postérité des leçons éternelles
 „ & des modèles toujours vivans; mais le Comédien
 „ célèbre ne laisse aucune trace de son talent; sa
 „ mémoire lui survit, mais ses titres sont effacés; sa
 „ gloire, en un mot, faite pour encourager ses suc-
 „ cesseurs, ne sert jamais à les éclairer. Mais ce qui
 „ sert à nous dédommager & à nous consoler, c'est
 „ cette équité qui préside à vos jugemens, ce goût
 „ qui est aussi difficile à tromper qu'à satisfaire. »

Pour difficile à satisfaire, oui quelque-
 fois : mais à tromper, nous ne pouvons en
 convenir. Il y a dix ans que la facilité du
 Public à se laisser séduire, lui fait tour-à-
 tour blâmer ce qu'il devrait approuver, &
 applaudir ce qui est blâmable.

„ Vous savez mêler tant de sagesse à votre impro-
 „ bation & à vos suffrages, que vos applaudissemens
 „ honorent le talent sans l'aveugler; votre censure
 „ ne décourage point, & votre silence même est
 „ une leçon. »

Complimens de Comédien que tout cela.
 Si nous voulions citer des exemples, quel
 démenti nous pourrions donner à cette asser-
 tion ! mais nous ne voulons décourager per-
 sonne.

„ Puissions-nous voir le succès couronner tour-
 „ à-la-fois nos efforts & notre espérance; heureux

» en ce moment de n'avoir à interrompre ici les
 » assurances de notre zèle, que pour le faire con-
 » courir à vos plaisirs. »

Ce Discours a été très bien reçu, & il a dû l'être. Le Public a été juste & sensible, ce qu'il faut remarquer, car on n'a pas toujours le même compliment à lui faire.

M. Grammont a obtenu une promesse d'être reçu au nombre des Comédiens du Roi, dès qu'il se trouveroit une portion de part vacante. Cet Acteur a éprouvé le sort de tous ceux qu'on vante à outrance; il a été jugé par les connoisseurs avec beaucoup de sévérité. Puisqu'il est fixé à Paris, nous l'invitons à se méfier de tous les éloges que l'amitié prodigue souvent si mal à propos; nous l'engageons à écouter les avis des personnes éclairées qui s'intéressent à son talent, & sa docilité nous donne de très-grandes espérances sur les progrès dont il paroît susceptible.

COMÉDIE ITALIENNE.

Mlle Carline, Mde Lacaille, M. Philippe & Mde Julien viennent d'être admis au rang de Comédiens du Roi, ainsi que Mde Leroy, Actrice dont nous n'avons point annoncé le début, & dont la réception nous fait une loi de parler quand la circonstance s'en présentera. La distinction

dont on l'honneur parle en faveur de ses talens : nous en dirons quelque chose après les avoir examinés, avec le soin que le Public a droit d'attendre & d'exiger de nous.

Une représentation du *Jugement de Midas*, & de la *Servante Maîtresse*, a fait l'ouverture de ce Theatre.

Le sieur Favart avoit composé un petit divertissement qui a tenu lieu de compliment. On se rappelle ce que nous avons dit de celui qui a été joué à la clôture : celui-ci en est la suite. Le Seigneur revient au village ; ses Vassaux en sont enchantés ; ils se proposent de lui en témoigner leur joie en lui chantant des couplets, qui sont, comme on le croit bien, adressés aux spectateurs. Nous n'en citerons aucun. La circonstance fait tout le prix des Ouvrages de cette nature, dans lesquels il est plus difficile que jamais de plaire aux gens de goût, & dont on ne peut remplir l'intention qu'en répétant ce qui a déjà été dit vingt fois. Au surplus, le Public a fort goûté ce Divertissement, si on en peut juger par les applaudissemens qu'il lui a donnés.

VARIÉTÉS.

LETTRE écrite à M. l'Abbé BAUDEAU.

Paris, 20 Mars 1781.

Vous êtes prié, Monsieur, de décider une gageure qui vient d'être faite en nombreuse & bonne compagnie ; la somme est assez considéra-

ble, & vous avez été choisi pour juge : voici la question de fait sur laquelle on demande votre avis.

« Le système des Économistes est-il ou n'est-il pas de mettre tous les impôts sur les producteurs & les productions, à la décharge totale des consommateurs & des consommations ? »

C'est par la voie du Mercure de France, qu'on attend votre décision.

Je suis, &c.

Le Chevalier de ***

RÉPONSE de M. l'Abbé BAUDEAU.

Non, Monsieur, *non*. Voilà toute ma réponse. Vous voyez qu'elle est encore plus précise que votre question, qui l'est beaucoup néanmoins.

Vrai ou faux, utile ou non aux Souverains & aux Peuples, le système des Économistes n'est pas de mettre aucun impôt sur les producteurs & les productions, non plus que sur les consommateurs & les consommations.

Mais d'assigner à la Souveraineté une portion du revenu quitte & net des fonds de terre, proportionnelle à celui du propriétaire-foncier.

Prenez pour exemple trois domaines ruraux ou corps de ferme qui rapportent tous les trois également pour 6000 liv. de récoltes annuelles, bon ou mal, le fort compensant le foible.

La production est pour chacune des trois fermes de 6000 livres, & le total des trois est de 18000 liv. La consommation est précisément de la même somme, car tout se consomme ; mais ce n'est pas là ce qui doit régler l'impôt.

Si la récolte de la première ferme a coûté 3000 livres de frais ou avances, la seconde 4 & la troisième 2, il y a 9000 liv. à déduire qui ne sont pas

impasables. Le revenu du Souverain ne doit être assis que sur le *revenu quitte & net*, il ne doit pas être proportionnel aux frais & dépenses.

Le total des trois fermes ne rapporte de *revenu franc & liquide* que 9000 livres ; savoir, 3000 liv. pour la première ferme, 2 pour la seconde & 4 pour la troisième.

Quoique la *production* & la *consommation* soient égales, les trois fermes ne peuvent jamais être estimées ni vendues au même prix, ni par conséquent taxées à la même contribution.

Dans le fait, les Économistes pensent que cette contribution directe & proportionnelle aux revenus quittes des propriétaires, est la seule bonne.

De quelque manière, disent-ils, qu'on mette d'autres impôts indirects, ils retombent toujours sur le Souverain lui-même, sur les rentiers & sur les propriétaires-fonciers. D'abord les fermiers les retranchent du prix de leur bail, ensuite les ouvriers & marchands les ajoutent à leurs mémoires & factures.

Or ces impôts sont doublés & plus que doublés, non pas seulement par les *frais* seuls, qui sont la moindre partie des inconvéniens qu'ils entraînent, mais bien plus par les faux-frais, par les amendes, saisies, confiscations, vexations, contrebandes, par les pertes d'hommes & de travaux, sur-tout par la destruction énorme des productions de la terre qu'ils nécessitent.

D'un écu de 6 livres perdu ou payé par un Citoyen, il n'en entre pas 2 liv. dans la poche du Prince, à ce qu'ils assurent ; il y auroit donc profit pour l'un & pour l'autre si le trésor public recevoit directement un petit écu.

Dire que les Particuliers serbient *surchargés* en donnant 3 liv. au lieu de 6, aucun homme raisonnable n'en est capable, si ce n'est peut-être dans

une distraction occasionnée par son application actuelle à d'autres grands objets.

Vous m'avez demandé les faits ; j'ai l'honneur de vous les attester. Les gagnans sont ceux qui gageoient pour la négative ; permettez - moi d'observer que depuis environ quinze ans, voilà pour le moins la cinquantième fois qu'on me met dans la nécessité d'imprimer cette explication ; suis-je donc bien impardonnable d'adopter désormais pour devise, *quo usque tandem ?*

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé BAUDEAU.

21 Mars 1781.

GRAVURES.

M. VINCENT, Professeur de l'École Royale Vétérinaire & Pensionnaire du Roi, se dispose à donner six Estampes, de même format, sur l'expression des diverses passions du Cheval ; savoir, l'expression de l'amour & celle de la joie. Ces deux viennent de paroître, & se trouvent à Paris, chez le Tellier, rue des vieilles Étuves Saint Honoré, maison d'un Boutonnier. Les sujets des quatre autres seront l'expression de la tristesse, de la colere, de la crainte & de la terreur. Ces Estampes feront suite d'un Ouvrage intitulé : *Mémoire artificielle des principes relatifs à la fidelle représentation des animaux, tant en Peinture qu'en Sculpture*, dont la première Partie est déjà imprimée.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

Les Hommes Illustres de la Marine Française, leurs actions mémorables & leurs portraits, par M. Graincourt, 2^e Cahier. L'Auteur n'avoit contracté

l'engagement que de fournir à ses Souscripteurs huit Cahiers ; il en donne gratuitement un neuvième. Il s'est procuré des renseignemens qui le mettent à portée de continuer son Ouvrage jusqu'au Règne actuel ; en conséquence , il fournira encore trois Cahiers , auxquels il joindra une 17^e Gravure. On souscrit chez l'Auteur , actuellement rue S. Martin , à la Croix de Fer , près S. Julien. Le prix de ces trois derniers Cahiers sera de 4 l. payables en les recevant.

Tomes XXV & XXVI de l'Histoire Universelle , nouvellement traduite de l'Anglois , in-8^o. A Paris , chez Moutard , Imprimeur-Libraire , rue des Mathurins. On vient de mettre en vente chez le même Libraire , 1^o. les Pseaumes expliqués d'après l'Hébreu , le Chaldéen , le Syriaque , l'Arabe , l'Éthiopien , l'Arménien , le Grec & le Latin , &c. par M. l'Abbé de la Molette. 3 Vol. in-12. 2^o. Un Traité sur la Poésie & la Musique des Hébreux , pour servir d'introduction aux Pseaumes expliqués. 1 Vol. in-12. 3^o. Le N^o. 2 des Nouveaux Mélanges , in-8^o. contenant les Sections IX & X des Romans du seizième siècle.

T A B L E.

<i>V</i> ERS mis au bas du Portrait	Académie Roy. de Musiq.	38
de M. Necker ,	3 Comédie Française ,	40
Dialogue ,	4 Comédie Italienne ,	43
Enigme & Logogryphe ,	15 Lettre écrite à M. l'Abbé Bau-	
Histoire de l'Académie Royale	deau ,	44
des Sciences ,	17 Gravures ,	47
Annales du Règne de Marie-	Annales Littéraires ,	ibid.
Thérèse ,	30	

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu , par ordre de Mgr le Gardo des Sceaux , le *Mercur de France* , pour le Samedi 5 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris , le 4 Mai 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 12 MAI 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LE MAÎTRE ET L'ÉCOLIER, *Fable.*

UN Maître aimoit beaucoup son métier ; son Élève
De son côté n'aimoit guères le sien.

Latin, Grec ou François, Poète, Historien,
Incendient le bureau, dès que l'enfant se lève :

Le Maître enseigne tout, & l'Enfant n'apprend rien.

Le beau talent, disoit tout haut le Maître,

Que d'enseigner ! Et l'Écolier tout bas :

Ah ! l'ignorance a bien d'autres appas !

Sûrôt pourtant qu'on voyoit le jour naître,

Il falloit jusqu'au soir, hors l'heure des repas,

Être appliqué sans cesse, ou du moins le paroître.

Même on trouvoit trop courts les plus longs jours d'été,

Tant le soir devoit être achevé.

Le jour, au gré du pédagogue austère,

Sam. 12 Mai 1781

C

Auroit dû s'allonger pour lui faire sa cour ;

Et l'enfant disoit au contraire :

J'aimerois , moi , qu'il fît nuit tout le jour,
Enfin cent ans le Maître, avec sa mine rogue ,
L'eût-il endoctriné , j'ose en être garant,
Cent ans il eût été le très-sot pédagogue

D'un Écolier très-ignorant.

Le Maître étoit haï bien plus que la science ;

L'Écolier , si son Précepteur

Eût aimé, prêché l'ignorance,

En moins de rien , je crois , auroit été Docteur.

Pourquoi placer l'ennui tout près de la sagesse ?

C'est vouloir la faire haïr.

On se plaît à désobéir

A qui commande avec rudesse.

À LA FONTAINE DE VAUCLUSE,

Traduction de Pétrarque.

Chiare , fresce , e dolce onde , &c.

AIMABLE & clair ruisseau dont l'onde solitaire
Dans ses flots a reçu la beauté qui m'est chère ;
Platane fortuné qui lui servis d'appui ,
Qui lui prêtas ton ombre , & qui vois mon ennui ;
Gazon qu'elle a foulé , trône heureux de verdure ;
Vous , filles du printemps qui fûtes sa parure ,
Fleurs dont j'étois jaloux quand vous touchiez son sein ;

Air devenu plus pur sous un ciel plus serain ;
 Séjour cher & fatal où , voyant tant de charmes ,
 J'éprouvai de l'Amour les premières alarmes ;
 Soyez tous attentifs , pour la dernière fois ,
 Aux accens douloureux de ma mourante voix.

Si le sort doit bientôt me ravir la lumière ,
 Si l'Amour , dans les pleurs , doit fermer ma paupière ,
 A ma cendre accordez un asyle en ces lieux ;
 Puisse mon ame alors s'envoler vers les cieux ,
 Et laisser sur ces bords ma dépouille mortelle !
 La mort sera pour moi plus douce & moins cruelle
 Si je puis conserver cet espoir consolant ,
 Et vous revoir encore à mon dernier moment.
 Que ces lieux soient un port où mon ame flétrie
 Puisse en paix déposer le fardeau de la vie.

CELLE dont les rigueurs avancent mon trépas ,
 Sur cette rive , un jour , viendra porter ses pas ;
 Et là , dans ce lieu même où je la vis paroître
 Pour la première fois , pensant à moi , peut-être ,
 Elle desirera rencontrer son amant :
 Ses yeux me chercheront ; mais hélas ! vainement ;
 Ses yeux ne verront plus qu'un reste de poussière
 Épars sous les débris d'une tombe grossière.
 Amour , en ce moment , puisses-tu l'inspirer !
 Puisses-tu sur mon sort la faire soupirer !
 Le ciel , voyant en pleurs des yeux si pleins de charmes ,
 Pourroit-il refuser mon pardon à ses larmes ?

C ij

Avec ravissement je m'en souviens toujours!

C'est-là que je la vis, au plus beau de mes jours,

Assise sous un dais de fleurs & de verdure.

Sous ces tilleuls fleuris, près de cette onde pure,

S'élevoient des lilas, des mirthes enlacés

Retombans en festons dans les airs balancés.

De fleurs, sous les berceaux, une pluie odorante

Descendoit & couvroit le sein de mon amante.

Ce nuage amoureux entourait ses appas.

Elle étoit ravissante & ne le savoit pas.

Quelques fleurs voltigeoient sur sa robe flottante,

D'autres venoient tomber sur sa tête charmante,

Erroient sur ses cheveux, se jouoient sur son front,

Voguoient au gré de l'onde, émailloient le gazon.

Où voloient dans les airs, sur l'aile de Zéphire,

Et sembloient annoncer l'Amour & son empire.

« CETTE beauté sans doute est l'ouvrage des Dieux,

M'écriai-je soudain ; » ce port majestueux,

» Tant d'appas, ce souris, cette grâce divine,

» Me décèlent assez sa céleste origine.

» Mais qui m'a tout-à-coup transporté dans ces lieux ?

» Est-elle sur la terre ? ou suis-je dans les cieux ? »

Mes sens étoient troublés ; ma raison égarée. . . .

Hélas ! dès ce moment, loin de cette contrée,

Loin des bords fortunés où je vis tant d'attraits,

Pour mon cœur, il n'est plus de bonheur ni de paix.

SECONDAIRE mes desirs pour l'objet que j'adore.

Si tes chants, ô ma Muse, étoient dignes de Laure,
 Sûre de tes succès, tu pourrois, loin des bois,
 A l'Univers entier faire entendre ta voix.

(*Par M. le Chevalier d'Autume.*)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Zéro* ; celui du
 Logogryphe est *Louis*, comme Roi & comme
Pièce de monnoie, où se trouvent *Loi*, *vol*,
fi, *sol*.

É N I G M E.

SAIS-TU que sur les animaux
 J'exerce un redoutable empire ?
 Sais-tu, Lecteur, quels biens, quels maux
 J'apporte à tout ce qui respire ?
 Par moi, Damon, qui n'avoit rien,
 Se trouve maître d'un grand bien.
 Par moi, Climène voit ses charmes
 Comme une fleur s'épanouir.
 Par moi, Philis, qui fond en larmes,
 Voit tous les siens s'évanouir.
 D'un étourdi je fais un sage,
 D'un sage un sot, lourd & rétif,
 Dont la foiblesse est le partage.
 La belle Iris me tient captif

C. ij

Dans les ténèbres les plus sombres.

En vain, Lecteur, tu me poursuis.

C'est par la science des nombres

Que l'on connoît ce que je suis.

(Par un Abonné du Port-l'Evêque , en Norm.)

L O G O G R Y P H E.

JE suis, mon cher Lecteur, bien moins large que
long,

On me trouve mieux fait lorsque j'ai le dos rond ;

Car ma forme à se rompre est alors peu sujette,

Et moins facilement se gâte & se déjette.

Quoique je sois, par fois mal gardé du voleur,

Cependant nuit & jour, & sans la moindre peur,

Je traverse les champs, les forêts & la plaine ;

Aussi je mets courriers & chevaux hors d'haleine.

Je vais tantôt montant, & tantôt descendant,

Par ici chez l'Anglois, par-là chez l'Allemand,

Par-tout ailleurs enfin, quelque lieu que l'on nomme,

A Paris, à Berlin, mais plus, dit-on, à Rome.

En sens divers veux-tu me renverser ?

De mes débris tu pourrois composer

Le nom d'un animal chasseur & domestique ;

Celui d'une rivière au pays Germanique ;

Ce qui chez une fille est bien souvent trompeur ;

Ce que l'Art de la guerre a de plus destructeur ;

Le chef-lieu d'un Comté qui confine à la France,

Vers les bords parfumés qu'arrose la Durance ;
 Passe-temps d'Écolier ; la demeure d'un Saint ;
 Certain terme usité pour désigner un pain ;
 Le nom que quelquefois l'enfant donne à sa bonne ;
 Quelque chose à manger qu'une croûte environne ;
 Les chants sacrés qu'un Ange inspiroit à Santeuil.
 Vas-tu pour un y me faire un froid accueil ?
 Je pourrois en cherchant t'en dire davantage ;
 Mais ma tâche n'est pas de remplir cette page.
 C'est assez , cher Lecteur , d'applanir les chemins,
 Je suis ton serviteur & te baise les mains.

(Par M. Duchemin.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*SUITE de l'Histoire de l'Académie Royale
 des Sciences. Vol. in-4°. année 1777 ,
 avec les Mémoires de Mathématique & de
 Physique , pour la même année. A Paris ,
 chez Moutard , Imprimeur-Libraire , rue
 des Mathurins.*

Éloges des Académiciens morts en 1777.

TOUT Panégyriste exagère nécessairement ;
 mais le grand art est d'exagérer pour la mul-
 titude, sans blesser la vérité pour le Lecteur
 intelligent ; d'éviter également dans un éloge
 historique la sécheresse du simple récit &

C iv.

l'emphase de l'amplification ; de soutenir l'intérêt, quelquefois médiocre , du sujet , par des réflexions générales , variées , instructives & piquantes. Tel est le mérite des Éloges de M. le Marquis de Condorcet. Il n'a point imité les Écrivains célèbres qui l'ont précédé en ce genre : sa manière est absolument originale ; le Public a prononcé depuis long-temps qu'elle est excellente , & que l'Auteur possède dans le plus haut degré toutes les parties du style , la facilité , l'élégance , la force & la clarté.

Les Académiciens dont M. le Marquis de Condorcet donne les Éloges dans ce Volume, sont MM. Trudaine , Jussieu , Bourdelin & Haller. Comme l'extrait de l'Éloge de M. Haller a déjà paru dans un des *Mercurès* de l'année dernière , nous nous bornerons aux trois autres ; nous en rapporterons divers morceaux en faveur de ceux qui ne sont pas à portée de consulter le Recueil de l'Académie. Si on vouloit citer tout ce qui est remarquable dans ces Éloges , il faudroit les copier en entier.

Éloge de M. TRUDAINE.

M. Trudaine naquit en 1733 , à Clermont en Auvergne , où son père étoit alors Intendant.

« Les Lois , dit M. le Marquis de Condorcet , firent le premier objet des études de M. Trudaine ; & dans ce travail , il eut son père pour

guide. Il ne se borna pas à une étude superficielle de la Jurisprudence : né avec un esprit naturellement juste, il dût sans doute être blessé des défauts & de la complication de nos Lois ; mais c'étoit une raison pour lui de les étudier avec plus d'ardeur. Il sentoit que le hasard l'avoit fait naître dans un temps où le progrès rapide des lumières feroit bientôt désirer à la Nation des Lois plus simples, plus douces, plus conformes à ces principes généraux de la raison & de la nature, que l'esprit humain perfectionné a appris enfin à ne plus méconnoître ; mais il sentoit en même-temps que pour réussir à se faire écouter, en proposant de corriger des Lois, qu'un vieux respect fait regarder comme sacrées, il faut que le réformateur puisse dire à ceux qui veulent les défendre : *Je connois mieux que vous les Lois que vous me reprochez de vouloir détruire ; & c'est parce que je les connois que je voudrois les changer.*

Destiné à occuper un jour la place de son père, M. Trudaine voulut connoître toutes les matières qui regardent les Finances, le Commerce, les Manufactures & les Ponts & Chaussées. Il étudia les Mathématiques sous M. Clairaut, la Chimie, l'Histoire Naturelle & la Physique sous les Maîtres les plus habiles.

« Il alla dans les ateliers des Ponts & Chaussées s'instruire de tous les détails de l'art de la construction. Il vit dans les mines la Chimie appliquée en grand aux métaux, & cette foule de procédés ingénieux ou savans qui servent à rendre l'exploitation de ces mines moins périlleuse &

» plus utile ; il visita les ports. Il étudia la
» marine. »

En 1757, il fut Adjoint à son père, qui avoit dans son département les Fermes-Générales, le Commerce, les Manufactures & les Ponts & Chaussées.

« Le département des Fermes-Générales a pour
» objet, comme on fait, la plupart des impôts établis
» sur les consommations & sur le commerce. M.
» Trudaine croyoit cette forme d'imposition égale-
» ment contraire aux intérêts de la Nation & à
» ceux du Prince. Selon ses principes, les impôts
» sont toujours réellement payés par les proprié-
» taires, sur le revenu de leurs terres, soit que ce
» revenu soit soumis à un impôt direct, soit que des
» impôts indirects augmentent la dépense du pro-
» priétaire en augmentant le prix des denrées qu'il
» achette, & diminuent son revenu en diminuant
» pour eux le prix de ses denrées, ou en augmen-
» tant les frais de l'exploitation des terres. Mais,
» selon les mêmes principes, la forme des impôts
» n'est point indifférente : un impôt direct sur le
» revenu des terres est le seul équitable, parce qu'il
» est le seul qu'on puisse distribuer avec égalité ; il
» est le moins onéreux au peuple, parce qu'il
» n'exige rien de celui qui n'a rien ; le moins oné-
» reux au propriétaire, parce qu'il n'exige point de
» frais pour sa perception, & qu'ainsi les proprié-
» taires, en payant directement la totalité de l'im-
» pôt, payeroient réellement moins que lorsque
» sous une autre forme ils croient n'en payer qu'une
» partie. Les impôts indirects, au contraire, se
» lèvent immédiatement sur la partie du peuple
» qui vit de son travail ; & c'est contre elle que
» s'exercent les rigueurs trop souvent nécessaires

pour en assurer le recouvrement : la distribution
de ces impôts est toujours inégale , parce qu'il est
impossible de les proportionner , soit aux facultés
de ceux qui les payent , soit à la valeur des objets
sur lesquels ils sont imposés. Ces impôts entraî-
nent des frais énormes de perception ; découra-
gent le Commerce , les Arts , l'Agriculture ; em-
ploient un grand nombre d'hommes dont le tems
& l'industrie sont perdus pour l'État ; inspirent au
peuple le desir de se soustraire par la fraude au
joug qu'ils appesantissent sur lui ; font naître une
race nombreuse de fraudeurs , que l'habitude
d'exercer un métier dangereux & de braver les
lois , peut rendre funestes à la société ; entre-
tiennent une guerre sourde entre la Nation & les
Régisseurs des Impôts ; obligent enfin , pour ré-
primer ceux qui font la fraude ou qui en pro-
fitent , d'établir des peines sévères , injustes
même , osons le dire , puisqu'elles mettent au rang
des crimes , des actions qui ne blessent aucun des
devoirs primitifs de l'homme ; & ces peines , que
le nombre de délits force de multiplier , font
perdre des Citoyens , ruinent leurs familles ,
anéantissent leur postérité. »

M. Trudaine auroit voulu porter dans le commerce une entière liberté ; mais le commerce étant lié d'un côté à l'Administration des Finances , enchaîné de l'autre par des Traités politiques , M. Trudaine fut forcé de se borner à relâcher ses fers , à rouvrir à l'industrie des routes que les préjugés avoient long-temps fermées.

Il fut conduit par les mêmes vues dans l'Administration des Manufactures.

« Tous ces réglemens , dictés par le desir de per-

Cvj

» fectionner l'industrie ou de la diriger, d'établir
 » de l'ordre parmi les Ouvriers, de veiller aux
 » intérêts du Public, ou même à la sûreté, n'étoient
 » encore à ses yeux que des impôts qui renchéris-
 » soient le prix des denrées; des fers qui retenoient
 » dans l'oppression la partie la plus pauvre du
 » peuple; des entraves qui retardoient l'industrie
 » au lieu de la régler; des moyens enfin d'éterniser
 » les préjugés & de perpétuer l'enfance des Arts. »

Le département des Ponts & Chaussées
 acquit entre les mains de MM. Trudaine,
 (car M. Trudaine le père avoit commencé
 l'ouvrage) une activité & une importance
 que jamais il n'avoit eues.

» Toutes nos Provinces furent réunies par des
 » routes nouvelles; les grandes rivières traversées
 » par des ponts; nos ports de commerce réparés &
 » multipliés : la France entière prit sous cette Ad-
 » ministration une face nouvelle; l'intérêt du com-
 » merce & de la défense de l'État présidoit à l'éta-
 » blissement des communications. »

La Charge d'Intendant des Finances, que
 possédoit M. Trudaine, fut supprimée en
 1777; & il étoit enfin rendu à lui-même,
 à l'amitié, aux Sciences; mais la santé,
 chancelante depuis long-temps, succomba
 enfin, & il mourut le 5 Août 1777.

M. de Condorcet fait un tableau touchant
 de ses vertus. Il s'exprime ainsi au sujet de
 l'indifférence de M. Trudaine pour les biens
 de la fortune.

« Nous ne parlerions pas du désintéressement de
 » M. Trudaine, si malheureusement cette vertu

n'étoit très-rare , même parmi ceux qui n'auroient
 aucun mérite à la pratiquer , si sur-tout elle n'étoit
 pas trop souvent un effet de l'orgueil ou d'une
 avidité plus adroite : M. Trudaine fut désintéressé,
 & il le fut sans faste. A la mort de son père ,
 ayant été nommé à ses places dans le Conseil des
 Finances & dans celui du Commerce , il demanda
 au feu Roi la permission de n'en point recevoir
 les appointemens. *On me demande si rarement de*
pareilles grâces , dit le Roi , que pour la singularité
je ne veux pas vous refuser. »

Tout le fonds du caractère moral de M.
 Trudaine est renfermé dans ce morceau.

« M. Trudaine fut bon ami , bon fils , bon mari »
 bon père ; aux vertus du Citoyen & du Magistrat »
 il joignit les agrémens de l'homme du monde :
 aimable & doux dans sa vie privée , se livrant à
 la Société avec plaisir , on eût pu l'accuser de
 trop de facilité & d'amour de la dissipation ; mais
 le goût de la dissipation ne lui a fait négliger
 aucun devoir ; peu d'hommes en place , peu
 de particuliers même ont réuni des connois-
 sances aussi étendues , aussi variées ; enfin la faci-
 lité de son caractère ne l'a jamais fait consentir à
 une chose injuste. Aussi les ennemis de M. Tru-
 daine , en lui reprochant cette facilité , qu'ils nom-
 moient foiblesse , avec une sévérité qu'on n'a
 jamais ni pour la médiocrité , ni pour le vice , ne
 lui reprochèrent que cette mollesse de caractère
 que les obstacles qui s'opposent au bien rebutent
 trop facilement ; qui ne sent pas assez la possibi-
 lité de vaincre ces obstacles , & paroît ignorer
 trop tout ce que peuvent l'activité & le courage ;
 cette foiblesse , qui dans toutes les actions ou la
 justice n'a point prescrit rigoureusement notre

» conduire, cède trop aisément à la commisération
 » ou à l'amitié, & qui semble ne tenir qu'à la pa-
 » resse ou à la bonté. Mais jamais ces mêmes enne-
 » mis n'ont osé ni le soupçonner, ni même l'accuser
 » de cette foiblesse vraiment coupable qui, née de
 » l'indifférence pour la gloire & la justice, ne voit
 » dans le bien qui s'offre à elle que des obstacles &
 » des dangers, se prête au mal lorsqu'elle ne craint
 » point d'avoir à en répondre, le commet même
 » avec tranquillité lorsque pour s'y refuser il fau-
 » droit compromettre un intérêt d'ambition ou de
 » repos; foiblesse que l'on juge trop favorablement
 » en ne la regardant que comme un défaut du ca-
 » ractère, puisqu'elle n'est dans ceux à qui on la
 » reproche qu'un art de cacher sous le masque de
 » la timidité ou de l'insouciance, des vices plus
 » odieux, & un moyen adroit de se dérober à l'in-
 » dignation publique en se dévouant au mépris,
 » parce qu'on se sent le courage qui supporte le
 » mépris, & qu'on manque de celui qui brave la
 » haine. »

Éloge de M. DE JUSSIEU.

Bernard de Jussieu naquit à Lyon le 17
 Août 1699, de Laurent de Jussieu, Docteur
 en Médecine.

Il vint à Paris en 1714, achever ses études
 sous les yeux d'Antoine de Jussieu, son
 frère, Membre de l'Académie des Sciences,
 qui jouissoit d'une grande réputation, soit
 comme Botaniste, soit comme Médecin.

Deux ans après, ils entreprirent ensem-
 ble un voyage pour examiner les plantes des
 Pyrénées, de l'Espagne & du Portugal. Ce

fut alors que le goût de M. de Jussieu pour la Botanique se développa tout entier. Jamais il n'a oublié les plantes qu'il vit dans ce voyage, ni la position des lieux où il les avoit trouvées.

« Ce n'étoit pas seulement pour être Botaniste
 » que M. de Jussieu étoit né, c'étoit pour observer
 » la Nature, & c'est précisément pour cela qu'il a
 » été un si grand Botaniste : peu d'hommes ont
 » reçu au même degré les qualités d'un excellent
 » Observateur : une mémoire prodigieuse qui pou-
 » voit embrasser une immensité d'objets, & une
 » netteté d'esprit qui ne les confondoit jamais ; l'avi-
 » dité de savoir & la patience ; des vues grandes &
 » hardies, & une timidité scrupuleuse quand il fal-
 » loit s'arrêter à une opinion ; un esprit capable de
 » former des combinaisons étendues & profondes,
 » mais qui descendoit sans peine aux plus petits
 » détails ; enfin un amour vif de la vérité, & nul
 » desir de la gloire ; car l'amour de la gloire &
 » l'avidité d'en jouir conduisent souvent les Obser-
 » vateurs à n'appercevoir jamais que des choses
 » extraordinaires, ou à prétendre avoir vu ce qu'ils
 » n'ont fait qu'entrevoir. »

M. Vaillant, le contemporain & l'émule de Tournefort, choisit M. de Jussieu pour son Adjoint à la place de Démonstrateur au Jardin Royal des Plantes ; & peu de temps après la mort l'ayant enlevé, M. de Jussieu fut chargé en chef de cette place importante. Bientôt le Jardin du Roi, auparavant un peu négligé, changea de face.

¶ M. de Jussieu veilloit lui-même à la culture des

» plantes, à leur distribution dans les serres, aux
 » détails des précautions nécessaires pour les conser-
 » ver ; il instruisoit les Jardiniers, & il parvint à en
 » faire de vrais Botanistes. Chaque année il con-
 » duisoit dans les campagnes des environs de Paris
 » les Élèves qui avoient suivi ses leçons du Jardin
 » du Roi. . . . Il leur enseignoit à reconnoître
 » les plantes malgré les changemens que leur fait
 » éprouver la nature du terrain, malgré les acci-
 » dens qui les défigurent ; il leur apprenoit à dis-
 » tinguer le sol qui convient à chacune. Souvent
 » ses Élèves se permettoient avec lui des superche-
 » ries qu'ils n'eussent osé risquer sous un Maître
 » moins habile ; ils lui présentoient des plantes qu'ils
 » avoient mutilées exprès, dont ils déguisoient les
 » caractères en y ajoutant des parties tirées d'autres
 » plantes ; quelquefois même ils lui présentoient
 » des plantes étrangères. M. de Jussieu reconnois-
 » soit bientôt l'artifice, nommoit la plante, le lieu
 » où elle croissoit naturellement . . . les carac-
 » tères qu'on avoit effacés ou déguisés. On répé-
 » toit vingt fois cette manière d'éprouver son éton-
 » nante sagacité ; il s'y prêtoit toujours avec la
 » même simplicité, & cette bonté lui étoit si na-
 » turelle, qu'il ne s'apercevoit pas même qu'il eût
 » besoin de l'avoir ; il ne trouvoit dans cette ma-
 » nière de répondre qu'un moyen d'épargner du
 » temps & des paroles. M. Linnæus, dans son
 » voyage en France, assista à l'une de ces herbori-
 » sations. Les Élèves de M. de Jussieu voulurent
 » tenter avec lui la même plaisanterie. *Il n'y a*
 » *qu'un Dieu ou votre Maître qui puissent vous ré-*
 » *pondre, dit-il, aut Deus, aut Dominus de Jus-*
 » *sus.* »

M. de Jussieu a très peu écrit. On ne
 trouve de lui que trois ou quatre Mémoires

dans les Recueils de l'Académie des Sciences, où il avoit été reçu en 1725.

« Jamais homme n'a joui d'une réputation aussi
 » grande, n'a obtenu & mérité tant de gloire avec
 » un aussi petit nombre d'Ouvrages imprimés, &
 » en paroissant ne chercher que l'obscurité. Il a
 » peu écrit, a-t-on dit, mais il a parlé, & d'autres
 » ont écrit d'après lui : mot heureux qui mérite
 » d'être consacré dans nos Fastes. On ne connoît
 » soit point de Livres de lui, mais l'Europe étoit
 » pleine de ses Disciples ; son nom étoit cher à ses
 » Compatriotes, & respecté des Étrangers ; jamais
 » aucune voix n'a troublé ce concert unanime du
 » monde savant, & dans le cours d'une si longue
 » vie il n'a trouvé dans l'Europe entière qu'un rival
 » dont il obtint l'estime, & pas un ennemi. »

M. de Jussieu fut appelé par le feu Roi pour former l'arrangement d'un Jardin des Plantés à Trianon. Il eut de fréquens entretiens avec le Monarque, qui goûtoit également son savoir, sa simplicité & sa candeur ; mais il ne retira de cette espèce de commerce que

« Le plaisir toujours piquant, même pour un
 » Philosophe, d'avoir vu de près un homme de
 » qui dépend le sort de vingt millions d'hommes.
 » Il ne demanda rien, & on ne lui donna rien,
 » pas même le remboursement des dépenses que
 » ses fréquens voyages lui avoient causées. Cependant le Roi ne l'avoit pas oublié ; il cessa au bout
 » de quelques années de le mander à Trianon, où
 » sa présence n'étoit plus utile ; mais il parloit souvent de M. de Jussieu avec intérêt. Un tel homme
 » devoit en effet laisser des traces profondes, sur-

» tout dans l'esprit d'un Roi condamné à ne voir
 » presque jamais que des courtisans. »

La modestie de M. de Jussieu étoit extrême.

« Souvent il répondoit aux questions qu'on lui
 » proposoit, *je ne sais pas*, & cette réponse embar-
 » rassoit quelquefois les consultants, honteux alors
 » de s'être crus plus savants que lui. Il haïssoit la
 » charlatanerie, & pardonnoit aux Charlatans ;
 » une gaieté douce & des plaisanteries sans fiel que
 » sa bonhomie rendoit piquantes, assaisannoient les
 » conversations qu'il avoit sur ce sujet avec ses
 » amis ; c'étoit alors que faisant à certaines opi-
 » nions une guerre innocente, & où jamais le nom
 » de leurs auteurs n'étoit prononcé, il se permet-
 » toit de rire de ces vues ou superficielles ou
 » fausses qu'on donne avec orgueil pour le secret
 » de la Nature ; de ces découvertes annoncées avec
 » emphase, & qu'on lit dans les Livres anciens ; de
 » ces systèmes généraux fondés sur quelques faits,
 » souvent mal observés, & contredits par mille
 » autres ; de ces Livres qui promettent des vérités
 » grandes & universelles, & qui ne renferment que
 » des sophismes, des erreurs & des phrases. Cette
 » charlatanerie, devenue si commune de nos jours,
 » est le fruit de l'espèce de goût d'ailleurs si utile
 » que le Public semble marquer pour les Sciences,
 » & peut-être de la facilité de tromper des hom-
 » mes qui veulent en parler sans les étudier ; elle
 » excitoit le rire ou la pitié de M. de Jussieu, & il
 » ne la croyoit pas bien dangereuse ; les esprits
 » qui s'y livrent ou qui en sont la dupe auroient
 » été, selon lui, de peu de ressourçes pour les Scien-
 » ces ; & les injustices que cette charlatanerie en-
 » traîne dans la distribution de la fortune ou de la

renommée, ne lui paroissent pas mériter l'indignation d'un vrai Philosophe. »

M. de Jussieu mourut le 6 Novembre 1777.

« Son frère aîné avoit acquis, dans la pratique de la Médecine, une fortune considérable. M. de Jussieu en avoit été le seul héritier, & il l'a laissée toute entière à sa famille, ne donnant qu'une préférence, qui ne pouvoit blesser la sensibilité de ses autres parens, au neveu qu'il avoit déjà rendu l'héritier de sa place, & sur-tout de ses idées, la portion de son héritage la plus noble & la plus flatteuse. »

Éloge de M. BOURDELIN.

Louis-Claude Bourdelin naquit à Paris le 18 Octobre 1696. Son père & son ayeul étoient aussi Membres de l'Académie des Sciences, & l'ayeul est le premier Académicien dont M. de Fontenelle ait fait l'éloge. Son oncle fut membre de l'Académie des Belles-Lettres.

« Cette Noblesse Académique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, a sur les autres espèces de Noblesses un avantage bien précieux ; l'illustration qu'elle donne finit aussi-tôt que l'on cesse de la mériter ; elle est à-la-fois & plus flatteuse pour ceux qui la possèdent, & plus utile pour la Société, à qui jamais elle ne peut devenir onéreuse. »

M. Bourdelin perdit son père à l'âge de quatorze ans, & bientôt après sa mère épousa un Militaire. Il se livra tout entier

à l'étude de la Médecine & de la Chimie, & fut reçu Docteur en Médecine en 1720. L'année d'au paravant il s'étoit marié; ses parens l'avoient pressé de prendre cet engagement; ils lui avoient proposé des partis avantageux qu'il refusa tous.

« Le choix de la personne qu'on épouse peut
 » malheureusement être indifférent à ceux qui dis-
 » sipant leur vie entière dans les intrigues ou dans
 » les plaisirs, n'ont pas le temps, au milieu de
 » l'agitation ou plutôt du mouvement dans lequel
 » ils vivent, de souffrir les défauts de leurs femmes,
 » ou même de les connoître; mais un Médecin,
 » livré à des occupations pénibles sans cesse renaissantes,
 » partageant sa journée entre des travaux
 » fatigans & des visites qui n'offrent que des scènes
 » affligeantes, a besoin de trouver dans sa maison
 » de quoi reposer son ame & la consoler. M. Bourdelin
 » choisit Mlle Dubois, fille d'un Apothicaire,
 » dont le Laboratoire lui offroit des ressources
 » utiles dans ses travaux chimiques; elle ne lui
 » apporta pour dot que de la beauté, de l'esprit,
 » des vertus & quelques dettes de famille à payer. »

L'Académie des Sciences reçut M. Bourdelin dans son Corps en 1725. Les Mémoires qu'il lui a donnés ont pour objet des matières de Chimie.

« Il vit la Chimie changer de face en France par
 » l'adoption des idées de Beker & de Staal, à-peu-
 » près comme dans le siècle dernier l'invention des
 » nouveaux calculs avoit produit une révolution
 » dans les Sciences Physico-Mathématiques; mais
 » dans ce renouvellement de la Géométrie, la plu-
 » part des Géomètres, trop âgés pour se plier à une

» marche toute nouvelle, s'élevèrent contre l'usage
 » de ces calculs. M. Bourdelin fut plus sage ; il se
 » contenta de suivre le fil des découvertes dont il
 » ne pouvoit partager l'honneur, & il eut la mo-
 » destie de ne plus écrire sur une Science qui sui-
 » voit des principes nouveaux, & qui avoit adopté
 » une langue nouvelle. »

Entraîné par un sentiment profond de bienfaisance,

« Il se livra à la pratique de la Médecine, & se
 » consacra sur-tout au traitement des pauvres ; il
 » se dévoua à cette Profession pénible, où le spec-
 » tacle douloureux des malheurs qu'on ne peut
 » soulager, l'emporte sur le plaisir du bien qu'on
 » a pu faire, où le Médecin est obligé de payer
 » les remèdes qu'il ordonne, & de nourrir les
 » malades qu'il guérit. M. Bourdelin ne regardoit
 » pas le soin qu'il prenoit de visiter les pauvres
 » comme un essai de ses forces, comme une étude
 » qui pouvoit le rendre plus digne de traiter d'autres
 » malades. S'il est une classe d'hommes devant qui
 » l'inégalité des états doit disparaître, ce sont
 » les Médecins : témoins ou confidens nécessaires
 » des maladies, des foiblesses & des passions, ils
 » voient combien la Nature a rapproché ceux que
 » la différence des rangs ou des fortunes semble
 » séparer le plus ; aussi au milieu de la pratique la
 » plus brillante, M. Bourdelin donna toujours la
 » préférence aux pauvres, comme à ceux qui
 » avoient le plus besoin de lui, & qui pouvoient le
 » moins recourir à des mains habiles. »

M. Bourdelin étoit né avec un bien con-
 sidérable ; cependant l'exercice de la Méde-
 cine qu'il avoit d'abord entrepris par bien ;

faisance, devint pour lui une ressource nécessaire. Le second mari de sa mère dissipa sa fortune & celle de sa femme, & laissa en mourant des dettes, au paiement desquelles la mère de M. Bourdelin s'étoit engagée. Il les acquitta entièrement; il voulut de plus assurer à sa mère une subsistance indépendante & convenable à son état. Ces sacrifices absorbèrent une grande partie de sa fortune.

« Il avoit alors un frère encore mineur, à qui les Loix ne permettoient pas de partager les devoirs de son aîné; mais le premier soin du cadet à l'époque de la majorité, fut d'obliger son frère à lui accorder l'honneur de la moitié du sacrifice, & il l'obtint. M. Bourdelin ne mit point d'orgueil à le refuser; il sentoit que son frère avoit le même droit, que lui à cet acte de piété filiale; & comme il étoit vraiment généreux, il devoit être juste, »

En 1761, M. Bourdelin fut nommé premier Médecin de Mesdames; mais il obtint d'elles la permission d'exercer la Médecine à Paris, & les pauvres étoient toujours le plus cher objet de ses soins.

« La Nature, en accordant une longue vie à quelques hommes, les condamne à des pertes irréparables qui ne peuvent être adoucies que par l'espérance de ne pas survivre long-temps à ce qu'on a perdu. M. Bourdelin vit d'abord mourir son frère, qui étoit encore son Élève, son ami, le compagnon de ses travaux, qui, suivant la même carrière, vivant dans la même maison, pratiquant la même bienfaisance, heureux par

les mêmes goûts & par les mêmes vertus, lui appartenoit par les liens les plus chers à la fois & les plus respectables. Il le perdit, quoique la différence des âges dût lui faire espérer de n'avoir jamais à le pleurer; il le perdit au moment où, après l'avoir rendu digne du nom qu'ils portoient, il alloit le voir partager sa réputation, où il alloit jouir de ses succès. Il avoit suivi Mesdames à Plombières en 1762. Pendant que son devoir l'y retenoit, sa femme lui fut enlevée; & après cinquante-trois ans d'une union heureuse & inaltérable, il fut privé de la consolation de lui donner ses derniers soins & ses derniers secours. . . . Il perdit en 1775 le fils de ce frère qu'il avoit tant aimé, le seul héritier de son nom, qui suivit la Profession de ses pères, le seul objet par qui M. Bourdesin tenoit encore à la vie. Cette perte mit le comble à tous les malheurs qu'il avoit éprouvés, & les facultés de son âme s'en ressentirent; cet homme, d'un esprit si sage, d'une raison si saine, d'une mémoire immense, d'une érudition si étendue & si exacte, éprouva le dépérissement d'esprit & de corps qu'entraîne le chagrin joint à la vieillesse; une mélancolie profonde, fruit de la douleur de ses pertes & du sentiment de sa décadence, s'empara de lui; il traînoit & supportoit avec peine des jours qu'il ne pouvoit plus rendre utiles aux autres. Nous l'avons vu souvent venir chercher dans nos Assemblées des distractions aux sentimens qui l'accabloient, continuer par habitude une assidue qu'il avoit toujours regardée comme un devoir, s'intéresser à nos travaux lorsque son état lui permettoit de s'en instruire, & jouir encore avec quelque plaisir du respect que nous inspirait le souvenir de ses travaux & de ses vertus. Il mourut le 13. Septembre 1777.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL des Sciences
Morale, Économique, Politique & Diplomatique, ou Bibliothèque de l'Homme d'État & du Citoyen, mis en ordre & publié par M. Robinet, Censeur Royal, Tomes XII, XIII, XIV, XV, XVI & XVII in-4°. A Paris, chez l'Éditeur, rue de la Harpe, à l'ancien Collège de Bayeux, 1780.

Nous annonçons à-la-fois les six Volumes de ce grand Ouvrage, qui ont paru dans le courant de l'année dernière. La multitude d'objets intéressans qu'ils renferment, ne nous permet pas d'en faire un extrait détaillé, & nous croyons inutile de relever le mérite d'un Livre qui a obtenu les suffrages des Savans & des Hommes d'État, les vrais Juges des matières politiques. Ces suffrages sont bien capables de soutenir les Auteurs & l'Éditeur dans la vaste carrière où ils sont entrés. Ils recueillent déjà ce fruit de leurs nobles travaux ; mais les générations futures en recevront de bien plus grands avantages ; car ce n'est pas seulement contribuer à la prospérité de ses Contemporains, c'est avancer le bonheur des races futures que de travailler à perfectionner la Science du Gouvernement.

Les principaux articles des Volumes que nous avons sous les yeux sont, *Cité, Citoyen, Clergé, Code, Colonie, Commerce,*

merce, (celui-ci contient les vues les plus étendues & les plus justes, pour l'accroissement du Commerce; & après l'avoir envisagé sous tous les rapports économiques & politiques, l'on donne en entier ou par extrait les principaux Traités de Commerce conclus entre les Nations des deux Mondes), *Commune*, *Communauté*, *Compagnie de Commerce*, *Concordat*, *Concubinage*, *Concurrence*, *Concussion*, *Confédération*, *Congrès*, *Conjuration*, *Connaissance des Hommes*, si nécessaire à l'Homme d'État, *Conquête*, *Conseil*, *Constitution politique*, *Courtisan*, *Courtisane*, *Corvée*, *Coûtume*, *Crédit*, *Crime*, *Déclaration de Guerre*, *Délateur*, *Démocratie*, *Denrée*, *Despotisme*, *Dette publique*, *Devoir*, *Diète*, *Droit*, *Droit naturel*, *Droit des Gens*, *Droit civil*, *Droit politique*, *Droits* (Impôts), *Economie*, *Économiste*, *Éducation*, (de l'Éducation ancienne, Système de Locke sur l'Éducation des enfans; de l'Éducation, par M. le Baron de Haller; de l'Éducation, par M. Helvétius; Analyse du Traité de l'Éducation civile, par M. Garnier: Essai sur l'Éducation publique, de l'Éducation des Princes, de l'Éducation des filles, Essai sur l'Éducation Angloise, Essai d'un Cours d'Éducation libérale), *Égalité*, *Eglise*, *Électeur*, *Empire*, *Empire d'Allemagne*, *Emploi*, *Emprisonnement*, *Enfant-Trouvé*, *Ennemi*. Tous ces articles & beaucoup d'autres, qu'il seroit trop long de citer, pré-

Sam. 12 Mai 1781.

D

sentent une foule de questions importantes en Morale, en Politique, en Diplomatie, qui nous ont paru discutées d'une manière vraiment digne du siècle éclairé où nous vivons.

Nous ne disons rien des Hommes d'Etat, Souverains, Ministres & Législateurs, dont on examine le Règne ou le Ministère, tels que *Colbert, Confucius, Constantin, Contarini, Olivier Cromwel, la Reine Elisabeth*, &c. ni des Etats dont on développe les révolutions & le système politique, tels que *la Corse, le Danemarck*, &c. ni des Auteurs dont on analyse les Ouvrages sur les matières de Gouvernement. Peu d'entreprises Littéraires ont été suivies avec autant de zèle, de lumières & d'activité. C'est que l'amour du bien public anime les Auteurs; c'est qu'un grand nombre de Savans & d'Hommes en place, aussi habiles dans la théorie que dans la pratique des affaires politiques, se font un plaisir de contribuer à la perfection d'un Ouvrage utile, heureusement conçu & très-bien exécuté.



LE BON AMI, Comedie en un Acte & en prose, représentée par les Comédiens François ordinaires du Roi, le dix-sept Novembre 1780. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, 1781.

ÉRASTE est amoureux de Lucile; il en est aimé; mais par une *bizarrerie du sort*, comme lui dit Liserre; il aime la fille, & il est aimé lui-même de la mère. Ce n'est pas là le seul obstacle qui s'oppose au bonheur d'Erasle. Pour comble de disgrâce, son père s'est avisé, aussi bien que lui, d'être amoureux de Lucile. La Comtesse, mère de Lucile, & Mondor, père d'Erasle, n'ont pas de peine à s'arranger entre eux; ils se demandent & s'accordent mutuellement, l'un Erasle, & l'autre Lucile. Mais ils trouvent eux-mêmes dans leur chemin un terrible contradicteur; c'est Lisimon, une espèce de goguenard, qui est leur ami commun, & qui instruit de la double intrigue, veut absolument épargner aux jeunes amans la douleur d'être séparés, & à ses vieux amis le ridicule d'un mariage mal assorti. Il les persécute si fort, tant par ses plaisanteries qu'en leur parlant raison, qu'ils les contraind de marier la jeune personne à Erasle.

La Scène où Mondor fait sa déclaration est gaie & plaisante. Celle où le railleur Lisimon veut lui arracher l'aveu de son ridi-

Dij

cule amour, est originale & dramatique.
 Lisimon commence par dire à Mondor qu'il
 a des soupçons *les plus singuliers du monde*.
 Chaque fois que j'y songe, dit-il, il faut
 que j'en rie.

M O N D O R, (à part.)

« Il m'a pénétré; ne nous déconcertons
 pas. (*haut.*) Faut-il que j'en rie aussi ?

L I S I M O N.

« Non, mon ami, j'en dois rire tout seul.
 (*riant.*) Ah ! ah ! ah !

M O N D O R,

« Eh bien, riez, riez. (à part.) Je suis
 interdit; ne le faisons pas expliquer....
 (*haut.*) Adieu, mon ami, adieu.

L I S I M O N.

« Êtes-vous curieux de savoir ?...

M O N D O R.

« Vous connoissez ma discrétion.

L I S I M O N.

« Vous voudriez-bien que je fusse aussi
 discret que vous.

M O N D O R.

« Adieu.

L I S I M O N.

« Je veux que vous sachiez,...

DE FRANCE.

77

MONDOR.

» Une petite affaire m'appelle ailleurs.

LISIMON.

» Ce sera pour un autre moment.

MONDOR.

» Elle presse.

LISIMON.

» N'importe..... je soupçonne que....
» que..... (*bas à l'oreille*) vous êtes amoureux.
» reux.

MONDOR.

» Moi ?

LISIMON.

» Vous.

MONDOR.

» La pensée est folle.

LISIMON.

» Mais elle est vraie.

MONDOR.

» Il y auroit de l'extravagance.

LISIMON.

» Je le fais bien.

MONDOR.

» A mon âge !

D iij

» Sans doute.....

Lisimon, après avoir bien assuré Mondor que s'il a fait réellement la folie dont on l'accuse, il sera le premier à le dévouer au ridicule, reprend les interrogations & lui dit :

» Vous m'assurez donc bien que mes conjectures sont fausses ?

MONDOR.

» Qui, oui, oui.

LISIMON.

» Vous m'en donnez votre parole d'honneur ?

MONDOR.

» Tout ce que vous voudrez.

LISIMON.

» Il suffit.... (*Il fait semblant de sortir,*
» & revient sur ses pas) Mais prenez garde,
» au moins.

MONDOR.

» Je vous dis d'être tranquille.

LISIMON.

» A la bonne heure. (*revenant encore*)
» Mais...

MONDOR.

» Mais, mais vous m'impacienteriez à la

» fin ; quand j'ai dit une chose , on y peut
» compter.

L I S I M O N.

» J'y compte donc. (*à part.*) Essayons de
» le pousser à bout. (*Il fait une fausse sortie,*
» *& passe de l'autre côté de Mondor.*)

M O N D O R, (*se tournant toujours du*
même côté.)

» Et mais.... & mais.... ah!.... j'ai cru
» qu'il revenoit encore : cet homme est
» dangereux. Il le feroit, comme il le dit.

L I S I M O N, (*avec éclat.*)

» Si je le ferois !

M O N D O R.

» La peste ! vous m'avez fait une frayeur
» à mourir.

L I S I M O N.

» Pour la dernière fois je puis donc être
» tranquille ?

M O N D O R.

» Oui, oui, oui ; allez, allez. (*Il le suit*
» *des yeux jusqu'à la coulisse.*) Enfin le voilà
» parti. Il faut bien me défier de cet homme.
» Comme il est acharné ! Il faut qu'il ne
» sache rien , que quand il n'y aura plus
» rien à faire. Allons trouver la Comtesse ;
» allons , & n'épargnons rien pour hâter un
» hymen.... Eh bien, ne voilà-t'il pas en-

» core mon bavard? Comme il avance fê-
 » rement!... il a le regard fixe & sévère...
 » il vient à moi.... Je voudrois être à vingt
 » lieues d'ici.

L I S I M O N, (*d'un ton sérieux qui contraste
 avec celui du commencement de cette Scène &
 & ramenant Mondor qui sortoit.*)

» J'ai un mot à vous dire. J'ai voulu vous
 » éprouver, Mondor, & voir si vous au-
 » riez l'audace de persister dans votre folie.

M O N D O R.

» Vous êtes un goguenard.

Lisimon le prend alors sur le ton le plus sérieux, & force Mondor à lui confesser son amour pour Lucile; mais il ne peut réussir à le dissuader de son projet de mariage.

Ce que nous venons de transcrire offre un jeu de Théâtre fort plaisant, & annonce un homme qui connoît la Scène. L'endroit où Mondor veut quitter la campagne où ils sont, pour éloigner son fils de la maîtresse, est très-agréablement dialogué. Il y a quelque lenteur dans la marche, & cette lenteur se fait d'autant plus sentir, que l'intrigue n'est ni assez neuve, ni assez piquante. Le plus grand tort peut-être qu'il en a l'Auteur de ce petit Drame, c'est de l'avoir intitulé le *Bon Ami*. Ce titre promettoit beaucoup plus que l'Auteur ne vouloit donner; le titre

d'une Comédie n'est pas toujours aussi indifférent qu'on l'imagineroit bien. C'est souvent-là ce qui en détermine la chute ou le succès. Du reste, on ne peut guère avoir un dialogue plus facile & plus naturel que celui de cette Pièce, qui annonce réellement du talent pour la Comédie.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

PROCÈS-VERBAL des Séances de l'Assemblée Provinciale de Haute-Guienne, tenue à Villefranche, dans les mois de Septembre & d'Octobre 1780, avec la permission du Roi. Vol. in-4°. A Villefranche, chez Védeilhie; & à Paris, chez Mourard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

L'ADMINISTRATION Provinciale de Haute-Guienne n'est pas moins remarquable aujourd'hui qu'à l'époque de son établissement, soit par les choses importantes qui ont fait l'objet de ses séances, soit par le zèle patriotique des Citoyens qui les composoient. Même sagesse dans leurs vues, même unanimité dans leurs délibérations, même respect pour les volontés du Monarque : éloignant d'eux toutes maximes républicaines incompatibles avec celles d'une monarchie telle que la nôtre ; bien convaincus de la nature de leur mission, qui n'a rien de commun avec la puissance de nos anciens États-Généraux ; réunis, non pour établir des prétentions

D v

ridicules, ni pour envahir l'autorité légitime, ni pour fomenter des dissensions entre ceux qui commandent & ceux qui doivent obéir ; les Députés de Haute Guienne ne semblent voir en eux que des Citoyens honorés de la considération publique, & dont le Prince a fait choix pour seconder la sollicitude paternelle dans une partie très-difficile de son Administration. De tels établissemens ne seroient-ils pas assez précieux quand ils n'auroient d'autre avantage que celui d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, de le convaincre que tout est commun & réciproque entre le Chef & les Sujets, & surtout de faire disparoître cet état de défiance qu nous entretenoient les opérations trop mystérieuses d'un Gouvernement avec lequel on se croyoit toujours en guerre ? Quels sentimens patriotiques doivent animer une Nation, lorsqu'on lui met sous les yeux l'état de ses besoins & de ses ressources, qu'on ne craint plus de s'entretenir avec elle, de lui confier la répartition & le recouvrement des principaux revenus de l'Etat, & d'abandonner à son intelligence l'emploi d'une partie de ces mêmes revenus pour les consacrer au soulagement des Citoyens accablés par des revers, & à la prospérité des Provinces qui, honteuses enfin de leurs inimitiés héréditaires, ne rendront plus désormais qu'à former une seule famille ?

Dans le Procès-Verbal de l'année 1779, les Administrateurs de Haute-Guienne n'a-

voient guère pu manifester que du zèle & des projets utiles: dans celui-ci, l'on en découvre déjà les suites heureuses. Les différens Bureaux intermédiaires ont signalé leur zèle dans toutes les parties de la Province. Il nous est impossible d'entrer dans les détails de leurs travaux. Mais la notice des objets suivans, donnera une idée des matières principales que renferme le nouveau Volume qui vient de paroître.

C A D A S T R E S.

Les moyens de l'Administration pour remédier aux abus dans la répartition de la Taille, dépendoient en grande partie de la rectification des Cadastres de la Province. Après avoir simplifié le travail de cette grande opération, elle a été commencée avec un succès auquel on n'avoit pas lieu de s'attendre. Le Bureau des Tailles, chargé spécialement de cet objet, en a discuté tous les points devant l'Assemblée Provinciale; il termine ainsi son second rapport: " Nous
 " pouvons vous annoncer dès ce moment,
 " que le sieur de Richepray & son Collègue,
 " (Ingenieurs commis par le Gouverne-
 " ment) sont satisfaits de leur travail, &
 " que l'expérience leur sert de nouvelle
 " preuve de la bonté, de la méthode & de
 " la possibilité de son exécution. Vous ap-
 " prendrez avec plaisir qu'ils ont rencontré
 " les plus grandes facilités, même le plus

D vi

» grand empressement à concourir à vos
 » vues, dans les propriétaires, dont ils ont
 » vérifié les possessions; dans les Féodistes;
 » Experts & Indicateurs qui résident dans la
 » Communauté, & qu'ils ont appelés, pour
 » vérifier avec eux la suite de leurs opéra-
 » tions : effet naturel, mais unique, d'une
 » Administration commune, & de la justice
 » que rendent tous les Habitans, de cette
 » Province aux vues paternelles & bienfai-
 » santes qui vous animent. » page 171.

Nous regrettons de ne pouvoir placer ici
 les moyens imaginés par le même Bureau,
 pour former une base proportionnelle d'après
 laquelle l'Administration pourra statuer sur
 le sort des Communautés & des particu-
 liers accablés sous le poids de l'impôt.

V I N G T I È M E S.

L'Administration ayant déjà obtenu la
 suspension de l'Arrêt du Conseil de 1777,
 au sujet des Vingtièmes, paroit s'occuper
 avec la plus grande activité du soin de ren-
 dre cet impôt moins onéreux. Elle a reconnu
 que la Province n'est surchargée à cet égard
 que par le vice des opérations des Direc-
 teurs & Contrôleurs des Vingtièmes; qu'ils
 ont établi leurs calculs sur des bases fausses
 ou arbitraires; en conséquence elle a statué
 qu'on supplieroit Sa Majesté de modérer cet
 impôt au retour de la paix, & d'en fixer
 l'abonnement à une somme annuelle de

1,200,000 liv. Un abonnement invariable est peut-être l'unique moyen de parvenir à rendre les déclarations fidelles, parce qu'alors tous les contribuables auront le plus puissant motif de manifester la vérité: la bonne-foi de chacun se trouvera surveillée, par l'intérêt de tous.

CONTRAINTES.

Cette partie du travail de l'Administration mérite d'être lue en entier. Sans doute il est nécessaire que le peuple paye les impôts, & qu'il les paye avec exactitude; mais les contraintes, les saisies, les sequestres seroient-elles d'une nécessité absolue? De tous les abus faits pour exciter le zèle & la compassion des Administrateurs, c'étoit surtout celui là qui méritoit une attention particulière. L'Intendant lui-même a senti l'importance du nouveau plan qu'on a imaginé, & de l'essai qu'on en va faire. S'il a le succès qu'on a lieu d'en espérer, nous présumons qu'il seroit adopté avec empressement par toutes nos Provinces. Un service de cette nature suffiroit seul pour mériter à l'Administration de Haute-Guienne la reconnaissance de la Nation & du Gouvernement.

PONTS ET CHAUSSEES.

Ce n'est ni auprès du Trône, ni même au centre de la Capitale, d'une Province qu'on peut voir une infinité d'abus & de

besoins qui retiennent dans l'engourdissement une grande partie du peuple. Il faut parcourir les lieux qu'il habite, entendre directement les plaintes, le consulter sur les moyens d'y remédier, l'encourager à y concourir lui-même de tout son pouvoir. C'est ce qu'ont entrepris les Membres du Bureau des Ponts & Chaussées.

Le seul Tableau des Ouvrages qui sont à faire pour ranimer l'industrie dans la Haute-Guienne, excitera l'étonnement des Lecteurs; il leur sera facile d'appercevoir à quel degré de prospérité la France pourroit encore s'élever. On ne lira pas sans attendrissement les offres que viennent de faire une multitude de Communautés & de Particuliers pour obtenir, dans les cantons qu'ils habitent, soit des réparations urgentes, soit des constructions nouvelles tendantes au bien du Commerce & de l'Agriculture. Si de pareilles offres supposent de grands besoins, elles annoncent aussi l'amour du bien public, & une confiance très-honorable pour ceux qui président maintenant à cette partie de l'Administration. Voici un de leurs Réglemens sur les Ponts & Chaussées :

« La matière mise en délibération, il a
 « été unanimement délibéré, 1^o. que, con-
 « formément aux vues de l'Assemblée, &
 « en exécution des ordres donnés par le
 « Conseil aux Ingénieurs de la Province,
 « les adjudications des routes d'une certaine

„ étendue, seront divisées en plusieurs par-
 „ ties, d'une, deux ou trois lieues tout au
 „ plus, suivant les circonstances. 2^o. Que la
 „ Commission intermédiaire pourra, par
 „ elle-même, ou par ses Délégués, à Ville-
 „ franche ou sur les lieux, suivant que les
 „ circonstances le lui feront juger conve-
 „ nable, faire des adjudications. 3^o. Que les
 „ adjudications se feront annuellement à
 „ concurrence seulement des fonds imposés
 „ pendant l'année, pour être exécutées dans
 „ la même année & la suivante, & que le
 „ dernier terme de payement ne sera ac-
 „ quitté aux Entrepreneurs qu'après l'ou-
 „ vrage fini, vérifié & reçu. 4^o. Que la
 „ Commission intermédiaire agira auprès de
 „ M. le Directeur Général des Finances,
 „ pour se faire autoriser à déterminer la lar-
 „ geur des routes de la troisième & de la
 „ quatrième classe, suivant que les circon-
 „ stances, les différentes natures du sol & du
 „ terrain pourront l'exiger. 5^o. Qu'en se
 „ conformant aux principes énoncés dans
 „ les rapports du Bureau des Tailles, le
 „ rejet des impositions Royales du terrain
 „ qui sera pris pour les routes de la pre-
 „ mière, de la seconde & de la troisième
 „ classe, se fera sur la Province entière, &
 „ que le rejet des impositions Royales des
 „ terrains pris pour les chemins purement
 „ vicinaux, se fera sur les Communautés
 „ sur lesquelles ils seront placés ou continués.
 „ 6^o. Que le Roi fera supplié d'ordonner

„ que l'impôt connu sous le nom de Crue
 „ du Sel, de dix sols sur chaque minot de
 „ Sel qui se débite dans l'étendue des Elec-
 „ tions de Villefranche, Rodez & Millau,
 „ tournera au profit de la Province, pour
 „ être employé à la route du Pont-de-Tanus
 „ aux Arbres de la Garde, & pour les autres
 „ routes à ouvrir dans la Province. Mgr le
 „ Président a été prié par l'Assemblée, d'in-
 „ terposer ses bons offices auprès du Con-
 „ seil de Sa Majesté, pour le succès de cette
 „ demande. » p. 106 du Procès-Verbal.

COMMUNAUX.

Depuis long-temps l'opinion générale en
 France semble réclamer le partage des terres
 communes : les principes de l'économie po-
 litique réprouvent en effet tous les établis-
 semens qui tendent à borner la masse des
 productions nationales & arrêter les progrès
 de la culture. Les Communaux dans la Haute-
 Guienne sont de vastes domaines en friche
 ou en pâturage que personne n'a le droit de
 mettre en valeur. Le pauvre qui n'a point
 de bestiaux n'en retire aucun avantage ; des
 payfans avides en usurpent des portions
 considérables : de-là, une multitude de pro-
 çès ; de-là, le cri général, qui sans cesse
 demande le partage des terres communes &
 incultes. Mais comment en fixera-t-on le
 partage ? Sera-ce en portions égales pour
 chaque habitant, ou en lots proportionnels

à la taille de chaque contribuable. On a adopté un système de partage qui paroît concilier les intérêts du pauvre & du riche ; c'est en divisant la moitié des Communaux par portions égales entre tous les habitans quelconques ; & l'autre moitié suivant la portion de l'allivrement entre tous les biens-tenans habitans de la Communauté.

« La diversité du sol de cette Province, » ajoute-t-on, pourra donner lieu à des » exceptions aux principes de partage que » nous avons adoptés. Nous avons dans » plusieurs cantons des montagnes couvertes » d'une terre légère, qui ne résisteroient ni » aux torrens, ni à la pluie si elles étoient » cultivées. Il est possible que des circonstances locales présentent dans quelques » Communautés des difficultés qu'on ne » feroit prévoir ; mais la Commission intermédiaire a sans cesse sous les yeux l'objet essentiel de vos opérations, qui est » invariablement le bien public. Nous pensons qu'elle doit être autorisée à suspendre ou à modifier l'effet du Règlement que nous vous proposons de solliciter ; toutes les fois que des circonstances particulières le feront juger incomparable avec le bien de la Province. »

D R O I T S F É O D A U X.

Il existe dans la Haute-Guyenne un droit de champart fort nuisible à l'Agriculture.

Plusieurs Seigneurs, persuadés que les redévances qu'ils possédoient à ce titre étoient aussi nuisibles à leurs intérêts qu'à ceux de leurs vassaux, s'étant déterminés à les inféoder, on s'est bientôt apperçu que les terres étoient mieux cultivées, les droits des Seigneurs plus assurés, & les Colons plus heureux. Afin d'encourager ces premiers essais, l'Administration a résolu qu'on solliciteroit l'exemption des droits de contrôle & de centième denier pour tous les Actes qui seront passés désormais entre les Seigneurs & les Emphytéotes, contenant la conversion des droits de champart en redevances, ou contenant des échanges tendans à restreindre ces droits de champart.

C'est ainsi que, sans ébranler la constitution d'un Empire, on parvient insensiblement à faire disparaître les abus les plus enracinés & les plus nuisibles à sa prospérité. C'est avec le même esprit de sagesse que les Administrateurs ont dirigé les mouvemens de leur zèle sur plusieurs autres objets non moins délicats & non moins intéressans, tels que les rôles de capitation, l'uniformité des poids & mesures, le transport & la régie des octrois, les moyens de concilier les prétentions du Languedoc, avec celles de la Haute-Guienne à l'égard du commerce de leurs vins, &c.

Tout dans cet Ouvrage respire l'humanité, la bienfaisance, le désintéressement & l'amour de la patrie. A chaque page on y

découvrir l'influence d'un Prélat, à qui le Souverain avoit confié la Présidence de cette Administration, & qu'il vient de choisir pour occuper un Siège plus élevé & plus important; il y déploiera sans doute le même génie des affaires, la même supériorité dans l'art de réunir & d'aligner les esprits, le même courage pour réformer les abus sans nuire au repos public, la même habileté à concilier les intérêts des Citoyens avec ceux du Gouvernement. Puissions nous avoir souvent l'occasion de rendre un pareil hommage à tous les Chefs d'administration publique! Puisse le Clergé compter dans son sein un grand nombre de Prélats aussi dignes que celui-ci d'en soutenir les prérogatives & la dignité!

(P. M. R. . .)

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Jeudi, Mai, on a représenté, pour la première fois, *Apollon & Coronis*, Inter-mède, formant la troisième entrée des *Amours des Dieux*, Ballet en quatre Actes, par Fuzelier, avec une musique nouvelle de la composition de MM. Rey, l'un de la Musique du Roi, l'autre de l'Académie Royale de Musique.

Ce petit Ouvrage est écrit avec facilité, mais le plan en est très-vicieux. La vengeance d'Apollon paroît d'autant plus froide, que les amours de Coronis & d'Iphis n'ont inspiré aucun intérêt, & elle termine l'Acte assez tristement pour qu'on soit surpris que le desir d'essayer leurs talens dans un Acte détaché, ait engagé MM. Rey à faire choix de celui-ci. Malgré cette observation & la sécheresse du sujet, on a remarqué du talent dans la musique. On y a trouvé une harmonie simple, mais pleine, & d'un grand effet. Le style en a paru pur : on en a surtout beaucoup loué la netteté, & su gré aux Musiciens de n'avoir pas chargé leurs parties de cette multitude de notes qui font travailler certains instrumens d'une manière aussi fatigante pour les exécutans que désagréable pour les Spectateurs. On leur a reproché d'avoir donné une couleur trop forte au morceau chanté par Apollon, qui termine cet Intermède; il tranche trop vivement, dit-on, avec le reste de l'Ouvrage. Cette observation est plus spécieuse qu'exacte; car, sur quel ton faut-il faire parler un Dieu qui après avoir immolé son rival & sa maîtresse, est en proie aux remords, au désespoir ? &c. dit :

Ah ! cachons nos fureurs dans une nuit profonde,

Et cessons d'éclairer le monde,

Puisque je n'y vois plus l'objet de mon amour.

Il nous semble qu'un tel discours, &c. ter

motif qui le dicte, exigent des accens très-marqués, une couleur Tragique, & nous croyons que MM. Rey ont saisi la véritable nuance qui convenoit à ce morceau.

Les airs de Ballet sont pleins de grâces, & parfaitement coupés dans le genre pastoral; ils ont eu le succès le plus général; mais par une fatalité bien singulière, les danses qu'on a exécutées sur ces airs ne sont aucunement analogues aux motifs des Musiciens & à l'intention de l'Ouvrage. Iphis a soin d'apprendre au Public que les danseurs qu'il amène sont des Bergers, & ces Bergers *du vieil Opéra* viennent former des pas absolument étrangers au genre simple, agréable & naturel de la Pastorale. Il faut avouer que c'est une chose bien bizarre que ce respect conservé, en dépit des gens de goût, pour de misérables traditions dignes du quatorzième siècle, & faites tout au plus pour être applaudies par des Welches!

GRAVURES.

LA *Vertu récompensée*, Estampe allégorique d'après Borel. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de Bretagne, à côté du Potier d'Etain. On lit au bas de cette Gravure la description suivante :

« La France, tenant à la main le Compte rendu,
 « indique à la Nation la Pyramide sur laquelle est
 « gravé le nom du Directeur Général des Finances.
 « L'Équité, la Charité, l'Humanité & l'Abondance
 « sont au bas de la Pyramide, L'Économie ordonne

» à la Muse de l'Histoire d'effacer de nos Fastes le
 » mot Impôt. La Renommée publie les heureux
 » effets qui résultent de la sage administration de
 » nos Finances. »

Calendrier perpétuel dédié au Roi. par F. de Poncharaux le Romain, se trouve dans tous les Cabinets Littéraires de Paris & de la France.

Les Antiquités d'Herculanum, avec leurs explications en françois, deuxième Cahier, composé de douze Planches, renfermant trente-cinq Tableaux. Prix, 9 liv. in 4°. & 6 liv. in-8°. A Paris, chez David, Graveur, rue des Noyers, en face de celle des Anglois.

Première & deuxième Vues de Genasano, Estampes gravées d'après Lucatelli, par L. F. E. Garreau. Le site de ces Estampes est riant, & le paysage en est remarquable par sa richesse & sa variété eu égard au peu d'espace qu'il renferme. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue du petit Pont, près celle de S. Severin, maison d'un Bouffier, & chez les principaux Marchands d'Estampes.

Carte des Côtes de Coromandel & de Malabar, ou la presqu'Île de l'Inde, présentée au Roi par Guillaume Delisle & Philippe Buache, premiers Géographes du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences. — Autre *Carte des Indes & de la Chine*, par les mêmes. A Paris, chez Dezauche, successeur des sieurs Delisle & Buache, & chargé de l'entrepôt général des Cartes de la Marine du Roi, rue des Noyers.

Diane & ses Compagnes au Bain, Estampe de 17 pouces de large, sur 13 pouces 6 lignes de haut, contenant vingt figures ingénieusement groupées sur un fond de paysage, gravée d'après le Ta-

bleau de P. C. Trémollière, par Joseph Maillet. Prix, 5 livrés. A Paris, chez Maillet, Graveur, rue des Francs-Bourgeois, Porte S. Michel, à côté du jeu de Paulme.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

PISSOT, Libraire, quai des Augustins, vient de recevoir de Londres *Gibbon's History of the decline a'nd fall of the Roman Empire*, Tomes II & III in-4°. London, 1781. On trouve chez le même Libraire les 3 Volumes in-4°.

Elémens de la science du Navigateur, par M. l'Abbé Garra de Sallagoity, Professeur d'Hydrographie à Bayonne, deux Parties in-8°. Prix, 15 livres, avec les Tables des sinus de l'Abbé de la Caille, qui forment un troisième Volume. A Paris, chez Cellot & Jombert, Libraires, rue Dauphine.

Méthode & Réflexion sur les Leçons de Musique, nouvelle Edition in-8°, par M. Bemetzrieder. A Paris, chez l'Auteur, rue du Chante, hôtel S. Paul, & chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins.

Réflexions sur la Musique Théâtrale, adressées au Rédacteur des articles Opéra dans le Journal de Paris, in-8°, A Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

Explication des Tarifs du Contrôle des Actes & de l'Insinuation, suivant la Jurisprudence du Conseil, 2 Vol. in-8°, par M. de Contramont, Avocat. A Paris, chez l'Auteur, rue du Fouarre, & Pissot, Libraire, quai des Augustins.

Discours Philosophique sur les trois Principes,

Animal, Végétal & Minéral, par M. de Chevalier,
2 Vol. in-12. A Paris, chez Quillau, Libraire, rue
Christine.

*Amusemens du jour, ou Recueil de petits Contes
dédiés à la Reine*, par Madame de Mortemar,
Volume in-12. A Paris, chez Couturier fils, Li-
braire, quai des Augullins; & à Versailles, chez
Dacier.

*Voyage dans les Alpes, précédé d'un Essai sur
l'Histoire Naturelle des environs de Genève*, par
M. de Saussure, 1. Vol. in-4°. Prix, 12 livres, &
2 Vol. in-8°. Prix, 9 liv. A Paris, chez Hardouin,
Libraire, rue des Prêtres.

*Tomes XLI & XLII du Répertoire universel
de Jurisprudence*, publiés par M. Guyot, in-8°. A
Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe.

Fautes essentielles à corriger dans le dernier Mercure.

Page 40, ligne 3, l'*Iphigénie en Aulide* de M.
Piccini: lisez, l'*Iphigénie en Tauride*.

Idem, ligne 6, la même estime pour le premier :
ajoutez, de ces Ouvrages:

T A B L E.

<i>Le Maître & l'Écolier</i> ,	<i>Sciences Morale, &c.</i>	72
<i>Fable</i> ,	<i>Le Bon Ami, Comédie</i> ,	75
<i>A la Fontaine de Vaucluse</i> ,	<i>Procès Verbal des Séances de</i>	
<i>Enigme & Logogryphe</i> ,	<i>l'Assemblée Provinciale de</i>	
<i>Suite de l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences</i> ,	<i>Haute-Gaënné</i> ,	81
	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	91
	<i>Gravures</i> ,	93
<i>Dictionnaire Universel des</i>	<i>Annonces Littéraires</i> ,	95

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le
Mercuré de France, pour le Samedi 12 Mai. Je n'y ai
rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression, A Paris,
le 11 Mai 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

(SAMEDI 19 MAI 1781.)

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A M. le Chevalier DE CUBIÈRES, qui
venoit d'envoyer à l'Auteur son Recueil
de Poésies, intitulé : les Hochets de ma
Jeunesse.*

J'AI lu vos vers brillans & doux
Qui peignent si bien la tendresse ;
Des *Hochets de votre Jeunesse*
Ovide en cheveux blancs auroit été jaloux.

Si Pétrarque , (& pourtant l'Amour aime à redire
Les airs mélodieux de son luth enchanteur ,)
Si Pétrarque autrefois avoit eu votre lyre ,
De Laure il eût dompté l'inflexible rigueur.

Sam. 19 Mai 1781.

E

Qu'ON ne me vante plus le Chantre de Délie,
 Qu'on ne me vante plus celui dont le pinceau
 De la jeune & tendre Lesbie
 Immortalisa le moineau,
 En vous lisant je les oublie.

(Par M. de Tréogat , Auteur de la Comtesse
 d'Alibre , des Soirées de Mélancolie , &c.)

RÉFLEXION du Chevalier ***, qui a
 eu la main droite emportée à Minden.

ENFIN je puis montrer mon bias
 A des Ministres qui le prisent ;
 SEIGUR & CASTRIES ne sont pas
 De ces Prédicateurs qui ne font ce qu'ils disent.

PROBLÈME SUR LE MYRTE.

UN élégant faisant ses pirouettes
 Dans un cercle brillant , me disoit l'autre jour :
 A quoi rêverent les Poëtes ,
 En consacrant le myrte à Cypris , à l'Amour ?
 Que la Beauté de roses s'entrelace ,
 Cette peinture a de la grâce.
 La rose , cette aimable fleur ,
 Par ses doux parfums , sa fraîcheur ,
 Et sur-tout son peu de durée ,

Image de la volupté,
De l'Amour & de la Beauté,
Peut bien leur être consacrée.
Mais ce myrte, qui toujours verd
Au printemps comme dans l'hiver,
Nous peint l'ennuyeuse constance
Par son triste & froid coloris,
Peut tout au plus en conscience
Être l'emblème des amis.

PARDONNEZ cette allégorie
Aux Poètes du temps jadis,
Répondis-je avec un sourire:
Sur les bords du Lignon, aux bosquets d'Italie,
On n'aimoit pas comme on aime à Paris.

(Par Madame D. P.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est l'Age ; celui du
Logogryphe est *Chemin*, où se trouvent
chien, *Mein*, *mine*, *bis*, *Nice*, *niche*, *bis*,
miche, *mie*, *bis*, & *Hymne*.



É N I G M E.

DE Momus & de Polymnie
 En France je reçus la vie ,
 Et j'eus un Normand pour Parrein.
 Je suis un drôle assez malin ,
 Brillant d'esprit, rempli d'audace ,
 Qui ne saurois rester en place ;
 Et je gagne à ce mouvement ,
 Car je vais toujours en croissant.
 (Par M. * * * , à Arles , en Provence.)

L O G O G R Y P H E.

SI la mollesse a pour toi des appas ,
 Viens , cher Lecteur , jette-toi dans mes bras ,
 Et tu pourras y deviner , peut-être ,
 Plutôt qu'ailleurs l'énigme de mon être.
 Le temps est froid ; dans ton réduit bien clos ,
 Près d'un bon feu , mettons-nous dos-à-dos.
 Je suis d'abord un meuble Académique ;
 Puis je contiens trois notes de musique ;
 Ce que tout homme a commis quelquefois ;
 Dans l'arme à feu ce qui doit être en bois ;
 Un personnage en tout lieux qu'on déprime ;
 Et pour finir , un autre qu'on estime.

(Par M. Joly , de Bagnaux.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LES CONVERSATIONS D'ÉMILIE,
Nouvelle Édition. 2 Vol. in-12.

*Inutileſque ſalce ramos amputans ,
Feliciores inferit. Horat.*

A Paris, chez Humblot, Libraire, rue
S. Jacques, près S. Yves.

LA première Edition de cet Ouvrage ,
que nous devons à la plume d'une femme , a
eu beaucoup de succès , & celle que nous
annonçons est à-peu-près un Ouvrage nou-
veau. L'Auteur y a ajouté un Volume en-
tier , & ce qui reste du premier est entiè-
rement refondu.

On ne peut guères faire un plus utile
usage des lumières & du talent que de les
employer à perfectionner la théorie de l'é-
ducation ; c'est un des objets dont la Phi-
losophie s'est le plus occupée dans notre
siècle : on a senti enfin qu'après avoir em-
belli l'univers physique par ses travaux ,
après avoir créé les Arts qui peignent souvent
des modèles de perfection morale, l'homme
devoit porter ses soins & son attention sur
lui même, employer son génie à perfection-
ner son ame, s'orner lui-même par la cul-
ture, comme il a orné la Nature autour de

E iij

lui, & ne pas rester si fort au-dessous des modèles de perfection qu'il aime à contempler dans les productions du génie. Mais les principes de l'éducation ne doivent pas être les mêmes pour les deux sexes, parce que ni leurs penchans ni leurs devoirs ne sont les mêmes. L'objet de l'éducation est sur-tout de former nos sentimens, & c'est de nos sentimens naturels qu'elle peut tirer elle-même sa force & son influence ; mais chaque sexe reçoit une multitude d'impressions qui sont étrangères à l'autre : on ne peut les deviner, il faut les avoir senties. Que de mouvemens s'élèvent dans le cœur d'une femme, qui seront à jamais inconnus à l'homme ! puisqu'elles seules peuvent bien connoître leur ame toute entière, elles seules aussi peuvent bien connoître & bien posséder l'art d'en diriger & d'en régler les affections. La Nature, qui nous a donné beaucoup moins de délicatesse, nous a rendus inhabiles à manier des ames aussi délicates & aussi sensibles. Il faut en convenir : jusqu'à présent nous avons été bien plus occupés à leur imposer des devoirs qu'à leur inspirer des vertus, & parmi leurs devoirs, les plus nécessaires pour elles nous ont paru ceux que nous avons jugés les plus propres à notre bonheur. C'étoit méconnoître nos intérêts, autant que les leurs au moins ; mais il est vrai pourtant qu'on n'a pas raisonné d'une autre manière ; & il est impossible de ne pas l'avouer, pour peu qu'on ait réfléchi sur l'é-

ducation qu'on leur a donnée dans tous les pays, & sur le peu de droits qu'on leur reconnoît dans les Loix de toutes les Nations. Rien n'est plus propre, ce me semble, à faire voir combien il étoit nécessaire que les femmes, qui doivent tout partager avec nous, entraissent aussi en partage de nos lumières; & cependant nous voulions seuls penser, enseigner, écrire, &, ce qui n'étoit que notre esprit, nous l'appellions l'esprit humain. Si les femmes ont paru étrangères à nos connoissances, c'est uniquement lorsque nos connoissances étoient fausses. Leur esprit heureusement n'avoit pas, comme le nôtre, la force de faire violence à la Nature; il étoit repoussé par des méthodes barbares qui ne nous conduisoient qu'à l'erreur. A peine les vraies méthodes ont été connues, qu'elles sont entrées comme nous, & nous ont suivis avec plaisir dans ces routes sûres & faciles; elles nous ont compris sans peine dès que nous avons eu des vérités à leur faire comprendre. Des esprits qui se croient délicats & ne sont que frivoles, peuvent croire encore qu'elles perdent des graces en acquérant des lumières; elles répandent leurs graces dans leurs ouvrages même, & ce n'est pas là une preuve qu'elles les aient perdues. Tout ce qu'il y a de réel dans nos connoissances, se borne à quelques faits & à quelques idées justes qui en résultent; mais nous avons décoré tout cela du nom fastueux de sciences, & voilà

pourquoi nous avons jugé nos connoissances si glorieuses pour nous, & si dangereuses pour les femmes ; mais peut-être qu'il n'y a dans tout cela ni tant de danger ni tant de gloire.

On doit aimer sur-tout à voir les femmes s'occuper des principes de l'éducation. Cet objet leur appartient plus que tout autre encore ; c'est à elles que la Nature a confié notre enfance ; leur voix est la première que nous entendons : nos premières idées, nos premiers sentimens sont ceux qu'elles nous donnent ; & l'on fait combien ceux là influent sur tous les autres. Il en est de notre esprit, disoit un Philosophe ancien, comme de l'organe de notre vue. La manière dont un enfant reçoit les premiers rayons de lumière au berceau, décide souvent de la forme de ses yeux ; c'est ce qui fait qu'il sera louche ou qu'il verra bien toute la vie.

Les *Conversations d'Émilie* ne sont point un traité d'éducation ; on n'y trouvera point le plan des études qu'une jeune personne doit faire ; il n'y est question d'aucune science en particulier. C'est une mère qui s'entretient avec sa fille sur des objets qui semblent naître toujours du hasard & des circonstances du moment ; mais ce hasard, que la mère dirige ou dont elle profite toujours, amène des sujets d'un grand intérêt & très-importans dans toute espèce d'éducation. Tantôt elle lui fait connoître les motifs des

devoirs qu'on lui impose; & ces motifs, pris dans l'intérêt des plaisirs de l'enfance, sont si sensibles qu'un enfant même en doit être frappé. Tantôt la mère apperçoit un mouvement nouveau qui s'élève dans le cœur de la fille; la mobilité de l'âge alloit en faire succéder un autre, & l'impression étoit affoiblie ou perdue. La mère arrête, pour ainsi dire, l'objet devant les yeux, & le sentiment dans le cœur de l'enfant; & l'impression devient plus vive ou plus douce, & l'enfant en conserve un souvenir qui fera naître des vertus. Elle lui apprend quelquefois à ne pas se tromper sur le vrai prix des choses, à bien distinguer ce qui lui donnera des plaisirs de ce qui ne lui donnera que des regrets. L'enfant pleine de confiance, & qui connoît déjà ce plaisir, si doux à tous les âges, de montrer tous les mouvemens de son ame, de confier ses défauts & ses fautes, laisse voir toutes les fantaisies qui la détournent de ses devoirs; elle s'accoutume ainsi à lire dans son ame, & la mère lui apprend à en diriger les mouvemens. C'est là peut-être le plus grand secret de l'éducation, *Voulez-vous avoir des vertus, dit Shaftesbury? causez souvent avec vous-même! Voulez-vous développer vos talens au cas que la Nature vous en ait donnés? Causez souvent avec vous-même.* Shaftesbury a fait un ouvrage pour démontrer cela; il ne falloit pas un ouvrage, peut-

être ; y trouve-t-on aussi beaucoup d'autres choses , & des choses même qui n'y ont pas grand rapport ; mais l'ouvrage n'en est pas meilleur pour cela. Cette vérité est rendue très-sensible dans cinq à six pages des *Conversations d'Emilie*.

Nous allons en citer quelques morceaux ; mais on comprend que ce n'est point par des citations que l'on peut faire connoître tout le mérite d'un ouvrage de ce genre. Une mère qui cause avec son enfant, ne songe pas & ne peut pas songer à amener des morceaux où elle pourroit montrer avec éclat le talent de penser & d'écrire ; ce talent est répandu dans tout l'ouvrage , & c'est aussi le moyen de faire lire l'ouvrage en entier.

Dès la première Conversation, on voit la manière de l'Auteur dans celle dont elle fait sentir à sa fille combien la foiblesse de son âge la met dans la dépendance de toutes les personnes qui veillent sur elle , & combien elle doit de reconnoissance à tous les services qu'on lui rend.

É M I L I E.

.... Maman , mais pourquoi suis-je au monde ?

L A M È R E.

Voyez : dites-moi cela vous-même.

É M I L I E.

Je n'en fais rien.

L A M È R E.

Et qu'est-ce que vous faites toute la journée?

É M I L I E.

Mais je me promène, j'étudie, je saute, je bois; je mange, je ris, je cause avec vous quand je suis bien sage.

L A M È R E.

Eh bien! jusqu'à présent voilà pourquoi vous êtes au monde, c'est pour boire, manger, dormir, rire, sauter, grandir, vous fortifier, vous instruire. Voilà ce que vous avez à y faire; & à mesure que vous grandirez, vos occupations & vos obligations changeront. Au lieu d'être au monde pour sauter, danser & être à charge aux autres, vous y ferez pour travailler, pour être utile, pour remplir d'autres devoirs, & jouir d'autres amusemens.

É M I L I E.

Être à charge aux autres! Est-ce que je suis à charge?

L A M È R E.

Sans doute, puisque vous êtes un enfant.

É M I L I E.

Mais un enfant, c'est une personne.

L A M È R E.

Un enfant, c'est un enfant qui deviendra avec le temps une personne raisonnable.

É M I L I E.

Mais qu'est-ce que je suis donc à présent que je suis un enfant?

E v j

L A M È R E.

Comment, vous avez cinq ans, & vous n'avez pas encore réfléchi à ce que vous êtes ? Tâchez de trouver cela toute seule.

É M I L I E.

Maman, je ne trouve rien.

L A M È R E.

Moi, je trouve qu'un enfant est une créature foible, dans la dépendance de tout le monde ; qu'un enfant est innocent, ignorant, étourdi, importun, indiscret.

É M I L I E.

Quoi, j'ai tous ces défauts ?

L A M È R E.

Ce sont ceux de votre âge. Vous voyez qu'un enfant ne doit les soins qu'il éprouve qu'à la tendresse de ses parens, & qu'il ne peut être qu'à charge & insupportable aux autres.

É M I L I E.

Il me semble que je ne suis pas si foible.

L A M È R E.

Un coup de poing peut vous renverser, peut vous nuire.

É M I L I E.

Mais est-ce qu'un enfant ne peut pas se défendre comme un autre ?

L A M È R E.

Son ignorance & son étourderie ne lui permettent

ni de prévoir ni d'éviter le danger, & sa foiblesse l'empêche de s'en garantir. Il a besoin d'avoir sans cesse auprès de lui quelqu'un qui le garde, qui le protège ; personne n'a même intérêt à se donner ce soin, qui est très-pénible, parce que l'enfant n'a rien en lui qui en dédommage ; & ce n'est que par sa douceur, par sa docilité, par ses égards pour ceux qui lui rendent des services, qu'il peut se flatter de les voir continuer ; car s'il a de l'humeur, s'il répond avec dureté, si ce n'est pas son cœur qui lui fait sentir l'obligation qu'il a à tous ceux qui font quelque attention à lui, il affoiblira bientôt la compassion naturelle qu'il inspire ; il sera abandonné de tout le monde ; & dans cette position il sera bien à plaindre.

É M I L I E .

Mais, Maman, ma bonne n'est-elle pas obligée d'avoir soin de moi ?

L A M È R E .

Votre bonne a soin de vous, parce que je l'en ai chargée ; mais je ne peux pas l'obliger à vous aimer si vous ne vous rendez point aimable ; & si vous aviez de l'humeur, de la dureté, de l'ingratitude pour elle, je serois trop juste pour exiger qu'elle vous rendît des soins que vous reconnoîtriez si mal : je lui défendrois même d'approcher de vous.

É M I L I E .

Alors je m'habillerois toute seule.

L A M È R E .

Croyez-vous le pouvoir ?

É M I L I E .

Oui, Maman,

L A M È R E.

Voyons, défaites votre collier, votre fourreau.

É M I L I E.

Voilà mon collier défait.

L A M È R E.

Votre fourreau à présent.

É M I L I E.

Ah ! je l'ôterai bien toute seule. Maman, voulez-vous bien défaire les agraffes ?

L A M È R E.

Non, vous devez tout faire seule, puisque vous supposez que vous n'avez personne pour vous aider.

É M I L I E.

Mais je ferois bien le reste.

L A M È R E.

Il vous faut donc quelqu'un pour défaire vos agraffes ? Remettez votre collier.

É M I L I E.

Maman, je ne peux pas.

L A M È R E.

Il vous faut donc quelqu'un pour renouer votre collier. Jugez par cet essai combien, même dans les plus petites choses, vous avez besoin de votre bonne ; combien vous devez craindre de la rebuter, & qu'elle ne vous laisse ; car si elle vous quittoit par votre faute, il n'existeroit aucun motif pour la remplacer.

É M I L I E.

Mais vraiment, Maman, je serois bien à plaindre; je ne pourrois ni me lever, ni me coucher, ni rien faire toute seule.

L A M È R E.

Vous voyez donc bien que quand on est dans le cas d'avoir besoin de tout le monde, il faut être douce, polie, reconnoissante, corriger son humeur, profiter des leçons & des avis qu'on reçoit, & sentir que quand on vous corrige, c'est une preuve d'intérêt & d'amitié qu'on vous donne, & un moyen qu'on vous procure pour vous faire aimer.

La simplicité de ce Dialogue ne doit point cacher un mérite qu'elle augmente beaucoup; & l'on conçoit combien d'idées justes & de sentimens honnêtes des conversations semblables doivent donner à un enfant.

Les progrès de l'esprit d'Émilie sont marqués par la nature des objets dont sa mère lui parle; on voit que les objets deviennent plus importants à chaque Conversation. Celui de la septième Conversation, quoique mis à la portée d'un enfant, peut intéresser les personnes de tous les âges.

É M I L I E.

Mais, Maman, comment fait-on pour se garantir du danger des fautes cachées?

L A M È R E.

Quand on est jeune, on a une amie éclairée & saine; à laquelle on ne cache rien de ce qu'on fait, que ce soit bien ou mal.

É M I L I E.

Ah! Maman, je l'ai cette amie: je vous promets
que je vous dirai tout.

L A M È R E.

N'avez-vous jamais remarqué une chose?

É M I L I E.

Quoi, Maman?

L A M È R E.

C'est qu'une faute a toujours des suites fâcheuses;
& qu'on n'en est pas quitte pour dire: je ne la ferai
plus.

É M I L I E.

Je n'avois jamais remarqué cela.

L A M È R E.

Voyez vous-même. Repassez dans votre esprit
tous les torts que vous avez eus; & vous connoîtrez
bientôt que quand même votre faute seroit restée
ignorée, vous n'en auriez pas pour cela évité les suites.

É M I L I E.

Mais quand j'ai eu de l'humeur & de l'impatience,
si on ne l'avoit pas su, qu'est-ce qui m'en seroit
arrivé?

L A M È R E.

Premièrement, que l'humeur & l'impatience nui-
sent à la santé. Que tout ce que l'on fait avec im-
patience est mal fait & maussade, & que c'est par
conséquent à recommencer. Que quand on s'y laisse
aller, on prend par dépit & par déraison toujours le
plus mauvais parti dans ce que l'on a à faire. Et en

seroit de même si vous restiez étourdie , inappliquée , indocile. Supposé que personne ne fut rien de votre conduite , tout le monde , en vous voyant , n'en devineroit pas moins que vous n'avez pas répondu à l'éducation qu'on vous a donnée.

É M I L I E.

Ainsi tout se fait on se devine ?

L A M È R E.

Oui , tôt ou tard , tout ce qui est se découvre & se fait.

É M I L I E.

Hier , Maman , quand je me suis levée , j'ai dit à ma bonne : *Aujourd'hui je jouerai toute la journée , & je serai bien heureuse ;* & point du tout , toutes les fois que je dis cela , tout va de travers.

L A M È R E.

Ce n'est pas le projet d'être heureuse qui vous porte malheur. C'est que vous vous trompez sur les moyens.

É M I L I E.

Comment se trompe-t-on sur les moyens ?

L A M È R E.

Quand vous voulez aller promptement de la porte de Boulogne à la Muette , quel chemin prenez-vous ?

É M I L I E.

Je vais tout droit au rond de Mortemar , & puis encore tout droit à la Muette.

L A M È R E.

Et si , voulant arriver promptement , vous pre-

niez d'abord le chemin de la porte Maillot, pour vous rendre, par des allées détournées, au rond de Mortemar ?

É M I L I E.

Mais je n'y arriverois pas si vite.

L A M È R E.

Et pourquoi ?

É M I L I E.

C'est qu'il y a plus de chemin.

L A M È R E.

Ainsi vous vous seriez trompée sur les moyens d'arriver promptement à la Muette. C'est à-peu-près de même que vous vous trompez sur les moyens d'arriver au bonheur : il est à droite, & vous prenez à gauche.

É M I L I E.

Mais comment se trompe-t-on à ce point ?

L A M È R E.

Par légèreté, par ignorance. C'est que vous n'avez pas des idées assez justes sur ce qui vous est utile, & que vous entendez mal vos intérêts.

É M I L I E.

Mais comment fait-on pour les bien entendre ?

L A M È R E.

On cause avec son amie en question ; on réfléchit, & l'on fait son profit de ce qu'on entend & qu'on sent être vrai.

É M I L I E.

Voilà un remède fort agréable, ma chère Ma-

man. . . . Et voulez-vous me dire comment il faut faire pour ne plus se tromper sur les moyens ?

L A M È R E.

Et sur quels moyens voulez-vous apprendre à ne vous plus tromper ?

É M I L I E.

Mais sur ce que nous avons dit, Maman, c'est pour n'être pas attrapée quand je veux être heureuse, quand je me propose, par exemple, de jouer toute la journée.

L A M È R E.

Mais premièrement, c'est qu'on n'est pas heureuse en jouant toute la journée.

É M I L I E.

Pourquoi donc ?

L A M È R E.

Parce que le jeu ne fait plaisir qu'autant qu'il délasse d'une occupation sérieuse.

É M I L I E.

Bon ! je croyois que rien n'étoit si joli que de jouer toujours.

L A M È R E.

Et moi je crois qu'il n'y a rien de si ennuyeux que de vouloir s'amuser toujours. Si vous n'aviez autre chose pour votre amusement que votre poupée & votre petit ménage, n'en seriez-vous pas bientôt lasse.

É M I L I E.

Oui ; mais je change de jeu.

L A M È R E.

Et après l'avoir changé, vous vous en laissez de même.

É M I L I E.

Ah ! cela est vrai , pourtant. Quand j'ai quelque-fois joué toute la journée , il y a des momens où je ne fais plus que faire de mon corps.

L A M È R E.

Savez-vous pourquoi ?

É M I L I E.

Non , Maman.

L A M È R E.

Parce que vous n'avez rien su faire de votre esprit, qui demande aussi à travailler ; & moi je vous ai laissé faire , & je me suis dit : son expérience lui apprendra mieux que moi que le nombre des amusemens est très-borné ; que pour y trouver toujours un plaisir sûr , il faut les faire précéder du travail , & que ce n'est qu'à ce prix qu'on n'est jamais ni désœuvré ni ennuié.

É M I L I E.

Je vous jure , Maman , que vous parlez comme l'Évangile.

L A M È R E.

Parce que vous avez été quelquefois heureuse en jouant , après avoir bien rempli vos devoirs , vous dites il n'y a qu'à toujours jouer ; cela est-il sensé ?

É M I L I E.

Mais , Maman , vous savez donc tout ce que je pense ?

LA MÈRE.

A peu-près.

ÉMILIE.

Et comment faites-vous ?

LA MÈRE.

Je tâche de me rappeler ce que je pensois à votre âge.

ÉMILIE.

Bon ! est-ce que vous me ressembliez ?

LA MÈRE.

Mais les enfans se ressemblent beaucoup. N'est-il pas vrai que l'objet de tous vos desirs est de vous éviter de la peine & de vous procurer du plaisir ?

ÉMILIE.

Oui, Maman.

LA MÈRE.

Quand vous faites vos devoirs avec négligence, avec paresse, quelle est l'idée qui vous occupe ?

ÉMILIE.

C'est que je redoute la peine qu'il faut que je me donne.

LA MÈRE.

Et que vous aimeriez mieux jouer, chanter, danser, ou, de qui pis est, baguenauder.

ÉMILIE.

Cela est vrai.

LA MÈRE.

C'est donc pour éviter la peine & pour avoir du

plaisir plus vite que vous faites mal. Qu'en arrive-t'il ?

É M I L I E.

Ah ! il en arrive tout le contraire.

L A M È R E.

Mal faire prend plus de temps que de bien faire : n'est-il pas vrai ?

É M I L I E.

Et puis l'humeur me gagne.

L A M È R E.

Et dès ce moment on fait tout de travers , & l'on est , je crois , bien contente de soi.

É M I L I E.

Oh ! à faire pitié. Et puis , quand on est dans cet état , il faut se présenter devant vous.

L A M È R E.

Et moi je vous demande : Émilie , êtes-vous contente ?

É M I L I E.

Maman , c'est une terrible question. Et puis , mon coup-d'œil vous répond ; & puis il vous prend un silence. Ah ! le cruel silence ! pourquoi donc ne me grondez-vous pas bien fort ?

L A M È R E.

C'est que je ne fais pas gronder quand je suis affligée.

É M I L I E.

Cependant cela me feroit bien plaisir. Mais vous n'avez pas pitié de votre Émilie. (Ce dernier trait nous paroît charmant.)

LA MÈRE.

Et tout cela , pour s'éviter de la peine & se procurer du plaisir !

ÉMILIE.

C'est que , suivant mon idée au moins , ce que je veux me feroit plaire , & que ce qu'on exige de moi ne m'en fait pas.

LA MÈRE.

Mais si vous disiez : allons , courage ! un mauvais quart-d'heure est bientôt passé. Ne soyons pas distraits. Un peu d'attention , un peu d'application ! allons ! allons !

ÉMILIE.

Ah ! quand cela m'arrive mes devoirs sont remplis dans un clin-d'œil ; je suis heureuse , heureuse.... Tenez , ma petite Maman , je sens là quelque chose dans mon cœur qui me rend si aise , si aise !.... Oh ! comme je suis gaie & contente !

LA MÈRE.

Ainsi , quand vous faites le contraire , vous vous trompez évidemment sur les moyens qui mènent au bonheur. Ne seroit-il pas plus sage , dans ce cas , de se dire : au lieu du bien que je cherche il va m'arriver malheur , si je me laisse aller à ma fantaisie ; & si au contraire je fais la vaincre , je jouirai d'un bonheur plus grand que celui auquel je renonce.

ÉMILIE.

Et lequel donc ?

LA MÈRE.

Le plus grand de tous , celui qu'il n'est au pouvoir

de personne de vous faire perdre, quand une fois vous l'avez.

É M I L I E.

Maman, apprenez-moi donc vite ce que c'est.

L A M È R E.

Mais c'est vous qui me l'avez appris. C'est d'être contente de vous, de sentir là au cœur ce qui vous rend si aise. Je ne fais comment on a le courage de se priver d'un si grand bonheur.

É M I L I E.

Oh ! c'est vrai, c'est le plus grand plaisir quand j'ai là au cœur quelque chose qui me fait rire toute seule. Comment cela s'appelle-t'il, Maman ?

L A M È R E.

Cela s'appelle la joie de la bonne conscience.

É M I L I E.

Qu'est-ce que c'est que la conscience ?

L A M È R E.

C'est un sentiment intérieur qui nous avertit, malgré nous, de notre conduite.

É M I L I E.

Quoi, est-ce que cela parle ?

L A M È R E.

Non-seulement cela parle, mais cela crie au-dedans de nous, & nous met mal à notre aise, quand nous avons fait une faute, même ignorée : cela nous fait aussi rougir des louanges qu'on nous donne, quand nous ne les méritons pas.

Nous le répétons, nous avons cité ces morceaux,

ceux , non comme ceux où se montre d'avantage le talent de l'Auteur , mais comme ceux qui caractérisent le mieux la manière de l'Ouvrage.

Il ne faut pas croire que l'esprit se forme moins en l'exerçant ainsi sur des objets qu'on ne met point au rang des connoissances. Tous les sujets sont indifférens pour former l'esprit ; l'essentiel , c'est de lui apprendre à se faire des idées justes en examinant les objets par lui-même : lorsqu'il a pris une fois cette habitude , il la porte par-tout ; & une lecture bien faite lui suffit souvent ensuite pour acquérir ce qu'on appelle une science. S'il y a une étude qui mérite la préférence , c'est sans doute celle de nos devoirs , qui n'est pas différente de celle de notre bonheur. Les devoirs changent , il est vrai , avec les âges ; ils ne sont pas les mêmes à dix ans & à trente ; mais c'est toujours avec les mêmes principes qu'on les juge. Le même fond de morale se retrouve dans la morale de toute la vie.

La forme de cet Ouvrage nous paroît ajouter encore à son mérite. Il y a toujours un grand intérêt dans les Conversations d'une mère avec son enfant. L'idée toujours présente de leur tendresse mutuelle répand je ne fais quel charme , je ne fais quelle confiance sur l'instruction : on est porté à croire qu'une mère ne se trompe guère sur ce qu'elle juge utile au bonheur de son enfant. Il est vrai que des Conversations où tout doit paroître

Sam. 19 Mai 1781.

F.

amené par le hasard, ne permettent pas un ordre bien méthodique. L'enfant, par ses questions, doit rompre à chaque instant la liaison naturelle des idées de la mère; mais c'est-là un avantage plutôt qu'un inconvénient de la forme de cet Ouvrage. Cette marche est la seule que la Nature donne à nos idées: il seroit dangereux de la contrarier trop, sur-tout dans un âge fort tendre; peut-être que pour aucun âge même la méthode la plus rigoureuse n'est la meilleure méthode. Il faut diriger l'esprit, mais non pas le gêner, non pas le contraindre. Ses fantaisies même le guident quelquefois, & ne l'égarent pas toujours. Ce n'est pas seulement la grace, c'est encore la force & la justesse qu'il trouve dans la liberté de ses mouvemens.

L'Auteur de cet Ouvrage est distingué sur-tout par un talent qui, au premier coup d'œil, ne paroîtroit pas devoir appartenir à son sexe, c'est celui de définir & les mots & les choses avec une justesse & une précision que peu de Philosophes ont connues; c'est encore celui de tirer un résultat général très-lumineux d'une foule d'observations particulières; mais c'est peut-être parce que les femmes peuvent moins généraliser leurs idées qu'elles les généralisent mieux; elles ont en justesse & en clarté ce qui peut leur manquer en force: leur esprit fatigué promptement des idées abstraites, court s'appuyer & se reposer tout de suite sur des exemples

& des idées sensibles; ce n'est point que la force paroisse manquer dans les Conversations d'Émilie; au contraire; cette qualité est une de celles que l'esprit de l'Auteur paroît montrer davantage; & s'il étoit quelque éloge qui pût la flatter, ce seroit sans doute celui-là; car dans le cours de son Ouvrage elle ne dissimule point que la force dans le style lui paroît préférable à l'onction & à la grace: il est vrai qu'elle voudroit les voir réunies, & c'est ce que voudroit aussi tout le monde.

Au moment où ces Conversations finissent, Emilie n'a que dix ans. Jusqu'à cet âge les grandes difficultés de l'éducation viennent de l'esprit, de l'embarras de donner des idées à des enfans qui n'en ont aucune encore; mais on entre bientôt dans un âge où les passions opposent à l'éducation de bien plus grandes difficultés. Parmi ces passions il en est une qui se fait sentir plus vite & plus vivement que les autres, dont les impressions doivent influencer sur tous les sentimens & sur tout le reste de la vie; & c'est celle dont on ose le moins parler dans l'éducation: on craindroit sur-tout d'en entretenir de jeunes personnes que la voix de la Nature n'avertit guères que par celle des hommes; on n'ose parler à l'innocence des précautions même que la vertu doit prendre. Il est à croire cependant que cette excessive délicatesse de notre éducation a eu des suites fâcheuses pour nos mœurs, &

que ce respect mal entendu pour l'innocence a été funeste à plus d'une vertu. Si les principes qu'on a suivis à cet égard étoient les plus dangereux, il ne faudroit pas rester persuadé qu'ils sont les plus honnêtes. Mais comment faire prévoir de loin les dangers des passions sans en laisser voir trop tôt les charmes ? Comment éclairer l'esprit sans enflammer l'imagination ? Et quel Écrivain, après avoir connu les passions, aura conservé un talent assez pur pour en tracer le tableau de manière qu'une mère pût l'offrir à sa fille, & la vertu à l'innocence ? Rousseau l'a fait en partie dans le quatrième Volume de son Livre sur l'Education. Eh ! quel tableau que celui des amours d'Emile & de Sophie ! Comme on y sent bien le charme & le pouvoir que les leçons de la Philosophie peuvent prendre dans le tableau des passions honnêtes ! Quelle ame jeune & sensible ne trouveroit pas tous les sacrifices de la vertu doux & faciles à faire, si on lui promettoit pour récompense les sentimens & le bonheur dont jouissent Emile & Sophie ? Mais Rousseau, par une suite du plan de son Livre, a évité les plus grandes difficultés de cette partie de son Ouvrage. Il parle, il est vrai, des passions à Sophie, mais ce n'est qu'au moment où elle en a déjà une, que tout le monde approuve, & qui va être bientôt une de ses vertus. Rousseau, il est vrai, soulève devant les yeux de Sophie ce voile de l'innocence qui

cache les plus doux & les plus terribles mystères du sort humain ; mais ce n'est pas pour l'instruire des pièges que sa vertu pourra rencontrer ; & comment parviendrait-il dans ce moment à inspirer quelques craintes à Sophie, qui se trouve défendue par son amour même qu'elle doit juger éternel ? Il lui apprend donc, non à conserver sa vertu, mais à jouir du bonheur d'Emile avec assez de modération pour en prolonger la durée. Il est probable qu'il lui eût donné d'autres lumières s'il n'avoit pas éloigné la demeure d'Emile du séjour des grandes Villes ; & peut-être qu'en effet il n'en faut pas d'autres dans des pays & dans des siècles où les mœurs publiques sont saines & pures. Ce n'est pas un des moindres avantages des bonnes mœurs d'une Nation de pouvoir y laisser sans risque à la beauté tout le charme de l'innocence. Pour nous, nous sommes loin de ces mœurs ; nous les regrettons peu , peut-être même n'en avons-nous jamais eu de semblables : & c'est pour cela que parmi nous l'éducation, n'a rien fait encore si elle n'a pas appris à conserver la vertu non-seulement dans la retraite, qui épure & règle les passions, mais au milieu de la société, qui les trouble & les défordonne. Voilà, ce me semble, ce qui manque à la Sophie de Rousseau, qui d'ailleurs me paroît être son chef-d'œuvre. Rousseau, qui prenoit quelquefois de l'humour, nous auroit répondu peut-être : “ Ce

» n'est pas pour vous que j'écris ; est-ce ma-
 » faite à moi si de la manière dont vous
 » avez arrangé vos sociétés, il vous est im-
 » possible d'avoir des vertus ? » Mais on ne
 doit pas prendre l'humeur de Rousseau pour
 sa philosophie ; il faut admirer ce qu'il a
 fait , & demander à d'autres talens ce que le
 sien n'a pas voulu faire.

Peut-être l'Ouvrage que nous deman-
 dons ici , pour être bien fait , doit-il être
 l'ouvrage d'une femme ; & tel est notre bon-
 heur , que parmi celles qui écrivent aujour-
 d'hui , il en est plus d'une qui s'est montrée
 en état de le faire. Il ne faut pas l'attendre
 de l'Auteur des *Conversations d'Emilie* ; sa
 santé probablement ne lui permettra point
 d'entreprendre ce que son talent feroit en
 état d'exécuter. L'Ouvrage même que nous
 annonçons aujourd'hui a été entrepris , con-
 tinué & achevé au milieu des douleurs d'une
 maladie cruelle qui ne laissoit aucune espé-
 rance de guérison , & qui conduisoit sou-
 vent l'Auteur aux portes de la mort. Elle se
 consolait de ses douleurs par les vertus qu'elle
 inspiroit , & craignoit peu d'abréger sa vie
 par un travail qu'elle destinoit à rendre sa
 fille plus heureuse. Un sentiment si tendre ,
 un dévouement si généreux est bien propre à
 consacrer tous les principes d'un Livre de
 Morale : la vertu est si rarement dans le cœur
 de ceux qui la prêchent ! On emploie si sou-
 vent son langage comme un secret du talent ,
 comme un artifice de l'éloquence ! mais lors-

que pour l'enseigner il faut en avoir eu beaucoup, lorsqu'un bon Ouvrage est encore une belle action, toutes les maximes qu'il développe trouvent le cœur ouvert à la persuasion. Cet exemple en produira d'autres, sans doute. Il ne faut guères douter des vertus que la tendresse maternelle peut inspirer. Les passions par lesquelles les femmes règnent, par lesquelles elles donnent & reçoivent le bonheur, ont été placées par la Nature, presque au commencement de la vie. Ces passions finissent, & cependant on a encore long-temps à vivre. Combien il est heureux que leur vuide immense puisse être rempli par les soins qu'inspire un sentiment dont on jouit comme d'une passion, & dont on s'honore à ses propres yeux comme d'une vertu ! Combien un tel devoir doit être cher à celle à qui la Nature & la Société l'imposent également !

(Cet Article est de M. Garat.)

NOUVELLES HISTORIETTES en vers,
par M. Imbert. in-8°. A Paris, chez
Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques,

DEPUIS LA FONTAINE on a écrit beaucoup
de Contes en vers; mais parmi ceux qui ont
cédé à l'attrait de ce genre d'Ouvrages, peu
d'Auteurs ont mérité un succès même pas-
sager; & le plus grand nombre est déjà voué
à l'oubli ou au mépris. Les uns, en voulant

être les imitateurs du bon homme, ont substitué au ton simple & vrai qui le caractérise, & que l'on peut regarder comme un des premiers charmes du Conte, à cette agréable négligence dans laquelle on apperçoit quelquefois l'art du conteur, à cette naïveté délicieuse qui fait pardonner souvent au choix des sujets & à la liberté des tableaux, un style lâche & commun, des idées dangereuses & des peintures faites pour déplaire au cynique le plus déterminé; les autres, en cherchant à prendre une route différente, ont fait grimacer leurs personnages, sont devenus obscurs pour tâcher d'être décens, & ont fatigué l'homme de goût par la continuité de leur style antirhétique & précieux. Quelques-uns néanmoins ont réussi à plaire, & dans ce nombre on a distingué M. Imbert. Le premier Recueil de Contes qu'il donna au Public, il y a quelques années, eut deux éditions, qui furent promptement enlevées; celui-ci, qui peut lui servir de suite, nous paroît fait pour ajouter à l'idée avantageuse que le Chantre de Paris a fait concevoir de son talent pour conter. La plus grande partie des Historiettes qui composent le nouveau Recueil que nous annonçons, est imitée de nos anciens Fabliaux François, trois sont tirées du Lasca, une autre d'un vieux Roman, le reste est d'invention. Presque toutes celles qui ont été imitées des Fabliaux ont déjà paru dans ce Journal avec succès, l'Auteur les a revues avec soin, &

les a placées dans sa Collection après en avoir fait disparaître les petites négligences qui s'y trouvoient.

Le Recueil commence par un Conte d'invention , qui a pour titre : *le Délassement d'Hercule*. L'Auteur veut y faire entendre que les Contes peuvent plaire, même aux personnes livrées aux plus graves occupations. Il feint d'abord que son récit est tiré d'un vieil Auteur.

PAR-TOU le plus mince Écolier
Connoît Hercule & sa vaillance.
Ce Héros , dont le nom ne se peut oublier ;
Par sa vie & par sa naissance ,
Fut un homme très-fagulier.
Les miracles alors se faisoient par douzaine ;
Plus aisément que de nos jours ;
Témoins les distraites amours
De Madame sa mère Alcène ,
Qui fut , par un secret inconnu parmi nous ;
Et qu'on voudroit bien voir renaître ,
Céder à son amant sans être
Infidelle à son cher époux.
Ainsi naquit le grand Alcide.
Vous savez ses travaux , son audace intrépide :
On le voyoit poursuivre en plaine & dans les bois
Des brigands la troupe cruelle ,
Les arrêter , juger , assommer à la fois ,
Exercer enfin tous les droits

De la justice criminelle.

De tous nos fier-à-bras on fait que ce Héros

Comme du verre auroit brisé les os ;

Qu'il se plaisoit à battre , à frapper , à détruire ,

C'est ce que par-tout on lira :

Mais ce qu'on ne fait point , ce qu'à peine on croira ,

Ils aimoit les Contes pour rire.

Parmi les Fabliaux ou modernes ou vieux

Dont le Conteur aimoit l'usage ,

On dit que les plus merveilleux

Lui plaisoient toujours davantage ;

Des cygnes noirs & des merles tout blancs ,

Des ombres de maris jaloux & mécontents ,

Qui viennent parmi les ténèbres

A minuit , par des cris funèbres ,

Découvrir & tirer les piés

De leurs infidèles moitiés :

De ces fantômes noirs qu'on se plaît à décrire ;

Des chats petits , petits , se haussant , grandissans ,

Et tout-à-coup disparoissans

Avec de grands éclats de rire.

Sans mon Auteur je n'aurois point osé

Accuser un Héros révééré dans l'histoire

D'un pareil goût ; mais j'ose croire

Qu'il est plus d'un Héros qu'ont immortalisé

Des exploits dignes de mémoire ,

Et que Peau d'Ane eût amusé.

L'idée de cette espèce de Prologue est fort gaie , elle est d'ailleurs rendue d'une manière piquante , naturelle & facile. *Aimer l'usage des Contes* , nous paroît néanmoins une expression hasardée , & même impropre.

La nécessité de ne point remettre plusieurs fois les mêmes objets sous les yeux des Lecteurs de ce Journal , nous défend de parler de quelques-uns de ces Contes qui lui sont déjà connus. Nous allons nous occuper de ceux qu'il ne connoît pas. De ce nombre est le *Pardon mérité*. Son étendue ne nous permet point de le citer en entier. En voici l'analyse & quelques détails.

Un jeune Chevalier voulut faire sa Mie

De la femme d'un grand Seigneur.

Mais la Dame déclare qu'elle ne pourra jamais prendre

D'amant qui ne *lui* fasse honneur.

Ce mot est curieux de la part d'une belle :

Vivre avec un époux , & prendre des amans

Pour s'honorer , voilà ce qu'on appelle

La naïveté du vieux temps.

Oui , telle étoit la mode peu chrétienne

De ce siècle tant ingénu ;

Dame , dont le galant montrait de la vertu ,

Avoit droit d'oublier la sienne.

Le Chevalier , pour prouver sa valeur , annonce un tournois , & défie le mari de

F vj.

sa maîtresse : toute la Noblesse des environs vient pour y chercher des lauriers.

Ne craignez point qu'ici je fasse une revue ,

Un long dénombrement de ces preux Chevaliers ;

Je n'irai point mesurant leur carrière ,

Faire sonner la trompette guerrière ;

Sous vos regards assembler ces Héros ,

Devant vous , ouvrir la barrière ;

Et , le signal donné , des pieds de leurs chevaux

Faire voler à vos yeux la poussière.

Mon seul but est dans ce moment

De mettre aux mains & l'époux & l'amant ,

Et , s'il se peut , succinctement.

Ils courent l'un sur l'autre ; & leurs lances dressées ,

Que dirige un bras menaçant ,

Sont , par l'écu retentissant ,

A droite , à gauche repoussées.

L'époux est vaincu ; un rendez-vous est le prix de la victoire du Chevalier ; mais , par malheur , il s'endort. Sa maîtresse vient , s'en indigne , se retire auprès de son mari , & lui fait signifier son congé. Le pauvre amant au désespoir , met la Soubrette de la Dame dans ses intérêts , s'affuble d'un linceul , & se rend au lit des deux époux. Le mari interroge le fantôme , qui lui répond qu'il est le Chevalier qui a trouvé la mort au tournois ; qu'autrefois il a fait une injure à *Madame* , & que son pardon seul peut faire cesser le tourment qu'il éprouve. D'abord la

belle refuse; mais pressée par son mari, intérieurement satisfaite de l'adresse du Chevalier, elle lui accorde son pardon, & le pardon le plus complet.

Le bonheur appartient sans doute à la tendresse ;

Mais trop souvent (on le voit chaque jour)

On le mérite par l'amour ,

On ne l'obtient que par l'adresse.

Ce Conte, imité des Fabliaux, nous a paru charmant; tous les détails que nous avons cités appartiennent à M. Imbert. Ils sont faciles & pleins de grâces, & le Poète s'y montre de temps en temps sans nuire à la simplicité du conteur.

Un autre Conte, dont les circonstances pourront faire sentir la plaisanterie d'une manière très-frappante, est celui qui a pour titre, *la Mélomanie*.

M. Bruyart raffolle de Musique.

Il est dans son système

Qu'avec une voix fausse un homme a le cœur faux.

Sous des notes bien ou mal *mises*

Tous les mots sont pour lui des paroles exquis.

Enfin, vous lui feriez un plaisir bien plus grand

D'aller lui chanter des sottises

Que de lui dire un compliment.

Il veut marier sa fille Isabelle, & c'est à un *Virtuose* consommé qu'il veut absolument donner sa main.

L'agile Dêité qui va toujours volant ,
 Qui n'apprend nos secrets qu'afin de les répandre ,
 La Renommée avoit annoncé le talent
 D'un grand Muficien , dont l'organe brillant
 Eft tour-à-tour léger ou grave , ou vif ou tendre ;
 Compositeur habile & Chanteur excellent ,
 Son nom eft Altini. Vous devez bien comprendre
 Que ce récit charma le bon Moutieur Bruyart.

Sans s'informer , & même fans l'entendre ,
 Jaloux de pofféder ce grand Maître de l'Art ,
 Il l'a déjà choifi pour gendre.

Il écrit à cet homme célèbre , l'invite fans
 autres détails à venir partager fa fortune.
 Altini vient ; & dès qu'il entre , on lui pré-
 fente un contrat à figner : il s'étonne , Bruyart
 l'inftruit de fon projet.

Le pauvre Maître alors foud à ce doux langage ,
 Aux fpectateurs un peu furpris ,
 Montrant fes genoux arrondis ,
 Et fon menton qu'aucun duvet n'ombrage :
 « Moutieur , dit-il , d'un air un peu honteux ,
 » Votre fille eft charmante , & doit faire un heureux.
 » Mais pourquoi me choifir avant de me connoître ?
 » Dans l'art du chant , j'en conviens avec vous ,
 » J'ai ce qu'il faut pour devenir fon Maître ,
 » Je ne vauz rien pour être fon Époux.

Un Art inconnu à prefque tous les Con-
 teurs , eft celui de préfenter fans indécence

des idées galantes, & de les couvrir d'une gaze assez épaisse pour les rendre agréables aux personnes les plus sévères. M. Imbert connoît cet Art ; & son Conte *des Perles* en est une preuve. Nous sommes fâchés qu'il nous soit impossible de le citer ici. Il seroit difficile de trouver un Conte de ce genre qui renfermât plus de gaieté, & dont le style eût plus de charme.

Tous les Contes qui composent ce Recueil ne sont pas également agréables ; ceux qui sont imités du *Lasca* ont le défaut d'être beaucoup trop longs, ils sont d'ailleurs dénués de toute espèce de vraisemblance, & le style de M. Imbert s'y ressent quelquefois de la sécheresse des sujets ; mais ils sont en si petit nombre, qu'ils ne peuvent nuire au succès du Recueil. Le Fabliau qui le termine est un petit chef-d'œuvre, nous voulons parler du *Cheval Gris*. On y remarque tout ce qu'il faut de moyens pour plaire & pour attacher, & il annonce dans l'Auteur un talent décidé pour le genre du Conte.

(Cet Article est de M. de Charnois.)



EXPLICATION des Tarifs du Contrôle des Actes des Notaires & de l'Insinuation, suivant la Jurisprudence du Conseil ; dans laquelle on traite également ce qui est relatif au Droit de Centième Denier, avec les principaux Réglemens & différens Arrêts intervenus au Conseil sur ces matières, par M. de Contramont, Avocat. A Paris, chez l'Auteur, rue du Fouarre, 1780, 2 Vol. in-8°. Prix, 9 liv. brochés. En envoyant cette somme, M. de Contramont fera remettre, franc de port, les Exemplaires de cet Ouvrage qu'on lui demandera de la Province. Il prie d'affranchir l'argent & les lettres qu'on lui écrira, & de donner des adresses exactes.

INDÉPENDAMMENT de la loi de perception que cet Ouvrage a pour objet, on y trouve encore des Principes de Jurisprudence sur les pays de Droit Écrit & Coutumier, sur les Droits de Souveraineté & du Domaine. L'Auteur examine en détail les Actes les plus fréquens & les plus importants de la société, ainsi que les différentes qualités des personnes sur lesquelles les Droits se perçoivent ; de sorte qu'il semble n'avoir rien oublié pour éclairer le Percepteur & le Citoyen sur la juste quotité des Droits résultans de tous les Actes en général, & des stipulations qui donnent ouverture à celui de Centième denier. Toutes les solutions qu'il

présente sont fondées sur les Arrêts & les Décisions du Conseil les plus modernes ; elles mettront les Redevables en état de défendre leurs droits vis-à-vis du Percepteur, & de ne payer que ce qu'ils doivent légitimement, ou de se pourvoir en restitution pardevant les Juges qui en doivent connoître. On peut considérer cet Ouvrage comme le plus complet qui ait paru sur ces matières.

S P E C T A C L E S .

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

QUELQUES Amateurs de l'Opéra nous ont engagé à faire dans ce Journal deux questions intéressantes pour le goût & pour la plus parfaite exécution des Ouvrages qu'on y représente.

1°. On demande si la Danse est réellement un Art ? Si c'est un Art, on voudroit savoir jusqu'à quel point on peut en oublier les règles, & substituer des contorsions & de la charge à la régularité des pas connus & approuvés. Les farces ridicules qu'on se permet depuis quelque temps dans certains Ballets, ont fait naître des doutes qu'on seroit charmé de voir résoudre.

2°. Pourquoi l'exécution de l'Orchestre n'est-elle pas toujours aussi belle ? Pourquoi

n'y remarque-t-on pas toujours la même précision & le même ensemble? On craint d'avoir raison de croire que MM. les Exécutans n'affectionnent quelques Ouvrages préférablement à d'autres. La représentation de l'Iphigénie en Tauride de M. Piccini, donnée le Mardi 8 de ce mois, a paru horriblement négligée. On a peur que quelque raison particulière n'en ait été la cause. On soupçonne même que cette cause est étrangère à la rivalité de MM. Gluck & Piccini.

On pourra répondre à ces questions par la voie de ce Journal, en se renfermant dans le ton de décence avec lequel on les propose, & dans l'intention d'utilité qui les a fait faire.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Mardi premier de ce mois, Mlle Joly a débuté dans l'emploi des Soubrettes, par le rôle de *Dorine*, dans le *Tartufe*, &c.

Une figure aimable, une taille élégante, un débit facile, de l'intelligence, de bons gestes, de la finesse, de la vérité, une entente de la Scène déjà très-étendue : voilà d'excellentes qualités dans une Débutante, & Mlle Joly les possède. Elle n'en fait pas toujours un usage aussi heureux qu'on pourroit le désirer; mais il faut attribuer à sa grande jeunesse ce que l'on distingue dans son jeu, de foible & de mal assuré. C'est dans

le silence du cabinet, dans l'étude de la nature & dans les conversations des gens éclairés, que le Comédien prend connoissance des moyens propres à obtenir des succès; mais ce n'est que par une grande habitude du Théâtre qu'il peut apprendre à les employer à son avantage. Ceux qui voudroient qu'un Débutant se présentât avec un talent tout fait, ne connoissent ni l'art ni les difficultés. Mais plus un Art est difficile, plus les conseils sont nécessaires à ceux qui l'embrassent. Nous dirons donc à Mlle Joly que sa *physionomie* est naturellement assez gaie pour qu'elle ne lui donne pas une expression contrainte; que sa *finesse* ressemble quelquefois à de la manière; qu'elle élève fréquemment sa voix fort au-dessus du ton de ses interlocuteurs, & que le desir de montrer de l'esprit l'engage souvent à envelopper ses phrases de voyelles parasites qui coupent les sens d'une manière fatigante, & lui donnent l'air de bégayer. Plus ces défauts sont communs aujourd'hui, plus il nous paroît essentiel d'inviter Mlle Joly à s'en défaire: elle annonce le germe d'un talent très-agréable; & l'intérêt qu'elle inspire est, à nos yeux, le motif d'une sévérité nécessaire, & qui peut lui devenir utile.

Puisque nous avons parlé du *Tartufe*, nous observerons d'abord qu'il est assez singulier que toutes les jeunes personnes qui débutent dans l'emploi des Soubrettes, choisissent le rôle de *Darine* pour faire l'essai de

leurs talens. Ce personnage ne peut produire d'illusion quand il n'est pas représenté par une femme dont la figure annonce une certaine expérience. *Dorine* est qualifiée par Molière de suivante de *Mariane*; mais par ce qu'il lui fait dire dans quelques endroits de son rôle, il est évident qu'elle est depuis long-temps dans la maison d'*Orgon*. Qu'on ouvre la Scène seconde du premier Acte, entre elle & *Cléante*, & on en sera convaincu. D'ailleurs, le bon homme *Orgon* peut bien, par reconnoissance & par habitude, tolérer les discours libres & piquans d'une Suivante qui a élevé sa fille, & des services de laquelle il a été content; mais il ne peut ni ne doit souffrir des discours qui deviennent insolens & punissables dans la bouche d'une jeune éventée, dont tous les avis tendent à détourner *Mariane* de la soumission qu'elle doit à son père. L'illusion & la vérité exigeroient donc qu'on interdît ce rôle à certaines Actrices sur tous les Théâtres où les convenances sont un peu connues.

2°. M. Biet, après avoir remarqué dans ses Commentaires sur Molière, que Louis XIV avoit voulu que le rôle du *Tartufe* fût joué par un Acteur vêtu comme un laïque, afin de détourner toute espèce d'application à un état toujours digne de nos égards; ajoute que la manière dont les Comédiens le jouent aujourd'hui, le rapproche beaucoup des idées que vouloit éloigner Louis-le-Grand. Nous remettons cette réflexion sous les yeux de MM.

les Comédiens. Ils doivent sentir que le costume du *Tartufe* ne quadre point avec le projet qu'*Orgon* a formé d'en faire son gendre, & que ce personnage, présenté comme un homme du monde, produiroit un effet plus général & plus moral par conséquent, que sous un costume qui semble assigner l'hypocrisie à l'état seul dont l'Acteur porte l'habit. Il nous semble que tout invite à profiter de l'observation judicieuse de M. Bret.

GRAVURES.

M. *WEST & sa Famille*, Estampe Angloise de 8 pouces de large, sur 6 de haut, gravée en manière noire, par Leberton & Parisel, d'après le Tableau de West. Prix, 3 livres. A Paris, chez Madame Breton, Marchande d'Estampes, dans le Jardin du Palais Royal, près du Café de Foy, & rue S. Honoré, près de la rue des Frondeurs.

Plan du Port de Vendres, accompagné d'une Perspective de l'Obélisque élevé à la gloire de Louis XVI, dans la principale Place de ce Port. Ces deux Estampes sont pendant, & sont d'après les Dessins de M. de Wailly, Architecte du Roi; se vendent avec le Mémoire relatif 6 livres, chez Bazan, rue & Hôtel Serpente, & Chereau, rue des Mathurins.

Description particulière de la France. Département du Rhône. Gouvernement de Bourgogne, Huitième Livraison.

Les Éditeurs de cet Ouvrage présentent au Public, avec cette Livraison, la première partie du premier Volume de leur Ouvrage, dédié au Roi. Ils espèrent

que les soins qu'ils se sont donnés pour la perfection Typographique, en excuseront le retard aux yeux de leurs Souscripteurs. Ils annoncent que la deuxième partie est bien avancée, & leur sera délivrée aux termes de leur Prospectus. Que les Livraisons d'Estampes se suivront aussi désormais avec cette rapidité nécessaire dans une entreprise aussi étendue que la leur, & ils espèrent que cette rapidité dans les Livraisons, fruit de leurs avances & de la multiplicité des Planches, qui s'exécutent à la fois & sans relâche, ne nuira point à l'intérêt, qui ne peut manquer de résulter d'un choix de Dessins fait par les Artistes les plus célèbres & les plus éclairés.

Ils ont orné la première partie de plusieurs Fleurons & d'une vignette, dont le sujet est l'*Institution de l'Ordre de la Toison d'or* par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; elle est gravée par A. T. Dutlos, d'après le dessin de J. M. Moreau la jeune; elle fait honneur à ces deux Artistes.

Nous n'entrerons point, quant à présent, dans l'analyse & l'examen du texte, & nous ne parlerons que des Estampes de la Livraison actuelle, composée de huit Estampes, elle commence au n°. 25 & finit au n°. 32 inclusivement.

Le n°. 25 est la Vue d'*Avallon* & de la rivière du *Cousin*,

Le n°. 26 est une seconde Vue de la même Ville, prise sur la pente du chemin qui conduit à Saulieu.

Le n°. 27 est une Vue de la Ville d'*Auxerre*, prise du Pont.

Le n°. 28 représente la Ville de *Beaune*, au-dessus de la Fontaine d'Aigues.

Le n°. 29 est la Vue de la principale entrée de la Promenade de Beaune.

Le n°. 30 est celle de l'Abbaye de la Ferté, Ordre de Cîteaux, près Châlons.

Le n°. 31 est la Vue de l'Eglise Cathédrale d'Auxun, & de la Géroise aux environs de cette Ville.

Le n°. 32 & dernier de cette Livraison comprend quatre petites Vues de Mâcon.

On les vend à Paris, chez les Sieurs Née & Masquelier, rue des Francs-Bourgeois,

ANNONCES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE Ecclésiastique, par l'Abbé Meury, nouvelle Edition en 29 Volumes in-8°. A Nîmes, chez Pierre Beaumais, Libraire; & à Paris, chez Desprez, Libraire, rue S. Jacques. — *Opuscules*, du même Auteur, même format, 4 Volumes. — *L'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament & des Juifs*, par Dom Calmet, 3 Volumes in-8°. Aux mêmes adresses. Voyez sur la Couverture du Journal le Prospectus qui concerne ces trois Ouvrages.

Les Styles, Poème en quatre Chants, Volume in-12. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Méricot, Barrois & Esprit, Libraires,

Le Nouveau Monde, Poème, par M. le Suire, 2 Vol. in-12. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Tilliard, Esprit & Quillau, Libraires,

Histoire de la République des Lettres & Arts en France, année 1780, par le même Auteur, & aux mêmes adresses.

*Avis au Peuple de la Campagne touchant l'Edu-
cation de la Jeunesse, & relativement à l'Agricul-
ture*, Ouvrage traduit de l'Allemand, Volume in-
12. A Paris, chez Bastien, Libraire, rue du petit
Lion-Saint-Germain. — On trouve à la même
adresse *Mylord d'Ambi, Histoire Angloise*, par

Madame Beccary, deux Parties in-12. Prix, brochées 3 liv.

Œuvres complètes d'Isocrate, suivies de quelques Discours analogues tirés de Platon, de Lyfias, de Xénophon, de Démosthène, d'Antiphon, de Gorgias, d'Antisthène & d'Alcidamas, traduites en François par M. l'Abbé Auger, Vicaire Général du Diocèse de Lescar, de l'Académie de Rouen, &c. &c. A Paris, chez Debure, fils aîné, & Barrois le jeune, Libraires, quai des Augustins.

Mémoires sur l'ancienne Chevalerie considérée comme un Etablissement Politique & Militaire, par M. de la Curne de Sainte-Palaye, de l'Académie Françoisse, de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, &c. nouvelle Édition, augmentée d'un Volume, 3 Vol. in-12, reliés 7 liv. 10 sols. — On vend séparément le Tome III pour compléter les Éditions précédentes, broché 2 livres 10 sols, relié 3 liv. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

T A B L E.

<i>V</i> ERS de M. le Chevalier de Cubières,	97	Explication des Tarifs du Contrôle des Actes des Notaires	
Réflexion du Chevalier***,	98	& de l'Insinuation,	136
Problème sur le Myrte,	ibid.	Académie Roy. de Musiq.	137
Enigme & Logogryphe,	100	Comédie Françoisse,	138
Les Conversations d'Emilie,		Gravures,	142
	101	Annonces Littéraires,	143
Nouvelles Historiettes,	127		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 19 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 18 Mai 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

S A M E D I 26 M A I 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*TRADUCTION ou Imitation de la Treizième
Ode d'Horace: Pastor cum traheret.*

LE Berger Phrygien, orgueilleux de sa proie,
Sur l'Hellespont blanchi la conduisoit à Troye.
Le fils de l'Océan, par son père inspiré,
Se lève sur les flots dont il est entouré.
Les vents, pour l'écouter, suspendent leur haleine.
« Perfide ravisseur de la perfide Hélène,
» Qui t'amenoit du Xanthe aux bords de l'Eurotas
» Les cris, les pleurs, le sang, la mort suivent tes pas
» Avec mille vaisseaux vingt Rois sont dans l'Aulide,
» Pallas va les guider. Sa sanguinaire Égide
» Change un superbe Empire en d'arides déserts.
» Du vaillant Dardanus la race est dans les fers.
» Ton vieux père égorgé dans ses palais en cendre.

Sam. 26 Mai 1781.

G

» Tombe & maudit le flanc qui conçut * Alexandre.
 » C'EST en vain qu'aux accens d'un luth harmonieux
 » Se mêlent de ta voix les sons mélodieux !
 » C'est en vain qu'à ton gré Vénus reconnoît laute ,
 » Accumula ces dons qui charment ton amante.
 » Les vois-tu devant toi, par-tout, à tes côtés ,
 » Ces descendans des Dieux, ces vengeurs redoutés ?
 » Les voilà. Reconnois Ulysse, Palamède ,
 » Teucer, Nestor, Ajax, & sur-tout Diomède ,
 » L'ennemi de Vénus... ** Lui, qui dans les combats
 » Blefferoit la Déesse & ne la plaindroit pas.
 » Ils te pressent. .. Hector rallentit leur poursuite...
 » Hélène te regarde... Et toi, tu prends la fuite.
 » Sont-ce là les sermens qu'à l'abri du danger
 » Lui prodigua l'époux qui la doit protéger ?
 » Du sang dont tu naquis tu déments la noblesse ,
 » Et d'un timide cerf tu n'as que la vitesse ;
 » Mais tes lâches terreurs & ta déloyauté
 » Ne t'exempteront point d'un trépas mérité.
 » Encor quelques hivers... & l'inflexible Achille
 » Abjurant son repos, renversera la ville,
 » La ville trop coupable où l'on rompt les traités ,
 » Où l'on brave les mœurs & les Dieux irrités.

* Pâris se nommoit aussi Alexandre,

** On fait que Diomède, au Siège de Troye, blessa Mars
 & Vénus. Il est vrai qu'Horace ne le dit pas ; mais Homère
 l'a dit. On voit que je me suis permis des transpositions,
 des omissions, & qui pis est, des additions.

VUES SUR LA JUSTICE CRIMINELLE.

UN Ouvrage sur la Justice Criminelle me paroît devoir être médité dans toute la combinaison de l'ordre social : en effet, la Justice Criminelle tient à tout, & influe sur tout; c'est à elle qu'il appartient d'arrêter les abus de l'autorité par la sainte résistance des Loix, de réprimer tous ces chocs des pouvoirs qui ébranlent toute la société, de porter plus avant dans le cœur de l'homme le sentiment de l'humanité par cette rigueur salutaire avec laquelle elle le venge; & par cette crainte religieuse avec laquelle elle le juge; d'affermir le patriotisme par la confiance où elle fait vivre les Citoyens, & par la vigilance sur leur bonheur; de maintenir toutes les espèces de Loix Civiles, toujours impuissantes si quelque chose ne prépare & n'assure l'obéissance qu'elles exigent, & de diriger essentiellement, par les leçons & les impressions qu'elle répand, les opinions & les mœurs, qui énervent toutes les Loix si elles ne les secondent : en un mot, l'ordre social repose de toutes parts sur cette base principale.

Ne croyons pas qu'il nous suffise ici de procéder, comme on a fait dans la rédaction de quelques-unes de nos Loix Criminelles, de rechercher & de comparer les anciennes & les nouvelles Loix, de consulter les Écrits des Criminalistes, d'adopter quelques réformes indiquées par la voix publique, de ne chercher que la nos idées, & de n'en vouloir que de ce genre. C'est avec cette manière d'étudier ces Loix qu'on perd de vue leur but, leur esprit, leur système, qu'on sacrifie la raison à la fausse sagacité des Commentateurs & des esprits de routine, & qu'on finit par avoir une tête pleine de Loix, & incapable d'une bonne vue en législation. C'est avec cette manière

G ij

de préparer les Ouvrages de la législation, qu'on méconnoît la moitié des effets qu'elle doit se proposer & des moyens qu'elle peut employer; qu'elle jette toujours plus d'embarras & de contrariétés dans l'administration publique, au lieu de la simplifier & de la régler. Qui croiroit que ce fût la science des Loix, aux progrès de laquelle toutes les autres devoient concourir, qui fût dans une sorte d'habitude de rejeter leurs secours? Lisez nos Codes, lisez nos Livres de Jurisprudence, & souvent vous vous croirez encore dans toute l'ignorance des temps gothiques. Ah! loin d'être étrangère aux lumières acquises, il semble au contraire que ce seroit à la législation à préparer les lumières nouvelles; & que dans ces temps critiques où la raison humaine est prête d'abuser d'elle-même, ce seroit dans la législation qu'elle devrait puiser ces règles qui la redressent & ces vues qui l'épurent, comme dans celui deses monumens où résident la plus grande force & la sagesse véritable. Voudrions-nous aujourd'hui faire une législation pénale qui pourroit être désavouée par la raison de notre siècle?

C'est en grand qu'il faut la concevoir, la méditer & l'exécuter : tout le veut & tout le permet.

Je fais que la grandeur des idées n'entraîne pas toujours la possibilité de l'exécution; qu'il faut savoir se borner, même dans le projet du bien, & qu'il faut sur-tout s'occuper de celui que l'on pourra réaliser.

Mais ne peut-on pas concilier la hauteur dans les vues & la modération dans les plans? Est-ce perdre son temps que d'aller jusqu'au fond de son sujet? Est-ce s'égarer que de le parcourir dans toute son étendue? Laissez dire là-dessus les hommes qui s'alarment de tout ce qui se présente d'une manière vaste & élevée; mais ayez soin de démentir leur crainte par la justesse de vos vues de détail.

Jusques dans les petites réformes, il faut porter cette supériorité de vues, qui les relève en quelque chose. C'est toujours un grand bien qu'elles soient préparées par des esprits qui en concevoient de plus hautes ; ils savent lier le système imparfait que l'on conserve, avec le système meilleur qu'ils ont médité ; ils opèrent au moins dans le plan des grands principes, & ils ménagent des moyens d'y remonter.

Observez d'ailleurs une grande différence qui se trouve ici entre le Législateur & le Philosophe. Le Législateur est souvent borné par la possibilité des circonstances & du temps, par l'état des choses & des esprits ; mais pourquoi le Philosophe craindrait-il d'élargir le champ de l'instruction ?

Le plan d'un Ouvrage en grand sur la Justice Criminelle pourroit s'énoncer ainsi :

1°. Des Crimes.

2°. Des moyens politiques de les prévenir.

3°. Des Peines.

4°. De l'instruction des Crimes & de leurs jugemens.

La beauté de mon sujet m'entraîne : je vais présenter les principales idées de chaque partie de ce plan ; mais il faut chercher bien au-delà de celles que je propose ; il ne m'appartient pas de tout voir, & je ne dis pas même tout ce que j'ai apperçu. Je présente ici le résultat de mes premières observations, & non celui d'une longue & vaste étude. D'ailleurs, le Livre où je place ce morceau me prescrit des bornes étroites.

Des Crimes. Le but général de cette partie doit être de compléter l'instruction sur tout ce qui appartient à la connoissance & à l'appréciation des crimes. C'est dans leur parfaite appréciation & leur entière connoissance que l'on pourra trouver les meilleurs moyens de les prévenir, de les punir, de les constater & de les juger. C'est ici la première base de l'édifice, on ne sauroit trop s'appliquer à la bien

poser. Cette partie si importante a été jusqu'ici la plus négligée. Nous avons des définitions & des dénombremens des crimes; mais sans entrer dans la discussion de tous leurs défauts, on a une grande raison de s'en désier, en cela seul qu'ils n'ont pas été fondés sur une vaste & exacte théorie des crimes, laquelle est absolument encore un Ouvrage à faire.

Quelles sont en général les actions qui doivent porter le nom de crime? Voilà d'abord une grande & importante question. Il faut ici poser des principes qui soient tels, que par-tout où on pourra les appliquer, on rencontre tous les effets & tous les caractères du crime.

Un grand point ici seroit de faire une bonne distinction & une bonne séparation des actions qu'il faut uniquement livrer au blâme public, & de celles qui méritent la punition des Lois. Il y a ici bien des idées nouvelles à acquérir dans la théorie, & bien des réformes à indiquer dans la pratique.

C'est par le mal que la Société en reçoit qu'il faut apprécier les actions du Citoyen, pour les appeler des crimes, voilà l'idée générale dans cette matière. Mais c'est par d'autres considérations que l'on doit juger si l'action *nuisible* est encore *punissable*. Voici encore une seconde partie dans cette théorie générale du crime.

Quelle doit être l'action punissable pour la Loi?

La raison du Législateur doit-elle ici procéder comme celle de l'homme?

L'action punissable ne doit-elle pas être une action essentiellement nuisible à la Société? une action défendue par la morale universelle ou par une loi expresse? une action nuisible & défendue commise en connoissance de cause & en pleine liberté? une action nuisible, défendue & volontaire, commise sans un besoin absolu de la commettre, & un

besoin qu'il a dépendu de l'homme d'éviter? le fait proposé à punir doit-il être résolu, commencé, accompli? à quels signes pourra-t-on reconnoître tous ces caractères? — Autant de points qui demandent une solide discussion; & à mesure qu'on les approfondira, on y trouvera une foule d'autres questions que je ne puis indiquer ici.

Voilà en général les sources où l'on puiera la théorie du crime; considéré abstractivement.

Ce n'est pas tout, il faut aussi avoir une théorie des crimes en particulier; il faut en faire le dénombrement, les classer, les examiner dans leurs causes, dans leurs effets, dans leurs signes.

Leur dénombrement doit être exact & entier. Il faut rappeler toutes les actions auxquelles peuvent s'appliquer les principes que l'on aura déjà développés. Il faut composer une table de tous les genres de crimes que l'on remarque dans les divers pays.

D'après ce dénombrement des crimes, il faudra en faire une division par espèces. La meilleure règle pour cette division est, ce me semble, de séparer les crimes par la différence de leurs objets. Cette division doit être telle que chaque espèce soit bien distincte d'une autre, & que chaque crime particulier, considéré dans tous ses rapports, soit placé entre celui qui doit le précéder & celui qui doit le suivre, & dans la plus juste gradation; il faut que cette table soit telle enfin, qu'elle puisse se rapprocher d'une autre table qui sera faite pour les peines, & de manière qu'elles puissent répondre exactement l'une à l'autre. Rien n'est plus utile pour bien saisir un vaste sujet, & pour le régler par des principes toujours précis, qu'une division bien faite.

Il seroit dans l'ordre de s'occuper ensuite des causes des crimes. Mais ces causes sont ici la recherche la plus étendue; il vaut mieux s'y préparer par la discussion de toute la matière des crimes. D'ail-

leurs, on peut venir sans aucun inconvénient du dénombrement & de la division des crimes, à l'examen de leurs effets dans la Société.

Dans cet examen, vous devez considérer à part chaque espèce de crimes, observer & apprécier le mal qu'elle fait à la Société. — Il sera souvent nécessaire & utile de faire cette recherche sur certains crimes particulièrement. — Il faut savoir saisir ici les effets les plus éloignés comme les plus prochains. — Il importe aussi de rapprocher les effets des crimes des degrés de l'exécution où ces crimes peuvent s'arrêter ou arriver.

Les signes des crimes s'entendent de toutes les traces, de tous les renseignemens qu'il est de la nature des choses qu'ils laissent après eux. On ne doit pas ici anticiper sur ce qu'on aura à dire sur l'instruction des crimes. Mais il appartient à cette première partie de rassembler tout ce qui peut compléter l'étude des crimes. En observant bien les actions des hommes, soit criminelles, soit vertueuses, on peut y remarquer des choses qui les font reconnaître, qui en sont des circonstances presque inévitables, & de puissans indices. Cette recherche de tous les indices propres à chaque espèce de crimes, est infiniment utile pour le Législateur, & mérite toute l'attention du Philosophe qui prépare l'Ouvrage du Législateur.

Enfin, il faut entrer dans la discussion des causes des crimes. Il est des causes qui influent sur toutes les espèces de crimes; il en est de particulières à chaque espèce. Vous trouverez les unes & les autres en général dans les passions de l'homme, dans les vices des constitutions sociales, dans l'imperfection des Lois pénales ou des Lois de police. Il faudra ici considérer les choses dans les divers états de Société, sauvage, barbare, civilisé; corrompu, dans les divers gouvernemens, dans les divers climats.

— On conçoit combien ces objets sont immenses ; je trace ici en quelques lignes ce qui exigeroit dans le développement la plus grande sagacité d'esprit réunie aux plus vastes connoissances de l'histoire & de la politique.

Des moyens politiques de prévenir les Crimes. — En recherchant les causes des crimes, on a dû voir les moyens de les prévenir. On a du voir l'intime relation des Lois Criminelles avec tout le système social, & la nécessité d'examiner, de réformer l'ordre civil en même-tems que l'ordre criminel, si l'on ne veut pas s'exposer à n'avoir fait ou préparé qu'une réforme très-incomplète & très-insuffisante. D'ailleurs, le Législateur qui établit des peines, n'est-il pas aussi l'arbitre de toutes les institutions sociales ? Et quand peut-il mieux étudier tout le système de la Société ? quand peut-il mieux en corriger les vices ou en préparer la perfection, qu'au moment où il porte ses regards sur la partie fondamentale de ce système ? C'est ici sur-tout où il a besoin de ce génie qui sait gouverner avec un petit nombre d'idées grandes & simples. C'est ici où il faudroit recourir à ces institutions antiques que nous ne savons plus même admirer.

On ne doit pas craindre de s'élever jusqu'au plan d'un ordre social, qui repousseroit les crimes autant que cela est possible à la politique humaine ; mais il faut aussi s'attacher à ces moyens moins puissans, mais moins difficiles de les prévenir, que la constitution de chaque gouvernement comporte.

Voyez tout ce que l'on peut faire pour rendre les crimes inutiles ou impossibles à l'intérêt personnel, & comment on peut le mieux confondre cet intérêt personnel avec le bien public. Cherchez les systèmes de Lois, les institutions générales & particulières qui peuvent le mieux affoiblir certaines passions, ou leur donner d'autres objets ou un autre cours, en

diriger d'autres, les contrebalancer entre elles, & même les faire concourir aux vues de la Législation; cherchez les institutions qui peuvent le mieux procurer & assurer le plus grand bonheur public, ce qui est la meilleure source des vertus publiques & privées, attacher à la patrie, inspirer l'humanité & les bonnes mœurs, accréditer des préjugés utiles, tirer un grand parti de l'opinion publique, &c. &c.

Il me semble qu'il y a ici quatre grandes questions d'où toutes les idées de cette partie doivent partir, & auxquelles elles reviennent de tous côtés. Leur solution seroit le chef-d'œuvre de la philosophie & de la politique; je ne crois pas impossible d'y arriver; au moins doivent-elles être examinées comme ce qu'il y a de plus important pour le bonheur des hommes; je ne ferai que les énoncer. Je supplie qu'on veuille bien ne pas les décider tout de suite des vues extravagantes, & qu'on daigne les approfondir.

N'est-ce pas un devoir de chaque Gouvernement de pourvoir à ce que chaque Citoyen ne puisse manquer du nécessaire sans sa faute, en sorte que la Société ait le droit de traiter l'oisiveté, la mendicité & l'extrême misère, qui sont les plus fréquentes causes des crimes, comme des espèces de délits? Et quels seroient les moyens de remplir cette grande obligation de la Société?

N'y auroit-il pas pour chaque Gouvernement une éducation nationale, qui seconderoit toutes les vues de la Législation, & qui pourroit façonner la race nouvelle pour les vertus, les idées & les mœurs que l'on veut lui donner?

N'y auroit-il pas un art de diriger l'emploi des richesses, de manière qu'il fût le correctif de l'inégalité des fortunes, sans être un principe de dégradation pour les esprits, & de dépravation dans les mœurs?

N'y auroit-il pas un plan de police à établir, par lequel le crime seroit surveillé, détourné, empêché, par lequel les mœurs seroient gardées, protégées, réprimées, sans tous ces moyens qui alarment, & sans tous ces autres qui corrompent ?

On exécuteroit bien mal cette partie de mon plan, si elle n'étoit en tout qu'une collection d'idées chimériques. Je ne saurois trop le répéter, dans un Ouvrage comme celui-ci, il faut chercher le possible autant que le beau & le grand.

Dans toutes les idées de ce genre, il y a toujours un grand avantage à particulariser. Indépendamment des moyens du système général pour éloigner les crimes, vous pouvez encore présenter des institutions particulières contre différentes espèces de crimes.

Des Peines. — Quand on fait bien quelles sont les actions que l'on a intérêt & droit de punir, il semble qu'on n'a qu'à vouloir les choisir pour trouver les peines qu'il convient d'infliger à ces actions. Mais la théorie des peines tient encore à bien d'autres combinaisons. C'est ici la partie sur laquelle on a le plus de bonnes idées acquises. Cependant le corps de la doctrine sur ce point est encore trop incomplet pour ne pas le reprendre en entier ; mais on peut & on doit employer les idées des autres Écrivains avec les siennes propres : malheur à ceux qui ne voudroient que des vérités qu'ils auroient découvertes !

Tout se réduit ici à trois points : Quel est le droit de la Société pour punir ? Quel but doit-elle se proposer en punissant ? Quelles peines relatives à son droit, & à son but doit-elle établir ?

Mais la solution de ces trois questions exige l'examen d'une foule d'autres questions subordonnées. Voici celles qui me frappent le plus.

Comment les hommes en sont-ils venus à trans-

Gvj

porter dans la force publique la vengeance des offenses particulières ? Sans cette partie de l'Histoire de l'ordre social, on risqueroit de ne pas connoître tous les principes dont on doit éclairer la théorie des peines. A force de voir une attaque publique dans les crimes privés, n'a-t-on pas trop oublié la réparation particulière dans l'espèce & la forme des peines ? Ne doit-on pas déduire toutes les peines de ce principe si simple, si heureux, & déjà connu, de les choisir dans ce qu'il y a de plus réprimant pour la passion qui a conduit au crime commis ? Une vaste & juste application de ce seul principe peut donner la plus belle partie de la théorie des peines. Sur quoi est fondé & jusqu'où doit s'étendre le droit d'infliger la mort ? Cette peine est-elle juste, lorsqu'elle n'est pas la plus efficace ? & l'est-elle toujours ? La Loi a-t-elle le droit d'accroître par l'art des Bourreaux les douleurs naturelles de la destruction de la vie ? La Loi ne se déshonore-t-elle pas par la barbarie & le raffinement des supplices ? Un de ses moyens pour augmenter le respect pour la vie des hommes ne doit-il pas être de professer l'humanité, même dans ses punitions ? Quelles règles à suivre dans les punitions corporelles autres que la mort ? N'est-ce pas dégrader la dignité de l'homme que de montrer son visage & son corps mutilés par la Loi ? La Justice doit-elle jamais se régler sur la passion du coupable, & que doit-on penser de l'ancienne & fameuse Loi du Talion ? N'importe-t-il pas d'établir une séparation bien marquée entre les crimes ordinaires & les crimes atroces ? Alors la Loi pourroit se porter à une grande rigueur contre ceux-ci, parce qu'elle ne seroit plus censée sévir contre un homme, mais contre un monstre. Cependant, quel seroit le terme de cette rigueur ? A quels crimes convient la peine de l'infamie ? N'y a-t-il pas du danger &

de l'inconscience à laisser libre l'homme déclaré infâme ? Ne pourroit-on pas établir une diminution d'estime, qui seroit moins que le déshonneur, comme le déshonneur seroit lui-même moins que l'infamie, diviser ainsi ce genre de peines pour en faire un emploi plus sage, plus varié, plus fréquent ? Et comment s'y prendre pour faire comprendre & observer au peuple ces différences ? Comment s'y prendre encore pour que l'infamie, le déshonneur & même la mésestime prononcés par la Justice soient toujours adoptés par l'opinion publique ? L'esclavage perpétuel, tel qu'on l'exerce souvent, n'est-il pas plus cruel, plus outrageant pour l'humanité que la mort ? Un homme doit-il jamais être traité par la Loi, comme le plus dur propriétaire ne traite pas les animaux nés pour le servir ? Doit-elle laisser vivre un homme uniquement pour le faire souffrir, sans espérance dans ses supplices, sans récompense pour une conduite meilleure ? Quel devroit être l'esclavage public pour satisfaire tout-à-la-fois à la réparation particulière, à l'intérêt de l'exemple public, au sentiment de l'humanité ? Comment le proportionner aux différens crimes dont il seroit le châtiment ? Quels seroient les moyens sages & les gradations d'un adoucissement dans l'esclavage public ? N'y a-t-il pas une foule d'impressions à faire résulter d'une peine, qui peuvent permettre d'adoucir la peine en elle-même, & la rendre aussi désagréable au criminel, aussi frappante pour l'imagination du peuple, & par-là aussi efficace ? Quel moyen de ramener sans danger à des peines douces un peuple habitué à des peines cruelles ?

De ces vues générales, il faudra venir à une table des peines, applicable & parallèle à celle des crimes. Il n'y a que ceux qui y ont beaucoup réfléchi qui puissent concevoir tout ce que cette application exige de justice & de sagacité. Un point essentiel ici sera

de bien modifier la peine, relativement à toutes les circonstances du crime. Mais est-il possible de ne laisser ici aucun arbitraire ? Et n'y auroit-il pas au moins des règles générales à poser, suivant lesquelles cet arbitraire pourroit être gouverné ?

De l'instruction des Crimes & de leurs jugemens.

— L'objet de cette dernière Partie est de fixer la marche que l'on doit suivre pour arriver à la vérité dans la recherche la plus importante, en conciliant tous les droits de la défense naturelle, avec l'intérêt d'une accusation qui a pour motif la sûreté publique.

Tout l'art pour diriger vers la vérité des jugemens des hommes, consiste à prendre toutes les précautions contre l'imperfection de leur esprit & contre les séductions de leurs passions.

Mais cette défiance & la découverte de ces précautions ont été & devoient être les plus lentes acquisitions de la raison humaine. Il étoit de sa nature de s'opiniâtrer dans les procédés trompeurs qu'elle avoit adoptés, de révéler les faux principes qu'elle s'étoit faits, & d'augmenter incessamment leur nombre par leur analogie. Mais enfin, quelques esprits régénérateurs sont venus la tirer de cette voie de l'erreur, la ramener à la logique oubliée de la Nature, & la conduire au vrai par la marche la plus simple. Alors elle a appris à s'examiner, à s'étudier, à se rendre compte d'elle-même ; elle a analysé ses facultés, elle a fortifié & multiplié les moyens, elle a observé & distingué les difficultés qu'elle devoit craindre, celles qu'elle pouvoit surmonter, celles qui devoient l'arrêter ; elle a appris même à se garder des illusions dont elle a la source dans elle-même.

Mais les grands progrès de l'esprit humain dans ce point sont encore tout récents. Je pense même qu'une théorie complète des preuves est encore à

faire, & je ne crois pas qu'elle puisse être mieux placée qu'à la tête d'un Livre qui doit apprendre à décider de la vie & de l'honneur des hommes.

Il faudra ensuite appliquer les principes de cette théorie à l'examen du système de preuves que la Justice a admis. Chose aussi triste qu'étrange ! Jamais ce système n'a encore été discuté. La Justice ne sait pas encore jusqu'à quel point elle peut compter sur les procédés de ses recherches, quels sont ceux qu'elle doit rejeter, ceux qu'elle doit perfectionner, ceux qui lui manquent, & qu'elle pourroit acquérir ; & si, dans les choses usuelles, le bon sens naturel ne faisoit pas des progrès sans aucun art, les hommes seroient encore jugés par des règles souvent plus funestes que le hasard. Un bon Ouvrage sur la Justice Criminelle doit contenir ce vaste & important examen ; il doit apprendre enfin ce que c'est que *la preuve par inspection*, *la preuve par écrit*, *la preuve par témoins*, *la présomption légale*, *la probabilité morale*, en tracer les principes & les règles, en développer tous les avantages & les inconvéniens. Ne craignez pas le reproche de faire ici un Traité de Métaphysique ; méritez au contraire l'honneur d'avoir fait cet utile présent à votre Science. La vraie Métaphysique, telle qu'elle nous a été révélée par les Loke & les Condillac, est le domaine de l'évidence, le centre de la communication entre toutes les Sciences, & la source de toutes les idées justes & étendues, c'est la Science des Sciences ; il y a peu de temps qu'elle existe dans des Livres, mais elle a existé de tout temps dans l'esprit des hommes supérieurs de tous les genres ; ils se la transmettoient sans se l'apprendre, par cette communication inconnue qu'ont entre-eux les hommes de génie ; elle s'enrichissoit de tout ce qu'ils produisoient de beau & de bon ; ils y puisoient & y portoient sans cesse ; il ne lui manquoit plus qu'une langue dans

laquelle elle put se rendre sensible. Une bonne théorie des preuves en Justice me paroît si importante, que je la croirois volontiers digne d'entrer dans le Corps des Loix. La Législation en effet ne devroit-elle pas donner des règles à l'esprit des Magistrats, comme des ordres à leur conscience?

C'est après une pareille discussion que l'on pourra dignement méditer le plan d'une bonne procédure Criminelle. Mais il ne suffit pas ici de chercher la vérité, il faut encore ménager avec prudence & habileté les droits du Citoyen & l'intérêt de la Société. Une bonne procédure Criminelle doit être tout à la fois le principal appui de la liberté Civile, & le meilleur garant de la sûreté publique. Il suffit d'en indiquer l'esprit général, & je supprime ici une foule de vues particulières.

Je ne fais si je me fais illusion, mais il me semble qu'il n'y a rien de faux, rien d'exagéré, rien de suspect dans toutes les idées que je viens de parcourir, & si elles étoient présentées avec plus de talent, je n'éprouverois aucune inquiétude en les soumettant à l'examen des esprits sages & éclairés.

On conçoit combien ce plan, plus creusé & mieux développé, pourroit encore recevoir d'étendue, d'ordre & de justesse. Cependant, tel que je viens de l'esquisser, il suffit pour faire connoître toute la richesse du sujet & toute la grandeur du travail. Aucun travail ne peut avoir une récompense plus noble & plus touchante. C'est un de ces ouvrages où l'on peut toujours étendre & élever sa pensée, répandre & soulager son ame, & dont on pourroit un jour se féliciter comme d'une longue suite de bonnes actions. Avec toutes les consolations, il promet encore toutes les espèces de gloire, il permet sur-tout celle de l'éloquence. Quels objets plus majestueux à discuter & à tracer! Quelle plus belle cause à défendre! Quelle source plus

abondante de grandes idées , de grands sentimens , d'idées & de sentimens plus variés ! Vous , à qui il est donné d'imprimer la force & la persuasion dans tous vos discours , ce sujet vous réclame : nul autre ne peut augmenter davantage l'empire & la gloire de votre talent. Il semble que cet ouvrage n'auroit pas été fait tout entier , si l'éloquence , ainsi que la Philosophie , ne pouvoit s'en glorifier.

Dans cette étendue de recherches , d'observations & de combinaisons que je propose pour préparation d'une nouvelle législation pénale , je n'aperçois qu'un seul inconvénient , c'est qu'il faudra faire attendre long-temps encore un bien si désiré. Les malheureux qui gémissent sous une accusation Criminelle peuvent se plaindre , & accuser la lenteur de cette réforme protectrice , qui viendra , lorsque peut-être ils ne seront plus. Leur sort est trop compromis , & leurs maux sont trop grands. Je ne puis me résoudre à écrire qu'il faut fermer son cœur à leurs plaintes , & se détourner des maux présens , pour s'occuper tout entier d'un mieux à venir. Ah ! si nous ne voulons pas trahir la cause des infortunés , commençons par sentir leur misère , commençons par les soulager. Ne peut-on avant tout révoquer ce qu'il y a de plus cruel & de plus dangereux dans nos Loix & nos formes Criminelles ? Alors il nous sera permis de donner au grand travail que nous méditons tout le temps qu'il exige. Quand même il seroit d'une exécution facile , il faudroit encore y porter cette vaste & mûre délibération , qui augmente la majesté des Loix , ainsi que leur sagesse.

Tout nous présage que c'est-là l'unique cause qui retardera désormais la publication d'une nouvelle législation pénale. Du moins toute la France l'espère , & notre jeune Monarque n'a encore trompé aucune des espérances de son Peuple. J'ignore ce

qu'il a arrêté sur ce point avec les dépositaires de la confiance & de son autorité ; mais il lui est doux d'entendre les vœux de ses Sujets , ils lui annoncent de nouveaux biens à leur faire , des sentimens d'amour encore plus vifs à recueillir ; j'oserais ici les exprimer à son Conseil , par qui qu'ils doivent lui être offerts , & qui doit partager avec lui la gloire de les remplir. Je puis ici me confondre dans la foule ; ce n'est plus moi qui parle , c'est toute la France :

Magistrats, qui environnez le Trône, vous exercez la plus belle des fonctions, celle de faire passer la sagesse de l'homme dans ce qu'il devrait y avoir de plus fort & de plus durable au monde, dans la puissance des Loix. Mais la puissance des Loix est essentiellement fondée sur leur perfection, & combien de défauts dans les nôtres ! Souvent elles ne conviennent plus à nos idées, à nos mœurs ; souvent encore elles sont en opposition avec leur but, & sans accord entre elles. Elles ont été faites pour d'autres siècles : refaites-les pour le nôtre. Commencez par les réformes les plus pressantes, & donnez-nous sur tout un Code qui nous rassure sur notre vie, sur notre honneur, & qui nous ramène à un état de société moins vicieux & moins malheureux. Voyez quelle gloire vous attend ! On dira un jour dans la postérité : telles étoient les Loix Criminelles de nos pères, mais voici les nôtres, & on nommera les Auteurs de cette heureuse révolution, pour les louer & les bénir à jamais. Voyez combien de secours vous environnent, & quelle confiance il vous est permis de prendre dans votre ouvrage ! Vous pouvez agrandir votre raison de l'expérience de tant de siècles, & des connoissances particulières du vôtre. Voyez encore comme tout vous seconde ! Il est des réformes que la Nation sollicite sans cesse, mais dont l'exécution attaqueroit ce qui résiste le mieux, les intérêts des hommes puissans,

les intérêts & l'esprit des corps, des préjugés consacrés. Mais ici c'est un vœu public qu'il faut accomplir, ce sont les plus funestes erreurs des Loix qu'il faut révoquer, c'est la principale partie de l'ordre social qu'il faut établir sur de meilleurs principes; c'est un bien général que vous avez à faire, sans aucun mélange de mal particulier.

(*Cet article, ainsi que celui du 10 Octobre dernier sur le même sujet, est, de M. Lacrétel, Avocat au Parlement.*)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est le *Vaudeville*; celui du Logogryphe est *Fauteuil*, où se trouvent *fa*, *ut*, *la*, *faute*, *fût*, *fat*, *élu*.

É N I G M E.

QUOIQUE fille du tendre Amour,
Que j'ai causé de chagrins à sa mère!

La pauvre Reine de Cirbère

N'a jamais pu me bannir de sa Cour.

J'y règne encore, & j'étends mon empire
Sur les mortels & sur les Dieux.

J'ai mis Ménélas en délire,

J'ai su rendre Mars furieux.

Je remplis l'Univers de sanglantes querelles;

Pour moi maint époux fut battu :

Je suis l'horreur des amans & des belles,

Et fais gémir dans mes chaînes cruelles,

Egalement le vice & la vertu.

Souvent injuste , & toujours sans élémence ,
 Des maux d'autrui je me fais un bonheur.....
 De mes funestes feux , si tu sens la puissance ,
 Que je te plains , pauvre Lecteur !

(Par M. Chauvel , Négociant au Havre-de-
 Grâce , & Consul de Sa Majesté le Roi de Suède)

L O G O G R Y P H E.

M O N domaine , Lecteur , est vaste & florissant ;
 J'exerce en tout pays un empire puissant ;
 Des gens de tout état , de tout sexe & tout âge ,
 Suivent mes étendards & me rendent hommage.
 Quel espoir les conduit ? Vraiment je n'en fais rien ;
 Je cause mille maux & ne fais aucun bien.
 Quoi qu'il en soit , je suis d'une haute stature ;
 J'ai huit pieds , dans lesquels on trouve une mesure ;
 Une grande rivière ; une belle saison ;
 Un fort bon vêtement ; deux points de l'horison ;
 Une femme ; une ville assise en Normandie ;
 De ton visage même une large partie ;
 Ce que produit toujours le plaisir que l'on sent ;
 L'ouvrage précieux d'un insecte rampant ;
 Un Prophète ; un oiseau ; deux notes de musique ;
 Un cylindre en spirale ; une interjection ;
 Un combat singulier ; une conjonction.
 En finissant , Lecteur , il faut que je critique....
 Peut-être en ce moment tu sors d'entre mes bras....
 A ce trait , s'il est vrai , tu me reconnoîtras.

(Par M. l'Abbé.... de Chaumont en Bassigny

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SHAKESPEARE, traduit de l'Anglois ,
dédié au Roi , par M. le Tourneur.

Homo sum : humani nihil a me alienum puto. Tér.

A Paris, chez l'Auteur , cul-de-sac Saint-
Dominique , près le Luxembourg , &
Mérigot le jeune , Libraire , Quai des
August. 1731. Tomes IX, X & XI. in-8°.

LE plus juste jugement sur Shakespéare ,
est celui qu'en a porté M. de Voltaire , non
pas dans ces derniers temps , où il s'étoit
peut-être mêlé de part & d'autre un peu de
passion & d'humeur à la grande question du
mérire de Shakespéare , mais dans le temps
où M. de Voltaire faisoit connoître en France
les beautés & les défauts de cet Auteur ,
dont on n'avoit encore que fort peu d'idée
hors de l'Angleterre.

“ Les Anglois , dit M. de Voltaire , avoient
” déjà un Théâtre aussi bien que les Espa-
” gnols , quand les François n'avoient en-
” core que des tréteaux : Shakespéare . . .
” créa le Théâtre ; il avoit un génie plein de
” force & de fécondité , de naturel & de
” sublime , sans la moindre étincelle de bon
” goût , & sans la moindre connoissance des

„ règles. Je vais vous dire une chose hasar-
 „ dee , mais vraie ; c'est que le mérite de
 „ cet Auteur a perdu le Théâtre Anglois ;
 „ il y a de si belles Scènes , des morceaux si
 „ grands & si terribles répandus dans ses
 „ farces monstrueuses , qu'on appelle Tra-
 „ gédies ; que ces Pièces ont toujours été
 „ jouées avec un grand succès. Le temps ,
 „ qui seul fait la réputation des hommes ,
 „ rend à la fin leurs défauts respectables. La
 „ plupart des idées bizarres & gigantesques
 „ de cet Auteur , ont acquis au bout de
 „ cent cinquante ans , le droit de passer
 „ pour sublimes. Les Auteurs modernes
 „ l'ont presque tous copié , mais ce qui réus-
 „ sissoit dans Shakespéare , est sifflé chez
 „ eux ; & vous croyez bien que la vénéra-
 „ tion qu'on a pour cet Auteur , augmente
 „ à mesure que l'on méprise les modernes.
 „ On ne fait pas réflexion qu'il ne faudroit
 „ pas l'imiter , & le mauvais succès des
 „ Copistes fait seulement qu'on le croit
 „ inimitable. »

M. de Voltaire appelle , avec raison , la
 Tragédie du More de Venise , *une Pièce*
très-touchante ; il dit que les beautés de
 Shakespéare *demandent grâce pour toutes ses*
fautes , & peignent les Tragiques Anglois en
 général avec des traits qui s'appliquent sur-
 tout à Shakespéare , il ajoute :

„ Leurs Pièces , presque toutes barbares ;
 „ dépourvues de bienséance , d'ordre & de
 „ vraisemblance , ont des lieux étonnantes

« au milieu de cette nuit. Le style est trop
« empoulé, trop hors de la nature, trop
« copié des Écrivains Hebreux, si remplis
« de l'enflure asiatique; mais aussi il faut
« avouer que les échasses du style figuré,
« sur lesquelles la langue Angloise est guin-
« dée, élèvent l'esprit bien haut, quoique
« par une marche irrégulière. »

Voilà certainement tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable & de plus impartial sur ce sujet.

M. de la Harpe, qui n'a écrit sur Shakespéare que depuis que la querelle (car c'en est une) sur la supériorité des deux Théâtres, Anglois & François, s'est élevée; M. de la Harpe, condamné d'ailleurs par la pureté de son goût à rejeter impitoyablement tout ce que le goût désavoue, a peut-être un peu trop décrié Shakespéare; mais aussi les éloges prodigués à cet Auteur par les Commentateurs Anglois & par les nouveaux Traducteurs, supposent le renversement de toute règle & de tout principe de goût, l'anéantissement de tout art, la confusion des genres, des objets & des tons, enfin le retour du chaos. Quel est en effet l'état de la question entre les seuls Anglois d'un côté, & de l'autre les François, appuyés de l'exemple, de l'autorité des anciens & du suffrage de tous les modernes? Le voici. Faut-il peindre la Nature, telle qu'elle se présente à nos yeux, avec ce mélange confus d'objets nobles & vils, intéressans & rebutans, tragi-

ques & burlesques qu'elle entasse autour de nous? Faut-il, sous prétexte de vérité, mettre à côté de ce que le pathétique a de plus touchant & de plus sublime, ce que le jargon des halles a de plus bas & de plus dégoûtant. Ou faut-il peindre une Nature choisie, séparer les genres, distinguer les styles, être vrai avec décence, & s'assujétir aux lois de la convenance? Sans doute la règle gêne, & le goût met un frein au génie;

Mais la règle qui semble austère,

N'est qu'un art plus certain de plaire.

On peut cependant accorder beaucoup de choses aux partisans, même outrés, de Shakespéare; on peut convenir que, comme cette imitation de la Nature dans toutes ses irrégularités & tout son chaos, est cependant l'imitation de la Nature, & qu'elle a pour base la vérité, il est assez rare que le Shakespéare ennuye, même dans ses Scènes les plus basses & les plus déplacées; elles blessent, elles révoltent, elles excitent le dégoût, l'horreur; elles causent rarement de la langueur. Plusieurs de ses Pièces ont de l'intérêt, presque tous ses personnages ont une physionomie marquée; & quoique le nombre en soit très-grand dans chaque Pièce, ils n'y mettent point de confusion.

De cette différente manière de concevoir l'imitation de la Nature & la vérité, ont résulté des différences essentielles dans le système

tème de la Tragédie Angloise & de la Tragédie François.

1^o. Toute Tragédie de Shakespéare est essentiellement une Tragi-Comédie.

2^o. Quoiqu'en général les François ne se piquent pas de ne choisir pour leurs Tragédies que des sujets moraux, ou de les rendre tels par la manière de les traiter; quoiqu'ils n'offrent pas dans toutes leurs Pièces le spectacle consolant du vice puni & de la vertu récompensée, cette moralité est cependant un mérite qu'ils aiment à donner à leurs Tragédies, pour peu que le sujet en soit susceptible; ils arrangent même les événemens relativement à ce but, & voilà ce que les Anglois ne se permettent point, eux qui se permettent d'ailleurs tant de choses; ils trouvent que c'est trop montrer la main de l'Ouvrier, que c'est substituer l'Art à la Nature, & s'écarter de la vérité, qui ne sépare point ainsi les événemens heureux & malheureux, & ne les dispose pas selon nos vœux, d'après un plan exact & suivi, mais qui mêle le bien & le mal, la joie & la douleur d'une manière en apparence confuse & irrégulière.

3^o. Par une suite encore du même système, les Tragédies Historiques des Anglois altèrent beaucoup moins les faits que les Tragédies Françoises; & en effet, les Tragédies historiques qui remplissent les trois nouveaux Volumes de Shakespéare peuvent être

Sam. 16 Mai 1781.

H

regardées comme autant de Chapitres de l'Histoire d'Angleterre mise en action. Le 9^e Volume présente deux différentes parties du règne de Henri IV. Le 11^e, la Tragédie ou l'Histoire de Henri IV, & la première partie de l'Histoire de Henri VI. L'Histoire n'est interrompue que par la Comédie des *Femmes Joyeuses de Windsor* qui, avec des notes & des réflexions, c'est à dire, de grandes exagérations du mérite de Shakespéare, remplit le 10^e Volume.

Il y a dans les deux Tragédies de Henri IV & dans celle de Henri VI, un personnage de Sir Jean Fastalff, qui est de la force & de l'agrément de Caliban dans la tempête, & du fou du Roi Léar. Ces personnages, bassement & grossièrement burlesques, dont nos Arlequins & nos Scaramouches donneroient une foible idée, paroissent réussir beaucoup en Angleterre, même dans la Tragédie; & Sir Jean Fastalff sur-tout a eu tant de succès, que la Reine Élisabeth voulant le voir dans toutes les situations & sous toutes les formes, a donné, dit on, à Shakespéare l'idée de le représenter amoureux, allant en bonne fortune & toujours traversé dans toutes ses entreprises, & dupé par toutes ses maîtresses, qui sont d'intelligence contre lui-même avec leurs maris. Cette Pièce, d'un Comique toujours grossier, a par hasard quelques ressemblances dans les détails de l'intrigue avec plusieurs Comédies

Françoises, dont les Auteurs, ou n'ont pas connu cette Pièce, ou n'y ont vraisemblablement pas pensé.

HISTOIRE Naturelle de la France Méridionale, ou Recherches sur la Minéralogie du Vivarais, du Viennois, du Valentinois, du Forez, de l'Auvergne, du Velay, de l'Uzegeois, du Comtat Venaissin, de la Provence, des Diocèses de Nîmes, Montpellier, Agde, &c. sur la Physique de la mer Méditerranée, sur les Météores, les Arbres, les Animaux, l'Homme & la Femme de ces contrées, avec cinq Planches doubles par Volume, & une Carte Géographique des trois règnes; Ouvrage dédié au Roi, imprimé sous le Privilège & l'Approbation de l'Académie Royale des Sciences, par M. l'Abbé Giraud Soulavie, Tomes I & II in-8°. A Nîmes, & se vend à Paris, Hôtel de Venise, Cloître S. Benoît; J. F. Quillau, Libraire, rue Christine, au Magasin Littéraire; Mérigot l'aîné, Libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf; Belin, Libraire, rue S. Jacques, 1780.

Il n'est possible d'avoir une Histoire exacte d'un grand Empire, qu'après que des Savans laborieux ont fait l'Histoire particulière de chacune des Provinces qui le

H ij

composent. Il en est de même de l'Histoire du Globe; tant que ses différentes parties n'auront point été observées & décrites par des Naturalistes éclairés, nous aurons des systêmes de Cosmologie, mais nous n'aurons point d'Histoire de la Terre.

M. l'Abbé Soulavie, né dans nos Provinces méridionales, a entrepris de décrire ce qu'il a vu; il y joint ses réflexions, ses vues, ses conjectures.

Il divise la France en quatre parties, dont chacune est le bassin d'un de nos quatre grands fleuves, le Rhône, la Garonne, la Loire & la Seine. C'est le bassin du Rhône dont M. l'Abbé Soulavie entreprend la description. Il embrasse dans son Histoire les trois règnes de la Nature, & l'homme même. Il a vu en effet qu'indépendamment des traits généraux communs à tous les hommes, chaque peuple a des traits particuliers qui n'échappent point aux Observateurs attentifs, & dont l'observation peut accélérer les progrès de la connoissance générale de l'homme, & en même temps il a cru appercevoir des rapports entre ces traits particuliers aux habitans du Vivarais & leur position sur les montagnes, qui influe sur leur nourriture, leurs travaux & leurs habitudes.

L'Auteur ne traite dans ses deux premiers Volumes que de la Minéralogie du Vivarais; il décrit la superficie du terrain, la disposition des pentes des montagnes, les

cours des rivières, les changemens qu'elles ont produit, les routes nouvelles qu'elles se sont ouvertes; il entre dans le détail des objets les plus remarquables que présente cette contrée. Tel est le pont d'Arc, voûte immense sous laquelle coule l'Ardèche, qui s'est creusé ce passage à travers un rocher contre lequel la disposition primitive des pentes des montagnes, ou plutôt leurs révolutions, ont dirigé son cours. Il divise le Vivarais en trois zones, la zone calcaire, la zone granitique, la zone volcanique, & il les décrit successivement. On trouve dans cette description des observations très importantes. Telle est celle qu'il rapporte Tome premier, page 312, & de laquelle il résulte que les différens lits horizontaux qu'on observe dans les masses calcaires, doivent quelquefois leur origine à la dessiccation, de même que les fentes perpendiculaires qui coupent ces lits. Telle est l'observation de granites, tantôt placés au-dessus, tantôt au-dessous des masses calcaires, observation qui offre aux Naturalistes un grand problème à résoudre. La plus grande partie de cet Ouvrage est formée des observations faites par l'Auteur même; elles montrent une grande ardeur pour l'étude de la Nature, & une véritable sagacité.

L'Auteur s'étend aussi sur quelques idées systématiques que ses observations lui ont fait naître. Ces idées sont utiles, parce

H iij

qu'on peut les regarder comme des résultats tirés des faits observés dans cette partie du Globe, qu'il ne s'agit plus que de comparer avec ceux que présentent d'autres contrées. Les systèmes en ce genre ne sont que comme les classifications dans la Nomenclature de l'Histoire Naturelle, des méthodes de présenter les objets destinées à les graver plus nettement & plus fortement dans la mémoire.

Ces deux premiers Volumes seront lus avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent à l'Histoire Naturelle, & doivent faire desirer la suite du travail que l'Auteur a annoncée. Une preuve que cet Ouvrage est digne d'estime, c'est qu'il a été attaqué avec beaucoup d'humeur dans un de ces Livres où des Auteurs qui n'ont pu acquérir de la gloire par des compilations ou par d'insipides traductions d'Ouvrages ridicules, cherchent à se consoler en disant *incognito* de grossières injures aux Savans qui jouissent de l'estime publique.



MÉMOIRES sur la réforme des Thermomètres, Volume in-12, par M. L. A. B. A Paris, chez Onfroï, Libraire, quai des Augustins ; & à Tours, chez Auguste Vauquer.

DEPUIS plus d'un siècle on a imaginé au moins dix-huit espèces de Thermomètres, & on n'a cependant pas encore porté cet instrument au point d'uniformité & de précision que l'on peut désirer. L'Auteur des Mémoires que nous annonçons n'a pas cru devoir chercher à faire une nouvelle espèce de Thermomètre; il lui a paru que la réforme qui innoveroit le moins possible seroit la plus facile à faire adopter: en conséquence il a préféré de perfectionner la construction du Thermomètre à esprit-de-vin coloré de M. de Réaumur, & celle du Thermomètre à mercure de M. Christin, ou de l'Académie de Lyon.

Dans le premier Mémoire il observe que les Thermomètres que l'on donne sous le nom de Réaumur ne sont point d'accord entr'eux, & il fait voir que la cause principale de leurs différences vient de ce que l'on n'a point encore su préparer d'une manière uniforme l'esprit-de-vin dont on a fait ces Thermomètres. M. de Réaumur s'est d'abord servi d'un matras jauge par millièmes; il y mettoit mille parties d'esprit-de-vin refroidi par de la glace; il l'échauffoit dans un bain

H iv

d'eau bouillante, le matras étant débouché, & il croyoit cet esprit-de-vin suffisamment bien préparé lorsqu'il s'y dilatoit de quatre-vingt millièmes au moment de son ébullition. Mais cette méthode, dit l'Auteur, est pleine d'embarras, d'équivoques, de variétés & d'incertitudes ; elle donne à l'esprit-de-vin une chaleur inférieure à celle de l'eau bouillante d'une vingtaine de degrés, & une chaleur qui, loin d'être uniforme, peut varier d'un nombre considérable de degrés dans les différens essais qu'on en peut faire.

Dans la suite M. de Réaumur s'est servi d'un pèse-liqueur, au moyen duquel il croyoit préparer de l'esprit-de-vin d'une dilatabilité égale à celle de son esprit-de-vin préparé par la première méthode. Il a été imité par les faiseurs de Thermomètres, & par cette voie les écarts se sont multipliés de plus en plus à un point étonnant.

L'Auteur propose ce qu'il croit que personne n'a encore proposé ni exécuté, de préparer la liqueur des Thermomètres par la vraie chaleur de l'eau bouillante.

« Pour parvenir à ce but, dit-il, il y a
» un moyen bien simple, dont le principe
» est connu depuis long-temps des Physi-
» ciens, mais dont aucun n'a fait encore
» un usage bien entendu pour préparer la
» liqueur des Thermomètres, c'est de trai-
» ter l'esprit-de-vin dans cet instrument
» comme l'on traite l'eau dans la marmite
» de Papin, c'est de l'y soumettre à une

pression plus grande que celle de l'atmosphère, c'est de sceller le tube de manière à y renfermer une colonne d'air assez longue pour qu'en se raccourcissant & en se comprimant par la dilatation de la colonne thermométrique, elle acquiesse la force d'empêcher que les parties de l'esprit-de-vin n'entrent en ébullition.

D'après l'essai de cette méthode, l'Auteur a trouvé que l'esprit-de-vin préparé pour faire les Thermomètres les plus approchans de ceux de M. de Réaumur les plus connus, doit être dilatable d'un dixième depuis la glace jusqu'à l'eau bouillante.

Au premier Mémoire l'Auteur ajoute des avis particuliers pour guider pas-à-pas dans tous les détails de la pratique ceux qui voudront construire de meilleurs Thermomètres, soit à esprit-de-vin, soit à mercure, que ceux qu'on a faits jusqu'à ce jour.

Dans un second Mémoire il examine des questions & des difficultés intéressantes sur cette matière. 1°. Il prouve que l'air renfermé dans le haut du Thermomètre ne nuit point à la dilatation de la liqueur, & qu'il ne fait qu'en empêcher l'ébullition. Ce sont des expériences également simples & neuves qui décident cette question. 2°. Il fait voir combien sa méthode, telle qu'il l'a exposée, étoit peu connue, soit des Artistes, soit des Physiciens, & en particulier de M. Michaëly Ducrest & de M. de Luc de Genève,

H v

qui semblent en avoir parlé. 3°. Il compare le Thermomètre à esprit-de-vin avec celui à mercure ; il discute leurs défauts & leurs avantages respectifs, & de ce parallèle il conclut que le Thermomètre à esprit-de-vin mérite d'être conservé, & même d'être préféré pour les usages les plus ordinaires, & que celui à mercure doit être réservé pour certains cas particuliers auxquels il est plus propre.

Enfin, l'Auteur expose le résultat de ses essais sur la réforme générale des Thermomètres. Il conviendrait, selon lui, d'abandonner cette multitude d'espèces de Thermomètres, & d'en adopter généralement deux ; celui de M. de Réaumur & celui de M. Christin. Ils sont non seulement conçus sur les meilleurs principes, mais ils ont encore l'avantage singulier d'être les plus semblables entr'eux qu'on ait imaginé de faire avec deux fluides aussi différens que l'esprit-de-vin & le mercure. Les degrés du premier sont des millièmes, ceux du second sont des six cent millièmes ; ils sont divisés l'un & l'autre en cent degrés depuis la congélation jusqu'à l'ébullition de l'eau ; ils ne s'accordent à la vérité pour le même nombre de degrés qu'à 0 & à 100 ; mais au moyen d'une Table de leur marche correspondante pour les autres degrés, on rendra ces deux Thermomètres comparables de la manière la plus simple & la plus exacte.

LETTRES Édifiantes & Curieuses , écrites des Missions Étrangères. Tomes V & VI in-12. Nouvelle édition. A Paris , chez Méricot le jeune, Libraire , Quai des Augustins.

ELLE n'est plus, cette Compagnie fameuse, qui a fourni des Saints à l'Eglise, & des Savans au monde entier. Mais on n'oubliera jamais ce qu'il en a coûté de peines & de fatigues à ses ardens Missionnaires pour civiliser tant de peuples épars qui étoient tout nus dans les déserts du Paraguay, & que leur figure seule distinguoit des tigres & des bêtes féroces qui partageoient leurs cavernes. Pour les instruire & les former aux devoirs de la vie civile & aux pratiques de la Religion, que n'ont-ils pas eu à souffrir, & d'un climat brûlant, où l'on ne respire qu'un air embrasé, & de l'humidité des terres causée par les vapeurs continuelles qui s'élèvent du fleuve Parana, & qui retombent en épais brouillards? C'est dans ce pays où, par goût comme par devoir, ils consoloient les habitans dans leurs afflictions, enseignoient leurs enfans, appaisoient leurs différends, c'est-là que la calomnie leur porta ses plus rudes coups. Mais s'ils eussent été sensibles à la gloire, sans doute ils devoient remercier leurs accusateurs. On demandoit un jour à Thémistocle quelle raison il avoit de s'attrister, tandis qu'il étoit chéri & estimé de toute la Grèce:

H vj

C'est cela même qui m'afflige , répondit-il , c'est une marque que je n'ai point fait d'action assez honorable pour mériter d'avoir des ennemis.

Mais pour se former une idée juste des travaux immenses auxquels les Jésuites se condamnèrent dans les Indes , il seroit peut-être nécessaire de se transporter chez ces peuples stupides , qui croient que leur ame , au sortir de leur corps , est portée par un Prêtre à un Dieu qui , couvert d'ulcères & de haillons , la lave dans l'eau , & l'envoie ensuite dans un Paradis pour y vivre d'une sorte de gomme que distillent de gros arbres. Il faudroit observer , dans l'Amérique-Méridionale , ces Sauvages , dont le plus habile ne fait compter que jusqu'à cinq , encore par le secours de ses doigts. Au Pérou , ces Moxes qui se percent les lèvres & les narines pour les charger de babioles , & s'entourent des dents des hommes qu'ils ont égorgés. C'est pourtant de ces barbares que le P. Cyprien entreprit de faire des hommes. Il leur fit prendre d'autres mœurs , d'autres coutumes , sans autres moyens que sa charité ingénieuse. Il leur parloit avec bonté , s'asséyoit à terre avec eux , mangeoit avec eux , quelques dégoûtans que fussent leurs mets. C'étoit lui qui préparoit leurs médecines , lavoit & pansoit leurs plaies , netoyoit leurs cabanes. Bientôt il établit des Chefs dans chaque famille , & des Ministres de la Justice. Comme les Arts

pouvoient beaucoup contribuer au dessein qu'il avoit de les civiliser, il trouva le secret de leur faire apprendre ceux qui sont le plus nécessaires. On vit bientôt parmi eux des Laboureurs, des Charpentiers, des Tisserans & d'autres Ouvriers de la première nécessité.

Dans la Province du Paraguay, chez les Mannanicas, à travers des fables grossières & ridicules, & des dogmes monstrueux, les Missionnaires ont cru découvrir quelques traces de la vraie foi ? C'étoit une tradition parmi ces Sauvages, que dans les siècles passés une Dame d'une grande beauté conçut un fort bel enfant sans l'opération d'aucun homme; que cet enfant, parvenu à un certain âge, opéra les plus grands prodiges, qui remplirent toute la terre d'admiration; qu'il guérit les malades, ressuscita les morts, fit marcher les boiteux, rendit la vue aux aveugles, & fit une infinité d'autres merveilles. Qu'un jour ayant rassemblé un grand peuple, il s'éleva dans les airs, & se transforma en soleil.

Par qui cette nation superstitieuse a-t'elle pu recevoir ces foibles idées de l'Évangile ? Selon la commune opinion, la foi lui fut prêchée par S. Thomas ou par ses Disciples; mais elle eut grand besoin des soins & du zèle de la Compagnie de Jésus.

Il ne nous est guère possible de prouver, par des détails, le mérite & l'intérêt des

Lettres Édifiantes & Curieuses. Elles ne se bornent point à de pieuses relations. Nous y avons trouvé des observations aussi utiles qu'amusantes, sur les mœurs, les coutumes & sur l'histoire naturelle; mais nous nous contenterons de décrire, d'après le P. Cat, la cérémonie que le génie romanesque & bizarre des Espagnols a inventée pour passer la Ligne. « La veille de la fête, on vit paroître sur le tillac une troupe de Matelots armés de pied en cap, & précédés d'un Hérault qui donna ordre à tous les passagers de se trouver le lendemain à une certaine heure sur la plate-forme de la poupe, pour rendre compte au *Président* de la Ligne des raisons qui les avoient engagés à venir naviguer dans ces mers, & lui dire de qui ils en avoient obtenu la permission. L'édit fut affiché au grand mâ; les Matelots le lurent les uns après les autres, car tel étoit l'ordre du *Président*; après quoi ils se retirèrent dans le silence le plus respectueux & le plus profond. Le lendemain, dès le matin, on dressa sur la plate-forme une table d'environ trois pieds de large sur cinq de long: on y mit un tapis, des plumes, du papier, de l'encre & plusieurs chaises à l'entour. Les Matelots formèrent une compagnie beaucoup plus nombreuse que la veille; ils étoient habillés en Dragons, & chacun d'eux étoit armé d'un sabre & d'une lance. Ils se rendirent au lieu marqué au bruit du tambour, ayant des Officiers à leur tête. Le

Président arriva le dernier. C'étoit un vieux Catalan qui marchoit avec la gravité d'un Roi de théâtre. . . . Aussi-tôt que ce personnage fut assis dans le fauteuil qu'on lui avoit préparé, on fit paroître devant lui un homme qui avoit tous les défauts du Thersite d'Homère. On l'accusoit d'avoir commis un crime avant le passage de la Ligne. Ce prétendu coupable voulut se justifier; mais le Président regardant ses excuses comme autant de manque d'égards, lui donna vingt coups de canne, & le condamna à être plongé dans l'eau. Après cette scène, le Président envoya chercher le Capitaine du Vaisseau, qui comparut la tête découverte, & dans le plus grand respect. Interrogé pour quoi il avoit eu l'audace de s'avancer jusques dans ces mers, il répondit qu'il en avoit reçu l'ordre du Roi son maître. Cette réponse aigrit le Président, qui le mit à une amende de cent vingt flacons de vin.... Les passagers furent cités à leur tour.... Quand la cérémonie fut achevée, le Capitaine & les Officiers du Vaisseau servirent au Président des rafraîchissemens de toute espèce, dont les Matelots eurent aussi leur part. Mais la Comédie n'étoit point encore finie. Dès qu'on fut sur le point de se séparer, le Capitaine du Vaisseau, qui s'étoit retiré quelque temps auparavant, sortit tout-à-coup de sa chambre, & demanda d'un ton fier & arrogant ce que signifioit cette assemblée? On lui répondit que c'étoit la

cortège du Président de la Ligne. *Le Président de la Ligne*, reprit le Capitaine en colère, *de qui veut-on me parler? Ne suis-je point le maître ici? Et quel est l'insolent qui ose me disputer le domaine de mon Vaisseau? Qu'on saisisse à l'instant ce rébelle, & qu'on le plonge dans la mer.* A ces mots, le Président troublé, se jeta aux genoux du Capitaine, qu'il pria très-instamment de commuer la peine; mais tout fut inutile, il fallut obéir. On plongea trois fois dans l'eau la risible Excellence, & ce Président si respectable qui avoit fait trembler tout l'Équipage, en devint tout-à-coup le jouet & la risée. » Ainsi se termina la fête.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Mardi 15 de ce mois, on a remis *Andromaque*, Tragédie Lyrique, avec des changemens; paroles de M. P., musique de M. Grétry.

Lorsque nous avons rendu compte des premières représentations de cet Opéra, nous avons soumis au jugement de nos Lecteurs quelques observations relatives au danger de porter sur la Scène de Polymnie les Ouvrages appartenans à la Scène Françoisé, non-seulement parce que le genre & le goût lui en

assurent la propriété, mais encore par l'acquisition réelle qu'elle en a faite. Nous avons avancé que tous les sujets Tragiques ne pouvoient pas être portés avec le même succès sur le Théâtre Lyrique. Nous avons tâché d'en offrir quelques preuves; enfin, nous avons insisté sur les dénouemens qui, à l'Opéra, ne peuvent guères comporter une catastrophe absolument tragique, & qui paroissent devoir se terminer d'une manière analogue aux illusions qui sont essentiellement attachées au système de ce Théâtre. *Andromaque* paroît refondue à peu-près dans ces idées; mais nous devons dire, parce qu'on nous en a instruits, que M. P. n'avoit fait que céder à des instances particulières, quand il s'est servi du dénouement de Racine; & qu'en s'occupant des changemens avec lesquels on vient de remettre son Ouvrage, il n'a fait que rentrer dans ses propres idées, qui, à beaucoup d'égards, se trouvoient d'accord avec les nôtres.

Andromaque, comme on la donne aujourd'hui, est réellement un Opéra. On y trouve beaucoup de spectacle & d'intérêt; il est vrai que cet intérêt roule entièrement sur Astyanax, & qu'*Andromaque* n'est plus l'épouse fidelle que Racine a voulu peindre; mais elle est mère tendre & sensible, & se rapproche, plus que dans la Pièce Française, du caractère que les traditions nous ont conservé de cette Princesse. Peu de gens ignorent qu'*Andromaque* épousa Pyrrhus après la

mort d'Astyanax, & qu'après avoir perdu ce second époux, elle épousa en troisièmes nocés le Troyen Hélénius. Il faut convenir que la mémoire de son Hector lui fut toujours chère, & que les deux époux qu'on lui connut après le premier, en furent souvent jaloux; mais qu'importe ce respect pour la mémoire d'Hector, quand on la voit adoucir ses ennuis dans les bras de deux maris? ces faits ne suffisent-ils pas pour autoriser tout Auteur Dramatique à traiter ce sujet à sa fantaisie, malgré la vénération dûe à la fable arrangée par Racine? Au surplus, finissons cette petite dissertation en répétant avec ce grand Homme, cette phrase d'un ancien Commentateur de Sophocle: « Il ne » faut point s'amuser à chicaner les Poètes » pour quelques changemens qu'ils ont pu » faire dans la fable, mais il faut s'attacher » à considérer l'excellent usage qu'ils ont » fait de ces changemens, & la manière ingénieuse dont ils ont su accommoder la » fable à leur sujet. »

Ce qu'on trouve de neuf dans les deux premiers Actes de l'Andromaque Lyrique est si peu de chose, qu'il est inutile d'en parler. Voici le fond du troisième. La veuve d'Hector, pour empêcher que son fils ne soit livré aux Grecs, consent à épouser Pyrrhus; mais son dessein est de se poignarder après avoir donné un second père à Astyanax. La cérémonie du mariage se fait en présence d'Oreste & des Ambassadeurs de la Grèce. Au moment

où Pyrrhus reconnoît Astyanax pour le Roi des Troyens , la fureur s'empare du fils d'Agamemnon & de sa suite; de-là un combat dans lequel les Grecs enlèvent Astyanax; sa mère s'évanouit; mais bientôt on entend un bruit de victoire. Phénix vient apprendre aux Troyens qu'Oreste vaincu fuit en enlevant Hermione. Pyrrhus rentre triomphant en ramenant Astyanax. Andromaque revenue à elle, pleure son fils qu'elle croit égorgé; elle se retrouve dans ses bras; c'est Pyrrhus qui le rend à sa tendresse: ce dernier bienfait la décide; elle épouse son vainqueur & son maître.

Ce nouvel Acte a eu le plus grand succès; il est rempli de pompe, de spectacle & d'intérêt. On a retrouvé avec plaisir le pinceau de M. Grétry dans la Musique qu'il a faite pour cet Acte; & les applaudissemens qu'on lui a prodigués, en lui témoignant l'estime particulière que le Public a pour ses talens, semblent lui faire un devoir de s'occuper de nouveaux Ouvrages, c'est-à-dire, de courir à de nouveaux succès.

Les Ballets nous ont paru mériter de grands éloges; ils sont dessinés avec goût: on y distingue un costume qu'on peut encore perfectionner, mais qui annonce déjà des recherches.

Mlle Duplant a été très-applaudie dans le rôle d'Hermione. Le rôle de Pyrrhus a été très-bien rendu par M. Lainez, tant comme Acteur que comme Chanteur; nous insis-

rons sur ce dernier article, parce que nous avons vu avec grand plaisir que ce jeune homme s'occupoit des moyens d'adoucir sa voix, & renonçoit à l'usage des grands éclats qu'on lui a reprochés quelquefois.

Mlle Laguerre a su dans le rôle d'Andromaque réunir le jeu d'une Actrice intelligente à la méthode d'une Cantatrice : sa voix touchante & pure nous a semblé convenir parfaitement à l'expression douloureuse & tendre d'une mère sensible & foible qui ne respire que pour le bonheur d'un enfant adoré. Il ne manque plus à Mlle Laguerre que de se faire entendre un peu plus dans le récitatif, & de soigner davantage sa prononciation.

G R A V U R E S.

DEUX Vues de l'Isle Barbe, sur la rivière de Saône, au-dessus de Lyon, l'une prise du Levant, & l'autre du Couchant. Ces deux Estampes, du même format & du même prix que les Ports de mer de France, seront suivies de six autres Vues de Lyon, que M. Lebas, Graveur du Roi, & M. Olivier, Peintre, ont intention de donner successivement au Public; celles-ci joignent à la richesse du paysage le tableau d'une Fête très-agréable par la variété des mouvemens, la multitude des Personnages, la fidélité des costumes & le mérite de l'exécution. Elles se vendent à Paris, chez M. Sechy, Place Dauphine; & à Lyon, chez Madame Miraille, à la descente de l'Herberie.

Portrait de M. Cailhava, gravé par M. Gauthier, d'après le Dessin de M. Pujol. Ce Portrait, destiné à servir de Frontispice aux Œuvres de Théâtre de M. Cailhava, en 2 Vol. in-8°. , se distribue à Paris, chez Pujol, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, & chez les Libraires chargés de la vente de l'Édition, la Veuve Duchesne, rue S. Jacques; Esprit, au Palais Royal; & Théophile Barrois jeune, quai des Augustins. Prix, 1 liv. 4 sols.

Voyage Pittoresque, ou Description des Royaumes de Naples & de Sicile, première Partie du premier Volume, contenant le Précis Historique de leurs Révolutions, les Cartes, Plans & Vues du Royaume & de la Ville de Naples, ses Palais, ses Églises, ses Tombeaux, ses Poètes, ses Peintres & ses Musiciens célèbres; le Vésuve, avec l'histoire de ses éruptions les plus communes; les Mœurs & Usages du Peuple Napolitain, &c. grand in-folio. Prix, 24 liv. pour les Souscripteurs. A Paris, chez M. de Laforge, Graveur, rue du Carrousel.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

CHANTS VII & VIII de la nouvelle Traduction en prose du Poème de l'*Arioste*, par M. Dussieux, in-8°. , avec figures. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue des Écrivains.

Itinéraire portatif, ou Guide Historique & Géographique du Voyageur dans les environs de Paris à quarante lieues à la ronde, Volume in-12, enrichi de Cartes. Prix, 3 livres 12 sols relié. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinier.

Précis de l'Histoire sacrée par demandes & par réponses, à l'usage de la Jeunesse, avec une

Méthode artificielle pour fixer dans la mémoire les principaux faits de cette Histoire, par l'Auteur de la Connoissance de la Mythologie, Volume in-12. Prix, 1 livre 16 sols relié. A Paris, chez le même Libraire.

Introduction à la connoissance de l'esprit humain, suivie de Réflexions & Maximes, Volume in-12. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

La Coutume de Senlis. Prix, reliée, 1 liv. 16 sols. — *Le Code des Banqueroutiers*. Prix, broché 2 liv., relié 2 liv. 8 sols. — *Les Etrennes du Printemps*. Prix, brochées, 1 livre 16 sols. — *Les Tablettes de l'Histoire de France*. Prix, reliées, 7 liv. 10 s. — *Le Calendrier perpétuel*. Prix, 1 liv. 4 sols, & colorié 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Contes dévots, Fables & Romans anciens pour servir de suite aux Fabliaux, Tome IV, in-8°. par M. Legrand. A Paris, chez l'Auteur, quai de l'École, maison de M. Juliot, & aux adresses ordinaires.

Jocaste, Tragédie en cinq Actes & en vers, par M. le Comte de Lauraguais, in-8°. Prix, 2 livres 8 sols. A Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

Le Livre des Enfans & des jeunes Gens sans études, ou Idées générales des choses qu'ils ne doivent pas ignorer, nouvelle Édition, par M. Feutry, Volume in-12. A Paris, chez Berton, Libraire, rue S. Victor.

Traité de la Construction des Vaisseaux, avec des Éclaircissemens & Démonstrations touchant

L'Ouvrage intitulé : *Architectura Navalis Mercatoria*, par M. de Chapman, traduit du Suédois, publié avec des Notes & Additions par M. Vial du Clairbois, Volume in-4°. , enrichi de Planches. Prix, relié, 13 liv. 10 sols. A Brest, chez Malassis, Imprimeur de la Marine ; & à Paris, chez Durand, Libraire, rue Galande ; Jombert, Libraire, rue Dauphine.

***Poésies de M. le Marquis de la Farre*, nouvelle Édition considérablement augmentée, Vol. in-16.**

***La Dunciade, Poème en dix Chants*, nouvelle Édition, enrichie d'un Commentaire, 2 Volumes in-16. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés. Ces trois Volumes font suite à la Collection des petits formats annoncés dans un de nos derniers Numéros.**

***Réflexions Philosophiques sur l'origine de la Civilisation, & sur les moyens de remédier aux abus qu'elle entraîne*, par M. de la Croix, Avocat, in-8°. , N°. V. Prix, 1 liv. pour Paris, & 1 liv. 4 sols pour la Province franc de port. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, & chez l'Auteur, rue de la Verrerie, vis-à-vis le cul-de-sac du Coq.**

***Collection choisie des plus célèbres Auteurs Anglois, Italiens, Espagnols & Allemands. Partie Angloise.* (en Anglois.) Pissot & Barrois le jeune, Libraires, Quai des Augustins, viennent de mettre en vente *les Voyages de Gulliver*, 2 vol. *Le Conte du Tonneau*, 1 vol. *Collection de petits Poèmes*, 1 vol. — On trouve chez les mêmes Libraires, *Tom-Jones*, 4 vol. *Milton*, 2 vol. *Œuvres en vers d'Adisson*, 1 vol. *Saisons de Thompson*, 1 vol. *Robinson Crusoe*, 1 vol. *Lettres de Myladi Montague*, 1 vol. *Voyage Sentimental*, 1 vol. *Ministre de Wakefield*, 1 vol. *Aventures de Joseph Andrews*,**

2 vol. *Nuits d'Young*, 2 vol. *Voyage en Sicile & à Malte*, 2 vol. — Tous ces Ouvrages peuvent se vendre séparément. Le prix de chaque volume est de 2 liv. 10 sols broché, & 3 liv. relié, papier ordinaire; & de 5 livres broché & 6 liv. relié, papier d'Hollande. Ils sont vendus au même prix, francs de port, dans tout le Royaume, les Brochures par la Poste, & les Livres reliés par les Messageries. Mais dans ce dernier cas, (c'est-à-dire, seulement pour les Livres reliés) il faut en prendre au moins 10 vol. à la fois. — Ceux qui prendront la Collection entière, qui est actuellement de 22 vol., ne les payeront que 2 liv. 5 sols chacun broché, & 2 liv. 15 sols relié, papier ordinaire, & 4 liv. 10 sols broché, & 5 liv. 10 sols relié, papier d'Hollande, rendu également franc de port. — Il faut avoir soin d'affranchir les Lettres & l'argent.

T A B L E.

<i>TRADUCTION de la Treizième Ode d'Horace</i> , 146	<i>Mémoires sur la Réforme des Thermomètres</i> , 175
<i>Vues sur la Justice Criminelle</i> , 147	<i>Lettres Édifiantes & Curieuses</i> , 179
<i>Enigme & Logogryphe</i> , 163	<i>Académie Roy. de Musiq.</i> 184
<i>Shakespeare</i> , 165	<i>Gravures</i> , 188
<i>Histoire Naturel de la France Méridionale</i> , 171	<i>Annonces Littéraires</i> , 189

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 26 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Mai 1781. DE SANCY,

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 10 Mars.

LE Courier arrivé de Pétersbourg le 3 de ce mois a, dit-on, apporté les lettres de rappel du Ministre de l'Impératrice de Russie. On dit que parmi les dépêches dont il étoit chargé, il y en a une dans laquelle S. M. I. désapprouve quelques-uns des arrangemens faits avec la Porte dans ce qui regarde les Consuls Russes en Valachie & en Moldavie.

Depuis la mort du feu Grand Visir, il s'est élevé beaucoup de voix contre lui; son crédit, sa faveur & son autorité les avoient contenues pendant qu'il vivoit. On prétend aujourd'hui qu'il étoit d'une avarice & d'une cupidité insatiables. Ce reproche est fondé, s'il est vrai, comme on le prétend, que sa succession monte à 16 millions de florins. Il paroît que le Grand-Seigneur a été très-mécontent de tout ce qu'il a appris à cet égard; les frères de ce

5 Mai 1781.

Ministre commencent à en éprouver les effets. Celui qui avoit été nommé au Gouvernement lucratif de la Romélie a été obligé d'y renoncer, & de rester dans celui de Belgrade qui offre beaucoup de peines & peu d'avantages ; celui qui a été chargé de porter au Bacha d'Erzerum la nouvelle de son élévation à la dignité de Grand-Visir, a reçu ordre de rester à Erzerum.

Le Capitan-Bacha s'occupe à faire équiper avec beaucoup d'activité la flotte destinée pour l'Archipel, qui, dit-on, sera plus forte que l'année dernière. Il continue de remplir les fonctions de Grand-Visir. Comme en cette qualité il juge beaucoup de personnes accusées de malversations, on remarque qu'il en condamne peu à la mort ; il envoie les coupables aux galères qui manquent de bras, & auxquelles il en fournit. Ce Ministre ne fait, dit-on, ni lire ni écrire, & signe à peine son nom. On prétend qu'il a mandé tous les Officiers de la Porte, auxquels il a défendu de lui faire rien signer qui soit contraire aux loix & aux coutumes de l'Empire à peine de perdre la tête.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 5 Avril.

LA Commission nommée depuis quelque tems par le Roi pour s'occuper des améliorations de la marine a déjà commencé son travail. Parmi les premiers objets qui ont

attiré son attention , on compte les moyens de payer les dettes de ce département , & d'augmenter les fonds qui y sont affectés. Elle se propose aussi d'augmenter la marine en ne faisant plus construire de vaisseaux au-dessous de 60 canons , & de frégates au-dessous de 30. Les bâtimens inférieurs employés actuellement seront vendus à la Compagnie des Indes ou à des particuliers , à mesure qu'on en aura construit de nouveaux pour les remplacer. L'avis de cette Commission est de tenir la marine royale sur un pied respectable ; à l'avenir le nombre des vaisseaux de ligne ne sera jamais en tems de paix moindre de 30 ; il y aura toujours 20 frégates. Outre le bois nécessaire pour les réparations annuelles des vaisseaux en service , il y aura dans les magasins de S. M. une quantité suffisante de bois façonné & capable d'être employé pour la construction de 10 vaisseaux.

Les Commissaires de la banque sont occupés dans ce moment à faire de nouveaux billets. Ils diffèrent de ceux qui sont actuellement en circulation , en ce qu'ils sont imprimés d'un tout autre caractère & sur du papier fabriqué expressément , qui est bleu au revers. Ce changement a été ordonné pour arrêter la circulation des faux billets de banque , & on assure que sous peu de jours tous ceux de 100 , de 50 , de 10 & de 5 rixdalhers , qui circulent à présent , se-

sont retirés & échangés contre de nouveaux de pareille valeur.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 6 Avril.

LE Tribunal Royal de Relation pardevant lequel sont ordinairement portées les affaires de Courlande, est ouvert depuis le 24 du mois dernier ; il continuera régulièrement ses séances jusqu'au mois d'Octobre prochain qu'on croit qu'il sera prorogé.

Selon des états rendus publics, il conște que l'armée de la Couronne consiste en 11,438 hommes effectifs, savoir 2963 de cavalerie, 733 de troupes légères, 1039 de dragons, 827 d'artillerie & 5876 d'infanterie. Dans ce nombre on comprend les Officiers & Bas-Officiers. L'armée du grand Duché est composée de 2497 hommes de cavalerie, 1945 d'infanterie, auxquels il faut joindre 25 Officiers de l'Etat Major, ce qui fait 4465 hommes pour l'armée de Lithuanie.

Comme on a reçu avis de divers endroits situés sur les frontières de la Turquie, que les sauterelles commencent à y reparoître, le Roi, de l'avis du Conseil-Permanent, a fait publier un universal, en date du 30 Mars, par lequel S. M. exhorte les habitans des Waivodies de Wolhinie, de Kiew, de la Podolie & de Braclaw, à mettre en œuvre

(5)
tous les moyens possibles pour détruire ces
insectes voraces.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 10 Avril.

P A R M I les Ordonnances publiées depuis peu par l'Empereur, il y en a une du 24 du mois dernier qui est conçue ainsi :

» Ordonnons & voulons pour le présent & à perpétuité, en vertu de la Puissance suprême qui nous est remise, que les Monastères, les Abbayes & Communautés, ou Maisons des Ordres Religieux existans dans nos Etats, aient à se conformer aux Loix & Statuts suivans, quant aux liaisons qu'ils peuvent avoir avec les Supérieurs de Communautés & Maisons Religieuses hors du pays. 1°. Toutes les Maisons Religieuses, établies dans nos Etats héréditaires d'*Allemagne*, sans aucune exception, renonceront absolument & à perpétuité à toute liaison, ou union quelconque avec les Provinces, Monastères, ou Maisons & Supérieurs d'Ordres Religieux dans l'étranger, sous quelque prétexte que ce soit, (on en excepte les correspondances, quant aux suffrages & aux prières.) 2°. Après le terme de 2 mois tout au plus, à compter du jour de la publication de la présente Ordonnance, chaque Ordre ou Maison Religieuse nous communiquera son avis sur la manière dont les Maisons de Religieux étrangers situées dans nos Etats, voudroient s'unir avec les Maisons du même Ordre ou Province quelconque qui s'y trouve, ou former entr'elles des Congrégations. 3°. Voulons expressément, que du jour de cette publication, toutes les Maisons des Ordres Religieux cessent d'avoir à l'avenir avec leurs Généraux, (si elles en reconnoissent qui n'ayent point une

demeure fixe dans nos Etats) aucune liaison quant au spirituel & à la discipline , & encore moins quant au temporel , conséquemment en aucun point , sous quelque prétexte que ce soit ; voulons au contraire que les Ordres Religieux soient conduits par leurs futurs Provinciaux , & ces derniers soumis eux-mêmes aux Archevêques , Evêques & Gouverneurs de nos Provinces ; mais les Archevêques & Evêques auront principalement cette inspection & administration.

4°. Il s'ensuit qu'aucune Province , Confraternité ou Congrégation , ou toute autre union , (à l'exception de celle qui concerne les suffrages & les prières , comme il a été dit art. premier) ne pourront s'associer aucune autre Maison qui ne seroit pas soumise à notre juridiction ; & comme toute correspondance , sous quelque nom que ce soit , est défendue avec les Supérieurs de Maisons Religieuses en pays étranger , nous leur défendons en conséquence de se rendre à l'avenir à aucun Chapitre général , ou Assemblée tenue hors de nos Etats , & de recevoir encore moins , sous quelque prétexte que ce soit , de Supérieurs étrangers , des lettres d'obédience , des Visiteurs , Correcteurs &c.

5°. Aucun Etranger ne pourra devenir Supérieur d'un Ordre Religieux établi dans nos Etats héréditaires , & on ne nommera à cette place que ceux qui y sont nés ; c'est pourquoi il s'y tiendra à l'avenir des Chapitres Provinciaux , où il ne sera traité que des élections de Provinciaux , Supérieurs locaux , Définites ; & toutes les fois que ces Chapitres seront assemblés , on en préviendra à tems le Gouvernement civil de l'endroit où ils se tiendront : il faudra séparer sur-tout dans ces Assemblées ce qui a rapport au spirituel & à la discipline intérieure , d'avec ce qui concerne le temporel & la discipline extérieure ; & de ce dernier point il faudra garder un Protocole séparé. Ce sera au reste aux PP. de la Province qui sont de nos sujets , ou à ceux que cela compète par leur institut , de gouverner al-

ternativement leurs Maisons respectives jusqu'à ce qu'on ait procédé à l'élection d'un nouveau Supérieur Provincial à la place des Visiteurs délégués par les Commissaires Généraux. 6°. Il n'y aura plus à jamais conséquemment de nécessité pour les personnes de l'Ordre d'entreprendre des Pèlerinages du côté de *Rome*, ou en d'autres Etats, & encore moins de leur envoyer à l'avenir des secours; l'un & l'autre est également défendu. 7°. Comprendons dans ces Règlemens les Monastères de Filles, ou Femmes, de sorte qu'aucun d'eux (sous peine de déposition) ne dépende de quelque Supérieur, s'il n'est du pays, & n'ait de liaison avec lui, quant à la discipline intérieure & au temporel. 8°. Ordonnons spécialement qu'aucun Ordre Religieux ne s'arroge le droit de faire venir du pays étranger des Bréviaires, Missels, Antiphonaires, Livres de chœur, ou des ouvrages ayant rapport à d'autres constitutions de l'Ordre, surtout quand on aura pris ici les arrangemens convenables pour en défendre l'entrée. Il est défendu pareillement de faire, sans notre permission, aucun envoi d'argent, même en petite quantité, hors de nos Etats. » *Telle est notre volonté & notre bon plaisir.*

Cette Ordonnance a été suivie d'une seconde, en date du 26 du même mois.

» Savoir faisons à tous & un chacun des Supérieurs tant Ecclésiastiques que Séculiers de quelque état & dignité qu'ils soient, jouissans de notre protection, que comme toutes les Bulles, Brefs & autres décrets émanés du Siège Pontifical peuvent influer sur l'état public, nous jugeons qu'il est nécessaire, qu'avant leur publication, le contenu nous en soit présenté, chaque fois sans exception, pour obtenir notre consentement suprême, ou le *Regium exequatur*. A ces causes nous ordonnons à tous les Archevêques & Evêques *quâ Ordinariis* dans tous nos pays héréditaires, ainsi qu'aux autres Supérieurs Ecclésiastiques

tiques , Religieux & enfin à tous & un chacun de quelque état qu'il puisse être , que 1^o. toutes les Ordonnances Pontificales , soit en forme de Bulle , de Bref , de Décret , de Constitution , ou paroissant sous telle autre forme quelconque , dès qu'elles seront adressées au Peuple , à des Communautés tant Ecclésiastiques que Séculières , ou à des Particuliers , qu'elles auront rapport à des collations de bénéfices , de pensions , d'honneurs , de pouvoirs , ou de droits à des particuliers , ou à la sécularisation d'un Profès de quelque Ordre que ce soit , tant en matière *Dogmatique* , qu'*Ecclésiastique* & de *Discipline* , elles seront chaque fois , avant leur publication , dûment présentées à la Régence civile de chaque province avec une copie authentique , faite par un Notaire public du même pays & accompagnées d'une Requête , à l'effet d'obtenir notre *Regium exequatur* sur l'objet en question. Cette Régence demandera incessamment l'avis du Procureur de notre Chambre , ou du Fiscal , pour en savoir dans un terme fixé , mais court , si dans lesdites Lettres Pontificales il se trouve des choses & quels sont ces points contraires à l'*Etat public* , aux droits de la *Province* , ou d'un tiers , ou aux *Constitutions particulières* de chaque province : cet avis ainsi que l'*exhibitum* devront être présentés à notre Chancellerie Aulique de *Bohême* & d'*Autriche* , pour en attendre la disposition ultérieure , & cette dernière sera chargée ensuite de communiquer à l'*Ordinaire* , ou aux *Supérieurs des Ordres* , en renvoyant les originaux , notre résolution suprême par écrit , telle que nous le jugerons à propos. 2^o. La même chose doit s'entendre à l'égard des *Ordonnances* & *Concessions* venant des *Ordinaires* étrangers , dont les droits & Diocèses s'étendent en ces pays , dans tous les cas & matières mentionnés ci-dessus , pour lesquelles il faudra pareillement , de la manière déjà prescrite , obtenir notre consentement suprême , ou *placitum regium*. 3^o. Il est enjoint à

toutes les Régences des Provinces, aux Procureurs de la Chambre & aux Fiscaux d'invigiler soigneusement à cette loi, & en cas de transgression, d'en informer incessamment notre Chancellerie, d'autant que dès ce jour toute concession, dignité personnelle ou acte, non conformes à la présente Ordonnance, seront censés invalides & punissables.

De FRANCFORT, le 12 Avril.

On mande de Bude que le camp qui doit être formé auprès de cette Ville sera composé de 80,000 hommes; si la cérémonie où l'Empereur sera couronné Roi de Hongrie, n'est pas remise à un autre moment, ce camp ajoutera à l'éclat qu'elle doit avoir.

On dit que la Cour de Vienne se propose de faire construire une troisième forteresse, & que pour cet effet, elle veut acheter, du Prince-Evêque de Passau, le Bailliage d'Oberenberg, avec ses dépendances, ou on lui cèdera en échange un autre District.

On mande de Hanau que le Colonel de Gall, qui commandoit les troupes du Prince en Amérique, ayant été fait prisonnier de guerre & ramené en Europe, est de retour depuis peu dans cette Ville, mais que comme il n'avoit point eu de permission pour y revenir, il y a été mis en prison.

» Les recrues Hessoises destinées pour l'Amérique, écrit-on de Cassel, sont arrivées ici le 30 Mars de Ziegenhayn, & ont continué le 31 leur marche pour Minden, où elles s'embarqueront. On apprend

de Hanau que le corps des troupes franches qui y ont été levées ces derniers mois pour servir à la solde de la G. B. en Amérique étant complet depuis quelques semaines, n'avoit attendu que l'ordre pour se mettre en route. Le 7 de ce mois il l'a reçu, & il est parti pour se rendre, par terre, à Windecken, & de là par le Landgraviat de Hesse à Minden, où il y a quelques bâtimens prêts pour le transporter à Bremerlehe, & là il passera sur des navires qui le conduiront avec d'autres troupes Allemandes à leur destination ; ce Corps nouvellement levé est de 830 hommes. Des lettres particulières portent qu'on a trouvé que ces soldats sont, pour la plupart, des jeunes gens qui ne sont pas encore formés ni assez âgés pour porter les armes «.

I T A L I E.

De FLORENCE, le 12 Avril.

LE 4 de ce mois, sur les 10 heures & un quart du soir, on a éprouvé ici un tremblement de terre qui n'a heureusement causé aucun dommage. On apprend de Venise & de Padoue, que le même jour & à la même heure on y avoit senti une secousse pareille. Sa direction étoit de l'Ouest à l'Est ; & elle n'y a fait qu'effrayer les Habitans.

» Un ouragan des plus terribles, accompagné d'un violent tremblement de terre, écrit-on de Messine, a fait, le 13 Février dernier, des ravages affreux dans cette Isle & sur-tout à Catane & dans les environs de cette Ville. Le vieux Château de St-Alexis, bâti il y a quelques siècles, la forteresse de Piazza, & un grand nombre d'autres bâtimens, tant publics que particuliers, ont été renversés de fond en comble. Le

fameux pont d'Aragon , construit sur la rivière Simeo , & qui , après 12 ans de travail , avoit été achevé en 1777 , a été pareillement détruit ; de 31 arches , dont le pont étoit formé , & qui étonnoient par leur hauteur , leur grandeur & leur solidité , il n'en est resté que 7. Quantité de personnes des deux sexes ont perdu la vie ; beaucoup de bestiaux ont péri également «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 24 Avril.

HIER il a paru une Gazette extraordinaire de la Cour contenant des extraits de plusieurs dépêches de l'Amiral Rodney , apportées par le Capitaine Douglas du vaisseau de S. M. la *Vénus*. Ces lettres sont datées de St-Eustache à bord du *Sandwich* le 17 Mars.

» Je m'estime heureux d'avoir à vous féliciter sur ce qu'aux Isles de St-Eustache , St-Martin , Saba & l'Isle Françoisse de St-Barthelemi (qui se rendit hier) on a ajouté aux domaines de S. M. l'estimable acquisition des deux Colonies Hollandoises de Demerary & d'Essequiby , situées sur le continent Espagnol ; & quoique ces Colonies se fussent rendues aux termes supposés accordés à St-Eustache , néanmoins le Général Vaughan & moi avons pensé qu'elles devoient être mises sur un pied différent & n'être pas traitées comme une Isle dont les habitans , quoiqu'appartenans à un Etat , qui étoit obligé par un Traité public à assister la G. B. contre ses ennemis avoués , avoient cependant assisté ouvertement son ennemi public & les Rebelles envers son Etat , de munitions de guerre , provisions , violant avec perfidie les traités qu'ils avoient juré de maintenir ; pour tranquilliser l'es-

prit des habitans de ces Colonies & les mettre en état d'éprouver la félicité & la sécurité du Gouvernement Britannique, nous avons donc renvoyé leurs Députés avec les termes ci-inclus, auxquels nous nous flattons que S. M. voudra bien accorder son approbation. Il est dû de grands éloges au Général *Cunningham*, Gouverneur de la Barbade, qui a envoyé une sommation par le Capitaine *Pender*, du sloop de S. M. la *Barbude* & la *Surprise*, Capitaine *Day*, que j'avois fait stationner à la hauteur de cette côte, afin de bloquer ces deux rivières. Je joins ici un détail du produit actuel des Colonies naissantes de *Demerary* & *Essequibe* tel qu'il m'a été donné par les personnes députées près du Général *Vaughan* & moi. Ces Colonies entre les mains de la G. B., convenablement encouragées, emporteront dans peu d'années plus de vaisseaux & produiront plus de revenu à la Couronne, que toutes les Isles Angloises ensemble dans les Indes Occidentales. — P. S. Les bâtimens Hollandois saisis par les Corsaires Anglois à *Demerary* sont les Droits de l'Amirauté, les Capteurs n'ayant point de commissions à cet effet.

» La reddition de l'Isle de *St-Barthelemi*, ajoute l'Amiral dans une autre lettre de la même date, empêchera les corsaires François de s'y réfugier & de molester le commerce des sujets de S. M. La prise de *St-Eustache*, a fait un tort inconcevable aux Isles Françaises : elles sont dans un très grand besoin de toute espece de provisions & de munitions ; je ferai tous mes efforts pour les bloquer de manière que je me flatte les empêcher d'en recevoir. Le seul danger à craindre est de la part des Isles Angloises, où les Négocians, sans égard à ce qu'ils doivent à leur pays, ont déjà contracté avec l'ennemi l'engagement de lui fournir des provisions & des munitions navales. J'aurai la plus grande attention à m'opposer à ce que leur trahison n'ait lieu.

A cette lettre on a joint la suivante du Général Vaughan à M. Vau-Schuylleburg, Gouverneur de Demerary.

« M., ayant été informé par M. Clark, récemment arrivé de Demerary, qu'en supposant que les hostilités commençassent entre la G. B. & les E. G. des Provinces-Unies, V. E. craignoit que l'établissement dont vous êtes Gouverneur ne fût en proie aux corsaires, n'étant point en état de faire aucune résistance; & que pour éviter les conséquences de l'irrégularité de leurs procédés, vous seriez disposé à vous rendre à l'un des vaisseaux de guerre de S. M., conformément à votre desir, j'ai envoyé le Lieutenant Forrest du 90^{me} régiment, avec un pavillon Parlementaire, que le Commandant du vaisseau du Roi voudra bien vous faire passer; il vous procurera ainsi une occasion de livrer le Gouvernement à vos ordres, au Roi de la G. B.; par ce moyen vous aurez les mêmes conditions que l'Amiral Sir George Brydges Rodney & le Général Vaughan ont accordées à St-Eustache, Saba & Saint-Martin. — Je me flatte que le Capitaine Pender du vaisseau de S. M. la *Barbuda* sera en état d'accomplir cet objet; il m'informera de votre résolution; alors on enverra des forces suffisantes pour prendre possession de votre Gouvernement au nom du Roi mon Maître. Signé, JAMES CUNNINGHAM.

« M., répondit le Gouverneur; le 2 Mars, ayant rendu notre Colonie aux Capitaines G. Day & F. Pender, commandants les vaisseaux la *Surprise* & la *Barbuda*; ayant aussi une lettre du Général Cunningham, qui nous offre, en cas que nous délivrions notre Colonie à S. M. Britannique, les mêmes conditions que V. E. a accordées à St-Eustache, nous prenons la liberté de vous référer à

cette lettre & à notre réponse ; ces Officiers ont pris possession de la Colonie au nom de S. M. B. ; mais comme ils n'ont pu nous communiquer ces conditions , nous nous sommes permis de proposer Joseph Bourda , Ecuyer , Membre du Conseil , & J. Haflin , Ecuyer , l'un des principaux habitans de cet établissement , pour se rendre près de V. E. avec le Capitaine Pender , qui leur a offert le passage ; & quoique le tems de son départ fût bien prochain , nous avons embrassé avec plaisir cette occasion , comme la première qui se présenteroit d'informer V. E. de la situation réelle de cette Colonie , & la supplier de lui accorder quelque faveur : nous avons tout lieu de l'attendre de l'humanité connue & de la bienveillance du caractère de V. E.

On a joint à ces dépêches une proclamation de l'Amiral en date du 14 Mars , & des détails sur les 2 colonies enlevées.

De par le Chevalier George Bridges Rodney , Baronet , Chevalier de l'Ordre du Bain , Amiral de la Blanche , & Commandant en chef des vaisseaux de S. M. & des bâtimens employés ou à être employés à la Barbade , par l'honorable Général J. Vaughan , Commandant en chef des forces de terre de S. M. employées dans les Indes Occidentales , &c.

» Attendu que les habitans de Demerary & de la rivière Essequibe & ses dépendances , se sont rendus à discrétion aux armes de S. M. B. Il est , par la présente , accordé aux habitans de rester en pleine possession de leur propriété , & d'être gouvernés par leurs loix actuelles , jusqu'à ce que le plaisir de S. M. soit connu. — Toute la propriété , les approvisionnemens , &c. appartenant à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales , seront délivrés aux Officiers de S. M. B. — Les habi-

ans prêteront serment d'allégeance, & seront sous la protection de la G. B. ; & il leur sera permis d'exporter leurs productions en Angleterre, ou dans les Isles de Tabago & de la Barbade, sur des bâtimens Anglois, & ils seront traités à tous égards comme sujets de la G. B., jusqu'à ce que le plaisir de S. M. soit connu. — Le Commandant & les autres Officiers ont la liberté de passer en Hollande sur un bâtiment parlementaire, & d'emporter avec eux tous leurs effets de quelque nature quelconque ; les troupes jouiront de la même indulgence, &c. «.

Le produit annuel des Colonies naissantes de Demerary & Essequibe est actuellement de dix mille barriques de sucre, avec du rum en proportion ; cinq millions de livres de café, huit cents mille livres de coton ; indigo & cacao, la quantité en est indéterminée. — Il paroît, par les lettres apportées par le Capitaine Douglas, que plusieurs corsaires Anglois étoient entrés dans la rivière Demerary, avant l'arrivée des sloop la *Surprise* & la *Barbude*, & avoient pris un grand nombre de bâtimens marchands Hollandois dans cette rivière. — Liste des corsaires Anglois qui étoient entrés dans la rivière Demerary le 24 Février 1781.

La *Bellonna* de 28 canons, de Bristol. Le *Mercury* de 24 *idem*. Le *Porcupine*, de 18 *idem*, le *Halton* de 8 de la Barbade, la *Polly* de 4 *idem*, & le 25 le *Hornet* de 32 de Liverpool. Liste des Bâtimens Hollandois pris par les corsaires à l'entrée de la rivière Demerary, le 27 Février. Le brig. *Guild Vreight*, 12 canons, 32 hommes, 200 tonneaux, chargé en café, sucre, coton. L'*Eanfesindgheyd*, 10 canons, 26 hommes, 400 tonneaux, farine & bois. Brig *Vreeds*, 4 canons, 9 hommes, 120 tonneaux sucre & café. De *Vronger An* : *Colyns & Maria*, 8 canons, 18 hommes, 206 tonneaux, sucre, café, coton. Senau, *Young Aaron*, 6 canons, 14 hommes, 162 tonneaux provisions, fer & bois. De

Boreas, 10 canons, 26 hommes, 600 tonneaux ; sucre, café, coton. *Yofrowd Ana Louisa*, 12 canons 10 hommes, 400 tonneaux, planches & briques, Senau, *Zeelente Poost*, 6 c. 12 h. 180 tonn. sucre & café. *Haast H. Lang Scam Jonge juff*, *Margarete*, 12 c. 37 h. 250 tonn. sucre, café & coton. *Middelbourg Hope*, 12 c. 24 h. 400 tonneaux, sucre, café & coton. Un bâtiment de 8 c. 20 h. 350 tonn. sucre, café & coton. De *Vreheyd*, 8 c. 32 h. 350 tonn. *idem*. Senau *Oudman Zwarje*, 4 c. 16 h. 100 tonn. planches & provisions. Une goëlette de Saint-Eustache, 8 hommes, 100 tonn. en bois. Reste encore dans cette rivière : le *Friendship*, 2 c. 16 h. 250 tonn. en bois pour les moulins. Un sénéau, 4 c. 16 h. 200 tonn. Sloop *Hancock*, 8 c. 16 h. 120 tonn. rum Américain. Autre sloop, 4 c. 12 h. 90 tonn. rum, *idem*. Liste des bâtimens dans la rivière d'Essequibe, le 30 mars 1781. Un bâtiment de 12 c. 30 h. 600 tonn. sucre & café, de Middelburg. Autre de 10 c. 36 *idem*. Autre chargé en tabac & cacao, d'Amsterdam. Autre, de Middelburg. Autre, *idem*. Un sénéau, *idem*. sucre & café. Autre, de Saint-Eustache, sucre. Autre, Hollandois. Une goëlette, 4. c. 150 h. 70 tonn. Bâtiment Espagnol d'Oronoque. Autre, *idem*. Autre, *idem*, chargé en tabac.

Ces établissemens Hollandois portent le nom des rivières qui en baignent le territoire, la Demerary & l'Essequibe. Ils sont situés dans la Guiane Hollandoise, 30 lieues à l'Ouest de Surinam & 25 de l'embouchure principale de l'Orénoque. Leur existence ne date que de 1743, aussi les appelle-t-on des colonies naissantes. On compte dans les deux peuplades environ 86,000 esclaves & 11,000 blancs. La colonie d'Essequibe est pourtant plus ancienne que l'au-

tre , elle existoit & formoit partie des dépendances de Surinam , lorsque ce dernier établissement appartenoit aux Anglois qui à la paix de 1667 le donnèrent aux Hollandois en échange pour New York.

L'Amiral Rodney paroît traiter plus favorablement les habitans de ces établissemens qu'il n'a fait de ceux de St Eustache. Sa conduite dans cette dernière isle est bien extraordinaire. Cet Officier dont jusqu'à présent les conquêtes ont été si faciles lorsqu'il s'est présenté dans des colonies sans défense , qui par son échec à St-Vincent , a montré que son bonheur l'abandonne au moindre obstacle , & dont toute l'Angleterre vante les talens précisément dans des occasions où il n'en a point eu à montrer , n'a pas fait à St-Eustache preuve de générosité , d'humanité , de désintéressement , ni de justice. M. l'Amiral de la Blanche , observant les personnes impartiales, s'est montré dans ses procédés plus digne de commander une troupe de brigands que des troupes réglées. Le précis suivant des faits concernant la prise de St-Eustache par Sir Bridges Rodney & le Général Vaughan , justifie malheureusement cette observation & n'a pas besoin de commentaire.

» L'Escadre Angloise, composée de 13 vaisseaux de ligne , 3 frégates & 3 bombardes , commandée par l'Amiral Rodney , parut le 3 Février dernier devant la rade de St-Eustache vers les 11 heures du matin. L'Amiral Hood , qui commandoit l'avant-garde , poussa sa bordée jusqu'à la pointe du nord , ensuite

que la rade se trouva investie. Il revira de bord ensuite, & vint mouiller : la plus grande partie de l'Escadre en fit autant : le reste parut destiné à croiser devant la rade pour empêcher les évasions. L'idée générale étoit que les Anglois peu scrupuleux à l'égard du Droit des Gens, venoient pour s'emparer des Américains. On ne tarda pas à être instruit du véritable motif de leur apparition. A midi le Colonel Korborn, Quartier-maître-général, escorté de quatre Fusiliers & d'un Tambour, descendit à terre, & vint en Parlementaire au Gouvernement, où il notifia à M. de Graaff, Gouverneur de l'Isle, la Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre à la Hollande, & lui demanda qu'il rendît l'Isle à S. M. B. M. de Graaff étonné assembla un Conseil & demanda à capituler. Sa demande fut rejetée, & il fut obligé de se rendre à discrétion, recommandant l'Isle à la clémence du Vainqueur.

— A une heure & demie l'Amiral Rodney fit faire pareille sommation à M. de Billan, Commandant une frégate hollandoise pour la reddition de la rade. Le Capitaine Hollandois répondit que ses canons étoient chargés, & qu'il ne se rendroit pas qu'il ne les eût fait tirer. Alors l'Amiral Anglois lui tira un coup de canon, auquel la frégate riposta par les volées des siens de tribord & bas-bord. Quatre vaisseaux Anglois commencèrent à le canonner, & M. Billand amena son pavillon. — L'Amiral Rodney fit tenir Conseil de guerre pour décider si l'action du Capitaine Billand d'avoir fait tirer sur les vaisseaux Anglois, n'obligeoit pas de faire raser le bourg de St-Eustache. Le résultat fut qu'il valoit mieux en enlever les richesses que de le détruire.

— A trois heures & demie du même jour, les Anglois prirent possession du fort, au nombre de 3500 hommes seulement, quoique l'armée fût de 5500 hommes sous les ordres du Major Général Waughan. Les troupes furent logées à discrétion

chez les particuliers. On enleva ensuite tout l'argent & effets appartenans à la Compagnie, tant celui qu'on put trouver chez M. de Grarff, Gouverneur, chez M. le Jeune, Secrétaire de l'Isle, à qui on fit rendre compte de sa gestion pour la Compagnie; l'argent du fiscal & sa personne furent aussi embarqués. Le 5 au matin, les Anglois ordonnèrent qu'on leur dressât une liste de tous les Négocians, divisés par classes, suivant leur nation, & firent dire à M. Texier, Négociant François, qu'il eût à se tenir prêt à s'embarquer pour Londres à quatre heures du soir. A midi, l'ordre contre M. Texier fut suspendu; mais sa personne fut gardée à vue. — Le 6, les Généraux firent une proclamation par laquelle tous les Négocians & particuliers étoient sommés de donner un état de toutes les marchandises & argenterie qui pouvoient être entre leurs mains, sous peine de confiscation des effets & de bannissement contre les délinquans. — Le 8, il fut ordonné aux Américains de se rendre dans un endroit indiqué pour être embarqués, & le même jour cet ordre fut suspendu. — Le même jour, il fut publié une proclamation par laquelle il étoit ordonné à tous ceux qui avoient de l'argent, des marchandises ou autres effets appartenans aux Américains, de les remettre aux Agens des Généraux, sous peine de punition militaire. On fit embarquer ensuite plusieurs Américains & Anglois qui faisoient commerce avec la Nouvelle-Angleterre, & l'on s'empara de leurs maisons & magasins. — Le 13, proclamation par laquelle il fut ordonné aux Juifs de se rendre à l'endroit du poids public, qui sert aujourd'hui de corps-de-garde, pour être embarqués, à l'exception de leurs femmes & enfans. Ces malheureux s'y rendirent avec leurs malles; mais le Capitaine du vaisseau l'*Invincible*, nommé Saxton; aidé par un Adjudant du Commissaire-Général, & un Sergent d'Infanterie les visita des pieds à la tête;

fouilla en personne leurs malles , & prit sans pitié tout l'argent qu'il trouva. Il fut remarqué que le Capitaine Saxton déchira lui-même un habit trouvé dans la malle d'un vieillard , & dont la pesanteur fit juger qu'il y avoit de l'or. Il trouva en effet 150 moëdes cousues dans la doublure & s'en empara. Lorsque tous leurs bagages , linges & habits eurent été bien exactement secoués & visités , & leurs personnes fouillées , on en embarqua un grand nombre qui furent transportés à St Christophe , & le surplus resta à St-Eustache jusqu'à nouvel ordre. — Le sieur George , Juif & Négociant notable , eut ordre de se tenir prêt à s'embarquer pour Londres sous douze heures. Cet ordre fut néanmoins suspendu , mais on posa des sentinelles devant & derrière la maison , & quelques personnes qui en sortoient furent fouillées , parce que leurs poches parurent volumineuses. — Il fut ordonné par proclamation de payer sous vingt-quatre heures à l'Encanteur tout ce qu'on lui devoit , sans pouvoir faire de compensation avec ce qu'on avoit à recevoir de lui , sous peine de punition militaire. — Une autre proclamation ordonna à tous les Habitans de l'Isle de porter leurs armes au fort , & de donner un dénombrement de tous leurs Nègres propres au travail. — Le 17 , le Capitaine Saxton envoya trois Lieutenans de vaisseau chez MM. Carrière & Candau , Négocians François , pour fouiller & piocher la terre aux environs de leur maison , croyant y trouver de l'or. — Pendant la nuit du même jour & le lendemain , il fut enlevé 800 Nègres , qui furent embarqués à bord de la division de l'Amiral Hood — Le 19 , il fut publié une autre proclamation pour faire conduire au bourg tous les chevaux sellés & bridés , & par chacun un Domestique Nègre pour l'usage des Officiers qui en ont usé comme de leur propriété. — Le 20 , nouvelle proclamation qui ordonnoit à tous les Etran-

gers de se tenir prêts à être embarqués à cinq heures du soir, pour être envoyés chez leurs Nations respectives. Cet ordre fut encore suspendu. — Le 21, tous les Américains, auxquels il avoit été ordonné le 8 de se rendre dans un même lieu pour être embarqués, le furent en qualité de prisonniers. — Le 22, on publia une autre proclamation qui enjoignoit à tous les Négocians de produire leurs Livres de Correspondance, ainsi que leurs Lettres originales, & à tout Etranger d'apporter un certificat du temps qu'il étoit dans l'Isle. — On publia aussi une défense à toute personne de vendre aucunes marchandises de quelque espèce que ce fût, ni vivres, excepté du pain, sans un ordre du Général. — Pendant toutes ces proclamations & défenses, les Anglois firent embarquer toutes les denrées qui étoient sur la baye & dans les magasins, tous les cordages, toiles à voile, ainsi que tout ce qu'ils ont trouvé de convenable pour les troupes de terre. — Enfin, ils firent proclamer une Ordonnance qui enjoignoit de dresser l'état de tous les vivres qui se trouvoient dans l'Isle, & du temps qu'ils y étoient arrivés. — Les Généraux accordèrent aux François, mais à leurs frais & dépens, un Parlementaire pour partir le 24. Mais ils leur refusèrent des vivres, & néanmoins lorsqu'ils furent rendus à bord du Parlementaire, le Commissaire Général leur envoya un tierçon de biscuit & un baril de bœuf. — Un Conseil de guerre prononça la confiscation générale de toutes les marchandises qui pouvoient être dans l'Isle. — Les Anglois ont regardé probablement sur ce pied les maisons. Ils commençoient à démolir celles de bois pour les porter à Sainte-Lucie & à la Barbade — MM. Carrère & Candau, Négocians, présentèrent requête à l'Amiral Rodney au nom des Négocians François pour obtenir le même traitement qu'ont éprouvés les habitans de la Grenade pris à discrétion. Cette requête est restée quelque temps sans réponse ; ensuite on y a répondu par une défen-

se à tous particuliers de transporter des effets d'une maison à une autre ou pour être embarqués, sans avoir une permission du Quartier-maître général de l'armée; & nonobstant cette permission, l'Officier du plus prochain corps-de-garde ne manquoit pas de les visiter & fouiller pour voir s'il y avoit de l'argent ou des marchandises.

Il est arrivé la même chose aux François déjà embarqués sur le Parlementaire, que l'Officier de Marine chargé de la visite de la rade a forcés d'ouvrir leurs malles, & à qui il a demandé s'ils n'avoient point d'argent. — L'Amiral Rodney en venant à St-Eustache avoit donné ordre à trois vaisseaux & deux frégates, de suivre & d'attaquer le convoi Hollandois de 24 voiles, convoyé par le vaisseau le *Mars*, commandé par le Contre-Amiral Kereuil, parti le premier Février de St-Eustache. Ce convoi a été joint par les trois vaisseaux Anglois qui s'en sont emparés après un combat d'une heure contre le vaisseau de guerre. Le Contre-Amiral Hollandois a été tué dans cette action. — Les Anglois ont trouvé environ 180 navires dans la rade de St-Eustache, & la frégate du Capitaine Billand; le vaisseau le *Mars* de 74, & les 24 voiles sous son escorte forment l'ensemble des voiles enlevées à St-Eustache. — Toutes les probabilités se réunissent à faire estimer que malgré leurs rigoureuses recherches les Anglois n'ont pas fait une grande capture en argent. Il y en avoit peu dans le moment de leur conquête; mais ce qu'ils ont pris en effets, tant à terre que sur mer est inappréciable, autant par la valeur considérable des objets, que par les dissipations infinies qui résultent d'un semblable désastre.

Nos ennemis ne nous avoient pas donné l'exemple de cette conduite, après la prise de la Dominique, de St-Vincent & de la Grenade; outre le blâme général qu'elle

nous attire , nous sommes exposés à des représailles fâcheuses , si , comme nous leur en avons donné le droit , ils veulent l'imiter. La supériorité actuelle de l'Amiral Rodney aux Isles , ne peut pas durer long-tems ; l'escadre Françoisse , sous les ordres de M. le Comte de Grasse , en route depuis le 22 Mars , avance vers sa destination. Son arrivée changera la face des affaires. Il nous fera changer de rôle ; il nous forcera de rester sur la défensive , & pendant ce tems , il pourra tenter quelque entreprise. Nos Négocians sont fort alarmés sur la manière dont les François traiteront leurs conquêtes ; ils se rappellent avec reconnoissance les ordres donnés par S. M. T. C. au sujet de la Grenade. Oseront-ils lui adresser de nouveau des Requêtes , auxquelles l'Amiral Rodney a fait d'avance la réponse ? Les plaintes se renouvellent contre notre Ministère , qui a autorisé les pillages dont notre flotte s'est rendue coupable , & qui n'a pas écouté les représentations qui lui ont été faites à cet égard. Il n'a pas d'autres moyens de faire cesser ces plaintes , qu'en mettant en sûreté les Isles que nos ennemis peuvent menacer ; mais pour les mettre en état de défense , il faut renforcer notre flotte dans ces parages ; & nous avons besoin de tant de vaisseaux par-tout , que nous sentons l'impossibilité d'en envoyer nulle part autant qu'il seroit nécessaire.

Pendant que nos affaires paroissent dans un état désespéré dans l'Amérique septentrionale & les Indes occidentales, nous ne les voyons pas sur un meilleur pied dans les Indes orientales. Toutes les nouvelles fâcheuses qui s'étoient répandues se sont confirmées. Aux détails que nous avons donnés dans le dernier supplément nous joindrons ceux ci extraits de nos papiers.

Les Puissances qui ont réuni leurs forces dans l'Inde pour punir les Anglois des nombreuses infractions qu'ils ont faites aux Traités, & pour réprimer la rapacité & la perfidie des Employés de leur Compagnie, sont les Marattes sur la côte de Malabar, Hyder-Aly, aussi sur cette côte & dans le Carnate, le Soubah du Décan, le Rajah de Biran, & Madjist-Can. — Dès le mois de Juillet, leurs troupes combinées formant une armée de cent mille hommes, savoir soixante mille de cavalerie & quarante mille d'infanterie, portèrent leurs ravages dans les districts de Tanjour, de Porto-Novo, de Pondichery, de Saint-Thomas-du-Mont, aux portes mêmes de Madras. Lorsque le Prince Péar, fils d'Hyder-Aly, attaqua le Col. Bailhe, ce Colonel avoit déjà été forcé par Hyder-Aly d'évacuer le district de Guntoor. — Avant d'envoyer le Chevalier Coote à Madras, le Conseil de Bengale avoit ordonné au sieur Whitehil, Président du Conseil de Madras, de faire en sorte de détacher le Soubah du Décan de l'alliance d'Hyder-Aly, & de lui remettre à cet effet le district de Guntoor; mais le sieur Whitechik ne jugea point que cet ordre fût pour lui une autorité suffisante, & le suprême Conseil de Bengale informé de sa résistance, chargea le Chevalier Coote de l'interdire, & donna sa place au sieur Charles Smith. — La Trésorerie de Bengale

étant

étant épuisée, il y avoit été ouvert un emprunt à 8 pour $\frac{1}{2}$, mais il avoit beaucoup de peine à se remplir, & le crédit de la Compagnie étoit si bas qu'on préféreroit de placer son argent à 5 pour $\frac{1}{2}$, plutôt que de le lui confier. — Ce fut l'infanterie de Myfore, pays appartenant à Hyder, qui attaqua le Col-Baillie le 10 Septembre. — Hyder-Aly regardoit le combat de dessus son éléphant; un Officier Anglois, d'artillerie, le pointa cinq fois sans réussir à le toucher. Après l'action, le Lord Maclead envoya un Parlementaire à Hyder-Aly pour le prier de lui faire rendre sa commission qui avoit été prise avec son bagage. Le fier Indien lui fit faire cette réponse : « On ne peut point promettre de faire rendre le papier » dont il s'agit, ce seroit peine perdue de le » chercher dans une armée de 100,000 hommes ». si cet Indien eût poursuivi sa victoire, il auroit taillé en pièces toute l'armée du Général Munro. C'étoit un spectacle tout nouveau pour cette partie du monde de voir une armée d'Européens si nombreuse & de si belle apparence fuir devant une armée de Noirs. Ce sera une tache éternelle sur les armes angloises. — Depuis la défaite, le Lord Maclead & le Général Munro ne se sont plus parlé.

« Le 14 Septembre, le Général Munro se renferma dans le Fort Saint-George, après avoir évacué successivement Sanportez de Conjeveram & le Fort du Mont St-Thomas. — Après la prise d'Arcate, Hyder-Aly défendit le pillage sous les peines les plus rigoureuses, & laissa aux Officiers des revenus du Nabab, leurs fonctions & leurs caisses. Quelques-uns de ses soldats ayant passé ses ordres, il leur a fait couper la tête dans la place publique. — Le 9 Novembre, Hyder-Aly après avoir pris Arcot, s'étoit avancé à Conjaveram, d'où le Chevalier Munro étoit délogé le 10 Septembre, sur la nouvelle de la défaite du Colonel Baillie. —

5 Mai 1781.

b

On se flatte qu'il sera difficile à Hyder-Aly de prendre les Villes de Madras , & de Tanjour , qui sont les mieux fortifiées de l'Inde. — La Mousson qui a commencé aussi-tôt après l'arrivée du Chevalier Coote à Madras , ne lui permettra point d'agir de plusieurs mois. On sera longtems dans l'impatience d'apprendre ce qu'il aura pu faire pour réparer la disgrâce des armes Angloises. — On cherche à justifier le Chevalier Munro , sur ce que , malgré ses instances réitérées , le Conseil n'avoit point fait fortifier les défilés de Canavi , qui sont les thermopyles du Carnate , ce qui étoit le seul moyen de garantir ce Pays des incursions soudaines de Hyder-Aly , dont les intentions hostiles pouvoient se remarquer depuis plusieurs mois. Il auroit été possible de l'arrêter en cet endroit avec une poignée de troupes pendant un tems considérable , & jusqu'à ce que les armées eussent été rassemblées. — En Avril 1780 , les Marattes avoient fait un désert de tout le pays aux environs de l'armée du Général Goddar sur la côte de Bengale. Les Niads & les Cottiores , Peuples tributaires d'Hyder-Aly , & qui habitent près de Tillichery , avoient retenu & saisi à Mutingar , un navire Anglois appelé le *Betscy* , qui venoit y charger du poivre. Ce Prince Indien faisoit construire 12 vaisseaux de guerre dans ses ports d'Anore & de Mangalore , il y en avoit un de 50 canons prêt à être lancé à Anore. — On parle d'une nouvelle escadre pour l'Inde , qui sera d'un vaisseau de 74 , deux de 64 , & deux fortes frégates. Ils auront sous leur convoi quatre des vaisseaux de la Compagnie qui sont prêts. Le reste de la flotte pour l'Inde ne partira que dans le mois de Juin.

On dit que le Lord North a déclaré positivement au Comité des Directeurs de la Compagnie des Indes , avec lesquels il

à eu en dernier lieu de fréquentes conférences, que son dessein n'étoit pas de prolonger leur chartre par-delà 14 ans.

La Cour a reçu le 18 un Courier dépêché par le Sieur Harris, Ministre Plénipotentiaire à Pétersbourg. Tout ce qui se dit de plus positif sur le contenu de ces dépêches, c'est qu'elles sont très-importantes & décisives pour le parti que prendra la Russie. S'il faut en croire des nouvelles de Hollande, les Puissances du Nord se préparent à soutenir la République, en remplissant les engagements contractés par la Neutralité armée. Il se forme même sur le Continent des liaisons qui peuvent avoir des suites fâcheuses pour nous. On peut rapporter ici à cette occasion le langage d'un Prince qui a une très-grande influence sur terre. Quelques-uns de nos Armateurs avoient saisi des navires de ses sujets; on trouvoit mille prétextes pour ne pas les relâcher; & ce Prince écrivit, dit-on, directement au Roi d'Angleterre: *V. M. aura la bonté de payer les frais causés aux propriétaires de tel & tel vaisseau, suivant le compte que je vous envoie; au défaut de quoi, vous ne trouverez pas mauvais que je tire sur vous une lettre à vue sur l'Electorat d'Hanovre.*

On croit que le Parlement sera prorogé avant le jour anniversaire de la naissance du Roi, qui arrive le 4 Juin.

S. M. a ordonné que les Journaux du Capitaine Cook fussent remis à sa veuve, pour être imprimés à son profit.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 1er. Mai.

LE 22 du mois dernier, LL. MM. & la Famille Royale, ont signé le contrat de ma-

riage du Vicomte de Vaudreuil, Capitaine au Régiment Dauphin Dragons, avec Mademoiselle de Caraman, & celui du Comte de Gand, Comte du St Empire Romain, Colonel en second du Régiment de Picardie, avec Mademoiselle de Vogüé.

Le même jour le Marquis d'Apchon, Maître de Camp, Commandant du Régiment d'Aunis, prêta serment entre les mains du Roi pour la Lieutenance générale de la Province de Bourgogne au Comté du Maçonnois, vacante par la mort du Marquis d'Entragues.

De P A R I S , le 1^{er}. Mai.

L'ESCADRE de M. la Motte-Piquet est partie de Brest le 25 à une heure après midi avec un très-bon vent frais du N. E., elle est composée des vaisseaux suivans :

L'*Invincible*, 110 canons; le *Bien-aimé*, l'*Actif*, de 74; le *Hardi*, le *Lion*, l'*Alexandre*, de 64; la *Néréide*, la *Sibylle*, de 32; le cutter la *Levrette*, de 18; le longre le *Chasseur*, de 12. — Les vaisseaux en armement dans ce port sont la *Bretagne*, le *Royal-Louis*, le *Terrible*, de 110 canons; le *Triomphant*, de 80; le *Robuste*, le *Magnifique*, le *Zodiaque*, le *Tendant*, le *Guerrier*, le *Protecteur*, de 74; le *Dauphin-Royal*, de 70; l'*Indien*, de 64.

On a reçu par la voie d'Espagne des nouvelles de M. de Monteil, & d'autres non moins intéressantes de l'isle de St-Domingue par une frégate arrivée à Bilbao. M. de Solano & M. de Monteil ont dû quitter la Havanne le 19 Février, emmenant 16

ou 18 vaisseaux de ligne & quelques frégates. Ceux qui envoient cette escadre dans l'Amérique septentrionale, se moquent de ceux qui la font remonter aux îles du Vent. Ils pourroient bien prendre le change les uns & les autres; car il est difficile d'imaginer que M. de Solano veuille ainsi s'éloigner du trésor considérable arrivé heureusement de la Vera-Cruz à la Havanne. Peut-être ces escadres combinées vont-elles seulement croiser, & ne quitteront pas les îles sous le vent.

Les nouvelles de Saint-Domingue portent que 2 vaisseaux de ligne ennemis & 2 frégates, qui, depuis l'absence de M. de Monteil, avoient établi leur croisière à la tête de l'île, ont enlevé le *Mangard* & le *Franklin*, deux bâtimens qui alloient du Mole St-Nicolas au Port-au-Prince, & n'avoient pas leur chargement. Le convoi de la Martinique a échappé à ces croiseurs, en gagnant la côte du Sud, où ils sont arrivés au nombre de 43; le 44^e. ayant mouillé à Jacmaïne. Ils ont trouvé aux Cayes St-Louis l'*Actionnaire*, qui y étoit retenu depuis le départ de M. de Monteil. 60 navires devoient se rassembler au Mole St-Nicolas, & repartir à la fin de Février pour l'Europe, sous l'escorte d'une seule frégate & d'une corvette. M. de Monteil n'étant pas encore de retour pour les accompagner, & ces navires marchands ne pouvant s'arrêter plus long-tems dans ce port, ce départ étoit devenu nécessaire, malgré les risques qu'il y avoit à courir.

La frégate la *Cybelle*, partie le 5 de la Guadeloupe, est arrivée à Brest le 18 Avril au matin. Suivant son rapport les colonies

sont en bon état, l'Amiral Rodney, lors de son départ, étoit encore à St-Eustache occupé à rassembler son butin & à dépouiller les habitans. Il avoit envoyé une frégate à la Désiderade, afin que ses subalternes pussent piller à leur tour; mais ils n'ont pas été aussi heureux que leur chef. La frégate, après avoir nettoyé la plage avec quelques volées, mit 40 hommes à terre pour recevoir les soumissions de l'isle. On les laissa avancer, & il n'eurent pas fait 300 pas, qu'ils furent entourés par un piquet de nos troupes & forcés de mettre bas les armes. La frégate ne les voyant pas revenir, s'éloigna une heure après.

On a reçu les nouvelles suivantes de New-Port en date du 12 Février.

» M. Destouches vient de faire sortir l'*Eveillè*, vaisseau de guerre de 64 canons, excellent voilier, & 2 frégates, dont l'une est la *Surveillante*, & l'autre la *Gentille*. On dit que ce vaisseau & les deux frégates ont pour objet d'aller brûler un vaisseau de guerre de 50 canons, & une quarantaine de bâtimens, qui ont transporté dans la baie de Chésapeak M. Arnold, avec 3000 hommes. S'ils réussissent, les Américains qui marchent de leur côté sur la même baie, auront beau jeu pour prendre un ennemi qu'ils ont tout lieu de détester. — Le 24 Février. L'*Eveillè* & les deux frégates sont rentrés sans pouvoir exécuter leur projet. Arnold avoit eu le tems de s'enfoncer dans la rivière avec ses transports. La *Surveillante* ayant voulu y pénétrer, a touché de façon qu'on a été obligé de lui ôter ses canons pour la dégager. En revenant, nos vaisseaux n'ont pas

perdu tout-à-fait leur tems ni leurs peines. Ils ont d'abord pris le *Romulus*, de 50 canons, ont brûlé un corsaire, & en ont amené cinq ou six. Le *Romulus* est un fort bon vaisseau, mais un peu fatigué, parce qu'il tient la mer depuis quatre ans. — *Le premier Mars.* La frégate l'*Astée*, commandée par M. de la Peyrouse, est arrivée à Boston le 25 du mois dernier, après 61 jours de traversée; elle a à bord huit millions. — *Le 6 Mars.* Toute notre flotte, & même le *Romulus*, que nous avons pris, se disposent à partir. On dit qu'elle va à la baie de Chésapeak; on a embarqué 1200 hommes de notre armée. C'est M. le Baron de Viomesnil qui commande ce Corps. M. le Marquis de Laval & M. le Vicomte de Noailles commanderont les Chasseurs & les Grenadiers; M. Coleau marche comme Aide-Maréchal-de-Logis; M. de Menonville, comme Aide-Major général; & M. Blanchart, comme Commissaire principal des Vivres. — M. Washington est arrivé ce matin. C'est un homme dont la figure est superbe, & le maintien fort noble. Il a reçu tous les honneurs qu'on lui a rendus comme Maréchal de France, avec modestie & avec dignité. On diroit que c'est un Sage qui revient de la terre; en vérité, à sa sérénité, personne ne se douteroit qu'il est l'ame & le soutien d'une guerre aussi difficile. — Il a dit que M. de la Fayette marchoit avec 1500 hommes, pour joindre 3500 hommes de milices qu'on assembloit dans la Pensylvanie & le Maryland. Il paroît qu'on espère mettre Arnold entre les François & les Américains. Ce projet, dit-on, est très bien combiné, & on espère qu'il réussira. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos troupes sont de la meilleure volonté, qu'elles ont la plus grande confiance dans M. le Baron de Viomesnil qui, au moyen des garnisons répandues sur les vaisseaux, se trouvera commander 2000 braves gens. — *Le 8 Mars.* Notre flotte est

partie aujourd'hui , l'avant-garde est sortie à trois heures ; mais l'arrière-garde n'a pu la suivre qu'à 5 , parce que le *Fantafque* , qui avoit touché un peu , a été obligé d'attendre la grande marée pour le remettre à flot. — Pour remplacer les troupes qui sont parties , on a fait avancer 1700 hommes des milices du pays ; le Général Lincoln , qui a défendu Charles-Town , les commande. — *Le 10 Mars.* La flotte Angloise a paru aujourd'hui , composée de 7 vaisseaux & deux frégates ; elle a fait voile & suivi la même route que la nôtre ; mais on croit qu'elle arrivera trop tard , & que M. Destouches sera entré dans la baie de Chésapeak , & aura mis nos troupes à terre avant qu'il ait été joint par l'ennemi. Il pourroit bien se faire que le débarquement fait , M. Destouches cherchât à se mesurer avec les Anglois. S'ils ont un vaisseau à trois ponts , nous en avons un de plus qu'eux , sans compter le *Fantafque* , armé en flûte , qui , dans un besoin , pourroit se mettre en ligne , ou défendre du moins nos bâtimens de transport contre les attaques des frégates ennemies.

On vient de nous adresser la lettre suivante , que nous nous empressons de transcrire.

„ Vous avez présenté , M. , dans le Journal du 31 Mars dernier , le résultat de la liste de la Marine Britannique , qu'on trouve dans *l'Etat Militaire , Naval , Nobiliaire , Ecclésiastique , Civil & Particulier de la G. B.* Vous avez souvent observé que les listes Angloises sont fort exagérées. J'ai fait des recherches particulières sur cette Marine , & le tableau suivant , que j'ai l'honneur de vous adresser , qui peut servir d'explication & d'*errata* à cette liste , fera sans doute plaisir à vos Lecteurs.

Vaisseaux.

Le *L'Alcide* de 74, de l'Escadre de Rodney, vieux vaisseau pris sur les François en 1755. Le *L'Achille* de 60, vieux vaisseau hors de service. Le *L'Adamant* de 50, de l'escadre d'Arbuthnot, endommagé par l'ouragan du 28 Janvier dernier. Le *L'Asia* de 64, revenu de l'Inde au mois de Janvier dernier, a besoin de fortes réparations. Le *L'Amérique* de 64, de l'escadre d'Arbuthnot, endommagé par l'ouragan du 28 Janvier dernier. Le *L'Arroan* de 75, vieux vaisseau hors d'état de service. Le *Le Barfleur* de 90, de l'escadre de Rodney, vieux vaisseau. Le *Le Bedford* de 74, de l'escadre d'Arbuthnot, endommagé par l'ouragan du 28 Janvier dernier. Le *Le Bleinheim* de 90, hors d'état de servir. Le *Le Boyne* de 70, n'est que de 68, revenu des Isles, a besoin de réparations. Le *Le Burford* de 70, de l'escadre de Lughes, n'est que de 64. Le *Le Belle-Iste* de 64, revenu de l'Inde au mois de Janvier dernier, a besoin de fortes réparations. Le *Le Berwick* de 74, revenu de la Jamaïque en mauvais état. Le *Le Bristol* de 50, revient avec le convoi de la Jamaïque. Le *Le Cambridge* de 80, vieux vaisseau. Le *Le Calladen* de 74, de l'escadre d'Arbuthnot, jetté à la côte & entièrement perdu le 28 Janvier dernier. Le *Le Conqueror* de 74, revenu des Isles, a besoin de réparations. Le *Le Conquistador* de 60, est un vaisseau de garde. Le *La Défense* de 64, de l'escadre de Darby, est de 74. Le *Le Dragon* de 74, vieux vaisseau, hors de service. Le *La Diligente* de 70, vaisseau de garde, (prise Espagnole). Le *Le Dreadnought* de 60, vieux vaisseau hors de service. Le *Le Dunkerque* de 60, est un vaisseau de garde. Le *L'Egmont* de 74, revient avec le convoi de la Jamaïque. Le *L'Elizabeth* de 74, usé de service. Le *L'Essex* de 64, vieux vaisseau hors de service. Le *Le Foudroyant* de 74, de l'escadre de Darby, est de 80. Le *Le Firme* de 60, vieux vaisseau hors de service. Le *Le Fame* de 74, hors d'état de

servir, avoit été déjà condamné comme tel à Sainte-Lucie. Le *Grafton* de 74, revient avec le convoi de la Jamaïque. L'*Hercule* de 74, vieux vaisseau hors de service. Le *Héro* de 74, de l'escadre de Jonhsthone, vieux vaisseau. Le *Jersey* de 60, sert d'hôpital. Le *Kent* de 74, vieux vaisseau, hors de service. Le *Lenox* de 74, vaisseau de garde en Irlande. Le *Lyon* de 64, de l'escadre de Darby, usé de service. Le *Mars* de 74, vieux vaisseau, sert pour les prisonniers. Le *Magnificent* de 74, revenu des Isles, a besoin de réparations. Le *Modeste* de 64, vieux vaisseau, hors de service. Le *Medway* de 64, de l'escadre de Darby, usé de service. Le *Monmouth* de 64, de l'escadre de Jonhsthone, usé de service. Le *Monarca* de 70, vaisseau ruiné à Plymouth. Le *Neptune* de 90, est en reconstruction. L'*Ocean* de 90, de l'escadre de Darby, étoit ci-devant un vaisseau de garde. L'*Oxford* de 70, vieux vaisseau servant d'hôpital. La *Princess-Amelie* de 80, vaisseau ruiné à Plymouth. Le *Prince-of-Wales* de 74, usé de service. Le *Prothée* de 74, n'est que de 64, vieux vaisseau. Le *Raisonnable* de 74, n'est que de 64. Le *Royal-William* de 84, vieux vaisseau. La *Revenge* de 64, vieux vaisseau. Le *Rippon* de 60, revenu de l'Inde, a besoin de fortes réparations. La *Santa-Margaretà* de 70, hors de service. La *Sainte-Anne* de 64, vieux vaisseau, hors de service. Le *Saint-Albans* de 64, de l'escadre de Darby, usé de service. Le *Stirling-Castle* de 64, s'est ouvert la nuit du 9 Octobre 1780, sur les Cayes d'Argent, à la Jamaïque. Le *Téméraire* de 74, vaisseau de garde. Le *Trident* de 64, revient avec le convoi de la Jamaïque. Le *Thunderer* de 74, péri à la Jamaïque en 1780. Le *Tyger* de 74, vieux vaisseau, hors de service. Le *Warpite* de 74, vieux vaisseau. L'*Yarmouth* de 64, revenu de l'Amérique Septentrionale, a besoin de réparations.

Frégates.

L'*Andromède* de 28 , périe en Amérique au mois d'Octobre 1780. L'*Actéon* de 44 , vient de partir pour l'Amérique. L'*Artois* de 44 , étoit ci-devant un corsaire de l'Orient. L'*Alcmena* de 28 , n'est que de 26 (aux Isles) sans nouvelles. La *Blonde* de 32 , perdue en Amérique en 1780. La *Blanche* de 36 , n'a que 32 (aux Isles) sans nouvelles. La *Danaë* de 32 , n'a que 26 , vieille frégate. Le *Dromedari* de 30 , sert de vaisseau de garde. Le *Diamant* de 32 , perdue à la Jamaïque en 1781. La *Ellis* de 28 , n'est qu'un sloop de 18. L'*Endimion* de 44 , revient avec le convoi de la Jamaïque. Le *Déal-Castle* de 24 , à la Jamaïque , sans nouvelles depuis l'ouragan. La *Fortunée* de 42 , n'est que de 32. Le *Fox* de 32 , parti pour l'Amérique avec un convoi , au mois de Février dernier. Le *Hussar* de 32 , périe en 1780 en Amérique Septentrionale. Le *Laurel* de 28 , périe en Amérique au mois d'Octobre 1780. Le *Lanceston* de 44 , hors de service. La *Licorne* de 32 , de l'escadre de Rodney , vieille frégate. Le *Lowestoff* de 32 , revient avec le convoi de la Jamaïque. Le *Monsieur* de 36 , de l'escadre de Darby , étoit ci-devant un corsaire de Granville. L'*Oiseau* de 32 , n'est que de 26. Le *Phenix* de 44 , brisé le 4 Octobre 1780 , sur la côte de Cuba , en Amérique. La *Pallas* de 36 , n'est que de 32. Le *Pegasus* de 28 , parti pour l'Amérique. La *Prudente* de 36 , n'est que de 32. Le *San-Carlos* de 44 , bâtiment armé de l'escadre de Jonhstone. La *Syren* de 24 , périe en Irlande en 1780. Le *Scarborough* de 20 , à la Jamaïque , sans nouvelles depuis l'ouragan. L'*Ulysse* de 44 , endommagé par ledit ouragan. L'*Unicorne* de 28 , prise en Amérique en 1780 , par l'escadre de M. le Chevalier de Monteil.

Sloops.

L'*Alligator* de 14 , échoué à la côte de Tan-

nes en Octobre 1780. Le *Beaver* de 14, perdu en Amérique en 1780. Le *Beavers-Prize*, le *Barbadoës* & le *Caméléon*, tous les trois de 14, à la Jamaïque, sans nouvelles depuis long-tems. Le *Drak* de 14, pris par *Paul-Jones*. Le *Dugué-Trouin* de 14, ci-devant corsaire du Havre. L'*Echo* de 18, naufragé en Février 1781. La *Fortune* de 14, prise en Amérique en 1780, par l'escadre de M. le Comte de Guichen. La *Fairi* de 14 canons, étoit de 18, prise le 9 Janvier 1781, par la frégate corsaire *Madame*, de Grandville. Le *Kite* de 12, est un Cutter. Le *Liveli* de 12, pris en 1779 par les Américains. Le *Port-Antonio* de 12, pris en Amérique en 1779. Le *Ranger* de 8, pris en 1780 par les François. Le *Rover* de 14, pris en Amérique par les François en 1780. Le *Sauvage* de 14, perdu près de Louisbourg en 1778. Le *Rattlesnake* de 12, est un Cutter. Le *Shark* de 14, péri en 1780 en Amérique. Le *Swift* de 14, pris dans l'Amérique Septentrionale. Le *Distor* de 14, à la Jamaïque, sans nouvelles depuis l'ouragan.

Bâtimens armés.

La *Charlotte* de 20, ci-devant Corsaire de Dunkerque,

Cutters.

Le *Hope*, pris le 25 Janvier 1780, par le Corsaire le *Dugué-Trouin*, du Havre. Le *Lurk* péri en 1780 près Jersey. Le *Nilble*, perdu le 11 Février 1781, près Pergames, chargé de dépêches pour Gibraltar. Le *Sphrigtly*, pris par les François en 1779. Le *True-Briton*, pris en Décembre 1780, par le Corsaire le *Bougainville*, de Saint-Malo.

Brûlots.

L'*Infernal*, perdu en Janvier 1781, sur les Eguilles, en rentrant à Spithead.

Bâtimens en construction.

Le *Bombai-Castle* de 74 canons. Le *Caruelis* de

74; le *Gange*, de 74. Ces Vaisseaux sont donnés par la Compagnie des Indes. La *Repulse* de 64, est de l'Escadre de Darby. La *Junon* de 32 est en croisière dans les mers d'Allemagne.

Le 23 Avril dernier, la Cour est partie pour Marly, où elle restera un mois; Monseigneur le Comte & Madame la Comtesse d'Artois ont dû s'y rendre de Choisy. Monseigneur le Duc d'Angoulême, en quittant ce Château se rendra à celui de Beauregard près de Versailles, qui appartient au Marquis de Seran son Gouverneur.

Le Parlement a rendu le 10 Mars dernier un Arrêt qui confirme une Sentence portant condamnation d'amende contre un Curé pour avoir fait une inhumation dans l'Eglise de sa Paroisse contre les dispositions de la Déclaration du 10 Mars 1776, & ordonne l'exécution de cette Déclaration.

On vient de publier de *Nouvelles Observations sur le Rob Anti-Syphillitique du sieur Laffeteur*. L'Auteur y démontre d'une manière effrayante, & par l'autorité même des Médecins les plus célèbres, les inconvéniens & les dangers du mercure; il y met en opposition les cures les plus intéressantes, opérées par le Rob, sous les yeux de Médecins éclairés, & finit par inviter les Gens de l'Art à lui adresser tous les ma'ades incurables par le mercure, tels que les femmes grosses, les enfans, les sujets manqués une ou plusieurs fois, & ceux enfin chez lesquels le virus vénérien se trouve compliqué avec le virus scorbutique; il s'engage à les guérir radicalement, ou à perdre une somme de 300 livres, qu'il offre de déposer avant de commencer le traitement. — L'Auteur a pris dans cet Ouvrage un ton

qui répond parfaitement à la marche qu'il a tenue en proposant au Gouvernement d'approuver son remède, & qui l'un & l'autre le distinguent beaucoup de la foule des *Guérisseurs* à secret dont les cures sont aussi incertaines que le moyen qui les opère est obscur. C'est d'après ces considérations que le Ministre de la Marine a ordonné qu'il fût ajouté de ce remède aux médicamens dont la caisse de Chirurgie des Vaisseaux du Roi est composée, pour le traitement des maladies de ce genre qui se déclareront en mer. Le sieur L'affecteur demeure à Paris, rue de Bondy.

M. Messier, Astronome de la Marine, observe depuis le 15 Avril dernier une nouvelle comète que M. Maskelyne, Astronome Royal d'Angleterre lui avoit annoncée ainsi.

» On voit actuellement une étoile de cinquième à sixième grandeur, qui a un mouvement & des caractères singuliers, ressemblant à une planète qui auroit 4 à 5 secondes de diamètre, d'une lumière blanchâtre & brillante comme celle de Jupiter. Les nuits du 3 au 5 Avril, l'ascension droite de cet astre étoit de 84 degrés 23 minutes 35 secondes, & sa déclinaison 23 degrés, 34 minutes, 14 secondes boréales. Son mouvement étoit de 2 minutes en ascension droite par jour, & celui de déclinaison presque nul. — Par une seconde lettre, il paroît que ce nouvel astre a été découvert à Bath, par M. Hertfthel, amateur d'Astronomie. — Cette comète étoit d'autant plus difficile à découvrir, d'après la position rapportée ci-dessus, qu'elle ne porte avec elle aucuns caractères distinctifs des comètes, qu'elle ne ressemble à aucune de celles que M. Messier avoit observées au nombre de 18, & qu'il étoit aisé de la confondre avec les étoiles voisines, M. Messier l'a reconnue le 15 de ce mois;

le 23 il en détermina la position ; à 8 heures , 29 minutes 33 secondes du soir , tems vrai , elle avoit d'ascension droite 85 degrés , 9 minutes , 48 secondes , & de déclinaison boréale , 23 degrés , 35 minutes , 26 secondes ; son mouvement suit l'ordre des signes. — Ce nouvel astre est remarquable par sa lumière brillante , qui cependant est un peu mate & blanchâtre , telle que Jupiter paroît l'avoir dans les lunettes ; quant à présent , on n'y voit aucune trace de chevelure , ni de queue , & en cela elle diffère de toutes les comètes. — On ne peut rien dire de la nature de ce nouvel astre , si ce n'est qu'il est bien digne d'être suivi & observé par les Astronomes α.

De BRUXELLES , le 1er. Mai.

LES effets précieux de feu S. A. R. le Duc Charles de Lorraine se vendront publiquement à Bruxelles , du 21 de ce mois au 27 du mois prochain. Le catalogue qui en a été fait se distribue chez les principaux Libraires de l'Europe , à Bruxelles chez M. de Boubers , Imprimeur-Libraire , rue d'Asfaut , qui se chargera de toutes les commissions qu'on voudra lui donner à ce sujet , & à Paris chez M. Delalain l'aîné , rue St Jacques.

Les Propriétaires & Armateurs du navire marchand le *St-George* , ont présenté aux Etats-Généraux une Requête dont voici la substance.

α Ce vaisseau , & un second , nommé l'*Harmonie* , revenant de Smyrne en Europe , ont été pris par deux corsaires Anglois , ainsi que plusieurs autres bâtimens Hollandois dans la Méditerranée , tandis qu'il

se trouvoit à Livourne un vaisseau de ligne & 2 frégates de leur nation , sous les ordres du Contre-Amiral Binkes. Cette petite escadre destinée , sans doute , à la protection du commerce , avoit laissé les capteurs conduire les deux prises de Gaète & de Civita-Vecchia ; où on n'avoit pas voulu les admettre , parce qu'ils viennent d'une place suspecte de contagion , à Livourne , sans sortir du port , ni faire la moindre démarche pour les reprendre , lorsqu'elles avoient la certitude qu'elles ne pouvoient lui échapper si elle l'avoit voulu. Les plaignans n'attribuent la perte de leur navire , ainsi qu'il conste par les preuves jointes à leur requête , qu'à la négligence des Commandans des trois vaisseaux de guerre ; négligence dont les motifs paroissent impénétrables ; ils supplient L. H. P. de les indemniser , ou de prendre telles mesures qu'elles jugeront convenables. Leur requête fortement appuyée par une lettre des Directeurs du Commerce , sera prise en considération par les Etats de la Province de Hollande , de concert avec les Députés de l'Amirauté ».

Les Commissaires de L. H. P. sont convenus , à Amsterdam , avec des Constructeurs particuliers pour construire trois vaisseaux de ligne , au prix de 410,000 florins pour la carcasse de ces navires , outre une prime de 500 florins pour chaque semaine que le vaisseau sera prêt avant le terme fixé d'un an. La même condition a lieu à Rotterdam ; le prix , pour un vaisseau de 72 & un autre de 60 à construire dans dix mois , a été réglé à 380,000 florins.

Il est toujours question ; en Hollande , d'augmenter les troupes de terre ; suivant

le plan arrêté, cette augmentation doit être de 17 à 18 mille hommes, dont un tiers sera destiné pour le service de la Marine, partagé en compagnies, & réparti entre les collèges des Amirautes respectives. C'est du côté de la mer que l'attention devoit principalement se porter, & les efforts être plus prompts. C'est ce que l'on conseille sur-tout dans le *politique Hollandois*, feuille périodique qui paroît toutes les semaines, & dont nous extrairons le passage suivant, pour donner une idée du ton qui y règne, & des dispositions actuelles des esprits dans les Provinces-Unies.

» Si quelques-unes de vos démarches, y dit-on au Stathouder, ont inspiré des soupçons, il ne faut s'en prendre qu'à ces lâches adulateurs qui égarent les meilleurs Princes; ils vous ont dit & ils vous diront que vous ne pouvez vous fier qu'à des étrangers, qui ne dépendront que de vous, que votre gloire consiste à commander de nombreuses légions; qu'il ne faut pas permettre aux Citoyens de s'exercer aux armes, & que le maintien de votre pouvoir dépend d'une Cour étrangère. Ils trompent & vous & l'Etat. Ils vous font perdre l'affection de vos Concitoyens qui sont le plus ferme appui de votre puissance. Cette puissance ne consiste pas à accumuler les prérogatives. Plus elle s'élève plus elle est en péril. Toute puissance excessive devient suspecte aux Bataves. Jetez les yeux sur le peuple. Il a toujours été porté pour les Stathouders, tant que leur puissance faisoit une juste & heureuse balance avec celle des corps Aristocratiques. Il seroit difficile de trouver dans la classe nombreuse du peuple un seul homme qui ne se sente disposé à payer de sa personne, ou de

les moyens , pour venger avec vigueur & célérité les insultes faites à l'Etat. Voilà ce que les flatteurs vous déguiseront. Ce sont eux qui dès le commencement des troubles élevés en Amérique ont arrêté les projets de nos bonnes & vieilles têtes , en faisant proposer une augmentation de troupes dont nous n'avons aucun besoin , au lieu des renforts de marine , que les circonstances rendent nécessaires. Nos ennemis témoins & peut-être instrumens secrets de l'inaction que la diversité des opinions occasionne dans l'Etat , n'ont pas manqué de s'en prévaloir... Prince, le salut de l'Etat & l'amour de tous vos Concitoyens sont dans vos mains , avec l'autorité confiée à vos soins , vous pouvez donner la plus forte impulsion aux opérations nécessaires. C'est à vous qu'il appartient , dans ce péril commun , de réunir tous les partis & tous les intérêts... Qu'on laisse le Frison s'appliquer uniquement à la défense maritime , & que les autres provinces avant de penser à l'augmentation des troupes de terre , commencent par se mettre en sûreté du côté de la mer. On objecte qu'il peut survenir une révolution de circonstances contre laquelle il faut se pourvoir par des enrôlemens puissans. Vos fidèles Frisons répondent que cette révolution de circonstances n'étant donnée que comme un incident éloigné & imprévu , il convient de commencer par se mettre en défense sur mer , où le danger est non-seulement prochain , mais réel & existant... Comment les Anglois se sont-ils trouvés en état de protéger , presque sans troupes réglées , un territoire immense & même de faire trembler l'Europe ? Par l'entretien d'une flotte puissante & nombreuse. Ce moyen n'assurera pas seulement nos côtes , il serviroit encore à protéger notre navigation jusqu'à une certaine hauteur... Il est encore un moyen d'assurer notre dé-

fenſe ſans détourner les reſſources néceſſaires pour la marine : c'eſt l'inſtitution des milices bourgeoiſes, ſur un plan qu'il n'eſt pas difficile de combiner. Nous ne pouvons plus reculer ſans opprobre ou ſans danger. Jamais occaſion ne fut plus favorable pour venger nos longues injures. La plus nombreuſe & la plus ſaine partie de la nation attend, eſpere , demande des réſolutions hardies & vigoureuses. Elles ſe croiroient trahies , ſi des entraves imprévues arrêtoient leur vœu patriotique. Elle a les yeux fixés ſur vous ; que ne doit-on pas craindre de ſon zèle devenu furieux , ſi quelque terrible revers lui faiſoit ſoupçonner qu'on a négligé les précautions néceſſaires pour la défenſe de la patrie ? le moment eſt critique & ſolemnel ; il ne s'agit de rien moins que de fonder votre autorité ſur les baſes inébranlables de l'affection nationale , ou de l'ébranler en donnant occaſion à des ſoupons odieux. Votre grandeur & celle de votre maiſon dépendent du bon ou mauvais ſuccès de cette guerre ; & perſonne ne doute que ce bon & ce mauvais ſuccès ne ſoit entre les mains de celui à qui nous avons confié le crédit le plus étendu ſur les corps politiques, & la plus grande autorité ſur les corps exécutifs.

On lit dans une lettre de Bayonne du 21 Avril : „ Jeudi 12 de ce mois, les Anglois ont introduit à Gibraltar 36 vaiſſeaux de tranſport , ſous la ſeule eſcorte de deux frégates “.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 25 Mars.

Le 24 Avril au ſoir , il a paru une Gazette de la Cour , contenant deux dépêches du Vice-Amiral Arbuthnot au Secrétaire de l'Amirauté. La première , très-longue , eſt datée ſur le *Royal-Oak* , de la baye de Lynne-Haven , le 20 Mars. Elle eſt donnée en entier ; la ſeconde , du 30 Mars , eſt écrite du

même lieu & sur le même vaisseau ; mais elle n'est donnée que par extrait. (Lynne - Haven est en dedans du cap Henri). *Première du 20 Mars.* — Les François voulant tirer avantage du débâlement où étoit l'escadre Angloise , après le coup de vent du 23 Janvier , & de l'absence de l'*Amérique* , de 64 , qui avoit été emporté au large , avoient formé le projet d'attaquer cette escadre , mais ne l'avoient point mis à exécution. Leur projet contre les forces navales employées à coopérer avec le Général Arnold dans la Virginie , devoit être exécuté par l'*Eveillée* de 64 , & deux frégates parties à cet effet de Rhode Island , le 8 Février , & fut abandonné le 19. L'Amiral Arbuthnot dépêcha plusieurs vaisseaux de 50 & de 40 canons pour couper le retour des François. Mais ils y étoient restés trop peu. En sortant des caps de la Virginie , ils prirent le *Romulus* , de 44 canons.

L'Amiral Arbuthnot informe le Chevalier Clinton du plan , concerté entre M. de Rochambeau & le Général Washington , pour défaire Arnold , & marcher contre le Lord Cornwallis. L'embarquement des François de Rhode Island se fait le 5 Mars. Le 8 , ils partent par un vent fort de l'Est. Le 10 , Arbuthnot est informé , par le Général Clinton , que le Général Washington fait des détachemens considérables pour le Sud , mais il ne paroissoit point que le Général Clinton songeât à renforcer le Général Arnold. L'Amiral ordonne toujours au Capitaine de la frégate le *Richemond* de se tenir prêt à convoyer un transport de troupes pour la Virginie.

Extrait de la lettre de l'Amiral sur le combat du 16 Mars.

Le 10 , je m'éloignai avec l'escadre de la côte de Long-Island , & fis route au Sud avec toute la promptitude possible , dans l'espérance de combattre l'ennemi avant qu'il entrât dans Chésapeak , ou de l'y attaquer , si cela étoit praticable. — Le 13 , étant

par 39. 30 de latitude, à quelques lieues de la côte, je parlai à un vaisseau venant de Londres, & allant à New-York, qui avoit vu l'escadre Française la veille (12), un degré au Sud, consistant en 8 gros vaisseaux, 3 frégates & une patache. Je me séparai de ce bâtiment le même soir, & je fis la route que je crus la plus convenable pour l'intercepter. Le même soir, un vent frais de N. O. favorisa extrêmement notre chasse, & nous fit faire beaucoup de chemin. Il semble pourtant par l'évènement que la force du vent a ralenti en proportion la marche de l'ennemi, qui aura mis à la cape pendant sa durée. — Le 16, à 6 heures du matin, l'*Iris* fit signal qu'elle découvroit 5 vaisseaux étrangers dans le N. N. E., & aussi-tôt après que c'étoient de gros vaisseaux faisant route vers les caps de la Virginie, & qu'elle supposoit à la distance de 3 milles. Je conclus que ce devoit être l'ennemi, & en conséquence, je me préparai au combat, en formant la ligne par l'avant, les vaisseaux à une encablure l'un de l'autre allant au plus près. Il venoit frais, & je portai sur l'ennemi, en forçant de voiles. En ce moment, le cap Henri nous restoit au S. O. quart O. à environ quatorze lieues de distance. Le vent étoit à l'Ouest; les François nous restoient au N. N. O. La brume étoit si considérable, qu'à peine pouvoit-on voir la ligne entière. A 8 heures un quart du matin, le vent passa au N. O. quart O. & peu après au N. quart O., ce qui procura à l'ennemi l'avantage du vent. Vers ce tems, plusieurs des vaisseaux ennemis furent découverts au vent, manœuvrant pour former leur ligne. A 8 heures 25 minutes, la frégate la *Guadeloupe* nous rangea sous le vent, & nous donna le même avis que nous avions reçu de l'*Iris*. On lui ordonna de faire voile & de tâcher de tenir l'ennemi en vue. A 8 heures 35 minutes,

j'ordonnai par signal à l'*Iris* de faire voile de l'avant, & de tenir l'ennemi en vue, d'autant que la brume paroissoit s'épaissir. La ligne Angloise étoit alors complètement formée, & alloit au plus près babord amure. — A 9 heures 20 minutes, les vaisseaux François de l'avant, virèrent par la contremarche; les autres firent de même & formèrent la ligne tribord amure. — A 9 heures 35 minutes, comme nous avions un tems de raffale, je formai la ligne par l'avant, les vaisseaux à deux encablures l'un de l'autre. — A dix heures un quart, je fis signal à l'escadre de virer vent devant les vaisseaux de l'avant, & le plus au vent les premiers, & de gagner le dessus du vent: — A onze heures, les vaisseaux de l'avant de la ligne Française virèrent vent devant; mais l'un d'eux ayant manqué à virer vent devant, les autres virèrent vent arrière, & formèrent la ligne à babord amure. A onze heures 40 minutes, je formai de nouveau ma ligne, les vaisseaux à une encablure l'un de l'autre. — A midi, ayant l'espoir que mon avant-garde attendroit l'ennemi, toute ma ligne vira devant par signal, l'avant-garde d'abord, & le vaisseau de la tête continua de tenir la tête sur l'autre amure. — Dès dix heures l'escadre Française avoit achevé de se former sur une ligne par l'avant. Elle consistoit en 8 vaisseaux à deux ponts, & nous étions à l'Est quart S. E., la ligne angloise au plus près gouvernant à l'E. S. E. Vent de N. O. A une heure & demie, l'ennemi craignant le danger & le désavantage de combattre au vent dans une grosse mer, & par un tems de Raffales, vira vent arrière, & forma sa ligne sous le vent de la ligne Angloise. A deux heures, l'avant-garde de mon escadre vira vent-arrière; & quelques minutes après, le *Robuste*, qui conduisoit la tête de l'escadre, & qui fit des prodiges de valeur, engagea un vif combat avec

l'ennemi. Les vaisseaux de l'avant-garde & du centre de la ligne , avoient tous pris part à l'action. —

A 2 heures & demie & à 3 heures , la ligne Française étoit rompue ; les Vaisseaux François commencèrent aussi-tot après à virer vent arrière & à former leur ligne de nouveau , mettant le Cap au Sud-Est , & portant vers le large. — A 3 heures 20 minutes , je virai vent arrière & portai sur l'Ennemi. Ce fut avec douleur que je remarquai que le *Robuste* , le *Prudent* & l'*Europe* , qui étoient les vaisseaux de l'avant , ayant reçu tout le feu de l'Ennemi dans leurs agrès en arrivant sur lui , avoient été complètement désarmés , & que la vergue du grand hunier du *London* avoit été emportée ; qu'il étoit impossible de manœuvrer les deux premiers qui avoient la poupe tournée à l'Ennemi , & qu'ainsi nous nous trouvions hors d'état de donner chasse , ou de rendre décisif l'avantage que nous avions eu. — A 4 heures & demie la brume épaissit au point de me dérober entièrement la vue de l'Ennemi. La *Médée* me joignit peu de temps après ; je lui ordonnai de suivre & d'observer la route que tiendrait l'Ennemi , tandis que je me rendrois avec l'Escadre dans la Chésapeak , dans l'espoir de l'intercepter s'il tentoit d'y entrer.. — A 7 heures , je mis en panne avec l'Escadre , afin de procurer aux vaisseaux désarmés le moyen d'exécuter ce plan, — Le lendemain 17 , je fis voile , & dans la soirée (le *Robuste* ayant été remorqué par l'*America* , & le *Prudent* par l'*Adamante*) , je mouillai avec toute l'Escadre à environ 3 lieues à l'Est du cap Charles en dedans du cap Henry. — Le lendemain 18 au soir , toute l'Escadre mouilla dans la baye de Lynne-Haven.

Je ne puis que regretter que la fuite précipitée de l'Ennemi ait empêché que l'action ne devint générale. — J'ai eu un entretien avec le Brigadier Général Arnold. Il paroît que ses troupes com-

mençoient à manquer de provisions, & qu'il étoit pressé par les forces redoutables combinées contre lui. Le détachement continental de la Fayette est bloqué à Annapolis par les sloops de Sa Majesté Britannique le *Hope* & le *Général Monk*. La Milice rebelle, qui n'aime point ce service se dispersera bientôt, & le Comte de Rochambeau sera obligé de chercher une autre occasion de visiter la Virginie. Le plan de Campagne des Rebelles est entièrement déconcerté, & je me flatte que ces événemens produiront des avantages très-solides aux armes de S. M. J'ai détaché des frégates après l'ennemi, & je vais appareiller aussi-tôt avec l'escadre pour observer ses mouvemens, & lui livrer, s'il est possible, un second combat. Dans celui-ci, ils ont perdu beaucoup de monde, quoiqu'il ne paroisse pas que leur gréement ait beaucoup souffert. Je vous envoie une liste des tués & blessés, la liste & la disposition des vaisseaux qui composent l'escadre & l'ordre de la ligne de bataille. Le Capitaine Balfour, que j'ai chargé de vous remettre cette lettre, a servi pendant six semaines en qualité de Volontaire, à bord du *Royal Oak*, & étoit avec moi le jour du combat, &c.

La dépêche de l'Amiral, en date du 30 Mars, porte qu'il a remis à la mer le 24, pour aller voir si les François ne seroient point dans la Delaware. — Une apparence de mauvais tems l'a fait revenir à son mouillage. — Le 26, un renfort de 2000 hommes est arrivé de New-York, sous le convoi du *Richmond*. — Deux frégates reviennent sans pouvoir donner des nouvelles de l'ennemi. — Le Général Philipps marche avec le renfort pour occuper Portsmouth, & la jonction avec Arnold s'effectue. L'Amiral attend le moment de pouvoir remettre en mer, mais le 28 & le 29 la mer étoit trop grosse.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 2 Avril.

ON s'occupe à équiper avec toute la diligence possible , à Cronstadt , l'escadre destinée à remplacer celle qui , l'été dernier , a croisé dans la mer du Nord & dans la Manche , sous les ordres de l'Amiral Kruse. On dit qu'elle sera plus forte cette année que la précédente. Aussi-tôt qu'elle sera prête , elle ira joindre celles qui sont aux ordres des Amiraux Borisow & Palibin , avec lesquelles elle croisera dans les mers d'Espagne.

Le Courier que la Cour avoit expédié le 24 Janvier dernier à Londres , avec des dépêches relatives à la déclaration de guerre de la part de cette Puissance contre la Hollande , est de retour depuis quelques jours ; mais il ne transpire rien des réponses qu'il a apportées. On remarque en attendant que l'Ambassadeur de S. M. B. se donne beau-

12 Mai 1781.

C

coup de mouvemens , ainsi que quelques autres Ministres étrangers.

Il a été remis au Collège des Affaires étrangères un ordre de l'Impératrice , qui défend aux Employés & Officiers subalternes de ce département , de fréquenter les maisons des Ministres étrangers , d'avoir avec eux des liaisons directes ou indirectes ; de recevoir lesdits Ministres chez eux , & de parler sur des affaires avec eux , leurs Secrétaires ou autres Personnes à leur suite. On ne s'est pas contenté de communiquer cet ordre à tous les Employés de ce Collège , on le leur a fait signer. On parle très-diversément du motif de cette défense ; ce qu'on en dit est fort vague & fort incertain,

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 10 Avril.

LA Famille Royale partira le 24 de ce mois pour Friedensbourg ; son départ est hâté d'un mois , à cause des réparations qui doivent se faire ici pendant l'été à divers appartemens du Château.

S. M. vient de rendre une Ordonnance relative au sucre importé des Indes occidentales sur des vaisseaux Danois dans toute l'étendue de ce Royaume. Suivant cette Ordonnance , les droits de Douane seront fixés à une rixdahler 3 marcs Danois , soit que le sucre reste dans le pays , soit qu'il soit transporté ailleurs.

L'Amirauté a reçu ordre d'insérer dans les instructions pour les Commandans des vaisseaux & frégates Danois destinés à une croisière, l'ordre de prendre sous leur protection les navires Prussiens qui, dans la proximité de leur station, pourroient être molestés par quelques bâtimens ou corsaires des Puissances belligérantes, pourvu toutes-fois que ces navires ne soient pas chargés de marchandises prohibées par les traités.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 15 Avril.

L'EMPEREUR vient de faire remettre à chacune des Archiduchesses Marie-Anne & Elisabeth, un service d'argent pour une table de 24 couverts, dont elles feront usage, sans en avoir la propriété. Le départ de Madame l'Archiduchesse Marie-Anne est fixé au 23, & celui de Madame l'Archiduchesse Elisabeth au 26 de ce mois.

S. M. I. vient d'élever au rang de Baron M. Antoine du Verger, Lieutenant-Colonel & Commandant des cordons en Moravie & en Silésie. Ses descendans hériteront du même titre : cette faveur lui a été accordée en récompense des services qu'il a rendus à la Maison d'Autriche pendant plusieurs années, & sur-tout durant la dernière guerre.

On dit que les honoraires des Médecins

& des Avocats vont être considérablement diminués.

De HAMBOURG, le 10 Avril.

ON attend avec impatience des nouvelles de Pétersbourg ; on est sur-tout fort curieux d'apprendre l'effet qu'aura produit le refus qu'a fait l'Angleterre de l'offre de la médiation de l'Impératrice , pour rétablir la paix entre cette Puissance & les Provinces-Unies.

» Le bruit s'est répandu, lit-on dans un de nos papiers , qu'il est survenu un changement aussi subit qu'imprévu dans le système d'une Cour qui , dans les conjonctures présentes , avoit la plus grande influence sur les Cabinets de l'Europe , & qu'en conséquence le premier Ministre avoit demandé & obtenu sa démission. D'autres assurent que ce Ministre a seulement demandé la permission d'aller prendre l'air sur ses terres , pendant cinq ou six semaines , pour rétablir sa santé ; mais le parti attaché à la Nation , dont ce Ministre n'a pu approuver l'ambition oppressive envers tous les autres peuples navigateurs , a si souvent répandu de faux bruits , tantôt de sa retraite , tantôt de sa mort , que celui-ci mérite aujourd'hui une plus ample confirmation ».

On apprend d'Ingelfingen , que le Prince régnant Philippe - Henri de Hohenlohé , Comte de Gleichen , Seigneur de Langenbourg & Cranichfeld , &c. Directeur du Collège des Comtes de Franconie , est mort dans la 79^e année de son âge ; comme il ne laisse point d'enfans mâles , le prince Henri-Auguste , son frère , Lieutenant , Feld-Maré-

chal-Général de l'Empire & du Cercle de Franconie , devient le chef de la branche d'Hohenlohé-Ingelfingen.

» Il est , dit-on , survenu , lit-on dans une lettre de Mayence , des difficultés inattendues sur l'échange projeté entre cette Cour & celle de Hesse-Cassel ; & il pourroit se faire à présent qu'il n'eût pas lieu. Au moyen de cet échange le Landgrave de Hesse Cassel devoit posséder une Ville de cet Electorat , qu'on regarde comme une des principales pour les enrôlemens des troupes Impériales. Des propositions qu'on a faites à la Cour Electorale , paroissent avoir suspendu le projet d'échange. — L'Electeur a renouvelé l'ancienne Ordonnance qui défend à tous ses sujets de s'engager dans aucun service étranger , à l'exception de celui de l'Empereur.

I T A L I E.

De R O M E , le 15 Avril.

ON s'attend à un Consistoire qui sera tenu au mois de Juin prochain ; & le bruit général est , que le Pape élèvera à la pourpre le Comte Onesti , son neveu , son Major-dôme , & M. Doria , frère du Nonce du Saint Siège à la Cour de France.

Le Roi d'Imirette , nommé Salomon , qui partage avec le Prince Héraclius la souveraineté de la Géorgie , a adressé au Pape une lettre , dans laquelle il lui demande deux Médecins. S. S. a répondu à ce Prince par un Bref en date du 27 Février , & lui a envoyé une belle pendule.

» Suivant les relations des Missionnaires de ces contrées les deux Princes auxquels elles obéissent

Sont schismatiques Grecs. Ils ont secoué absolument l'Administration Ottomane , & n'envoyent plus le tribut ordinaire de filles au Grand - Seigneur. Les Habitans prétendent descendre des Génois qui s'établirent anciennement dans cette partie de l'Asie ; pendant que les Russes travailloient à saper la Puissance Ottomane dans ces climats , le Patriarche de Moscovie engagea les peuples de la Georgie à se mettre sous sa dépendance ; lorsque les Missionnaires Catholiques y sont arrivés , ces peuples ont témoigné quelque regret de ce qu'ils étoient venus trop tard. Ce qu'ils disent de leur origine Génoise semble se confirmer par plusieurs inscriptions Italiennes qu'on a trouvées dans le pays. Le Prince Héraclius qui règne en Arménie réside à Tifflis , ville très-peuplée , & a une armée d'environ 40,000 hommes. Ce Prince est âgé de 64 ans. Il s'est emparé depuis long-tems de la Ville & de la Province d'Erivan , & il s'est tellement fait redouter jusqu'à Tauris , que cette Capitale déclinait journellement de son ancienne splendeur. Quant au Roi Soliman qui est âgé de 42 ans , il réside à Chabais ; il a une armée aussi forte que celle d'Héraclius ; le Royaume d'Imirette est son partage «.

On écrit de Livourne , que sur l'arrivée d'un Courier de Pétersbourg , l'escadre qui a hiverné dans ce port , se préparait à appareiller , & que le 26 de ce mois elle mettra à la voile pour retourner à Cronstadt.

Selon des lettres de Tanger , le Juif Samuel Sumbel a remis aux Consuls des diverses Nations qui résident dans cette ville , une note conçue ainsi.

« M. S. M. l'Empereur m'a ordonné de vous avertir qu'étant en paix avec toutes les Puissances Chrétiennes , il a résolu d'envoyer Mahamed-Ben-

Abdelhad en qualité de son Ambassadeur près le Grand-Maître de Malte , pour distribuer des aumônes aux esclaves Musulmans , & pour s'instruire en même-tems si les effets trouvés à bord de la prise faite sur les Ragusoïis appartiennent réellement en partie à des sujets de Malte , & après que cela aura été prouvé & vérifié par serment , les propriétaires pourront se rendre ici pour être indemnisés de leur perte.

— L'Empereur , mon Maître , m'ordonne encore de vous écrire afin que vous préveniez les Ministres de vos Souverains que toutes les lettres que son Secrétaire d'Etat , Sidi Mahamed ben-Hamet , Bacha de Tonquela , leur adressera , mériteront une entière & pleine foi de même que si elles étoient écrites par S. M. I. «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 1er. Mai.

LA Gazette de la Cour du 28 du mois dernier , a publié des dépêches du Général Clinton apportées par le paquebot le *Mercury* ; elles sont relatives à l'expédition de l'Amiral Arbuthnot , & prouvent que les deux Commandans qui devroient agir de concert , ne sont pas toujours bien d'accord.

Dans ma lettre du 24 Février , j'eus l'honneur de vous donner les informations que je pouvois prudemment confier au brigantin l'*Aventure* : je disois que le paquebot *n'attendoit pour partir que les dépêches de l'Amiral* : mais à leur arrivée , les circonstances commençoient à prendre une apparence qui me détermina à en retarder le départ , dans l'espérance de vous donner , sur les événemens qui sembloient promettre les plus importantes conséquences , des détails plus clairs qu'il n'étoit alors

en mon pouvoir de le faire. — Le 16 Février, le Vice-Amiral informé que la flotte François de Rhode-Island étoit prête à faire voile pour la Chésapeak , à ce qu'on supposoit , & à prendre sous son escorte un certain nombre de troupes déjà embarquées à bord des transports , j'ordonnai aussitôt qu'un gros corps de troupes , composé en majeure partie de l'élite de mon armée , se tint prêt à s'embarquer au premier ordre avec le Major-Général Philipps , sous telle escorte que le Vice-Amiral jugeroit convenable de lui donner : j'avouerai cependant qu'alors j'imaginois que l'objet des François étoit d'attaquer notre flotte dans la baie de Gardiner (dans l'état de foiblesse où elle se trouvoit , à raison de la perte totale d'un vaisseau de 74 , le *Culloden* ; de l'absence d'un vaisseau de ligne l'*America* , d'un autre de 50 , l'*Adamant* , & enfin , vu qu'un autre vaisseau de 74 étoit démâté , le *Bedfort*) , j'étois d'autant plus porté à penser ainsi (& j'avois communiqué mon opinion à l'Amiral) que les Rebelles n'avoient fait dans leur camp aucun mouvement qui indiquât la moindre intention de détacher des troupes vers les parties Méridionales. — Cependant le 19 , je fus alarmé par l'avis , en date du 14 , du Brigadier-Général Arnold , qu'un vaisseau François de 64 , & deux frégates , bloquoient la Chésapeak & s'étoient stationnés de manière à favoriser une co-opération contre notre poste à Portsmouth ; je fis passer sans délai cette information à l'Amiral ; mais j'imagine qu'il n'a su avec certitude , que le 21 , que ces vaisseaux faisoient partie de l'escadre de Rhode-Island , (quoiqu'ils en aient appareillé le 9) parce qu'avant sa lettre du 21 , (antérieure de deux jours au moment où ces vaisseaux sont revenus à Rhode-Island , avec le vaisseau de guerre le *Romulus* , qu'ils avoient pris à l'entrée de la Chésapeak) , il ne m'avoit rien dit qui indiquât ce mouvement : si

*L'Amiral en eût été instruit plutôt, je suis persuadé qu'il eût fait passer en Virginie des forces proportionnées, détachées de sa flotte, qui étoit devenue plus respectable, parce que les deux vaisseaux égarés l'avoient rejoint, & l'on avoit rétabli des mâts de fortune sur le Bedford. — Du premier Mars. J'appris à cette époque que Washington avoit fait passer vers le Sud un détachement considérable aux ordres du Marquis de la Fayette, ce qui manifestoit l'intention de faire quelque tentative contre nos postes sur la rivière Elizabeth, ou de renforcer l'armée aux ordres du Général Greene : je fis passer sur le champ cet avis au Vice-Amiral Arbuthnot ; j'avoue que je croyois alors qu'il avoit déjà détaché un nombre de vaisseaux suffisant pour s'assurer la navigation sur la Chésapeak ; mais dans le cas où il ne l'eût pas encore fait, je m'en rapportois à ses lumières pour décider à quel point il étoit expédient de le faire sur le champ. — Du 4 Mars. Je ne différâi plus à faire embarquer les troupes destinées à ce service, pour qu'elles pussent mettre en mer au premier moment, étant fondé à attendre d'heure en heure que l'Amiral parût avec son escadre pour les prendre sous son escorte, d'autant plus que je venois de recevoir de lui une lettre datée du 2, par laquelle il me l'annonçoit, en me disant que le matin même il avoit reçu l'avis certain que mille hommes de troupes Françaises s'étoient embarqués le 25 Février, que ce nombre seroit encore augmenté, & que l'on supposoit cet armement parti le 27 pour Chésapeak. — Le 7. Je reçus de l'Amiral une autre lettre datée du 4, dans laquelle il disoit « qu'il alloit se mettre sur le champ en mouve-
 » ment avec les vaisseaux ; qu'en passant il déta-
 » cheroit une frégate pour reconnoître Rhode-
 » Island ; que pour se rendre ou non devant le
 » Hook, il régleroit les mesures sur ce que l'on*

„ découvreroit ; & que *dans le cas où il ne pa-*
 „ *roîtroit pas devant le Hook , le Richmond ,*
 „ *l'Orpheus & le Savage* prendroient le renfort
 „ sous leur escorte „ — D'après ces lettres , je
 m'attendois à voir l'Amiral , ou à recevoir de ses
 nouvelles avant le départ de l'expédition ; mais par
 les ordres qu'il donnoit à l'Officier qui commande
 les forces navales dans ce port , ordres de la mê-
 me date que la lettre qu'il m'avoit écrite le 4 , &
 que je suppose envoyés en même-tems ; qui en-
 joignent à cet Officier de *se porter avec tou-*
te la diligence possible vers la Chésapeak ,
 avec ses transports , & dans le cas où je refuse-
 rois d'envoyer des renforts en Virginie , il devoit
 le joindre *dans la Chésapeak avec toute la célé-*
rité possible ; il paroît que l'Amiral avoit déjà
 fait voile pour cette baie. Le Capitaine Hudson ,
 qui commandoit les vaisseaux du Roi , vit de mê-
 me dans cette lettre *l'ordre positif de partir sur*
le champ : cependant il me parut singulier que le
 Capitaine Hudson reçût de l'Amiral cet ordre po-
 positif de partir sur le champ pour la Chésa-
 peak , tandis que dans la lettre de la même
 date que l'Amiral m'écrivoit , il se bornoit à dire
 qu'il donnoit cet ordre *dans le cas où il ne pa-*
roîtroit pas devant le Hook. N'ayant aucun moyen
 de constater si l'Amiral s'étoit porté ou non vers
 la Chésapeak , s'il avoit fait voile de la baie de Gar-
 diner , ou si même la flotte Françoisse en tout ou
 en partie s'étoit portée de Rhode-Island dans la
 Chésapeak , je crus qu'il convenoit de demander
 au Capitaine Hudson s'il ne croyoit pas qu'il se-
 roit mieux de différer un peu en attendant que les
 choses s'éclaircissent , soit en voyant l'Amiral arri-
 ver devant le Hook , soit en recevant de lui quel-
 que message qui fit connoître ses intentions ; *dans*
l'incertitude où nous nous trouvions je ne croyois
 pas convenable de laisser partir les troupes avant

d'avoir reçu de ses nouvelles, le Capitaine Hudson se rendit à mes représentations. J'écrivis encore à l'Amiral pour l'informer que l'expédition destinée pour la Chésapeak n'attendoit que ses ordres : en même-tems, je le priois de vouloir bien, sans perte de tems, me communiquer son avis positif sur cet objet très-sérieux & très-intéressant ; parce qu'aussi long-tems que d'après ses propres informations j'aurois lieu de supposer qu'une partie de la flotte François se étoit portée vers la Chésapeak, je ne pourrois me déterminer à risquer un corps de troupes aussi considérable sous la seule escorte de deux frégates, à moins que je ne fusse certain qu'il étoit dans une situation propre à les couvrir. — 11 Mars. Peu de tems après que cette lettre fut expédiée, on reçut du Brigadier-Général Arnold un avis daté du 8, portant que les François n'avoient plus absolument aucunes forces navales dans la Chésapeak : jugeant d'après cela, que le bruit qui s'étoit répandu que des forces Françaises s'y étoient rendues le 27 du mois dernier de Rhode-Island, n'étoit pas fondé, je n'hésitai pas à dire au Capitaine Hudson que l'expédition devoit mettre à la voile sans délai sous l'escorte que l'Amiral lui avoit destinée : lui suggérant en même-tems l'idée de prendre avec lui tous les vaisseaux du Roi qui se trouvoient alors ici ou qu'il pourroit rencontrer dans la traversée : ce qui me confirma davantage dans cette opinion fut une lettre de l'Amiral en date du 8, dans laquelle il me disoit « qu'il avoit reçu à deux heures après-midi, » le jour même, l'avis indubitable que la flotte » & les troupes Françaises évacuoient Newport » avec la plus grande expédition & que leur destination étoit certainement pour la Virginie ». — 14 Mars. Aujourd'hui une lettre de l'Amiral datée du 11, à la mer, m'a été apportée par le sloop l'*Halifax*, qui, heureusement l'a rencontré le 10,

courant à la hauteur de la pointe Montack : à ce que l'Amiral me mande, le Capitaine ajoute que l'escadre Françoisse entière a fait voile de Newport le 8 courant. Je crois que malgré les deux jours d'avance qu'elle a sur la nôtre, l'Amiral n'ayant aucune suite qui l'embarrasse, réussira à atteindre l'ennemi avant qu'il soit arrivé au fond de la Chésapeak, si telle est sa destination *réelle* ; & si le Vice-Amiral a le bonheur de l'atteindre, j'ai, pour en espérer du succès, tous les motifs que peuvent justifier la beauté de la flotte & les talents de l'Officier qui la commande. V. S. remarquera dans les lettres du Brigadier-Général Arnold qu'il ne craint aucuns revers : à l'égard des troupes Rebelles qui sont parties pour le Sud aux ordres de la Fayette, je ne doute point que, d'ailleurs par eux, leurs progrès ne soient arrêtés si l'Officier qui commande les vaisseaux du Roi dans la Chésapeak a profité de l'avis que je lui ai fait passer, & je ne crois pas que ce corps puisse arriver près de nos postes avant le 20 au plutôt : le renfort aux ordres du Général Phillips n'attend pour mettre en mer qu'un vent favorable ; je desirerois qu'on eût pu le rendre plus nombreux, mais il ne me reste pas un seul transport, vû que ceux que l'on a envoyés en Virginie avec le Général Arnold y sont encore ; faute, à ce que je suppose, d'un convoi pour les ramener. — La meilleure information que je sois en état de donner à V. S. concernant la situation du Lord Cornwallis, d'après les dernières lettres que j'ai reçues des parties Méridionales, & ce que l'on apprend du pays Rebelle, est que s'étant ouvert par la force le passage de la Catawhaw, après avoir dispersé les milices qui s'y opposoient, il a pénétré dans la Caroline Septentrionale jusqu'à Hillsborough, poussant devant lui les Généraux Greene & Morgan qui fuyoient du côté de la Virginie avec la plus grande précipitation ; les derniers dépen-

ches du Général Arnold me donnent lieu de penser que ce Lord est même parvenu jusqu'aux bords de la Roanoke.

A cette lettre on en a joint une autre du même Général, en date du 27 Mars.

De New-York le 27 Mars. J'ai l'honneur de vous informer que l'escorte destinée à l'expédition aux ordres du Major-Général Phillips, considérablement renforcée par les ordres du Vice-Amiral Arbuthnot, a fait voile pour la Chésapeak le 20 courant, mais les vents contraires ayant détenu le paquebot pendant quelque jours, lorsqu'ils sont devenus favorables je n'ai pas cru convenable de le faire partir vû que je m'attendois d'heure en heure à recevoir de l'Amiral quelques avis très-intéressans. En effet, ayant reçu de lui hier une lettre par laquelle il m'informe qu'il a atteint la flotte François à la hauteur des Caps de Virginie, & lui a livré combat le 16 courant, j'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe, à V. S. une copie de sa lettre. — Je desiré sincèrement que quelque heureux hasard ait pu rendre cette action plus décisive qu'elle ne paroître l'être, mais si elle a empêché que les François ne s'établissent dans la Chésapeak, c'est toujours certainement un très-grand point de gagné.

Il paroît que le Général & l'Amiral ne secondent pas autant que le bien des affaires pourroit l'exiger. Le Chevalier Clinton ne dissimule pas que le combat du 16 n'est pas tout-à-fait une victoire; il n'est pas plus sûr que les François n'aient point débarqué, & ce seroit en effet un grand objet si on avoit pu les en empêcher. Les détails suivans jetteront un peu de jour sur ces détails & sur la position du Lord Cornwallis qui n'est pas si avantageuse qu'on la voudroit présenter.

Bien des gens croient que Cornwallis aura le sort de Burgoyne, s'il n'agit pas avec la plus grande circonspection. Il a trois rivières à traverser, & dans le passage de la troisième, il a tout à craindre de tomber dans quelque fatale embuscade de la part de l'armée Américaine. Tel a toujours été le plan de Washington, qui a ordonné positivement à Gates de n'en venir, pour quelque raison que ce fût, à une action générale qu'après s'être retiré en-deçà de la troisième rivière, & de fuir constamment devant l'armée Angloise, comme s'il étoit frappé de la plus grande frayeur. Gates n'ayant pas obéi à ces ordres, en risquant une action à Camden, auroit été cassé pour toujours, & renvoyé du service; peut-être même lui seroit-il arrivé quelque chose de plus fâcheux, si le Lord Stirling & un autre Officier Général n'eussent pas employé tout leur crédit pour le sauver dans cette affaire. Mais le successeur de Gates, dans le commandement du midi, ne manquera pas de suivre le plan de Washington, & de se retirer jusqu'à ce que l'armée Angloise ait passé la troisième rivière, & c'est-là que d'après la situation du lieu & l'éloignement des secours, se doit effectuer la fatale embuscade, en attirant Cornwallis dans une position très-défavorable, & en lui coupant toute espèce de retraite & de communication. Ce sera l'affaire de quelques semaines ou de quelques mois tout au plus, parce que tous les renforts Américains doivent se trouver en embuscade aux environs de cette troisième rivière si dangereuse, jusqu'à ce que leur armée s'y soit retirée, faisant toujours mine de fuir. On peut compter sur l'authenticité de tous ces détails. Mais si le brave Cornwallis étoit sur le point de tomber dans cette malheureuse embuscade, nous espérons qu'il ne sera pas assez téméraire ou assez imprudent pour n'avoir pas un endroit fort

où il puisse se retirer. — Comme il a été impossible à l'Amiral Arbuthnot, après son combat du 16 Mars, de dire ce qu'étoit devenue l'escadre Française, & que le 30 il ne le savoit pas encore, n'est-il pas à croire qu'elle a été exécutée au Cap Féar dans le Sud, d'autant plus que l'Amiral a dit qu'en prenant la fuite, elle avoit porté au S. E. — Cette conjecture paroîtra encore plus fondée, si on considère qu'il ne lui falloit pas plus de huit jours pour retourner à Rhode-Island, & que sa rentrée à Newport n'auroit pas pu être ignorée du Général Clinton, lorsqu'il a écrit sa Lettre du 27 Mars. Enfin le *Mercury*, qui est parti de New-York le 2 Avril, n'a apporté aucune nouvelle de cette Escadre, & fût-elle allée jusqu'à Boston, on l'auroit su à New-York, avant le départ du *Mercury*. Il est très possible que M. Destouches, après avoir mis l'Amiral Arbuthnot hors d'état de le suivre, & voyant qu'il lui barroit en quelque sorte l'entrée de la Chésapeack, se soit décidé à aller au cap Féar, où il doit savoir qu'il n'y a que 400 hommes sous le Colonel Craye. Il s'emparerait aisément du poste de Wilmington, & bientôt il se seroit formé auprès des troupes Françaises un corps de Milices, qui réuni à elles obligeroient le Lord Cornwallis à rétrograder, pour que les Généraux Américains Sumpter & Parkens, qu'il a laissés derrière lui, soutenus de cette nouvelle armée, ne le prennent pas dans le même piège où Burgoyne s'est laissé prendre.

Quant aux Colonies de Demerary & d'Essequibo dont l'Amiral Rodney fait un si grand éloge, & qui selon lui doivent employer dans peu d'années, plus de vaisseaux & produire plus de revenus que toutes les Isles Angloises des Indes Occidentales; on en

présente une idée bien différente dans l'*Histoire Philosophique & Politique des deux Indes*.

» La prospérité de Paramabiro (chef-lieu de la Colonie de Surinam) fit naître , en 1732 , l'idée de former un autre établissement sur la rivière de Berbiche , qui se jette dans la mer à 9 lieues plus à l'Ouest que le Surinam. Les rives de son embouchure étoient si marécageuses , qu'il falloit remonter 15 lieues pour asseoir des habitations sur les bords de cette rivière. Un peuple qui avoit rendu la mer même habitable pouvoit-il être arrêté par cet obstacle. Une nouvelle Compagnie eut la gloire de créer des productions nouvelles sur un sol tiré du sein des eaux. — Une autre association a depuis tenté le même prodige avec autant de succès , sur le Demerary & l'Essequibo qui se déchargent dans la baye à 20 lieues de Berbiche. Ces deux dernières Colonies égaleront peut-être un jour celle de Surinam. Mais on n'y compte actuellement qu'environ 1200 personnes libres , qui sont à la tête de 28 ou 30,000 esclaves. — Les trois établissemens ont exactement les mêmes cultures. Ils recueillent du coton , du cacao , du sucre. Quoique ce dernier soit de beaucoup plus considérable , son produit ne répond ni au nombre des bras qu'on y emploie , ni à l'activité des soins qu'on y consacre. Ce défaut vient sans doute de la nature d'un terrain marécageux , qui par une humidité surabondante étouffe ou détourne les sels & les sucs végétaux de la canne. — Le climat est le seul obstacle à une grande prospérité. L'année y est partagée entre des pluies continuelles & une chaleur excessive. Il faut disputer à une foule de reptiles dégoûtans des récoltes qui ont coûté des soins extrêmes , & s'exposer à périr dans les langueurs de l'hydropisie & dans des fièvres de toute espèce ».

Voilà ce que sont ces riches & précieuses Colonies dont nous venons de nous emparer. On ne conçoit pas , comment depuis 10 à 12 ans , la population qui n'étoit que de 1200 blancs & de 28 à 30,000 noirs , a pu monter à 11,000 blancs & 86,000 Esclaves. Il faudra sans doute rabattre quelque chose de ces calculs ; nous serions trop heureux cependant si nous n'en étions réduits qu'à cela ; mais il s'agit de conserver ces conquêtes qui ont été faites si facilement & qui peuvent nous être enlevées de même. Le moment approche où notre supériorité aux Isles n'existera plus ; & à en juger par les rapports de quelques bâtimens qui ont eu connoissance de l'Escadre de M. de Grasse , si elle a eu les vents & la mer aussi favorables qu'on le prétend , il doit arriver à la Martinique dans les commencemens du mois prochain.

» On apprend par le Capitaine Douglas , arrivé sur la *Vénus* , que la flotte de St-Eustache , consistant en 30 navires très-richement chargés , a appareillé de cette Isle le 10 Mars , sous le convoi de la *Vengeance* , de 74 canons , du *Mars* Hollandois , de 64 , & des trois frégates le *Mars* (Hollandois) l'*Alcmene* & la *Vénus*. Quatre jours après un coup de vent dispersa cette flotte , qui s'est ensuite réunie. La *Vénus* s'en est ensuite séparée le 2 Avril. La flotte étoit alors par 32 de latitude , 60 de longitude. On craint qu'elle n'ait été rencontrée par l'escadre partie de Brest le 22 Mars. — Il se débite que la *Vénus* a arraisonné dans sa traversée un bâtiment qui lui a dit avoir rencontré 30 vaisseaux Espagnols , faisant route de la Ha-

vanne pour Pensacola. En conséquence , il court déjà des bruits qu'aux approches de cette armée , la Place a été évacuée par les Anglois qui en sont partis sur les bâtimens qui se trouvoient dans le Port. — Nous trouvant par 24 de longitude , 46 de latitude , lit-on dans une lettre , nous avons rencontré quatre navires venant de Pensacola , sous le convoi d'un vieux vaisseau armé , appartenant à la Compagnie des Indes Orientales. Ils nous dirent qu'il y avoit 8 semaines (à compter au 15 Avril en remontant) , qu'ils avoient quitté Pensacola pour éviter de tomber entre les mains des Espagnols qui s'y rendoient avec tant de forces , que la Place ne pouvoit pas avoir tenu une semaine. A bord d'un de ces navires étoit Mistriss Chester , épouse du Gouverneur ; elle revient en Angleterre , où elle arrivera probablement dans peu de jours «.

Nous n'avons encore aucunes nouvelles directes de l'Amiral Darby ; on prétend qu'un bâtiment qui nous en apportoit a été pris & conduit à St-Malo , mais qu'il avoit auparavant jetté ses dépêches à la mer. Le bruit se répand cependant qu'il est arrivé à sa destination , & que pendant qu'il croisoit devant Cadix où les Espagnols étoient , il a envoyé sa flotte de transport à Gibraltar ; qu'au moment où elle est entrée dans la baie , les Espagnols ont fait de leurs batteries un feu des plus terribles & des plus soutenus sur la Ville où le feu a pris en trois ou quatre endroits ; que pendant ce temps les chaloupes canonnières & les bombardes ont troublé le débarquement , au point de faire craindre que le tout ne soit détruit avant

peu si on continue à l'attaquer avec cette vivacité.

Le paquebot le *Roebuck* arrivé à Falmouth le 26 après 25 jours de traversée a apporté une malle des isles. Il annonce le départ d'une flotte chargée de sucre qui a dû mettre à la voile peu de tems après lui de St-Eustache. C'est une partie des prises faites par l'Amiral Rodney dans cette isle qui a été traitée avec une rigueur dont les annales même de la guerre offrent peu d'exemple.

» Il n'y a pas de violences, disent quelques lettres, que les Commandans Anglois n'ayent exercées ; il semble qu'ils ont cru faire un grand trait de clémence de s'abstenir de répandre le sang , & que les habitans devoient s'estimer heureux qu'on leur ait fait grace de la vie. Les Anglois qui négocioient dans l'Isle n'ont pas été mieux traités que les autres habitans. Les habitans de St-Christophe avoient envoyé une députation pour réclamer leurs effets saisis dans l'Isle , & représenter qu'ils avoient été autorisés par un des derniers actes du Parlement à y faire des achats de tabac. Les représentans furent traités de *coquins* & de *scélérats* ; on leur notifia qu'on n'auroit aucun égard à l'acte cité. Les habitans de St-Christophe se proposent de s'adresser au Gouvernement ; mais il y a peu d'apparence qu'ils obtiennent un redressement. Le Gouvernement paroît avoir pris le parti de garder toutes les propriétés , sous prétexte qu'elles appartiennent à des contrebandiers & à des voleurs. Tous ceux qui ont eu part au butin ne veulent rien lâcher de leur proie, ils se sont même emparé des livres & papiers ; & afin que personne ne pût s'y soustraire, ils ont établi une espèce d'inquisition, dont chacun a été obligé de subir l'examen, relativement à ses cor-

tespondances. On avoit notifié aux Juifs qu'ils devoient quitter l'isle ; on les força de se rassembler au jour marqué , sous prétexte de les embarquer , on les fit alors entrer dans la Douane où on les dépouilla impitoyablement ; on leur prit environ 8000 liv. sterl. en espèces , après quoi on leur dit qu'ils pouvoient retourner dans leurs maisons. L'Amiral après avoir pris aux habitans tout l'argent qu'ils avoient , l'a fait transporter à bord de son navire. Toutes les munitions de guerre & de bouche ont été portées dans les magasins , & on y a mis des gardes avec défense de rien restituer «.

Il vient de paroître des instructions additionnelles en date du 20 de ce mois , signées du Lord Stormond , par lesquelles le Roi défend à ses vaisseaux de guerre , armateurs , &c. de faire aucune prise & d'exercer aucune hostilité dans la Baltique. S. M. est décidée à maintenir cette résolution aussi long-tems que le commerce Britannique le fera avec sécurité dans cette mer. Il paroît que la Russie n'a pas eu peu d'influence sur cette nouvelle disposition ; mais on ne croit pas qu'elle s'en contente ; ce n'est pas dans la Baltique seulement qu'elle veut que le commerce soit libre ; il ne seroit pas troublé impunément dans une mer où les Puissances du Nord règnent absolument ; nous ne montrons une condescendance que là où il nous seroit impossible de n'en point avoir ; c'est sur toutes les mers que l'on veut que la navigation soit libre. Il n'est pas encore bien décidé qu'on ne prendra pas plus sérieusement que nous le désirons notre conduite à l'égard de la Hollande.

» L'Express expédié il y a plus de 2 mois à la Cour de Pétersbourg, lit-on, dans un de nos papiers, en est revenu le 18 de ce mois. Il étoit très-tard; il s'est rendu sur le champ au bureau du Vicomte de Stormont à qui il a rendu les dépêches du Chevalier Sir Harris. Le 19 on vit en mouvement tous les Messagers des différens départemens de l'Administration. On en a conjecturé qu'il apportoit des nouvelles peu favorables. Cependant aucune n'a transpiré. On prétend cependant que le Courier a déclaré que notre Envoyé l'avoit fait partir en lui disant qu'il souhaitoit qu'il arrivât heureusement, parce que les dépêches qu'il portoit étoient de la plus grande conséquence pour la nation. On n'a pas manqué de faire beaucoup de commentaires sur ce discours qu'il n'est guère vraisemblable que M. Harris ait tenu à son Express. Les Ambassadeurs ne font pas de pareilles confidences à leurs Couriers; ils se contentent de leur recommander de la diligence & de l'attention. Il est vrai que dans le moment actuel les dispositions de la Cour de Pétersbourg sont un objet bien délicat & bien important; mais jusqu'à ce qu'elle se soit déclarée, ils nous reste des espérances, & il est à désirer qu'elles se prolongent ».

Le 26 de ce mois la Chambre des Communes a permis, sur la pétition de M. Penton, l'un des Commissaires de l'Amirauté, la présentation d'un bill pour réprimer la désertion des matelots. M. Penton informa la Chambre qu'il n'étoit pas déserté l'année dernière moins de 46,000 matelots.

Le 27 le Lord North a demandé un nouveau délai pour les propositions qu'il doit faire à la Chambre relativement à l'arrangement à conclure avec la Compagnie

des Indes ; & il annonça pour le 30 la motion d'une recherche sur la cause de la guerre du Carnate. En attendant cette motion on voit dans nos papiers les détails suivans sur ce qui a causé la haine d'Hyder-Aly contre nous.

« Cet homme est étonnant à plusieurs égards, il s'est élevé du grade de caporal ou naïque de Cypayes, à la dignité de Nâbab de toute la côte occidentale de l'Inde, dont les petits Rajas & Gouverneurs sont ses tributaires, ainsi que le Roi de Tranencore près d'Aujengo. Ce seroit heurter de front le sens commun, que de supposer qu'un tel homme ait pû s'élever, ou soutenir une telle dignité sans un grand courage, sans de la politique & de la fermeté, & sans avoir à l'appui de toutes ces qualités les plus utiles connoissances. Mais loin d'avoir désiré de devenir l'allié de la France, ou d'avoir été originairement l'ennemi des Anglois, on peut affirmer tout le contraire. Les François n'ont eu que deux comptoirs sur cette côte, depuis plusieurs années ; l'un à Surate, où de ma connoissance nous n'avons jamais souffert qu'ils arborassent leur pavillon, & où ils n'avoient aucune espèce de fortification, & l'autre à Mahie près de Tellichery qui nous appartient. Les Anglois avoient l'empire des mers, ils possédoient les principales villes & comptoirs situés tout le long de la côte, ils payoient les marchandises argent comptant, & n'en refusoient aucune, tandis que les François étoient presqu'entièrement désœuvrés. Mais les Employés de la Compagnie Angloise des Indes ont tourné Hyder-Aly contre notre Nation ; ils ont commencé la guerre contre lui sans y avoir été provoqués, pendant que j'étois dans ce pays, & ils auroient pu alors l'écraser entièrement, mais Hyder-Aly savoit, comme le Chevalier Robert Valpole,

que tout homme a son prix ; car après nous être emparé de toute son escadre , que je vis amener à Bombay , & après avoir pris Mangalore , le principal port d'Hyder-Aly , la Compagnie fut trahie , la place rentra honteusement au pouvoir d'Hyder-Aly , l'Hopital & les malades furent inhumainement abandonnés , tandis que nos sentinelles montoient la garde aux portes de la ville , & on négligea d'y faire entrer un détachement ou parti avancé de Cypayes à notre solde , & qui étoient je crois au nombre de 2000. Il en résulta que Hyder-Aly leur fit couper les oreilles & fendre le nez , les envoyant par terre à Bombay pour se montrer ; plusieurs moururent sur le chemin : un grand nombre de ces misérables s'adressèrent à moi pour obtenir du secours , qui leur fut toujours refusé par les gens revêtus de la suprême autorité , occupés alors à s'accuser réciproquement. Depuis ce tems les Marattes , nation tranquille & qui a toujours désiré de vivre dans la plus étroite amitié avec nous , a été attaquée avec le fer & le feu , & tout cela pour enrichir des individus , & pour obtenir Sasser , isle adjacente à Bombay. Je suis absolument de l'opinion de ceux qui pensent qu'Hyder-Aly est notre ennemi irréconciliable ; mais j'ajouterai qu'il a les meilleures informations de l'Europe , & qu'il connoit à merveille la situation de l'Inde. Il sait que l'institution originaire de la Compagnie avoit pour but le commerce , qu'elle n'a aucun pouvoir de faire la guerre , mais seulement celui de protéger son commerce , & il sait qu'en ne s'écartant pas de la justice , une poignée d'hommes suffit pour cet objet. Mais ce qu'il sait mieux que nous , c'est que les Employés de la Compagnie ont trahi leurs commettans , & qu'il a peu à craindre de la conduite des Directeurs de la Compagnie des Indes qui lui ont vendu ces mêmes canons dont il se sert actuellement contre nous. Je le

répète encore , loin de me croire avili par le nom de délateur qu'on pourroit me donner , parce que j'articule hautement la vérité , cette qualification me paroît vraiment glorieuse dans l'état actuel des affaires publiques , & je méprise comme ennemi de la Grande-Bretagne tout homme soit du parti Ministériel , ou du parti de l'Opposition , qui prétendroit justifier la conduite de la Compagnie. Je peux avancer sans être prophète , que si une justice réelle , & le redressement des griefs ne s'introduisent pas au plutôt dans les affaires publiques , bientôt , pour me servir des expressions du Lord Mansfield , nous passerons le Rubicon , & nous serons forcés d'obéir à ce texte du testament , & de prendre une épée si nous n'en avons pas. Que les Ministres soient trompés par les informations qu'ils reçoivent ; que les Actionnaires des fonds de la Compagnie des Indes choisissent pour Directeurs des Employés qui ont été coupables des plus crians abus ; le meurtre & la rapine trouveront à la fin ce qu'ils méritent. Je suis très-sûr au moins que l'objet d'une seule plainte entre les dix mille qui ont été portées , & qui sont restées sans effet dans un siècle éclairé comme le nôtre , auroit dû être puni d'une manière exemplaire «.

Dans un moment où les affaires de l'Inde paroissent dans un si fâcheux état , on sera bien aise de trouver ici l'état général des dettes , fonds & effets de la Compagnie tel qu'il fut présenté par estimation à l'assemblée générale à compter du 18 Octobre 1780.

<i>Agif.</i> — Dû à la Compagnie par le Gouvernement ,	4,200,000
En caisse , balance des comptes de la Compagnie au 18 Octobre 1780.	710,946
Quarrier d'intérêt dû par le Gouvernement , le 10 Octobre 1780 , pour le capital de 4,200,000	31,500

Le

Le Comité a été informé par Williams Harris, Trésorier de la Compagnie, que cette somme n'étoit pas comprise dans la balance de l'argent en caisse au 18 du même mois, ladite somme n'ayant été reçue que le 19, & elle est portée ici comme actif.

Montant de marchandises vendues, dont le prix n'est pas encore rentré (escompte déduite).

175,627

Valeur de marchandises en Angleterre non vendues (escompte déduite).

1,533,440

Dû par le Bureau d'Artillerie pour salpêtre,

106,000

Déduction de ce qui a été payé pour l'établissement d'un fonds militaire,

800,000

Balance du dernier fonds vif de Bengale, 24,832,505, à 2 l.

2,483,250

Balance du dernier fonds vif du fort Saint-George, 3,763,863 à 7 l. 4 d.

1,380,083

Balance du dernier fonds vif de Bombay, 3,486,539, à 2 l. 3 d.

392,235

Balance du dernier fonds vif de Bencoolén, piastras d'Espagne, 211,353, à 5 schelings,

52,838

Balance des derniers Registres de Sainte-Hélène,

42,903

Fonds en Chine *Tales*, 2,367,792, à 7 l.

828,727

Cargaisons de vaisseaux expédiés en 1778,

323,537

Cargaisons de vaisseaux expédiés en 1779,

422,706

Payemens faits aux propriétaires de vaisseaux non arrivés en Angleterre,

86,091

Valeur de l'Hôtel & des magasins de la Compagnie des Indes, d'après l'estimation qui en a été faite par l'Ingé-

12 Mai 1781.

d

nieur de la Compagnie au mois de Janvier 1780,

255,283

Valeur des vaisseaux, floops & bâtimens exclusivement à ceux qui sont stationnés au-dehors,

11,700

Frais pour la subsistance des prisonniers François dans l'Inde, & charges accessoiress énoncées dans un Etat qui a été remis,

260,687

Restant de ce qui est dû pour les dépenses faites dans l'expédition contre Manille, telles qu'elles ont été énoncées dans un Etat remis,

139,877

Dépenses de l'Hopital pour les troupes de S. M. au fort Saint-George, au Bengale & à Bombay,

21,447

13,458,877 l. st.

Passif. — Montant d'Annuités constituées par la Compagnie, en vertu d'un Acte du Parlement dans la vingt-troisième année du Regne de George II,

2,992,440

Obligations ou Billers portant intérêts,

1,477,000

Billets ne portant pas intérêts,

15,604

Lettres de Change non payées,

1,011,555

Droits de Douane sur des marchandises vendues & non vendues,

921,650

Fret & Starie,

111,500

Commission du Subrecargue pour les marchandises vendues & non vendues,

36,000

Aux Propriétaires de Commerce particulier,

39,000

Maisons de Charité à Poplas,

8,376

Intérêts sur des fonds militaires & contingens, en-sus de ce qui a été appliqué pour ces objets,

87,860

Ordres passés en la Cour non payés,	15,909
Intérêts d'Annuités & d'arrérages,	72,949
Intérêts de Billets & d'arrérages,	42,047
Dividendes de fonds & d'arrérages,	48,453
Dû au Département du Comité de la Navigation,	8,287
Sommes payées par les Prêteurs à 87 l. 10 s. pour cent sur 3,200,000	2,800,000
	9,701,616
Balance en faveur de la Compagnie,	3,750,251
	13,458,877

Observations. — Le Comité a observé que l'article du fonds mort ne devoit être porté qu'à la somme de 5,926,555 l. st. Mais comme il n'a point compris dans son compte la somme de 901,647 pour des munitions au Bengale, au fort Saint-George, à Bombay & Sainte-Hélène, & des munitions, ustensiles & autres objets de diverses espèces à Bencolis, ainsi que 210,687 l. qui restent dûes par Ragoba. La somme à laquelle le Comité croit pouvoir porter le juste montant de la somme qu'il faut tirer, & portée ici pour mémoire à 7,038,889.

On croit par l'Etat ci-dessus que la balance en faveur de la Compagnie se monte à la somme de 3,750,251 l. Mais comme les articles suivans, (savoir)

Dépenses faites pour la subsistance des prisonniers François,	260,687
Dépenses pour l'expédition contre Manille,	139,877
Dépenses de l'Hopital pour les trou- pes de Sa Majesté,	24,447
	422,011

Ne pouvant être regardées comme de l'argent comptant, le Comité a fait un calcul dont il résulte que si ces sommes ne sont pas comprises, la balance ne sera que de 3,328,240 l. st.

Et comme quelques personnes pensent que l'Hôtel & les Magasins de la Compagnie des Indes forment une propriété qui n'est pas de nature non plus à être convertie à volonté en argent, le Comité a supputé également à quoi se monteroit la balance en cas que la valeur de ces objets, savoir, 255,283 fût déduite de ladite balance, & elle ne sera plus alors que de la somme de 3,072,957 l. st.

Enfin, comme quelques personnes peuvent aussi penser que lorsqu'il s'agit de présenter un Etat qui fasse voir à quoi se monte le total de la propriété réelle de la Compagnie, les soumissions originales ne doivent pas être portées du côté du passif, attendu que quoiqu'une telle répétition existe dans toute société entre la société en corps, & chaque Actionnaire, en proportion de la part qu'il a dans les fonds communs; elle n'existe cependant qu'après que les dettes d'une telle société sont acquittées, & que par conséquent la soumission originale ne doit pas être portée parmi ces dettes, comme leur étant égale en droit de payement; en conséquence, le Comité suppute ainsi le montant des susdites balances dans chacun des trois cas que l'on vient de voir; savoir,

Par le premier, la balance de 3,750,252 l. st. se montera à 6,550,251 l. st.

Par le second, celle de 3,328,140, montera à 6,128,240.

Par le troisième, celle de 3,072,957, montera à 5,872,957.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 3 Mai.

Le 22 du mois dernier, le Roi a nommé

à l'Abbaye de St-Séverin , Ordre de St-Augustin , Diocèse de Poitiers , l'Abbé de Lille de l'Académie Française , à celle de la Celle St-Hilaire , même Ordre , même Diocèse , l'Abbé Pourcent , Clerc ordinaire de la Chapelle de Madame la Comtesse d'Artois , sur la présentation de Monseigneur le Comte d'Artois en vertu de son appanage.

Le 29 LL. MM. & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Marquis de Morant , Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal étranger , avec Mademoiselle de Livry.

De P A R I S , le 8 Mai.

ON a reçu par un Courier extraordinaire venant de Madrid , la Gazette de cette ville en date du 24 Avril. Les détails intéressans qu'on y lit sont les suivans.

» Les Anglois ont paru devant le détroit de Gibraltar avec 28 vaisseaux de ligne , 2 de 30 , 14 frégates & cutters , & 90 bâtimens de transport. Depuis le 12 , que le ravitaillement a commencé , jusqu'au 20 , les lignes de Saint-Roch & les chaloupes canonnières ont tiré plus de 8000 coups de canons , & les bombardes ont jetté plus de 3000 bombes. Ce feu terrible a fort incommodé les ennemis. Un magasin entier a été brûlé dans Gibraltar ; & au départ du courier , le feu étoit encore dans deux ou trois endroits de la ville. On s'est apperçu que les batteries d'Ulysse & de Ste-Anne élevées par les Anglois , étoient entièrement démontées. Ils envoyoit des frégates pour empêcher l'approche des chaloupes canonnières ; mais elles sont en si grand nombre , que le jour & la

nit elles ne donnent aucun repos aux bâtimens de transport, auxquels elles tirent à bout-portant, de manière qu'elles en ont détruit un grand nombre. D. Moreno, Major de la marine, est l'Officier qui préside à toutes les attaques, & l'on fait beaucoup d'éloges de l'habileté avec laquelle il les conduit. Tous les vaisseaux ennemis sont constamment restés sous voile ; un seul est entré dans la Méditerranée «.

Des lettres postérieures nous apprennent que le 20 Darby est sorti de Gibraltar ; on ignore s'il a emmené quelques-uns de ses transports, ni s'il a détaché quelques vaisseaux pour d'autres destinations.

Ce Courier a confirmé ce qu'on avoit déjà appris que le convoi de Marseille est entré à Alicante. Il avoit voulu quitter ce port le 14 sans trop savoir pourquoi ; car alors il auroit trouvé Darby au détroit, mais un vent d'Ouest l'a forcé de rentrer le même jour.

Il paroît qu'à Madrid on a eu de nouveaux avis de la Havane. Le convoi & les vaisseaux de guerre chargés de l'expédition de Pensacola, ne sont partis que le 28 Février. M. de Monteil avoit quitté la Havane quelques jours auparavant ; & nous apprenons d'un autre côté qu'il est arrivé à St-Domingue avec ses 4 vaisseaux. Quant à D. Solano, on ne doute pas qu'il n'ait été à Pensacola, dont la prise semble actuellement confirmée. La présence de M. de Monteil au Cap tranquillise nos Négocians, qui savent que nos navires rassemblés au Mole St-Nicolas, n'étant pas partis

le 6 Mars , auront pu être escortés jusqu'au débouquement par 5 vaisseaux de ligne.

On a reçu aussi des nouvelles des îles du Vent. M. de Bouillé écrit que tout y étoit en fort bon état le 25 Mars. Il ne nous manque que les dépêches de M. Destouches , quoique nous n'en ayons pas besoin pour sentir tout le ridicule de celles de l'Amiral Arbuthnot , qui emmenant 2 de ses vaisseaux en remorque prétend avoir battu une escadre qu'il avoue n'être point dégrée.

L'Amiral Rodney dans ses dépêches où il rend compte de l'acquisition des Colonies Hollandoises de Demerari. & d'Essequibo , ne fait qu'indiquer celle de l'île Française de St-Bathélemi dont il se contente de dire qu'elle se rendit le 16. Cette île est très-peu de chose.

» En 1753 , les colons n'y étoient qu'au nombre de 170 , & n'avoient pour fortune que 54 esclaves & 64,000 cacaoyers. Depuis la dernière paix , la population des blancs s'est élevée à 400 , & celle des noirs , à 500. Les cultures ont augmenté dans les mêmes proportions. Le sol de cette île peu étendue , est fort montueux & excessivement ingrat ; mais on y trouve la commodité d'un bon port. La misère des habitans est si connue , que les corsaires Anglois , qu'on y a vu souvent relâcher dans les dernières guerres , y ont toujours payé fidèlement le peu de rafraîchissemens qu'on leur a fournis , quoiqu'on n'eût pas la force de les y contraindre ».

Depuis 8 ans que ces détails ont été écrits , la population avoit diminué ; &

on prétend que lorsque les Anglois s'en sont rendus maîtres, c'étoit un Boulanger qui faisoit les fonctions de Commandant. Cela suffit pour donner une idée de sa richesse & de son opulence.

Il est entré dans notre rade , écrit-on de Brest , un corsaire François de Dunkerque , qui a soutenu un combat très-vif entre l'Isle de Bas & Ouessant , contre trois corsaires Anglois de sa force. Il s'en est tiré glorieusement & avec beaucoup de bonheur. — Le courier du 25 Avril a apporté la nomination des Capitaines de vaisseaux en armement dans ce port : en voici la liste : le *Triomphant* , M. de Chérisey ; le *Robuste* , M. de Beaussier ; le *Fendant* , M. de Dampierre ; le *Magnifique* , M. de Nioul ; le *Zodiaque* , M. de Retz ; le *Protecteur* , M. de Mithon ; le *Dauphin Royal* , M. Peguier ; l'*Indien* , M. de Soulanges ; le *Guerrier* , M. du Pavillon. — A Rochefort , l'*Illustre* , de 74 ; M. le Chevalier de Bruyère ; le *Saint-Michel* , de 60 , M. d'Aymar ; l'*Amphion* , de 50 , M. de Kersaint. — A Toulon , le *Majestueux* , de 110 , M. le Vicomte de Rochechouart — Le *Guerrier* & la *Résolue* , iront en rade demain matin ; les autres les suivront de près .

On ne parle pas dans cette liste des Commandans du *Royal-Louis* , de la *Bretagne* & du *Terrible* de 110 canons. On donne ici le *Royal-Louis* à M. le Marquis de Vaudreuil , la *Bretagne* à M. le Comte de Guichen , le *Terrible* à M. le Comte d'Estaing. On fait joindre à cette belle flotte les 6 vaisseaux de M. de la Motte-Piquet , conduisant avec lui 30 vaisseaux Espagnols.

Nous étions mal informés , lorsque dans un des derniers Journaux nous avons parlé

de la mission de MM. de Soulanges & de Buvre ; mieux instruits à ce sujet nous nous empressons de rectifier cet article.

M. le Marquis de Ségur ayant reconnu la nécessité de rendre au département de la Marine tous les gens de mer des Isles de Groix , Belle Isle , Noirmoutiers , Baita , Oleron & de Rhé , qui , avant d'être compris dans les compagnies de canonniers gardes côtes , étoient inscrits sur les registres des classes , M. de Castries a nommé plusieurs Officiers de la marine pour se rendre sur les lieux , afin de concerter avec les commandans desdites isles , la remise de tous les individus appartenans à la marine. Tel est l'objet de la mission de MM. de Soulanges , Capitaine de vaisseau , Chevalier d'Orléans ; & le Vailleur de Villeblanche , Lieutenans de Vaisseaux. — M. le Chevalier d'Ecullville , Lieutenant de vaisseau , est chargé de vérifier & accélérer les levées des gens de mer en Bretagne , & en Normandie pour le port de Brest. — La mission de M. le Baron de Buvre , Capitaine de vaisseaux , est relative à la recherche des gens de mer classés des différens quartiers du Royaume , qui s'embarquent furtivement sous des noms supposés sur les corsaires armés à Dunkerque , pour se soustraire au service des vaisseaux du roi. — Quant à M. le Marquis de Nieul , ce Capitaine de vaisseau est seul chargé en ce moment de l'inspection générale des classes dans les départemens & quartiers dépendans des intendances & départemens de Brest , Rochefort , Bordeaux , le Havre & Dunkerque.

S. M. vient de récompenser l'intelligence & la valeur du sieur Langlois , Capitaine de la frégate corsaire *Madame* , de Granville , par le don d'une épée.

Il y a eu du tumulte , écrit-on de Lyon , dans la Salle de Spectacle , & aux environs de la Co-

médie , les premiers jours de l'ouverture du Théâtre de cette Ville. Il a été occasionné par l'augmentation du prix de l'abonnement que les Directeurs avoient cru pouvoir exiger , en donnant 3 représentations de plus par semaine que leurs prédécesseurs. La garde ayant voulu appaiser ce désordre , ne fit que l'augmenter , & fut assaillie de coups de pierre : un mutin fut blessé dans le parterre. Les esprits étoient encore aigris ; la Salle de la Comédie fut entourée , chacun s'étoit muni de sifflets. La Maréchaussée eut ordre ce jour - là de soutenir la garde , & ne fut pas mieux respectée que le guet. Il y eut quelques personnes arrêtées , & la tranquillité n'a été rétablie que lorsque les Directeurs eurent remis les choses sur l'ancien pied. Le sieur Molé , Comédien du Roi , qui étoit alors à Lyon , n'a pas peu contribué à remettre les Directeurs en grace avec le public «.

On mande de Maubeuge que le 22 Mars dernier , il y est arrivé un évènement très-funeste ; il y avoit dans un endroit de la manufacture d'armes 5 à 600 canons de pistolets chargés à balles pour essuyer l'épreuve. Un imprudent entré dans ce lieu , s'avisa de mettre une pierre à une platine & de l'essayer , une étincelle tomba sur de la poudre qui s'enflamma ; le feu gagna les canons des pistolets chargés qui partirent en tout sens. Le propriétaire de la manufacture , 2 Officiers d'artillerie & 10 ouvriers périrent ; on compte aussi plusieurs ouvriers blessés.

Nous n'avons pu nous refuser à donner de la publicité à la lettre suivante.

De tous les chef-d'œuvres que nous offre l'architecture , il n'en est point de plus merveilleux , sans doute , que les ponts que l'on a construits de

nos jours ; quelque perfectionnée cependant que puisse être cette partie, ce ne sera toujours pour nous qu'un avantage frivole, tant qu'il ne nous sera pas loisible d'en multiplier l'usage au gré de nos besoins ; or, il faut avouer que l'énormité des dépenses, l'embarras de la navigation & l'impossibilité où l'on est quelquefois de trouver un fonds solide sont des obstacles dont les ressources de l'art ne garantiront jamais la construction des ponts de pierre. Qu'il me soit donc permis M. de proposer une nouvelle méthode qui semble éviter ou du moins diminuer beaucoup tous les inconvéniens ? Peut-être aurois-je dû envoyer tout uniment le plan que j'ai conçu pour le soumettre à l'examen des connoisseurs ; mais le peu de confiance que l'on a communément dans les nouvelles inventions ; la guerre que leur font dans tous les genres l'intérêt personnel , & le préjugé, m'engagent à prendre une voie plus courte & plus sûre ; c'est de faire parler l'expérience au lieu du raisonnement, & de tenter la chose à mes risques. Je me sou mets donc de jeter sur telle partie de rivière que ce soit , un pont de bois, d'une seule arche, de cent cinquante à deux cents pieds de longueur, son élévation fera tout au plus le sixième de son ouverture, & sa largeur telle qu'on voudra. Je ne puis au juste en déterminer le prix sans avoir vu les lieux ; mais en évaluant les matériaux sur le pied qu'ils coûtent à Paris , & en supposant les rivages un peu élevés tels que sont communément ceux de la Seine, je me chargerai d'en construire un de cent cinquante pieds de long sur vingt-quatre de largeur, pour quarante cinq mille livres. Peut-être trouvera-t-on ce prix trop considérable pour un pont de bois dont la durée est limitée ; mais il faut faire attention qu'il n'en est pas de celui-ci comme de ceux qui sont assis sur des palées, sans parler des glaces qui peuvent les briser d'un moment à l'autre ; on voit

ordinairement les palées se pourrir à la surface des eaux, & elles exigent alors une reconstruction entière ; ce pont-ci , au contraire , n'ayant qu'une seule arcade , est assis entièrement sur les culées qui sont en maçonnerie. Sa charpente ne doit toucher à la rivière que vers les bords , & encore très-rarement ; ainsi il se trouve à l'abri tout à la fois du ravage des glaces , & de la corrosion des eaux ; ajoutez à cela, Monsieur , que la plus grande dépense de ce pont consiste dans les culées & dans les ferremens , les unes étant en pierre dure , subsisteront pendant des siècles , & les autres serviront plus d'une fois ; en un mot j'ose affurer qu'une seconde construction coûteroit tout au plus la moitié de ce qu'aura coûté la première ; si on observe enfin que lorsque cette méthode sera mise en pratique , on se ménagera des moyens d'économie , qu'on ne peut gueres avoir la première fois , il résultera de toutes ces réflexions qu'outre l'avantage qu'auroit cette espèce de pont de ne point nuire à la navigation , elle seroit en général beaucoup moins dispendieuse que les ponts de bois ordinaires. — Ce n'est cependant pas-là , M. , j'ose le dire , ce qui fait le plus grand mérite de cette nouveauté. Des raisons particulières me forcent de borner à 150 ou 200 pieds de longueur , le pont que j'offre d'entreprendre. Mais je ne doute point qu'en suivant les mêmes proportions , on ne puisse faire une arche de cinq à six cents pieds , la Seine à Paris n'a pas cette largeur. Combien même ne voit-on pas de rivières qui n'en ont pas plus , & dans lesquelles cependant il est presque impossible d'établir des piles , soit par la profondeur des eaux , soit par le peu de consistance de leur lit , soit par la rapidité de leur cours. — Enfin , M. , si le projet est avantageux pour les grandes rivières , j'ose affurer qu'il ne l'est pas moins pour les petites. Ces sortes de ponts n'exigeant une complication de charpente qu'à raison de leur portée , je me flatte d'en construire

un depuis trente jusqu'à soixante pieds, pour la moitié de ce que coûtent les ponts de bois de pareille étendue. — On trouvera sans doute que c'est beaucoup promettre; mais encore un coup, j'en appelle à l'expérience; elle n'est ni coûteuse ni difficile, & j'en offre la garantie. Si par malheur je m'étois trompé, c'est un sacrifice que j'aurai fait au bien public, & le motif m'en consolera. — Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal: je serai toujours prêt à recevoir les avis ou les propositions de ceux qui voudront contribuer à l'exécution de cette entreprise. Je suis &c. *Signé* SISSON DE VALNIERE, *Avocat, chez M. Jeanfon, Négociant, à Troye.*

On mande de Bretagne que le sieur Beillard, l'un des principaux habitans de la Paroisse de Torcé dont il est Syndic, y a renouvelé son mariage au bout de 50 ans. C'est son fils, Curé de cette Paroisse, qui a fait la cérémonie.

» Le 13 Avril à une heure après midi, écrit-on de Castres, MM. de la Vallongue, Daussat de Saint-Palais, & le Chevalier de Gautrand, se trouvant à cheval à une demi-lieue environ de Langart, furent assaillis d'un orage qui eut de funestes suites. La pluie étoit des plus abondantes & les coups de tonnerre fréquens. Ils marchaient tous les trois de front, M. Daussat au centre, M. de la Vallongue à la droite & M. Gautrand du côté opposé, l'orage allant de la droite à la gauche. La foudre éclatant sur eux, tua M. Daussat & les trois chevaux, blessa dangereusement le Chevalier de Gautrand, (qui est encore très mal) & épargna absolument M. de la Vallongue. La vapeur de la matière ignée ayant étourdi ce dernier, il fut quelque temps sans connaissance; ayant repris l'usage de ses sens, il se trouva engagé sous son cheval, la pluie tombant à flots.

& le tonnerre grondant toujours ; sans secours , au milieu d'un grand chemin , éloigné de toute habitation , on sent combien il dut être effrayé du premier spectacle qui frappa ses yeux. On observe que le tranchant de la lame du couteau de chasse que portoit le Chevalier de Gautrand , a été fondu dans le fourreau ; la chaîne & une partie de l'armure de la poignée qui étoit d'acier , ont été aussi mis en fusion.

Noble Dame Jeanne-Angélique de Renty , ci-devant Dame d'Honneur de S. A. S. Madame, la Princesse de Condé , veuve de noble Seigneur Jean - Michel , Marquis de Renty , Chef du nom & avoué de la Maison de Renty , d'Artois , Gouverneur d'Auxerre , est morte au Palais Bourbon le 21 Avril.

Il ne reste de cette Maison que Charles-Michel , frère unique du feu Marquis de Renty , qui a deux fils & deux filles , & Jean-François-Philibert , Comte de Renty , Commandant de Bataillon à l'Hôtel Royal des Invalides , qui n'a qu'une fille d'Anne du Bourg son épouse , & un frère Ecclésiastique.

Le Comte de la Touche , Lieutenant-Général des armées navales , & commandant la Marine à Rochefort , est mort en cette ville le 14 de ce mois.

Jacques , Comte de Ligniville & du St-Empire , Seigneur de Mucy , Holling , &c. ancien Colonel d'un Régiment de son nom au service de France , ci-devant Grand-Veneur de Lorraine & de Bar , Grand

Bailli du Boulais , est mort le 11 de ce mois dans sa 80e année.

Marie-Eugénie de Vaisne , veuve de Messire Louis-René de Fontenay , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis , ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Berry , vient de mourir en son Hôtel à Paris , rue Ville-Lévesque , fauxbourg St-Honoré , d'une maladie de langueur occasionnée par l'absence de son fils unique , dont elle n'a pas pu avoir de nouvelles depuis le 18 Juin 1778. Ce jeune homme étoit alors à Bordeaux ; il en a disparu dans ce tems. On prie ceux qui pourroient savoir ce qu'il est devenu , d'en faire part à M. le Chevalier de Fontenay , Chevalier de St-Louis , son oncle , en son Hôtel à Bélesme au Perche.

» Edit du Roi , donné à Versailles au mois de Novembre , & enregistré au Parlement le 13 Mars , portant suppression de deux Offices de Notaires dans la Ville de Lézoux. — Autre donné à Versailles au mois de Décembre , & enregistré au Parlement le 13 Mars , portant création de quatre Offices de Procureur en la Châtellenie de Cerilly en Bourbonnois. — Autre donné à Versailles au mois de Mars , & enregistré au Parlement le 30 du même mois , concernant la Prévôté d'Issoire , & les Justices Royales d'Usson & de Nouette «.

» Déclaration du Roi , donnée à Versailles le 1 Mars , & enregistrée à la Chambre des Comptes , le 20 du même mois. Elle assujettit tous les Trésoriers & Officiers comptables des deniers Royaux indistinctement , à compter à l'avenir au Conseil Royal des Finances par états au vrai «.

» Lettres Patentes du Roi, données à Versailles, le 18 Novembre dernier, & enregistrées au Parlement, le 27 Mars suivant, concernant les Baux à cens dans la Coutume d'Orléans. — Autres données à Versailles, le 6 Janvier, enregistrées au Parlement le 13 Mars suivant, qui autorisent un nouveau plan du Marché à établir sur le terrain de la Couture Sainte Catherine. — Autres données à Versailles, le 20 Janvier, & enregistrées au Parlement le 13 Mars, qui homologuent une délibération du Clergé de France, du 6 Octobre 1780, pour emprunter au denier 25, la somme nécessaire.

Arrêts du Conseil; le premier, en date du 31 Janvier dernier, accompagné de Lettres-Patentes enregistrées à la Chambre des Comptes, qui commettent M. Antoine Lalbin pour continuer & achever les exercices de feu M. de Selle, Trésorier Général de la Marine & des Colonies. — Le second, est daté du 4 Mars. Ce dernier admet, conformément à l'article 57 de la Déclaration du 8 Juin 1778, le dépôt aux Greffes des Amirautés des liquidations particulières des comptes & dépenses des Relâches & du Désarmement des Corsaires.

Le 12 Juin de l'année dernière, il fut rendu une Ordonnance pour le classement, pour le service de la Marine, des Bateliers & Pêcheurs de la rivière de Loire. Une nouvelle Ordonnance, en date du 21 Septembre dernier, assujettit au même service de la Marine, les Bateliers & Pêcheurs des rivières des provinces méridionales; savoir, ceux de la Garonne depuis Cazeres jusqu'à Fos, du Salat, de la Neste, & de l'Ariege dans tout leur cours, du Tar & de l'Aveiron, en remontant jusqu'à la source du Lot, depuis Libos jusqu'à Entraigues & au-dessus. — Ceux de toutes les rivières qui se jettent dans la Garonne, sur l'une & l'autre rive, depuis Toulouse jusqu'au lac d'Ambez, & notamment celle du Cyron & de la Baïse. — Ceux de la Dordogne, depuis

Bergerac jusqu'à la source, des rivières de l'Adour & de la Douze, de la Nive & des deux Gaves de Pau & d'Oléron. Cette Ordonnance est composée de huit articles.

De BRUXELLES , le 7 Mai.

LES lettres de Hollande ne sont remplies que de nouveaux détails sur la manière dont les Anglois traitent les habitans de leur nouvelle conquête de St-Eustache. Leurs papiers disent qu'ils ont confisqué la plantation de M. Graaf, Gouverneur de l'isle, & qu'ils le font conduire en Angleterre où ils le traiteront en prisonnier d'état; cela seroit au moins singulier. Les Anglois ne peuvent regarder le Gouverneur d'une isle appartenant à un autre Souverain que comme un prisonnier de guerre.

On prétend que l'Amiral Rodney a fait partir 30 vaisseaux chargés de sucre qu'il a pris à St-Eustache. Cette cargaison assurément très-riche est escortée par 3 ou 4 vaisseaux de guerre; l'Amiral a choisi ceux qui avoient le plus besoin de réparations qu'on ne pouvoit leur donner aux isles. Si ce convoi est parti le 10 ou le 12 Mars comme l'on dit, il ne peut tarder à arriver; mais il est à craindre qu'il ne rencontre M. de la Motte-Piquet qui est sorti le 25 Avril de Brest, & qui instruit du départ de cette flotte par la *Cybele*, arrivée le 18, peut fort bien avant d'aller à sa destination croiser quelques jours pour l'intercepter.

» La pétition pour l'augmentation des troupes , écrit-on de la Haye , a été portée le 19 Avril à l'Assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise. Cette augmentation sera de 17,685 hommes , compris 936 chevaux ; la pétition dont elle est l'objet a été renvoyée à une autre délibération , ainsi que l'affaire de l'augmentation de la solde des troupes dont la dépense monte à 2,722,181, florins , 4 sols 11 deniers. La solde pour les recrues monte à 1,274,272 florins 10 sols ; & l'augmentation de la solde à 216,199 florins 4 sols. La solde pour la milice actuellement en service , monte par année à 521,916 florins 13 sols. On ne compte pas dans les dépenses l'augmentation des appointemens des Lieutenans , Sous-Lieutenans , Enseignes , ainsi que des caporaux , tambours , & 400 hommes en deux compagnies qui se trouvent à Amsterdam. »

On se rappelle qu'il a été demandé un million de florins aux différentes Provinces pour fournir aux dépenses d'un camp ; celle de Gueldres a déclaré qu'elle y consentira lorsque les autres y auront également consenti. Cette résolution a été prise dans une de ses dernières assemblées , où M. le Baron de Capelle de Marsch a prononcé ce discours.

» Dans les circonstances actuelles , on ne devrait entendre parler que du développement des mesures les plus promptes , pour défendre notre malheureuse République contre les attaques violentes & l'influence perfide des Bretons , soit par des armemens respectables sur mer , soit par la formation d'une alliance avec les ennemis de notre ennemi , qui est devenu si redoutable par notre propre négligence. Il doit donc paroître bien étrange à chacun que , dans un tems où nous devrions porter toute notre activité sur mer , on travaille avec un zèle extraordinaire ,

à obtenir le consentement de cette province, pour sa part d'une contribution d'un million de florins que l'on prétend devoir être provisionnellement nécessaire pour satisfaire aux dépenses de la formation d'un camp. — A l'abri de tout danger du côté des frontières de terre, il est certain que, dans un tems où la plus grande partie des troupes se trouve dans la province de Hollande, un camp ne sauroit être d'aucune utilité. En supposant même, qu'on voulût en composer de ce nombre de troupes mentionnées, (qui auroit bien de la peine à subsister dans une province où les vivres sont si chers) il n'en seroit pas plus utile pour protéger nos côtes contre les attaques des corsaires Anglois. Quelques frégates, envoyées en croisière le long de ces côtes, suffiroient pour dissiper toutes nos inquiétudes à cet égard. Car on sait que la position physique de nos côtes doit nous tranquilliser contre toutes ces descentes prétendues. On pourroit alléguer bien d'autres motifs, non moins puissans, pour nous convaincre & nous démontrer, à moins que nous ne voulions fermer absolument les yeux à la lumière, que ce n'est pas dans des camps, ni dans des augmentations de troupes de terre que nous devons chercher le salut de notre patrie expirante; on ne peut la sauver que par des armemens sur mer, en quoi les divers Membres de cette République fédérative ne doivent pas épargner les dépenses. Or, pour trouver ces moyens de dépenses, dans un tems où les finances nationales offrent, à raison de plusieurs causes, une perspective peu favorable, il conviendrait d'observer la plus grande économie. On ne doit pas perdre de vue qu'un million peut servir à la construction de deux vaisseaux de guerre. Jamais il ne fut plus nécessaire d'éviter toute dépense inutile. — Cette province a toujours satisfait aux demandes multipliées qu'on lui a faites depuis peu. Dans un tems où les sources

de notre existence & de notre prospérité ont éprouvé tant d'atteintes, où elles sont sur le point de se rarir entièrement; veut-elle contribuer à défendre notre patrie chancelante contre l'ennemi de tout l'univers, veut-elle préserver ses habitans d'un fardeau insupportable, elle doit persister obstinément dans les maximes que je viens d'indiquer. Il est vrai que le contingent à payer par cette province dans la pétition mentionnée, est peu de chose. Mais qu'il plaise à V. N. P. de considérer que cette pétition n'est faite que provisionnellement, qu'on la suppose très-modique; de sorte qu'il n'est pas à douter que cette nécessité prétendue n'en fasse bientôt naître une autre. Car il convient encore de considérer mûrement que nos habitans ont des raisons légitimes d'attendre que l'administration qu'ils ont confiée à nos soins, se fasse de bonne foi & qu'on ne sacrifie aucune somme inutilement. On peut ajouter que la nation n'a guères lieu d'être contente de la manière arbitraire dont cette pétition a été faite. On s'est contenté de demander un prompt consentement aux quotes respectives; on s'est dispensé d'exposer en détail & convenablement, aux confédérés, la destination de cette somme. Il n'existe donc aucune nécessité de former un camp. Mais si l'on ne veut pas voir périr la patrie avec tout ce qu'elle a de plus cher & de plus précieux, il faut mettre au plutôt en mer une flotte respectable de bons vaisseaux de guerre, pour combattre avec vigueur un ennemi, toujours menaçant, & prévenir ainsi la ruine & la perte totale de l'indépendance, de la navigation, du commerce & des colonies de notre pays. Je crois, en conséquence, qu'il est de mon devoir de représenter à V. N. P. qu'un prompt consentement à la pétition provisionnelle d'un million de florins pour les dépenses d'un camp, paroît sujette aux plus grandes difficultés; qu'avant d'y consentir, il conviendrait certainement

que les confédérés connaissent bien , s'il y a une nécessité réelle de former actuellement un camp dans cette République ? Si l'on a pris des mesures efficaces pour que le pavillon de l'Etat fût respecté dans les quatre parties du monde & redouté de nos ennemis comme dans les tems anciens ? Quelle est en détail la destination de ces sommes ? Et enfin quelles sont les dispositions générales des confédérés pour contribuer aux dépenses d'un camp ? En conséquence , je ne puis consentir qu'à regret au contingent de ce quartier dans les dépenses demandées ; & seulement sous la clause formelle & non autrement , qu'il sera résolu par la direction de V. N. P. dans cette assemblée , que nos Comités à la généralité ne consentiront point , au nom de cette Province , à ladite pétition , qu'après qu'il constera pleinement de l'inclination de tous les Confédérés pour cet objet : avec une déclaratoire , que la quote de cette province ne sera fournie qu'à mesure que les Etats de cette Principauté & Comté connoîtront à quel emploi ces sommes sont destinées. Je supplie , N. & P. S. que mon avis soit couché dans les registres de ce quartier.

On lit dans une lettre de la Haye les détails suivans.

« M. John Adam, ci-devant Membre du Congrès , actuellement muni d'une commission pour déployer , au besoin , le caractère d'Ambassadeur extraordinaire auprès de L. H. P. , a fait remettre , par M. Damas , Agent du Congrès , une note pour former des liaisons politiques avec cette République. On ne sait pas encore quelle réponse il a reçue ; mais on remarque que depuis la rupture avec l'Angleterre , les esprits sont beaucoup mieux disposés à se lier avec la nouvelle République Américaine. La permission accordée par les Etats-Généraux , pour l'envoi de deux frégates à Boston ,

en est une preuve sensible. Au moins est-il certain que la reconnaissance de l'indépendance Américaine ne pourroit se faire plus à propos , & que rien ne porteroit un coup plus funeste à l'ennemi «.

» On apprend que 7 vaisseaux de guerre de la République qui mouilloient au Texel , en appareillèrent le 27 du mois dernier , avec un cutter. Cette escadre est sous les ordres du Contre-Amiral Zoutman , qui a sous lui le Capitaine Kinsbergen. On assure qu'à la hauteur de la Meuse elle a été renforcée par 4 vaisseaux de guerre de ce département «.

PRÉCIS DES GAZETTES ANG. , du 1 Mai.

» LA mésintelligence la plus complète entre le Général Clinton & l'Amiral Arbuthnot se manifeste dans leurs dépêches. On voit dans la multitude des avis qu'ils ont eu la plus grande attention de se donner , qu'ils cherchoient moins à s'aider & à s'éclairer mutuellement , qu'à s'assurer des moyens d'accusation l'un contre l'autre , & de justification pour soi. Tout cela est d'un fâcheux augure pour les affaires qu'ils conduisent. Si nos flottes & nos armées dans cette partie du monde ne sont pas encore devenues la proie de nos ennemis confédérés , c'est la Providence seule que nous en devons remercier ; elle a sur-tout protégé bien spécialement le renfort envoyé à Arnold. L'Amiral ne savoit point si le Général l'enverroit quoiqu'il l'eût instruit à diverses reprises des dérachemens considérables que Washington envoyoit dans le Sud ; & le Général de son côté ne savoit pas si l'Amiral donneroit un convoi suffisant au renfort qu'il pouvoit faire partir. On diroit qu'il y avoit entre New-Yorck & la baie de Gardiner une distance prodigieuse. L'Amiral ne nous laisse pas ignorer son empressement à s'entretenir avec Arnold en Virginie , & pendant tout le tems qu'il a passé à la baie de Gardiner , il n'a pas trouvé un moment pour s'entendre

avec le Général Clinton sur l'envoi du renfort , sa force , celle du convoi , &c. tous objets dont dépendoient le sort d'Arnold & celui de son armée. Ses amis qui prévoient qu'un rappel ne peut tarder à suivre l'éclat scandaleux de ses dépêches , débirent que sa mauvaise santé le lui fait désirer depuis long-tems. — Le paquebot le *Mercury* qui a apporté les lettres du Chevalier Clinton , n'est parti de New-Yorck que le 2 Avril ; il ne rapporte point qu'on ait entendu dire que l'escadre Françoisse soit rentrée à Rhode-Island.

Dans la séance des Communes du 30 Avril , le Lord North a fait passer par une pluralité de 134 contre 80 , la motion pour la formation d'un Comité secret , & non simplement particulier , qui sera chargé d'une recherche des causes de la guerre du Carnate , (c'est-à-dire si c'est la Présidence de Madras ou celle de Bengale qu'il faut en accuser) & d'en faire un rapport accompagné de ses observations. — La discussion a roulé principalement sur l'espèce de Comité , quoiqu'il n'y ait de différence quant au secret , qu'en ce que les opérations n'en seront publiques qu'après la clôture ; celles d'un Comité particulier se publieroient jour par jour. — M. Burke qui a donné les mains à cette motion , a remarqué qu'un des grands avantages qu'on devoit en attendre , ce seroit que la Compagnie regagnât la confiance des naturels du pays , & que les ennemis du nom Anglois perdissent courage. Le Général Smith & M. Dempster parlèrent fortement mais sans succès pour faire renvoyer la question du jour & toutes les affaires de la Compagnie à l'année prochaine , en laissant en attendant les choses dans l'état où elles sont , parce que l'examen peut les embrouiller davantage , ce qui n'est pas à désirer dans la crise actuelle. M. Fox en traitant de l'honneur national sur l'anéantissement duquel chaque Ministre cherche à se justifier parla de la proclamation qui défend de faire des prises dans la Baltique. » C'est , dit-il , le dernier degré d'avilissement où

la nation pût tomber. Voilà une défense d'attaquer dans la Baltique le François qui n'a les mains liées par aucune ordonnance semblable. Ainsi à la face de l'Europe nous renonçons à cette souveraineté si vantée de notre pavillon sur toutes les mers, & c'est l'effet de la crainte que nous inspirent la confédération du Nord & l'Impératrice de Russie. Il en étoit là, lorsqu'il remarqua que dans le groupe Ministériel chacun se demandoit de quelle proclamation il vouloit parler? « Se peut-il rien de plus étrange, s'écria-t-il? ils ne savent pas eux-mêmes ce qui a été publié par autorité, mais après tout ils ont raison; car tous ceux qui liront les dernières Gazettes de la Cour, les lettres de notre Général & de notre Amiral en Amérique, ne pourront s'empêcher de dire que la Gazette de la Cour n'est qu'une feuille scandaleuse qu'on fait bien de ne pas lire ». — Le Lord North défendit la proclamation en assurant que l'ordre de neutralité pour la Baltique subsistoit depuis 3 ans; qu'il étoit plus avantageux à l'Angleterre qu'à la France; qu'il avoit été inviolablement observé jusqu'ici par les Puissances en guerre, & que l'on n'avoit en vue que de contenir les corsaires qui pourroient à la longue aller troubler le repos de cette mer.

Une lettre de St-Eustache en date du 19 Mars, porte qu'à cette date, l'Amiral Hood croisoit avec 16 vaisseaux de ligne aux îles du Vent où il attendoit l'escadre Française d'Europe, & que le reste de l'escadre Angloise étoit à St-Eustache avec l'Amiral Rodney.

On a reçu l'accusation de haute trahison contre quelques particuliers enfermés à la Tour pour correspondances illicites avec les ennemis; mais ils ne peuvent être jugés que dans les prochaines Assises, parce qu'il faut que, dix jours avant leur jugement, il leur soit produit une liste des témoins qui se sont entendus contre eux, ainsi que des noms & demeures de chacun de ceux qui composeront le Jury.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 28 Mars.

M. de Stachieff, après avoir reçu un Courrier de la Cour le 26 de ce mois, a notifié son rappel à la Porte, & demandé les firmans & les passe-ports nécessaires pour M. de Bulgakow, son successeur, qui s'embarquera sur un vaisseau de guerre à Kerfon, que le Commandant des Châteaux, sur la mer Noire, est requis de laisser continuer librement sa route jusqu'en cette Capitale. On prétend que cette demande a souffert des difficultés que l'Ambassadeur de France a facilement levées, en observant que la Porte ne pouvoit refuser le passage à un vaisseau sur lequel étoit embarqué un Ministre étranger qui venoit résider ici; il est vraisemblable que M. de Stachieff retournera en Russie sur le même bâtiment.

On travaille avec la plus grande activité à équiper la flotte Ottomane, qui sera

19 Mai 1781.

e

plus forte que celle des années précédentes de 10 vaisseaux de guerre ou frégates. Elle mettra en mer immédiatement après l'arrivée du nouveau Grand-Visir. On compte qu'il sera ici vers le 10 du mois prochain, & déjà les barques du Grand-Seigneur sont parties pour Nicomédie où elles vont le prendre.

» Abdi Pacha , écrit-on d'Alep , qui avoit été envoyé contre le rebelle Abdourahman , n'ayant point réussi dans sa commission , a pris le parti de se réconcilier avec lui. La Porte informée de cette trahison , a fait offrir son pardon à Abdourahman , à condition qu'il livreroit la tête d'Abdi Pacha. Pour ne donner aucune défiance à ce dernier , on lui a ôté le Gouvernement d'Alep en le nommant à celui de Maras en Mésopotamie ; mais cette précaution n'a pas réussi , Abdi l'acha soupçonnant le danger dont il étoit menacé , s'est rendu à son Gouvernement d'Alep , en conservant , sous divers prétextes , le plus grand nombre de ses troupes ; ce qui fait croire que la Porte aura bien de la peine à se saisir de ce Bacha «.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 20 Avril.

Le vaisseau de garde posté dans le Sund doit être remplacé par 3 vaisseaux de ligne de 70, 60 & 50 canons, l'*Eléphant*, la *Sophie-Madeleine* & le *Groenland*.

On mande de Bergen , en Norwège , qu'il venoit d'y arriver 3 corsaires Ecossois ; quelques jours auparavant 3 autres corsaires de la même Nation en avoient mis à la voile.

Il y en a six Anglois qui croisent à la hauteur de Schetland ; & la mer du Nord en est infestée.

« La Baltique , écrit - on de Christiansand , est comme bloquée par les corsaires Britanniques. Aucun vaisseau ne peut presque y entrer sans tomber entre leurs mains , & essuyer les plus cruelles vexations. On desire ardemment l'arrivée de quelques vaisseaux de guerre qui leur donnent la chasse. Un Pilote Danois n'a pas craint de s'engager à Langesund pour 3 mois & à des conditions très favorables sur un corsaire Anglois monté de 14 pièces de 9 liv. On en craint des suites d'autant plus fâcheuses que ce Pilote connoissant à fond ces parages , ne laissera échapper aucune occasion favorable de proeurer du butin à ceux qui l'emploient ».

Cette nouvelle ne se concilie guère avec la défense que S. M. B. vient de faire à tous ses sujets de ne troubler aucun des navires naviguant dans la Baltique ; il n'est pas inutile de remarquer que cet Edit paroît combiné pour gagner l'affection des Puissances du Nord , & qu'on n'a peut-être eu cette condescendance que pour les empêcher de se déclarer actuellement contre la G. B.

Les nouvelles qu'on a reçues de la Guinée , portent que la disette d'eau occasionnée par une grande sécheresse , avoit fait mourir un nombre considérable de personnes , parmi lesquelles on compte le Commandant du fort Danois , son épouse & la majeure partie de la garnison , réduite actuellement à un Lieutenant & 5 Soldats.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 25 Avril.

MADAME l'Archiduchesse Marie-Anne est partie avant-hier pour Klagenfurth, où elle arrivera demain. Mesdames les Archiduchesses Marie-Christine & Marie-Elisabeth se disposent aussi à se mettre en route, l'une pour Bruxelles & l'autre pour Prague ; les Ministres étrangers & les Seigneurs & Dames de la Cour, ont déjà pris congé d'elles. L'absence de ces Princesses causera nécessairement du vuide dans cette Capitale où elles seront regrettées ; la seule consolation qu'on a, c'est qu'on espère de posséder ici cet été le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane.

Le 21 de ce mois, il s'éleva tout-à-coup un violent orage, accompagné de pluie & de grêle ; le tonnerre gronda pendant 3 heures ; il tomba en plusieurs endroits & entr'autres sur le clocher de Notre-Dame-aux-Degrés. Personne ne fut blessé ; mais la pluie fut si abondante que quelques fauxbourgs en furent inondés ainsi que les environs. Les campagnes & les maisons ont beaucoup souffert.

Dès son avènement au Trône, l'Empereur a adressé à tous les Palatinats de Hongrie, des rescrits signés de sa main pour les assurer que tous les privilèges & droits, ainsi que la constitution de ce Royaume, seront inviola-

blement respectés. Toutes les affaires sont expédiées ici avec la plus grande exactitude & la plus grande célérité. On parle d'établir une importation libre de Hongrie en Autriche ; si elle a lieu , les vivres deviendront à aussi bon marché qu'ils l'étoient ; il y a 40 ans.

» Il a paru un Règlement sur les pensions. On n'en pourra obtenir une à vie qu'après dix ans de service ; & elle ne consistera que dans le tiers des appointemens qu'on touchoit auparavant. Ceux qui auront moins de service , ne pourront prétendre que les appointemens d'une année une fois payés ; les veuves ne recevront que les trois derniers mois de la pension de leurs maris. Cependant quiconque , avant les dix années de service écoulées , deviendra , par quelque accident imprévu , incapable de continuer son emploi , jouira du tiers de ses appointemens en pension. Les veuves qui sont sans fortune & dont les maris jouissoient de 600 & de 1000 florins d'appointement , en obtiendront le tiers ; on n'excepte que le cas où les maris auroient été déposés pour raison de mauvaise conduite ».

De HAMBOURG, le 28 Avril.

LES lettres de Vienne portent que l'inauguration de l'Empereur aura lieu au mois d'Août prochain. L'ancien usage de la Porte Ottomane d'envoyer à chaque succession dans les Etats d'Autriche un Ambassadeur , pour complimenter le nouveau Souverain sur son avènement , n'aura , dit on , pas lieu cette fois. On assure que l'Empereur a fait faire des représentations à Constanti-

noble pour supprimer cette cérémonie , plus dispendieuse qu'utile.

Le bruit de la tenue d'un Congrès pour rétablir la paix entre les Puissances Belligérantes se renouvelle ; on nomme à présent Schonbrun pour le lieu des assemblées ; & s'il faut en croire quelques papiers , les Propriétaires des maisons spéculent déjà sur le gain que leur produiront celles qu'ils loueront aux Ministres. Le vœu général est sans doute pour la paix ; mais les choses ne paroissent pas encore arrivées au point qui doit la rapprocher.

On écrit de Presbourg qu'on y a acheté une quantité extraordinaire de chevaux pour le service de la Maison d'Autriche : on ajoute qu'il restera dans le Royaume deux détachemens chargés particulièrement d'en acheter pour l'armée , & de tenir toujours en réserve 15 à 16,000 chevaux , tant pour remonter la cavalerie que pour les transports.

Un Patron de navire arrivé du Weser , rapporte qu'il y a laissé le 23 de ce mois 4 vaisseaux de guerre Anglois de 40 , de 30 & de 24 pièces de canon ; ainsi qu'un corsaire de 18 , & 22 navires de transport , tous armés de 6 , 8 & 10 canons , à bord desquels se trouvent 400 hommes de troupes de Waldeck , 7 à 800 d'Anhalt-Zerbst. On y attendoit encore 2700 Hessois , & 2 navires chargés de bled.

On mande de Berlin qu'on est occupé à y

embarquer des canons dont la plupart sont de 12 liv. de balle. Leur destination n'est pas connue ; les uns disent qu'on doit les transporter sur le Weser , les autres qu'on les envoie aux places frontières qui en seront garnies généralement.

ESPAGNE.

De MADRID , le 27 Avril.

UNE lettre d'Algésiras, en date du 16 de ce mois , contient les détails suivans de l'arrivée des Anglois à Gibraltar , & du feu que cette Ville & leur flotte ont essuyé.

» Le 12 à 9 heures du matin, l'escadre Angloise & le convoi, qui avoient été signalés la veille par les rours de la côte , parurent à la pointe du Carnero , & furent salués par la batterie de ce Fort , & par 14 barques canonnières & 4 bombardes , qui , ayant gagné le vent , firent feu sur l'arrière-garde pendant deux heures. — La montagne de Gibraltar étoit couverte dès le matin d'une multitude prodigieuse de monde qui y étoit monté pour voir de plus loin le magnifique spectacle que présentait une flotte si nombreuse , & repaître ses yeux de tout ce que ces transports promettoient de rafraîchissemens ; car il étoit tems qu'ils arrivassent , des déserteurs venus le 11 dans notre camp , nous ayant assurés qu'ils étoient réduits à un quart de livre de viande par jour , & à une demi-livre de pain. A la vue de cette affluence extraordinaire , qui sembloit nous braver , les troupes Espagnoles ne purent contenir leur indignation , & demandèrent hautement qu'il leur fût permis de faire feu ou de sortir du camp. Les Commandans voulurent appaiser cette fermentation , mais rien ne pouvant dissuader les

troupes , leurs Officiers passèrent au quartier général ; & d'après leurs représentations & l'avis d'un conseil de guerre tenu à la hâte , l'ordre de bombarder Gibraltar fut donné. Les soldats avoient eu beaucoup de peine à se contenir pendant les pourparlers. Lorsqu'ils eurent la permission qu'ils desiroient , ils la célébrèrent par des cris réitérés de *vive le Roi* , & par un feu dont la violence fut telle que tous les curieux se précipitèrent plutôt qu'ils ne descendirent de la montagne , & plusieurs sont sans doute à se repentir de s'être ainsi exposés gratuitement au feu de nos lignes. La grêle de boulets qui tomba depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures , fut si considérable , que quantité de maisons furent détruites , & que les habitans n'eurent point d'autre refuge que la pointe d'Europe , où ils furent se cacher. La ville répondoit à notre feu ; mais à l'entrée de la nuit , le nôtre ayant recommencé , le leur se rallentit considérablement , ce qui nous donna lieu de croire que nous avions démonté quelques-unes de leurs batteries. Le feu de la ligne a continué d'être si vif que la partie de la ville & les fortifications du côté de la porte de terre , ont été réduites en cendres. On pense que si l'on avoit eu des échelles pour tenter l'escalade , en profitant de la chaleur de nos troupes , & de la consternation que la réussite de notre feu avoit causé , on auroit pu donner l'assaut à la place.

Le feu de nos lignes , des chaloupes canonnières & des bombardes a continué avec le plus grand succès , depuis le 16 jusqu'au 20 ; & la Ville de Gibraltar doit être entièrement ruinée. Une bombe est tombée sur le magasin à poudre , mais sans aucun effet. Une autre a brûlé un magasin de vivres qui étoit ci-devant une Eglise ; & tous les jours on

s'appercevoit des ravages du feu , par les flammes qui s'élevoient de toutes les parties de la Ville. Dans la baie nos chaloupes canonnières ne faisoient pas autant de ravages , mais elles n'en inquiétoient pas moins l'ennemi. Elles ne craignirent pas d'approcher les plus gros vaisseaux , & d'essuyer leur feu réuni à celui des frégates. Nos soldats & nos équipages étoient si remplis d'ardeur , qu'une seule chaloupe a pris à la vue de toute la flotte Angloise , & pour ainsi dire , sous le canon de la place , un navire venant de Liverpool , chargé de comestibles , & monté par 11 hommes.

Il est fâcheux que les ennemis n'aient pas été forcés de mouiller dans la baie , & que le beau tems dont ils ont joui , ne nous ait pas permis de faire usage de nos brûlots. Quatre de leurs vaisseaux de ligne seulement ont accompagné les transports dans la baie , & l'Amiral seul y a mouillé. Les autres étoient éparpillés à l'entrée du Déroit , & derrière la montagne , de façon qu'il n'a jamais été possible de diriger une attaque réglée contr'eux. Enfin le 10 , un vent d'Est s'étant élevé , & s'étant soutenu pendant la journée , l'Amiral a fait le signal de départ ; la flotte s'est rassemblée , & vers le soir , elle a mis à la voile. Les transports & les autres bâtimens de guerre sont partis la nuit suivante. On juge qu'ils n'avoient pas été tous déchargés ; peut-être qu'une partie est destinée pour l'Amérique.

- On a compté , au moment du départ , 28 vaisseaux de ligne , ainsi celui qui escortoit le convoi de la Méditerranée n'a pas été jusqu'à Mahon.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 8 Mai.

Nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles de l'Amérique septentrionale. On ignore quelles ont été les suites du combat de l'Amiral Arbuthnot , & si en effet , comme il s'en est flatté , il a empêché le débarquement des François. On lit dans une lettre du 31 Mars , à bord de l'*America* , & datée de Lynne-Haven : » Nos vaisseaux sont réparés , nous allons remettre à la voile pour chasser les François , si le vent le permet. Mais les brumes nous contrarient beaucoup ; nous espérons en rendre bon compte : ils sont encore sur cette côte. « On voit dans une autre lettre du 30 , écrite à bord du *Robuste* , qu'on a appris que l'escadre Française a porté assez avant dans le Sud. On regrette que l'Amiral n'ait pu se procurer des informations plus justes ; il en auroit eu sans doute , s'il avoit pu détacher quelques-uns de ses vaisseaux pour aller à la recherche de l'escadre Française ; mais il auroit par-là affoibli la sienne , & c'est ce qu'il ne fera pas jusqu'à l'arrivée de la flotte qu'il attend d'Angleterre , & qu'il ne recevra que tard , puisqu'elle n'est partie de Corké que

le 27 Mats, en même-tems que les autres flottes qui ont profité du convoi de la grande escadre.

Il s'est répandu hier au soir une nouvelle qui seroit très-fâcheuse pour la cause Américaine, si elle se confirmoit ; mais le *London-Evening-Post* de ce jour, la contredit en ces termes. « Malgré l'assertion d'une des Gazettes de ce jour, relativement à la défaite totale de l'armée Américaine dans la Caroline, nous pouvons assurer le Public qu'aujourd'hui 8 à midi, le Gouvernement n'avoit reçu aucunes nouvelles officielles de cet évènement ». Cette nouvelle vient par l'Ecosse, voie déjà suspecte à bien des titres. On ne parle ni du jour ni du lieu de l'action. On dit pour tous détails qu'un Officier échangé, embarqué sur le navire *le Héros*, parti de New-Yorck le 3 Avril, a reçu en partant de Shandy-Hook une lettre, où on lui marquoit qu'on venoit de recevoir par la voie de terre, que le Lord Cornwallis avoit eu une affaire décisive dans la Caroline septentrionale, avec les Généraux Green & Morgan ; que son armée avoit été deux fois repoussée ; mais qu'à la troisième charge il avoit gagné une victoire complète ; qu'il y avoit 700 Américains tués, 1400 prisonniers, & le reste dispersé.

La Gazette de New - Yorck du 2 Avril parle de cette nouvelle, qui est fondée toute entière sur une lettre venue de l'intérieur

de l'Amérique & d'un quartier des Américains. Dans cette Gazette de New-Yorck, il est dit que l'on venoit d'apprendre que l'escadre Française étoit rentrée à Rhode-Island ayant 3 vaisseaux démâtés. Mais cela ne nous instruit pas de ce qu'il seroit important de savoir ; a-t-elle débarqué les troupes qu'elle conduisoit en Virginie, ou les a-t-elle ramenées à Rhode-Island ? En attendant que cette incertitude se dissipe, nous donnerons ici le Journal des opérations des deux armées dans la Caroline Septentrionale, depuis le 12 Février, jusqu'au 10 Mars.

Le 12 Février, le Lord Cornwallis poursuivoit vivement le général Gréen dans les parties occidentales de la Caroline Septentrionale, qui passa le Dan pour s'établir dans la Virginie. — Cornwallis fut arrêté par cette rivière faute de bateaux, & l'armée Américaine étoit sur l'autre bord, prête à l'empêcher de passer. — Le 19, les milices Américaines de l'Ouest de la Virginie avoient rejoint l'armée du Général Gréen, & formoient un renfort de 2000 hommes. On attendoit encore celles de l'ouest de Pétersbourg & du Sud de James-River. La milice de la Caroline Septentrionale qui s'assembloit sur les derrières de Cornwallis sous les ordres du Général Sumpter, étoit destinée à l'inquiéter dans sa retraite. — L'assemblée de la Caroline Septentrionale a ordonné à tous les habitans en état de porter les armes, de joindre près de Hillsborough le Général Caswell pour couper la retraite du Lord Cornwallis. Ce seul corps sera de 5000 hommes, sans compter ceux de Sumpter. — Le 18 & le 19 Février, le Lord Cornwallis, après avoir fait halte sur le Dan pendant trois jours, commen-

ça à se retirer vers Hillsborough. — Les forces Angloises consistant en près de 5000 hommes effectifs campoient à Hillsborough. — Le Général Gréen ayant reçu un renfort considérable, avoit passé le Dan vers le même tems, & marchoit au Lord Cornwallis. — Le 21 de ce mois, dit une lettre de Friderickburg dans la Virginie, le Général Gréen traversa la riviere Stanton. Son quartier général étoit à Halifax-Courthouse, à environ 115 milles de Pétersbourg. Le bagage de notre armée étoit à Prince-Edouard-Court-house; l'armée du Lord Cornwallis est du côté septentrional de la riviere Dan, & on dit qu'elle s'étend à douze milles le long de cette riviere. Les dernières nouvelles nous ont appris que toute la Milice des Provinces de Prince-Edouard, de Charlotte, de Mecklenburg, de Halifax, de Henry, de Pittsylvanie, & une partie de celle de Bedford, avoient joint le Général Gréen; qu'elle formoit un corps de 6000 hommes, & que ce Général se proposoit d'agir offensivement. Suivant les mêmes nouvelles, le Lord Cornwallis s'étoit retiré à un mille & demi de la riviere Dan; il avoit treize pièces de canon; le Général Caswel, Américain, avec 4000 hommes de milices de la Caroline Septentrionale, est sur ses derrières; le Baron Stuben, avec 500 hommes de troupes réglées & autant des chasseurs, s'est porté de Richmond vers le bac de Taylor; & le Général Weedon doit partir dans un ou deux jours de Fredericksburg avec huit cens hommes. — Le 26, le Lord Cornwallis évacuoit Hillsborough, où il avoit commencé à se retrancher; & il se portoit vers Guilford-Court-house. L'armée Américaine du Sud, lit-on dans une autre lettre de Fredericksburg, composée de 1500 hommes de troupes continentales, & d'un assez gros corps de milices, a

fait avorter en grande partie, par une retraite qui fait le plus grand honneur à son Commandant, le Général Gréen, & même aux Officiers & soldats de chaque corps, les projets du Comte de Cornwallis, qui s'étoit avancé rapidement vers elle avec 3000 hommes de troupes réglées, sans compter la milice. Le 14, le Général Gréen campoit avec son armée, sur la rive septentrionale du Dan, dans la Virginie, ayant passé cette rivière au bac de Boyd, ce même jour & le précédent. Son intention sembloit être de traverser la rivière Stanton, éloignée d'environ treize milles, où il se flattoit d'être bientôt renforcé suffisamment par la jonction de la bourgeoisie armée de la Virginie, pour le mettre en état de faire une résistance efficace. Malgré ses marches rapides, le Lord Cornwallis ne put gagner le Dan que toute l'armée Américaine ne l'eût traversée dans le meilleur ordre; on avoit fait passer auparavant tout le bagage, & les munitions sur la Roanoke au bac de Taylor, & tout étoit parfaitement en sûreté. Le Lord Cornwallis étoit campé avec ses troupes, très-fatiguées sans doute, à environ trois milles au Sud du Dan. On ne pouvoit pénétrer ses desseins ultérieurs. Cette nouvelle nous a été donnée par un particulier digne de foi, qui a passé la Roanoke avec le bagage du Général Gréen.

Suivant les nouvelles du jour, qui viennent de très-bonne part, dit une Lettre d'Alexandrie, le Lord Cornwallis se retire; le Général Gréen le poursuit avec des forces respectables, & le Baron de Stuben a reçu ordre de marcher vers les parties basses de la Caroline Septentrionale pour couper sa retraite. — Le 27, le Lord Cornwallis avoit passé la rivière de Hau, au gué de Trélinger, à vingt milles au-dessous du quartier-général Américain, qui étoit le 28 au gué de High-Rock, sur la rivière de Hau.

Le 27, les troupes légères des Américains aux ordres du Général Pickens & du Colonel Lée, harcelant les Anglois, apprirent que Tarleton venoit de passer le Hau, près de la plantation du Colonel Butler. Ils donnèrent dessus & mirent tout ce corps en déroute, dont la plupart resta sur le champ de bataille. Le Colonel Anglois Piles & plusieurs Officiers furent de ce nombre. Tarleton lui-même n'échappa que par la faute des Milices Américaines qui mirent un peu trop d'empressement dans leurs mouvemens. — Le parti Anglois aux ordres du Colonel Piles, qui a été défait par le Général Pickens & le Colonel Lée, étoit composé de Torys ramassés pour venir se réunir sous le drapeau Anglois à Hillsborough. Le Lord Cornwallis, en quittant ce poste, y a tout détruit. Il descendoit le long de la rivière de Hau. Le Général Gréen n'étoit qu'à six milles de là, & la Cavalerie Américaine, supérieure en nombre, l'empêchoit de mettre de la célérité dans sa marche, ainsi que de fourrager. La Milice des Etats Méridionaux s'assembloit de toutes parts & en nombre considérable, & montrait la plus grande ardeur. — Le Baron Stuben, qui s'avançoit pour renforcer le Général Gréen, reçut ordre le 28 Février de ne le pas joindre, mais de passer aussi-tôt dans la Caroline Septentrionale, pour couper le Lord Cornwallis d'avec Wilmington au cap Fear, en cas qu'il dirigeât de ce côté-là sa retraite. On dit aussi que le Colonel Lée avoit tourné le Lord Cornwallis, & que la Milice s'assembloit de toutes parts. — Vers le 8 Mars, le Général Wédon se portoit sur Fridericsbourg avec un renfort des Milités des bois ultérieurs pour joindre le Général Mahlenbourg, campé près de Portsmouth, avec 3000 hommes. — Le 10 Mars, il se débitoit à Williamsbourg que le Lord Cornwallis étoit suivi de près par l'armée de Gréen supérieure à la sienne.

en nombre ; que le Général Massiah avoit pris Camden , avec toutes les munitions qui s'y trouvoient ; que le Général Naste avoit défait Prevost & son parti à Wilmington ; que le Général Lee avoit enlevé environ 80 hommes de Cavalerie Angloise , & que la Cavalerie Américaine leur étant supérieure par le nombre des chevaux , il les empêchoit de fourrager. — Le 2 Mars , le sieur Héard , Président du Conseil de la Georgie , écrivoit du camp méridional aux Délégués de Georgie à Philadelphie , qu'il espéroit toujours que la province ne seroit point parfaitement soumise. Le Capitaine M'koy , posté aux grands marais au-dessous d'Augusta , intercepte le commerce de Savannah par eau & par terre. Le Capitaine Boyakin , posté dans les bois au sud d'Augusta vers Ogechet , coupe les Anglois d'avec les Creeks de leur parti. Le Capitaine Dunn fait des patrouilles au-dessus d'Augusta , pour garantir de surprise les sieurs Higs du district de Dilky. Il y a de plus 500 hommes en armes hors de l'Etat. Malgré la misère où l'ennemi les a réduits , ils sont tous déterminés à la persévérance. S'ils apprennent que Cornwallis a le dessous , ils iront attaquer Augusta , de même qu'ils le feront dès qu'ils apprendront que l'Escadre Française paroîtra dans la partie méridionale. — 10 Mars. Jusqu'ici les succès des Anglois en Amérique leur ont toujours été plus funestes qu'avantageux. C'est ce que prouve encore la rapidité de leurs progrès dans le Continent méridional. L'Union des Etats n'en est que plus consolidée ; des querelles intestines qui les divisoient & auroient pu leur être fatales , se sont arrangées. L'ardeur des parties méridionales s'est ranimée. Leurs habitans qui se contentoient d'être de paisibles planteurs sont devenus des soldats vétérans. La perfidie & la barbarie de la Grande-Bretagne ont été encore mieux connues & la résolution des

peuples d'autant plus ferme de ne jamais se soumettre à son Gouvernement. Nos liaisons avec la France se sont plus étroitement resserrées, parce que nous avons vu avec encore plus d'évidence le besoin que nous avons de ses secours. Enfin, les succès mêmes de nos ennemis accélèrent leur ruine, divisent leurs forces, & préparent les voies à une destruction totale de leur pouvoir sur le Continent.

La Gazette de Pensylvanie nous a apporté les détails de l'expédition de l'Etat de la Virginie contre les Cheroquis & qui ont été publiés par ordre du Congrès. Ces peuples, excités par les Anglois, regretteront longtemps d'avoir pris les armes contre les Etats-Unis; on les a mis hors d'état de nuire; mais après les avoir punis, on leur a offert la paix, & il est vraisemblable qu'ils l'accepteront. On lit dans la même Gazette l'article suivant :

« En conséquence d'un acte de la Législation du Maryland, intitulé : *Acte pour autoriser les Délégués de cet Etat dans le Congrès à souscrire & à ratifier les articles de la confédération*, les Délégués dudit Etat ont, jeudi dernier, premier de ce mois (Mars), accordé, signé & ratifié les articles de la confédération, par lequel acte la confédération des Etats-Unis de l'Amérique a été complétée, tous & chacun des 13 Etats, depuis New-Hampton, jusqu'à la Georgie, y compris ces deux Etats, ayant adopté, confirmé & ratifié, leurs Délégués au Congrès. Cet événement, qui confond nos ennemis, & nous fortifie contre leurs artifices, a été annoncé au public par une décharge de l'artillerie de la place; il a été célébré par des fêtes auxquelles tout le monde a pris part ».

On lit dans la même Gazette l'extrait suivant des ordres du Général Washington, du quartier général à New-Windsor, le 30 Janvier.

Le Général fait ses remerciemens au Major-Général Howe, relativement à la manière judicieuse dont il s'est comporté, ainsi qu'aux Officiers & aux Soldats sous son commandement, par rapport à leur bonne conduite & au zèle avec lequel ils ont exécuté ses ordres, à l'effet d'appaier le dernier soulèvement dans une partie de ligne de Jersey. Il voit avec la plus grande douleur qu'ils ont été forcés de se servir de leurs armes en cette occasion, & convaincu que ce n'est qu'avec un extrême répugnance qu'ils ont employé la force contre des Camarades auxquels ils portoient auparavant la plus tendre affection, il regarde la patience avec laquelle ils ont enduré la fatigue d'une marche à travers des chemins difficiles & montueux rendus presque impraticables par la hauteur de la neige, & l'ardeur avec laquelle ils ont rempli toutes les parties de leur devoir, comme la plus forte preuve de leur fidélité, de leur attachement au Service, de leur respect pour la subordination & de leur horreur pour les principes qui ont porté les mutins à une désertion si hardie & si atroce malgré tout ce qu'ils devoient à leur pays, à leurs Officiers, à leur serment & ce qu'ils se devoient à eux-mêmes. — Le Général est extrêmement fâché des souffrances de l'armée, il met tout en œuvre pour les adoucir, & il est persuadé que le Congrès & les divers Etats font tout ce qui dépend d'eux pour le même objet; mais tandis que nous attendons de l'Etat l'accomplissement de ses engagements, il est également de notre devoir d'envisager la situation embarrassante des affaires publiques. Nous avons commencé à

combattre pour la liberté & l'indépendance, dénués de tous moyens de faire la guerre & comptant sur notre patriotisme pour suppléer à ce qui nous manquoit. Nous nous sommes attendus à éprouver beaucoup de besoins & de nécessités, & il ne faut ni nous soustraire à ces calamités lorsqu'elles arrivent, ni nous en prendre aux loix & au Gouvernement, & le fatiguer de nos reproches pour en obtenir quelque redressement. Il n'y a point de doute que définitivement l'Etat ne rende hautement justice à ceux qui combattent & souffrent pour sa défense; mais il est de notre devoir de supporter les maux présens avec courage, & d'attendre patiemment le tems où notre pays sera plus en état de récompenser nos services. L'histoire est pleine d'exemples d'armées qui ont enduré avec courage des besoins beaucoup plus urgens que ceux que nous avons éprouvés, & encore ces armées ne combattoient-elles que pour des motifs d'ambition & de conquête, & non pas pour les droits de l'humanité, pour leur pays, pour leurs familles & pour elles-mêmes. Nous qui aspirons à la distinction d'une armée patriotique, nous qui combattons pour tout ce qu'il y a de plus précieux dans la Société & contre tout ce qu'il y a d'odieux & d'humiliant dans la servitude, nous qui nous qualifions du nom de Citoyens, manifesterons-nous moins de constance & de bravoure militaire que les instrumens mercenaires de l'ambition? Ceux qui dans les circonstances présentes ont souillé l'honneur de la soldatesque Américaine & terni la réputation qu'elle s'étoit acquise par sa patience & sa constance héroïques, ne peuvent expier l'atrocité de leur conduite qu'en dévouant le reste de leur vie à remplir ardemment & exemplairement leur devoir. Persuadé que la plupart d'entr'eux ont été séduits par les conseils pemi-

cieux d'un petit nombre de mutins gagnés probablement par l'ennemi pour trahir leurs Camarades, le Général a vu avec plaisir qu'on s'étoit contenté de l'exécution de deux des plus coupables après avoir forcé le reste à se rendre à discrétion, & il espère qu'une pareille aventure ne déshonorerait plus notre histoire militaire. Elle ne pourroit nuire qu'à ceux qui seroient assez pervers pour entreprendre de la renouveler, car la douceur à l'avenir seroit criminelle & inadmissible. — En même-tems le Général fait ses remerciemens au Major-Général Parson, pour ses sages dispositions militaires, & au Lieutenant-Colonel Hull, ainsi qu'aux Officiers & Soldats sous son commandement, pour la bonne conduite, l'habileté & le courage avec lesquels ils ont exécuté l'entreprise contre un corps d'ennemis dans le Westchester, ayant brûlé leurs baraquas avec une grande quantité de fourrage, ayant détruit un pont sur la rivière Haerlem sous la protection d'une de leurs redoutes, & emmené 52 prisonniers & un grand nombre de chevaux & de bestiaux sans autre perte considérable que celle du sieur Thompson, Enseigne du sixième Régiment de Massachusset, Officier actif & entreprenant. Le Général fait aussi ses remerciemens au Colonel Hayen & à son détachement pour leur belle conduite & le courage qu'ils ont montré en couvrant la retraite du Colonel Hull & en repoussant l'ennemi; & aux Colonels Icommel & Sherman, & en général à tous les Officiers & Soldats aux ordres du Major-Général Parson pour avoir courageusement soutenu les corps avancés.

Il paroît que c'est la corvette du Roi le *Hound*, arrivée de Pensacola à Corke le 24 Avril, qui a apporté la nouvelle de la prise, ou déjà effectuée, ou très-prochaine

de cette place , sur l'état de laquelle le Gouvernement n'a donné aucuns détails authentiques. Toutes les forces navales qui s'y trouvoient pour la défendre , consistoient dans la frégate le *Chevalier Bathurst* de 24 canons, le *Mentor* de 18 , le *Hound* de 16 , & le *Port-Royal* de 12. M. Elias Durnford, Lieutenant au Gouvernement , & Ingénieur en Chef de la Floride occidentale , qui a été fait prisonnier à Mobile , est arrivé à Londres. On sait par cet Officier , que la place de Pensacola où il n'y a pas plus de 600 hommes de troupes réglées , quelques Allemands qui désertent l'un après l'autre & environ 200 Nègres , n'est pas en état de tenir devant des forces aussi considérables que celles qu'il savoit avoir été envoyées de la Havanne pour cette conquête. On lit dans des Gazettes de New-Yorck en date du 14 Mars , que l'armement Espagnol , consistant en 5 vaisseaux de ligne , 3 frégates & environ 50 bâtimens de transport sur lesquels étoient embarqués 4000 hommes d'infanterie & 500 de cavalerie , étoit parti le 10 Janvier , & qu'il devoit prendre terre à la Mobile. D. Galvez qui commande cette expédition , s'étoit , dit-on , embarqué dès le premier Janvier sur une frégate. Après le départ de cette escadre , il restoit encore 13 vaisseaux de ligne à la Havanne.

» Les remontrances des Marchands & Habitans de Saint-Christophe à l'Amiral Rodney & au Général Vaughan , sur la saisie des propriétés particulières

à Saint - Eustache , sont écrites du ton le plus ferme. Ils déclarent qu'ils en appelleront au jugement du Parlement. Ils font envisager le désordre où seront jetées les affaires de quantité de Négocians de Londres , & les banqueroutes qui éclateront , si ceux des Isles sont mis , par cette confiscation , hors d'état d'effectuer leurs remises , & enfin ils leur opposent l'exemple de justice donné par le Roi de France , dans le désaveu qu'il a fait d'une pareille saisie à la Grenade. A ces représentations si justes & si courageuses que M. Glanvill , Procureur-Général de Saint-Christophe avoit portées à Rodney, celui-ci a répondu qu'il n'avoit pas eu le temps d'examiner le Mémoire ; mais qu'il étoit surpris que des Sujets & Marchands de la G. B. , au lieu de placer leurs effets dans les Isles Angloises au Vent , où elles auroient été sous la protection des loix & du pavillon de leur nation , aient préféré de les envoyer sous le Vent à Saint-Eustache , où il étoit plus clair que le jour , qu'elles n'étoient qu'en dépôt pour suppléer aux besoins des ennemis de leur Roi & de leur pays. — Après cette raison , sans s'embarrasser si elle sera trouvée suffisante , il poursuit ainsi. — » L'Isle Saint-Eustache étoit Hollandoise ; tout ce qui s'y est trouvé est , à mes yeux , propriété Hollandoise ; tout y étoit sous la protection du pavillon Hollandois ; & comme tel , j'ai tout saisi , & je garderai tout, C'est la ferme résolution d'un Amiral Anglois , qui n'a d'autre vue que de remplir son devoir envers son Roi & son pays ». C'est par le même motif que l'Amiral retire aux corsaires Anglois , pour se les adjudger , tous les bâtimens qu'ils avoient pris , dès le mois de Janvier , dans les rivières Demerari & Essequibo , sous prétexte que leurs lettres de marque n'étoient point contre ces établissemens. — M. Glanville ne croyant pas voir une justice assez éclairée dans la réponse de l'Amiral , lui a présenté , le 13 Mars , de nouvelles

remontrances, où il lui fait voir que si la conduite qu'il entend que les Marchands eussent dû tenir, c'est-à-dire de déposer leurs marchandises dans des Isles Angloises préférablement à Saint-Eustache, eût été praticable, elle auroit été de leur part un abandon de tout commerce, puisqu'un Négociant qui ne s'occuperait que de conserver sa marchandise & non de la débiter, cesseroit d'être un Négociant. Il lui observe qu'un des premiers principes d'une grande nation commerçante, est de ne connoître de bornes à son commerce, que celles qui lui sont imposées par les loix ; & que dans leur commerce avec St-Eustache, les Négocians Anglois n'ont rien fait qu'elles n'autorisassent, & même n'encourageassent par les acquits qui s'expédiaient pour cette Isle aux Douanes Britanniques. Enfin, il récrimine contre la marine même du Roi d'Angleterre, qui n'a pas moins que le Commerce, fourni des secours aux ennemis de l'Etat, par la voie de Saint-Eustache ; & il invite l'Amiral à prendre des informations sur un gros bâtiment armé, capturé par une partie de l'escadre à ses ordres, & sur l'origine des sommes dues par les Particuliers de Saint-Eustache, aux acquits de l'escadre à Antigua & à Saint-Christophe. Il se réserve de faire prononcer par les loix sur la justice du principe par lequel l'Amiral prétend établir que tout ce qui a été capturé à Saint-Eustache est Hollandois, & comme tel, sujet à confiscation ; & il prend congé de l'Amiral, devant partir le soir pour St-Christophe. — Quelques personnes qui savent à quel embarras de finances l'Amiral Rodney se trouve réduit, & qu'il étoit déjà en guerre pour son compte avec la Synagogue, avant qu'on eût songé à lui donner du commandement, ont cru voir du ressentiment personnel dans les motifs du traitement rigoureux que les Juifs ont essuyé de sa part, ce qui ressemble assez à celui d'œil pour œil, dent pour dent.

On est fort inquiet du sort de la flotte partie de St-Eustache ; on fait par l'équipage de la *Vénus* qu'il a été recommandé à ce convoi de tenir le Nord autant qu'il seroit possible en approchant des Sondes , & d'entrer dans le premier port qui se présenteroit , soit d'Irlande , soit d'Angleterre. Malgré ces précautions on craint qu'il ne tombe entre les mains de l'ennemi , pour qui, dans ce cas, l'Amiral Rodney auroit pillé St-Eustache.

On dit qu'aussi-tôt après la prise des établissemens Hollandois , l'Amiral a ordonné à toute son escadre de se préparer à faire voile pour une autre expédition. Il n'a pas de tems à perdre en effet ; les François sont peut-être arrivés actuellement ; & leurs forces seront bien supérieures aux siennes qui ne consistent qu'en vaisseaux fatigués dont 4 , au nombre desquels est le *Sandwich* , ont ordre de revenir en Europe pour y être réparés complètement.

On a calculé que depuis 4 mois que les hostilités contre les Hollandois ont commencé , il leur a été enlevé dans les différentes parties du globe , plus de 300 bâtimens sans que nous ayons perdu aucun vaisseau de quelque importance.

„ La guerre Hollandoise , observe à cette occasion un de nos papiers , semble être la seule que nous traitons sérieusement ; on diroit que nos Ministres ont enjoint à nos Marins de ne combattre que les Hollandois. En même tems les
Hollandois

Hollandois sont les seuls qui semblent ne nous pas faire sérieusement la guerre. Ils nous laissent agir comme nous voulons. Cependant il leur seroit aisé de sortir de leur inaction , & de nous faire beaucoup de mal. L'Amirauté n'a pas envoyé un seul vaisseau de force pour protéger 100 gros navires & 4000 de nos meilleurs Matelots , qui sont partis pour la pêche de la Baltique , par les 60 & 65 degrés latitude N. Une couple de fregates Françaises , assistées de quelques corsaires Hollandois , qui arriveroient à la fin de Juin , au milieu de cette pêcherie , nous enlèveroient poissons , navires & Matelots avec la plus grande facilité. Les Hollandois seroient bien dédommagés de l'abandon qu'ils ont été obligés de faire de cette pêche , pour faciliter l'armement de leurs escadres. Ils en retireroient le même profit que s'ils l'eussent faite à l'ordinaire «.

Les succès d'Hyder-Aly exigeant toute notre attention , & nous forçant à une défensive pénible dans l'Inde , mettront les établissemens Hollandois à l'abri de toute attaque. On ne doute plus aujourd'hui que le Commodore Johnstone n'ait pris directement la route de l'Inde , d'après les ordres qui lui ont été expédiés depuis son départ. Il ne songera pas plus à attaquer le Cap de Bonne-Espérance , qu'il n'a été possible au Général Munro de surprendre les établissemens de la Compagnie Hollandoise , en conséquence des ordres qui lui ont été envoyés par la voie de terre , aussi-tôt que le Conseil eut arrêté le plan de sa rupture avec la Hollande.

Le bruit qui a couru d'une nouvelle affaire gé-
19 Mai 1781. f

nérale où nous avons eu un avantage considérable sur Hyder-Aly est absolument faux & déstitué de tout fondement. Lorsque le *Trial* a quitté l'Inde avec les dernières dépêches, l'armée d'Hyder-Aly avoit pris ses quartiers d'hiver à Arcot, & la nôtre étoit arrivée à Madras, avec son renfort, sous le Chevalier Eyre Coote pour s'y cantonner. La mousson avoit déjà commencé; cette saison dure environ deux mois, & pendant ce tems-là il est absolument impossible d'entreprendre aucune opération. La traversée du *Trial* a été extraordinairement courte; ainsi comme il ne peut pas se faire qu'il y ait eu avant son départ de l'Inde, une seconde action dont il n'ait pas été informé, il est également impossible qu'il se soit donné un combat depuis son départ & que nous n'en ayons point eu de nouvelles par mer ou par la voie de terre. Toutes ces circonstances & le silence absolu qu'on garde sur le canal par lequel nous est venu le rapport de cette prétendue affaire, empêchent d'y ajouter la moindre croyance. Un conte aussi ridicule ne mériterait pas même d'être réfuté, s'il n'avoit pas été publié dans presque toutes les Gazettes.

La nécessité d'envoyer des renforts est généralement sentie. L'escadre qui a ordre de se rendre en Asie, consiste en un vaisseau de 74 canons, 2 de 64, & 2 grosses frégates; elle emmènera de conserve avec elle 4 vaisseaux de la Compagnie; on dit qu'elle mettra à la voile au premier bon vent; mais son départ n'est peut-être pas si prochain, sur tout si, comme M. Gregory l'a proposé à la Chambre des Communes, & comme le Lord North y a consenti, les premiers vaisseaux qui iront dans l'Inde porteront la

première nouvelle des mesures prises par le Parlement pour l'enquête des causes de la guerre actuelle.

Le Comité chargé de cet examen s'en occupe; mais rien ne transpire encore de ses opérations; on n'en sera instruit que lorsqu'elles seront finies. On continue de parler du projet de détruire la Compagnie des Indes; on dit même que le Lord North a un plan très-bien fait, dont il résulte que la liberté du commerce en général produira à l'état une augmentation de revenu de 230,000 l. sterl.; mais ce n'est pas dans ce moment qu'il est possible de l'exécuter. Il faudroit rembourser les Actionnaires, acheter les magasins, bâtimens, forts, vaisseaux, armes & munitions de la Compagnie. Ce seroit une avance immense que le Gouvernement n'est pas en état de faire, & il le seroit encore moins de faire les dépenses nécessaires pour la conservation de tout ce qu'il achèteroit. Son avantage réel est de traiter avec la Compagnie & d'en tirer ce qu'il pourra.

A la demande des Marchands, le convoi des Isles qui devoit mettre à la voile le 25 du mois dernier, ne partira que dans quelques jours.

On assure qu'il sera détaché de la flotte de l'Amiral Darby, deux escadres qui seront chacune sous les ordres d'un Commodore; l'une destinée pour le Continent de l'Amérique Septentrionale, sera de 8 vaisseaux

de ligne ; l'autre de 6 , se rendra aux Isles. On fait que cet Amiral a fait entrer son convoi dans Gibraltar ; on fait aussi que le feu des lignes Espagnoles & des chaloupes canonnières a fait beaucoup de mal à la place & au convoi. On attend avec impatience le compte que rendra l'Amiral de ces évènements.

Le Chevalier York n'est point encore parti pour Vienne. On dit qu'avant son départ il sera élevé au rang de Pair du Royaume.

Les honneurs & les bienfaits attendent l'Amiral Rodney lorsqu'il reviendra dans sa patrie. En attendant la Pairie qu'on lui destine , il aura 2000 liv. sterl. de pension ; son fils , Capitaine de vaisseau , en aura 1000 ; Lady Rodney, sa femme 500 , & chacun de ses autres enfans 100,

F R A N C E,

De MARLY , le 15 Mai,

LE 7 de ce mois , le Roi accompagné de Monsieur , se rendit vers les quatre heures de l'après-midi à la plaine des Sablons ; où il passa en revue le régiment des Gardes-Françoises & celui des Gardes-Suisses. Monseigneur le Comte d'Artois , Colonel-Général des Suisses & Grisons , étoit à la tête de ce dernier. Les régimens après avoir fait l'exercice , défilèrent devant le Roi & Monsieur,

ainsi que devant Madame , Madame la Comtesse d'Artois, & Madame Elisabeth de France.

De P A R I S , le 15 Mai.

Le 10 de ce mois le Roi étant revenu de Marly à Versailles pour assister au service qui eut lieu ce jour , pour l'anniversaire de Louis XV , reçut en sortant de la Messe des dépêches apportées par un Courier venu de Brest. Le Ministre de la Marine a donné sur le-champ le bulletin suivant.

» L'escadre aux ordres de M. de la Motte-Piquet , partie de Brest le 25 Avril , découvrit le premier Mai , par la latitude Nord , 49 degrés 20 minutes, & 11 d. 23 de longitude Ouest, méridien de Paris , la flotte Angloise partie de Saint-Eustache le 19 Mars dernier , composée de 34 bâtimens marchands , escortée par les vaisseaux la *Vengeance* , de 74 , le *Prince Edouard* (ci-devant le *Mars*) de 64 , & les frégates l'*Alcmene* & le *Mars*. L'escadre du Roi joignit la flotte le 2 à 9 heures du matin , que le Commodore Hotham fit le signal de sauve qui peut. La supériorité de la marche des vaisseaux Anglois ne permit pas aux vaisseaux du Roi de les joindre , malgré tous leurs efforts ; ils prirent 22 bâtimens marchands sur les 34 dont le convoi étoit composé ; ils en brûlèrent deux , & enlevèrent encore deux corsaires.

Une lettre de Brest du 7 à 4 heures & demie du soir , ajoute ces détails.

Le lougre le *Chasseur* , commandé par M. le Chevalier de Maurville , vient d'arriver ici ; il a été expédié le 5 par M. de la Motte-Piquet , à 8

heures du soir , à 20 lieues dans le Sud-Ouest d'Ouessant , pour annoncer qu'il a intercepté le convoi de Saint-Eustache , le 2 , dans le Sud-Ouest des Sorlingues. Le Corsaire Américain la *Victoire* s'est emparé aussi de deux bâtimens du même convoi qui s'en étoient séparés par un coup de vent , & est entré aujourd'hui dans la rade. — L'escadre de M. de la Motte-Piquet ne tardera pas à rentrer. On signale en ce moment 42 bâtimens venant du Sud ; il est possible que ce soit elle. — On estime que la prise qu'elle a faite est très-riche ; on la porte à plus de huit millions. Elle termine le procès que les Négocians Anglois vouloient intenter à l'Amiral Rodney. — Les frégates l'*Emeraude* & la *Cérès* , ajoute la même lettre , ont mis à la voile hier 6 ; on ignore où elles vont. Le *Dauphin Royal* a été mis en rade le 5. Les armemens vont leur train , & tous les vaisseaux sont presque prêts ».

Selon une lettre du 9 , les vents d'Est ont empêché M. de la Motte-Piquet de paroître avec ses prises. Les mêmes vents empêcheroient Darby de le joindre s'il en étoit à portée. Il est sûr que cet Amiral a quitté précipitamment la baie de Gibraltar , sur le faux avis qu'il a reçu qu'une escadre Françoisse devoit arriver incessamment à Cadix. Son projet étoit d'intercepter cette escadre.

Dans la Gazette de Madrid , où il est question du bombardement de Gibraltar , il y a un article daté de Lisbonne , concernant les affaires de l'Inde. Les succès d'Hider-Aly y sont confirmés. Ce Nabab est maître de Pondichéry , dont il traite les habitans avec douceur. Les Anglois s'étoient bien gardés de convenir qu'il eût pris cette place , & de nous apprendre en même-tems la révolte de leurs Cypaies , qui après avoir mas-

sacré leurs Officiers & enlevé la caisse militaire ont déserté. Un autre exemple de la mauvaise foi des Anglois , ainsi que de leur haine invétérée contre des ennemis généreux , c'est qu'on a lu dans les relations qu'ils ont données de la bataille gagnée par Hyder-Aly , que les François de son armée avoient impitoyablement égorgé tous les Anglois qui tomboient sous leurs mains. Cela est démenti par tous les passagers des vaisseaux arrivés à Lisbonne. Ils conviennent que 600 Européens ont perdu la vie dans ce combat , ainsi que 40 Officiers ; mais ils assurent en même-tems que 47 autres Officiers Anglois n'ont échappé à la fureur d'Hyder-Aly , qu'en se réfugiant auprès des François , qui s'empresèrent de les prendre sous leur protection. Les Gazetiers Anglois qui eurent la lâcheté d'avancer que M. du Couedic faisoit tirer sur les matelots qui cherchoient à se sauver sur son bord , furent punis par la réclamation générale de la nation Angloise , & par le mépris dont on les couvrit. Il faut espérer que cette nouvelle calomnie ne sera pas repoussée avec moins de vigueur.

Si nous en croyons les bruits publics , la Cour a été informée de tout ce qui s'est passé dans l'Inde , depuis l'irruption d'Hyder , jusqu'au 21 Janvier dernier , par un Exprès arrivé il y a peu de jours par la voie de Suez. Rien encore n'en a transpiré ; on ne veut pas

sans doute que nos ennemis profitent des avis que nous avons reçus , pour détourner l'orage qui dans ces contrées éloignées menace leurs plus riches possessions. On fait seulement qu'au mois de Décembre dernier , il partit de l'isle de France un gros corps de troupes , commandé par M. Duchemin pour une expédition dans l'Inde , une seule frégate a escorté cette petite armée , parce que M. d'Orves avoit emmené dès le 5 Octobre tous les vaisseaux de ligne.

» Un bric Américain arrivé à l'Orient en 24 jours de traversée , rapporte les nouvelles suivantes. Il y a eu une affaire sanglante le 10 Avril entre le Général Cornwallis & le Général Gréen. — Personne n'a pu s'attribuer l'avantage ; & Gréen s'étoit posté de manière qu'il empêche les progrès ultérieurs de l'ennemi. — Une Gazette de Philadelphie du 28 Mars, apportée par le même bric, donne les détails suivans de l'engagement qui a eu lieu entre M. Destouches & l'Amiral Arbuthnot. — Il a duré 3 quarts d'heure. Les deux escadres se sont battues à bord opposé. L'*Ardent* & sur-tout le *Conquérant*, sont les deux vaisseaux qui ont le plus souffert. M. de Villebrune, Capitaine de Vaisseaux, Commandant le *Romulus*, s'est distingué d'une manière particulière, en empêchant le *London*, vaisseau à 3 ponts, de rompre la ligne. Les escadres furent en présence le reste de la journée ; les Anglois ne voulurent pas recommencer le combat quoiqu'ils eussent le vent & qu'ils fussent les maîtres de l'engager de nouveau. Ils se contentèrent d'empêcher le débarquement de nos troupes dans la baie de Chésapéak. On ignoroit le 28 à Philadelphie si M. Destouches avoit tenté de débarquer dans un autre endroit, ou s'il retourneroit à Rode-Island. Avant le départ de notre escadre, le Général Washington avoit

été à bord du Général François, où il fut reçu avec les plus grands honneurs.

Le riche convoi du Levant est arrivé à Marseille au nombre de 80 navires, il est mouillé au port de Pomégue où il fait quarantaine. 3 bâtimens ont péri ou échoué dans la tempête ; un seul a été enlevé par les corsaires ennemis «.

Le dernier aviso venu de la Havanne à Cadix a vu partir la flotille pour l'expédition de Pensacola, & il dit avoir laissé dans le port le 8 Mars D. Solano & M. de Monteil. Nous avons des nouvelles bien plus fraîches de ce dernier Chef d'escadre, puisqu'on a annoncé son arrivée à St-Domingue.

Un navire entré à Cadix le même jour, venant de la Martinique d'où il est parti le 25 Mars, ne nous apprend rien sinon que l'Amiral Rodney étoit à Ste-Lucie, & qu'il se préparoit à une expédition qu'on imaginoit avoir Curaçao pour objet. L'Amiral Rodney étant encore à St-Eustache le 17 Mars, & ne paroissant pas devoir quitter cette isle de si tôt, il se peut que le Capitaine de ce navire se trompe, & que l'escadre qu'il a vue à Ste-Lucie, ne fût que celle de Hood, composée de 15 vaisseaux & plusieurs frégates.

» Dans les derniers ouragans qui ont causé différens accidens en Nivernois, le feu prit à la halle aux charbons d'une forge dépendante de la terre de Cigogne, appartenante à M. le Marquis de Remigny. Le vent étoit si violent, que malgré les soins les plus prompts, cette halle, le charbon qu'elle renfermoit, le magasin de fer & plusieurs

autres bâtimens, furent en très peu de tems réduits en cendres «.

Le 25 du mois dernier, à 4 heures de l'après-midi, le feu se manifesta au village de Contier, près Pierrepont en Picardie, il consuma les maisons de 24 habitans dont les uns sont Laboureurs, les autres Fabricans de bas & Manœuvres. Ils ont tout perdu. Plusieurs granges remplies de grains ont été aussi la proie des flammes. Leurs ravages réduisent cette Paroisse à la plus grande misère, & rendent les habitans dignes de la compassion & des secours des ames sensibles & généreuses.

» L'Académie Royale des Sciences avoit proposé pour sujet du Prix de 1779. *La Théorie des Machines simples, eu égard au frottement de leurs parties, & à la roideur des cordages : Que les loix du frottement, & l'examen de l'effet résultant de la roideur des cordages, fussent déterminés d'après des expériences nouvelles, & faites en grand. Que ces expériences fussent applicables aux Machines usitées dans la Marine, telles que la Poulie, le Cabestan, & le Plan incliné.*

Elle exigea de nouvelles expériences sur ce sujet, & le proposa de nouveau, avec un Prix double, pour l'année 1781. L'Académie a adjugé le prix double au Mémoire n°. 5, ayant pour devise: *La raison a tant de formes, que nous ne savons à laquelle nous prendre, l'expérience n'en a pas moins.* L'Auteur de cette pièce est M. Coulomb, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, & Correspondant de l'Académie. — Elle a cru devoir faire une mention honorable de trois pièces qui lui ont paru renfermer, soit des expériences multipliées faites avec sagacité & avec choix; soit une théorie simple & présentée avec clarté des Machines

en usage dans la Marine , théorie où l'on a eu égard , comme le Programme l'exigeoit , à l'effet des frottemens & des cordages ; soit enfin des vues ingénieuses sur la question proposée. Ces trois pièces avoient déjà été présentées au premier concours , & les Auteurs y ont fait des changemens importans qui ont exigé beaucoup de travail.

L'Académie propose pour sujet du Prix de l'année 1783 : *La Théorie des assurances Maritimes*. Ce prix , fondé par feu M. Rouillé de Meslay , Conseiller au Parlement , sera de 2000 liv. Les pièces seront écrites en françois ou en latin , & adressées au Secrétaire de l'Académie ; elles ne seront admises au Concours que jusqu'au premier de Septembre 1782. Les Auteurs se conformeront aux réglemens d'usage.

« Un Citoyen , dont le zèle pour les Sciences n'a pas besoin d'être encouragé par l'honneur d'avoir contribué à leurs progrès , a fait remettre à l'Académie , dont il ne s'est fait connoître , un fonds de 12,000 liv. destiné à former une rente qui sera employée au gré de l'Académie & de la manière qu'elle jugera la plus utile ; car il a porté la modestie & le désintéressement de son zèle jusqu'à ne spécifier aucun objet. — L'Académie a reçu son offre avec reconnoissance , en s'imposant à elle-même deux conditions ; la première , de n'employer jamais aucune partie de ce fonds pour aucun Académicien ; la seconde , de rendre compte chaque année , dans une de ses Assemblées publiques , de l'emploi qu'elle en feroit. — On peut craindre , & avec raison , que toute fondation perpétuelle ne devienne bientôt inutile par une suite des changemens que le tems amène nécessairement dans l'ordre des Sociétés , dans les opinions , dans les Corps qu'il faut rendre dépositaires de ces fondations. — Mais ici un heureux concours de circonstances semble devoir diminuer cette crainte. Les Scien-

ces sont inépuisables ; loin de cesser d'être utiles, elles le deviendront chaque jour davantage à mesure qu'elles seront approfondies. Si quelques unes de leurs parties semblent n'avoir encore aucune utilité réelle, ce n'est pas (comme le disent l'ignorance & le préjugé) parce qu'on a trop donné à la théorie ; c'est, au contraire, parce qu'elle n'a pas été encore portée assez loin. S'il est impossible que les Sciences deviennent inutiles, il ne l'est pas moins que l'Académie cesse de renfermer dans son sein les Savans de la Nation les plus distingués, puisqu'occupée de Sciences où le mérite de ceux qui les cultivent est susceptible d'épreuves, l'intérêt de ses Membres leur fait une loi d'être justes dans leur choix. — Enfin, en rendant compte au public de l'emploi du fonds qui lui est confié, l'Académie s'est mise dans l'impossibilité d'en abuser. — Le Citoyen à qui l'Académie doit cette fondation, en a fait une autre dans la même année ; il a donné une somme égale à l'Académie Françoisse, pour être le prix du meilleur ouvrage publié chaque année, & par le meilleur ouvrage il a entendu le plus utile. Ce prix a pour objet tout ce qui n'est point compris dans les Sciences Physiques, tout ce qui est exclu de sa première fondation, & il n'y a rien d'utile qu'il n'ait embrassé dans ces deux encouragemens donnés aux Sciences & aux Lettres. Il a voulu se dérober à l'honneur que lui eût mérité son zèle, mais il n'a pas enlevé à l'Académie la satisfaction de lui donner ce témoignage de sa reconnoissance & de voir le public la partager avec elle. »

Une personne bienfaisante vient de remettre à l'Académie de Châlons-sur-Marne, une somme de 400 liv. pour un prix extraordinaire sur ce sujet : *Lorsque la Société Civile ayant accusé un de ses Membres par l'organe du Ministère-public, succombe dans cette accusation, quels seroient les*

moyens les plus praticables & les moins dispendieux de procurer à un citoyen reconnu innocent , le dédommagement qui lui est dû de droit naturel. L'Académie décernera le prix dans la séance du 25 Août prochain ; elle recevra les ouvrages jusqu'à la fin du mois de Juillet ; ils seront adressés francs de port à M. Sabathier , Secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. de Bonnaire , Brigadier des Armées du Roi , ancien premier Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à Cheval , Seigneur de Namps Aumone , est mort à Amiens dans la 68e. année de son âge.

Marie-Armande-Elisabeth de Chaune, Abbessé de l'Abbaye Royale de St-Remy de Villers-Coterets , y est morte le 25 du mois dernier dans la 76e. année de son âge.

Le Comte de la Marc d'Aluze , Grand Bailli de la Noblesse de Bourgogne , est mort dans la ville de Beaune.

Le quartier de Gaillon au-delà du rempart de la Ville de-Paris , depuis le fauxbourg S. Honoré jusqu'au fauxbourg S. Denis , a fixé dès 1720 l'attention du Gouvernement qui , à cette époque , projetta l'établissement du grand égout & le percement de différentes rues ; ce quartier a pris depuis 1760 un accroissement si considérable par l'ouverture de très-grandes & belles rues nouvellement pavées , & la construction de superbes édifices en tout genre , sur les dessins des plus grands Maîtres , que S. M. , toujours attentive à ce qui peut intéresser ses sujets , a été convaincue qu'il étoit indispensable pour procurer les secours spirituels aux habitans de ce nouveau quartier , très-éloignés de leur Paroisse , non-seulement d'ordonner l'établissement d'une Chapelle succursale de la

Paroisse St-Eustache, dont la construction a été autorisée par Lettres-Patentes du mois de Septembre 1779 enregistrées au Parlement, mais même celui d'une Eglise & Communauté de Capucins, & l'on y transfère ceux du fauxbourg Saint-Jacques. — Le sieur de Sainte-Croix, propriétaire d'une partie du terrain compris entre les rues Neuve des Mathurins, St-Lazare, de l'Arcade, & de la Chaussée d'Antin, qui occupe une portion fort considérable de terrain non bâti, nommé les Marais du Coq, s'est soumis de faire l'acquisition de la totalité, pour remettre à S. M. la portion nécessaire pour le percement des rues désirées, & l'exécution du projet de la Maison Conventuelle des Capucins. Ce qui a été effectué d'après les plans & dessins de l'Eglise faits par le sieur Brongniart, Architecte, approuvés & signés par S. M. qui, par Lettres-Patentes du 9 Juin 1780, registrées en Parlement le 29 Août suivant, a ordonné entr'autres choses ce qui suit, savoir : 1°. Qu'il sera ouvert sur la direction de la rue Thiroux, une nouvelle rue de cinq toises de largeur, qui règnera le long de la face de l'Eglise & Bâtimens des Capucins, & arrivera à la rue S. Lazare à travers les terrains dudit sieur de Sainte-Croix ; laquelle sera nommée rue Sainte-Croix ; comme aussi, une autre rue en face desdits bâtimens & perpendiculaire sur celle Sainte-Croix, aussi de cinq toises de large, qui sortira sur la Chaussée d'Antin à 16 toises de distance de la rue de l'Egoût, laquelle sera nommée rue Neuve des Capucins, & pareillement ouverte sur les terrains dudit sieur de Sainte-Croix, & sur ceux de l'Hôtel-Dieu, & ce, conformément au plan que S. M. a agréé & signé, lequel demeurera annexé aux présentes Lettres ; en conséquence les Administrateurs de l'Hôtel-dieu sont autorisés à vendre & aliéner audit sieur de Sainte Croix, sur l'estimation qui

en sera faite par l'Inspecteur des bâtimens dudit Hôtel-Dieu, les terrains par eux loués à vie aux sieurs Sandrié des Fossés & de Maurecourt, jusqu'à concurrence de 2300 toises, ou environ; & il est permis auxdits Administrateurs d'employer une partie de la somme qui proviendra de ladite vente, au payement des ouvriers qui ont été occupés à la reconstruction des Salles incendiées dudit Hôtel-Dieu, & de faire emploi du surplus en rentes, conformément aux Réglemens. 2°. Que pour indemniser les Propriétaires de la valeur du terrain des deux nouvelles rues à ouvrir, dont ils consentent l'abandon gratuitement à S. M. faisant en superficie 1350 toises, toutes les premières maisons à y construire, seront, jusqu'à la première vente qui en sera faite, exemptes du logement des Gardes Françaises, Suisses, & autres Gens de guerre. 3°. Que la dépense du premier pavé des rues Sainte-Croix & Neuve des Capucins, sera payée des fonds que S. M. destine à cet effet, & que lesdites rues seront pour entretien, employées sur les états des Ponts & Chaussées, & pavé de cette Ville de Paris. 4°. Que pour procurer aux Propriétaires des maisons & terrains desdites rues la facilité des bâtimens d'une construction agréable, lesdits Propriétaires seront dispensés du payement de tous droits de Police, de grande & de petite Voierie pour les premières constructions, & ce, pendant l'espace de six années, à compter du premier Janvier prochain, lequel temps passé, & lesdites rues étant ouvertes, la faculté d'accorder des alignemens & permissions relatives à la construction & usage des bâtimens appartiendra aux Trésoriers de France & Grands-Voyers en la Généralité de Paris, & aux Commissaires de la Voierie en la manière accoutumée. 5°. Que la rente de 450 livres, due au sieur le Coq; & celle de 9 livres 16 sols appartenant au Domaine de la Ville de Paris, seront employées sur l'état des

charges assignées sur le Domaine , & payées annuellement de la manière & aux termes qu'elles sont dûes.

L'église & les bâtimens se construisent, avec activité ; on espère que le tout sera couvert à la fin de l'été de 1781 , & qu'aux fêtes de Pentecôte 1782 il sera habité , & qu'on y entendra la Messe. Cet édifice sera d'un genre très-simple , mais noble , & sa position d'un accès facile & commode par les rues anciennement ouvertes & celles qu'on doit ouvrir incessamment. — Le plan du local gravé sur les desseins du sieur Brongniart , avec le plan général du quartier sur la même feuille en petit , en même-tems qu'il prouve l'intelligence de l'Artiste, prouve que Messieurs les Commissaires du Conseil ne pouvoient choisir pour cet établissement un local plus avantageux pour terminer l'embellissement de ce quartier , & lui rendre par les nouvelles rues les communications coupées par les constructions faites sur l'égoût , depuis la rue de la chaussée d'Antin jusqu'à la rue d'Anjou. — On a divisé sur le plan la totalité du terrain restant par portions de différentes grandeurs pour y construire , soit de grands hôtels , soit de petites maisons , le tout dans une position agréable. On a même fait sur quelques portions des distributions pour marquer ce que l'on y peut faire , sans être astreint à les suivre. Tous ces terrains sont à vendre , & le propriétaire , dont S. M. a gratifié très-amplement le désintéressement & les soins , au moyen des privilèges qu'elle lui a accordés par les Lettres-patentes , a tant à cœur de trouver des Acquéreurs qui bâtissent promptement , pour terminer ce quartier , qu'il reviendra à un prix bien au-dessous du prix commun des terrains voisins , & comme il a pris des temps reculés pour remplir les engagemens qu'il a contractés , il donnera aux Acquéreurs toutes les facilités qu'ils pourront désirer. — Si quelqu'un vouloit se procurer des

plans & s'instruire des conditions des ventes, il pourra s'adresser directement à Messieurs de Sainte-Croix, propriétaire, rue du Fauconnier-Saint-Paul; Bonnard, Avocat, place des Victoires; Rouen, Notaire, rue de Richelieu; Brongniart, Architecte, rue Saint-Marc.

Lettres-Patentes du Roi du 22 Avril, enregistrées le 11. » Instruits de l'état de l'Hôtel-Dieu, & frappés de la nécessité où l'on a été jusqu'à présent d'y réunir souvent, dans un même lit, des personnes attaquées d'infirmités différentes, & des malades avec des mourans, nous avons partagé le sentiment de compassion, dont ce triste spectacle pénètre depuis long-tems tous ceux qui en sont les témoins. Après avoir pris connoissance de différens projets, & des obstacles qui traversoient leur exécution, nous avons reconnu combien il étoit difficile de remplir entièrement nos vues; mais ne voulant pas que le vain desir de la perfection arrête l'exécution d'un très-grand bien, nous nous sommes déterminés à adopter un plan qui a réuni les opinions, & qui, en satisfaisant aux principales vues d'humanité, n'oblige ni à de grands édifices, ni à des dépenses considérables, ni à une longue attente, ni au sacrifice, enfin, de toutes les convenances attachées à la situation de l'Hôtel-Dieu; Nous nous sommes donc bornés à faire disposer cet Hôpital de manière qu'il pût contenir au moins 3000 malades seuls dans un lit, & placés dans des salles séparées, suivant les principaux genres de maladies, & en observant encore que les hommes & les femmes soient mis dans des corps-de-logis distincts, & qu'il y ait des promenades & des salles particulières pour les convalescens: & nous avons vu avec satisfaction, que toutes ces dispositions pouvoient être parfaitement remplies; mais notre intention est, qu'on ne procède que graduellement à leur exécution, afin de ne point gêner ni arrêter le service.

— Nous avons vu que le nombre commun des malades qui étoient réunis annuellement à l'Hôtel-Dieu & à l'Hopital Saint-Louis, n'étoit que de 2400 à 2500 ; nous ne nous dissimulons pas cependant, que ce nombre pourra augmenter, à mesure qu'on ne sera pas repoussé de ces lieux de secours par le sentiment des maux qu'on y craignoit : mais nous avons diminué la quantité des malheureux qui sont dans le cas d'y chercher un asyle, en préparant des infirmeries dans les Hopitaux destinés aux valides, & en formant quelques hospices assignés particulièrement à des Paroisses : le plus grand ordre qui résultera des nouveaux plans, rendra les maladies moins longues, & permettra par conséquent de soulager un plus grand nombre de pauvres avec la même quantité de lits : enfin les nouveaux réglemens dont on s'occupe, arrêteront l'abus & l'usurpation que le vice ou la paresse ont souvent fait des secours destinés aux véritables malades ; cependant pour subvenir à la possibilité d'une trop grande foule excitée par le meilleur traitement, nous faisons ménager, dans le plan que nous adoptons, un espace qui pourra contenir 1000 malades de plus, mais placés comme ils le sont actuellement ; & l'Hopital Saint-Louis sera toujours réservé pour les maladies susceptibles de contagion, ou pour servir de supplément dans les circonstances extraordinaires. — Il étoit de notre sagesse d'examiner attentivement la dépense des nouveaux arrangemens, & les moyens que nous pouvions y destiner, sans nous priver d'aucune des ressources que nous devons aux besoins présens & aux grands intérêts de notre Etat. Nous avons d'abord vu qu'en supposant la dépense de chaque journée de malade sur le pied de 20 sous, ce qu'il est si facile d'établir, l'Hôtel-Dieu avoit des revenus suffisans pour subvenir à-peu-près à 3600 journées de malades, & que ces revenus pouvoient être augmentés par la vente des immeubles de cette

Maison , & le placement avantageux que nous lui avons ouvert ; nous sommes d'ailleurs persuadés que les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu , dont nous connoissons les sentimens charitables , redoubleront de soins & d'attention pour seconder nos vues , & pour faire servir les fonds dont ils disposent au soulagement d'un plus grand nombre d'infortunés ; & , afin de ménager à ces Administrateurs le tribut d'opinion qui doit être une de leur principale récompense , notre intention est que les comptes de la recette & de la dépense soient imprimés annuellement ; Nous ne doutons point qu'une pareille connoissance , donnée à tous les Citoyens , n'excite les dons de la charité ; & la voix publique devenant alors auprès de nous un nouveau garant de la bonne & sage gestion de cet Hôpital , nous serons d'autant plus encouragés à donner les secours qui paroîtroient nécessaires.

— Quant à la dépense extraordinaire & momentanée qu'exigeroient l'exécution des dispositions intérieures , & l'achat de tous les nouveaux lits , nous avons vu que cette dépense n'excéderoit pas 600,000 liv. , & que nous pourrions y pourvoir , ainsi que nous l'avons fait aux frais des nouvelles prisons , sans rien détourner de notre Trésor Royal ; mais en destinant , tant à cet objet qu'à la dépense des nouvelles prisons , un fonds qui nous est particulier , & de plus les droits que notre Cousin l'Archevêque de Paris avoit acquis sur la ville de Paris , mais qu'il nous a cédés en partie pour être employés à un établissement d'utilité publique , & enfin le montant des offres que les Fermiers Généraux , les Administrateurs des Domaines & les Régisseurs généraux nous ont faites d'eux-mêmes , après la signature de leurs derniers traités , avec l'intention pareillement que ces offres fussent employées à quelque objet charitable ».

Errata. Au dernier N°. , Article de Paris , à la mort de la Dame de Renty ; au lieu de *chef du nom & avoué* , lisez *du nom & armes* , &c.

De BRUXELLES, le 15 Mai.

LE bruit de la sortie de l'escadre du Texel, qui étoit généralement répandu il y a quelques jours, ne s'est point confirmé. Les vaisseaux de la République, se trouvent encore dans ses ports.

» Le voyage du Stathouder au Texel, écrit-on de la Haye, n'a pas répandu plus de lumières sur le tems du départ de notre escadre. En attendant, le mécontentement public devient de jour en jour plus général, sur-tout à Amsterdam, où l'on dit hautement que l'expédition contre Saint-Eustache, & le traitement inoui fait aux habitans, étoient concertés d'avance pour humilier les Amsterdamois. Quoiqu'il en soit, les choses ne peuvent rester plus long-temps dans la situation où elles se trouvent depuis la rapture; & si les nouvelles qu'on attend de Pétersbourg ne sont pas favorables, il ne reste à la République d'autre alternative que celle de faire sa paix avec l'Angleterre, à quelque prix que ce soit, ou de faire cause commune contr'elle avec la Maison de Bourbon & les Etats-Unis. Il paroît que ce dernier parti, le seul raisonnable dans les circonstances présentes, sera enfin efficacement adopté. M. Adams, qui est muni de pleins-pouvoirs suffisans pour déployer le caractère de Ministre des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale par-tout où l'intérêt de ses Commerçans l'exigera, & qui n'a paru, jusqu'à présent, qu'*incognito* dans cette Ville, y a pris un logement. Il s'est présenté chez le président de semaine, qui étoit M. le Baron de Lynden Tot Hemmen, de la part de la Province de Gueldres. On rapporte qu'ayant voulu lui présenter ses lettres de créance en qualité de Ministre du Congrès, le Baron lui a répondu que comme la République n'avoit pas encore reconnu l'indépendance des Colonies, il ne pouvoit recevoir ses

lettres de créance ; mais qu'il en feroit rapport à l'Assemblée. Ce rapport a été fait ; la Province de Zélande , dit-on , n'a pas voulu délibérer ; mais les Députés des autres Provinces ont été en avant , & leur intention est de faire part de ce qui se passe à leurs Commettans respectifs , & de leur demander leur avis sur cette matière importante. On ne doute pas que le vœu de la généralité ne soit de traiter avec les Etats - Unis , & de reconnoître leur indépendance «.

Cette reconnoissance n'a été suspendue que parce qu'on ne vouloit pas donner de l'ombrage à l'Angleterre ; mais la manière dont cette Puissance en a agi depuis avec la République , la dispense de tout égard ; & il seroit bien singulier qu'elle persistât dans le système de ménagemens à présent que la guerre est déclarée. On sait que M. Van Berkel , Pensionnaire de la ville d'Amsterdam , a fait présenter une Requête aux Etats de Hollande & de Westfrise , pour les supplier de le déclarer absous des accusations portées contre lui par le Chevalier Yorck , ci-devant Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne , ou de le faire juger par ses Juges compétens à Amsterdam. On est fort curieux d'apprendre quelle résolution on prendra sur cette Requête.

La nouvelle de la prise des établissemens de Demerary & d'Essequibo , a fait beaucoup de sensation en Hollande ; la manière dont la Gazette extraordinaire de la Cour de Londres a rendu compte de cet événement , a paru sur-tout fort étrange. S'il faut prendre les expressions du Général

Vaughan à la lettre , ce sont les Gouverneurs de ces établissemens qui ont sollicité les Anglois de venir s'en emparer. Les Etats de Zélande ont pris la chose plus sérieusement. Ils ont écrit aux Députés ordinaires de cette Province à la Généralité.

« Ils leur recommandent de saisir la première occasion convenable pour déclarer à l'Assemblée de LL. HH. PP. que les Etats de cette Province ayant appris , avec la dernière surprise , la conduite du Commandant & des Conseillers de Demerary , ils demandoient que tous les Etats des Provinces respectives , fussent priés par LL. HH. PP. de vouloir bien prendre les plus grands soins , pour que le Commandeur & les Conseillers susdits ou l'un d'entr'eux qui , suivant la permission à eux accordée par l'Amiral Rodney de partir à bord d'un navire Parlementaire pour la Hollande , arri-veroient dans le pays , soient tenus de rendre compte de leur conduite dans cette occasion , à l'endroit où cela convient , afin que ceux qui seront trouvés coupables d'avoir manqué à leur devoir , soient punis comme ils le méritent ; LL. HH. PP. étant prêtes à faire observer aussi dans cette Province , avec le concours des confédérés , ce qui est prescrit ».

Suivant des avis de Noordwyck sur mer , on y a exposé il y a quelques jours les effets retirés du navire de la Compagnie Angloise des Indes Orientales le *Général Barker*. Il s'y étoit rendu une quantité prodigieuse de monde & sur-tout de Juifs. La plupart de ces effets ont très-peu souffert. On continuoît d'enlever du navire les marchandises en balles ; & comme dans les trois derniers jours on en avoit tiré 110 , le navire s'est soulevé ; on espère de pouvoir le conduire dans quelque port.

« Malgré la défense faite , écrit - on de Lisbonne , par le Décret de S. M. , rendu l'année dernière , à tous les Armateurs d'entrer dans notre rivière , si ce n'est dans le cas d'une nécessité absolue , on voit arriver journellement , sous toutes sortes de prétextes , des corsaires Anglois ; les cinq suivans s'y trouvent actuellement , l'*Amiral Rodney* , le *Speedwel* , l'*Hancock* , le *Brittishhen* , & le *Spitsire*. Ce dernier , parti en Février , y est retourné le 28 Mars , après avoir pris un navire marchand Hollandois la *Wrow Maria* , allant de Curaçao à Amsterdam. Cette prise , qui a été envoyée en Angleterre , consistoit en 63 barriques de sucre , 334 balles de coton , une caisse de café , 70 paquets de tabac , 34 balles d'indigo , & une grande partie de cacao , de cuir , &c. Cette prise a été assurée ici à 20 pour 100 de prime. Comme il se trouve 5 hommes de l'équipage de cette prise à bord du corsaire Anglois , ils ont été réclamés au nom de LL. HH. PP α.

Il est arrivé ici au commencement de ce mois , un quartier maître & 42 soldats , tous des troupes d'Anspach. Ils viennent d'Angleterre , par Ostende , & retournent dans leur pays , après avoir servi en Amérique sous les Anglois ; ils sont tous hors d'état de continuer leur service ; ils ont pris la route de Louvain.

« Nous venons d'apprendre , écrit-on de Paris , que dans le Canton de Fribourg , le peuple a pris les armes contre le Magistrat à l'occasion d'un Bailli placé à Gruyère , qui n'étant pas d'une ancienne famille , n'étoit pas , selon le peuple , digne de cet honneur. Ces nouveaux insurgens se sont rendu maîtres de Gruyère , & ils sont au nombre de 8000 hommes pour s'emparer de Fribourg. Le Canton de Berne , à la première nouvelle de ce soulèvement , a fait avancer 18,000 hommes , sous le comman-

dement du Général Lentulus , ci-devant au Service de Prusse. M. le Comte d'Affry, instruit des troubles survenus dans sa patrie , a obtenu du Roi la permission de se rendre sur les lieux , & il est parti le 8 de ce mois.

Des nouvelles postérieures apprennent que ces troubles sont apaisés.

» Les ennemis , lit-on , dans une lettre d'Algéiras du 25 Avril, ont laissé environ 28 navires de transports trop maltraités pour pouvoir tenir la mer , sans compter 6 autres qui ont été submergés. Le feu des lignes, des chaloupes canonnières & des bombardes a continué depuis leur départ ; & tous les jours on jette dans la Place ou sur les moles près de 3000 boulets ou bombes. Aussi Gibraltar n'est plus qu'un monceau de cendres ; la plupart des batteries ennemies sont démontées ; à peine envoient-elles 30 à 40 boulets par jour. On a vu avant-hier un canon & son affût tomber de la montagne. Les troupes étant trop exposées se sont retirées vers la pointe d'Europe ; dans la baie , les moles de bois ont été si souvent battus, qu'on voit emportés par les courans & la marée quantité de caisses , de ballots, de barriques, &c. qu'on n'a pas eu le tems d'enlever & de mettre à couvert. Rien n'égale l'ardeur & le courage de nos soldats & de nos équipages ; peu s'en est fallu que ces derniers n'enlevassent une frégate à l'abordage à la vue de 3 vaisseaux à 3 ponts. La grosse mer a empêché leur approche. Il n'est pas douteux que dans l'état où est la place, si l'on vouloit sacrifier 3 ou 4000 hommes, elle ne fût emportée d'emblée. C'est le sentiment de tous les Officiers du camp.

P. S. De Brest , le 11 Mai. L'Escadre de M. de la Motte-Piquet a mouillé aujourd'hui dans cette Rade avec ses Prises. Il ne manque que le vaisseau l'*Adif*, qu'on présume avoir été un peu entraîné au large en poursuivant quelques bâtimens. Il ne peut, au reste, tarder à paroître.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, le 30 Avril.

L'ARMEMENT de l'escadre qu'on équipe dans ce port avance; quelques-uns des vaisseaux sont déjà prêts, & les suivans sont entrés en rade. La *Justice*, vaisseau amiral, ayant pour Capitaine de pavillon M. de Schonnebolle; la *Princesse Sophie Frederique*, Capitaine Comte de Moltke, l'un & l'autre de 74 canons; le *Lion du Nord*, Capitaine Ellebracht, & l'*Eléphant*, Capitaine Krieger, tous deux de 70; la *Princesse Guillelmine-Caroline*, Capitaine Krog, & la *Princesse Sophie-Madeleine*, Capitaine Lutken, de 60 canons chacun; & le *Groenland* de 50, Capitaine Bording.

Le 27, 140 hommes tirés des régimens de Jutlande & de Bornholm, commandés par le Major Caustonier & le Lieutenant Arenfeld, s'embarquèrent à bord du vaisseau de guerre le *Wagrien*.

26 Mai 1781,

6

Le 28 le Duc Ferdinand de Brunswick est arrivé au Château de Christiansbourg. S. A. S. a reçu l'accueil le plus gracieux du Roi & de toute la Famille Royale. Vendredi prochain toute la Cour se rendra au Château de Friedensbourg.

S U È D E.

De S T O C K H O L M , le 1er. Mai.

ON fait que c'est à la fin de ce mois que le Roi partira pour Carlscron , où il se propose de faire la revue de toute sa flotte , qui sera prête alors à mettre à la voile.

Le Roi a fait prévenir les Propriétaires des navires marchands, des différens convois qui doivent partir pour les escorter. Ceux qui voudront profiter du premier doivent se rendre à la rade d'Elfseneur , & s'y arrêter jusqu'au 29 de ce mois. Le second partira du Sund le 14 Juillet prochain.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 2 Mai.

LES lettres de Pétersbourg portent que le Prince de Panin , après une indisposition qui l'a empêché pendant quelque tems de paroître à la Cour , y a reparu le 15 du mois dernier. Comme il est toujours fort foible , on croit qu'il demandera la permission d'aller prendre l'air pendant 5 à 6 semaines dans ses terres.

» Dans la nuit du 27 Janvier, écrit-on d'Erzerum, des secousses de tremblement de terre se sont fait sentir. Les habitans Mahométans effrayés, attribuant cet effet à la colère divine, se sont portés chez le Bacha, en disant que le ciel étoit irrité de ce que les Arméniens schismatiques n'avoient pas voulu souffrir, pendant 3 mois, que les Catholiques enterrassent leurs morts qu'ils avoient été forcés de garder dans leurs maisons. Le Bacha Yzed, désigné Grand-Visir, envoya un Cadi à l'Archevêque pour qu'il permit la sépulture des Catholiques. Celui-ci qui, on ne sait comment, s'étoit procuré un firman du Grand-Seigneur, pour s'autoriser dans cette persécution, a refusé. Sur ce refus le Bacha a donné cette permission lui-même. Tous ces morts, au nombre de 207 hommes & 62 femmes ont été portés dans une fosse creusée au pied d'un monticule par les Turcs mêmes qui ont beaucoup de respect pour les morts de quelque Religion qu'ils aient été. On espère que le Bacha, lorsqu'il occupera la place de Grand-Visir à laquelle il est nommé, prendra les mesures nécessaires pour faire cesser ces disputes de religion qui ne font que causer des troubles dans l'Etat ».

A L L E M A G N E.

De FRANCFORT, le 3 Mai.

On écrit de Vienne que le Duc de Meklenbourg ayant, conformément au traité de Teschen, présenté une supplique à l'Empereur à l'effet d'en obtenir le privilège inviolable *de non appellando*, & le Conseil Aulique ayant délibéré, tant sur cette supplique, que sur les propositions faites par les Etats contre ce privilège, ce Conseil a

présenté ses conclusions sur ces deux points à l'Empereur, qui le 11 du mois dernier a fait connoître sa résolution. Il accorde à la Maison de Meklenbourg ce privilège en y mettant cependant quelques modifications. Cette résolution a été communiquée par des notes ministérielles aux Envoyés des Cours de Versailles, Pétersbourg & Berlin.

Les mêmes lettres de Vienne contiennent les deux faits suivans qu'on peut joindre aux preuves multipliées que l'Empereur a déjà données de son amour pour la vérité & pour la justice.

» Peu de jours après la mort de l'Impératrice-Reine, la Chancellerie de Hongrie reçut des plaintes contre un Evêque de ce Royaume, qui croyant servir Dieu, avoit exercé quelques violences contre des non-conformistes de son Diocèse. La Chancellerie, après un mûr examen, jugea presque unanimement que la conduite de l'Evêque étoit tyrannique. Son rapport, selon l'usage, ayant été présenté à S. M. I. Elle y écrivit, de sa propre main, ces mots latins : *Placet & hortor vos omnes ad mansuetudinem & charitatem, quæ est suprema lex Jesu Christi.* — Dans une des Intendances de la Pologne Autrichienne, un Saxon, pour parvenir à la charge de Greffier, dont les loix excluent les Protestans, avoit feint d'être Catholique. Sa feinte, découverte après coup, fut dénoncée au Gouvernement de Lemberg. Le Saxon interrogé avoua le fait & prétendit se justifier en disant qu'il étoit Catholique dans le cœur, & qu'il se proposoit d'en faire profession publique lorsqu'il auroit recueilli en Saxe un héritage qu'il craignoit de perdre s'il le faisoit auparavant. Le Gouvernement, en rendant compte à l'Empereur de cette affaire, opinoit pour l'indulgence, en con-

sidération des talens , de la bonne conduite , & de la résolution du Saxon. La réponse de l'Empereur fut un ordre de le congédier sur le champ , parce qu'on ne peut pas compter sur un homme capable de mentir en matière de religion «.

On apprend de Milan que la nuit du 25 du mois dernier , l'Archiduchesse épouse de l'Archiduc , Gouverneur Général de la Lombardie Autrichienne , est accouchée heureusement d'un Prince.

De BERLIN , le 3 Mai.

LE 30 du mois dernier le Roi a rendu l'Ordonnance suivante , dont il a fait remettre des copies aux Ministres résidens à sa Cour.

» Depuis le commencement de la guerre maritime , presque généralement répandue dans la partie méridionale de l'Europe , le roi s'est attaché avec un soin particulier à procurer à ceux de ses sujets qui trafiquent par mer , ou qui exercent la navigation , toute la sûreté possible ; pour cet effet , elle a fait requérir les puissances belligérantes de donner des ordres précis à leurs vaisseaux de guerre & armateurs , de respecter le pavillon Prussien , de laisser passer tranquillement tous les vaisseaux Prussiens chargés de marchandises qui , selon le droit des gens , sont réputées licites & non de contrebande , & de ne leur causer aucun dommage ni retard ; bien moins encore de les conduire sans nécessité , ni droit , dans les ports étrangers ; à quoi ces puissances ont répondu par des assurances amicales & propres à tranquilliser à cet égard. Pour parvenir encore plus sûrement à ce but , S. M. a ordonné à ses Ministres , résidans auprès des puissances belligérantes , de s'in-

téresser de leur mieux , & par les représentations
 les plus énergiques , en faveur des sujets Prussiens
 qui trafiquent par mer , & dont les vaisseaux au-
 ront pu être pris , conduits dans des ports étran-
 gers , ou , comme il est arrivé souvent , pillés
 même en pleine mer , & d'insister pour qu'on les
 relâche bientôt , & qu'on décide sans délai & avec
 l'impartialité requise , les procès que leur prise oc-
 casionne. Pour que les ministres du Roi soient en-
 état de s'acquitter de ses ordres à cet égard , il est
 nécessaire que les sujets de S. M. qui se trouvent
 dans le cas , s'annoncent eux-mêmes , ou par des
 Commissaires , auprès de l'Envoyé du Roi à la
 Cour où les plaintes doivent être portées , & lui
 donnent une connoissance détaillée de leurs sujets
 de plainte , qu'il appuiera là où il appartiendra.
 Ils ne doivent cependant pas se reposer entière-
 ment sur une pareille intercession , mais porter aussi
 eux-mêmes leurs plaintes aux Amirautés ou Collé-
 ges maritimes du pays où leur vaisseau a été con-
 duit , ou dans lequel on leur a causé du dommage ;
 appuyer ces plaintes des preuves requises ; suivre
 l'ordre judiciaire & les différentes instances établies
 dans chaque pays ; solliciter & poursuivre avec
 diligence leurs causes , par des Avocats & Man-
 dataires , au moyen de quoi il est à espérer qu'ils
 obtiendront une décision prompte & impartiale ,
 au défaut de laquelle il leur seroit permis de s'adres-
 ser aux Envoyés du Roi , pour porter auprès de
 chaque Cour les plaintes que le cas exigeroit , &
 en obtenir le redressement. — Pour assurer encore
 davantage la navigation de ses sujets , le roi a fait
 requérir par ses Ministres , S. M. l'Impératrice de
 Russie , & les deux autres Puissances maritimes du
 Nord , qui , comme on sait , se sont unies pour la
 neutralité , de vouloir bien , comme des Puissan-
 ces avec lesquelles le Roi a la satisfaction de vivre
 dans l'union la plus étroite , ordonner aux Com-

mandans de leurs vaisseaux de guerre de prendre les vaisseaux marchands Prussiens qu'ils pourroient rencontrer sur leur chemin , à leur vue & à la portée de leur canon , sous leur convoi & protection , dans le cas où ils seront attaqués ou inquiétés par les vaisseaux de guerre ou armateurs des Puissances belligérantes. S. M. I. a fait assurer le Roi , par une déclaration écrite de son ministère , que non-seulement elle avoit fait donner des ordres précis aux Commandans de ses vaisseaux de guerre de protéger , contre toutes les attaques & molestations , les vaisseaux des négocians & navigateurs Prussiens qu'ils rencontreroient dans leur course , comme appartenant à une Puissance alliée de la Russie , & qui observeroit scrupuleusement les règles de la neutralité maritime , fondées sur les droits des gens ; mais qu'elle enjoindroit aussi à ses Ministres auprès des Cours des Puissances belligérantes , qu'aussi souvent que les Envoyés du Roi de Prusse auroient des réclamations & des plaintes à porter auprès des Cours où ils résident par rapport aux empêchemens suscités au commerce maritime des sujets Prussiens , ils eussent à appuyer de pareilles plaintes au nom de S. M. l'Impératrice de Russie , par leurs bons offices , & qu'elle attendoit en échar-ge de S. M. le Roi , qu'elle voudroit également munir les ministres auprès des Puissances belligérantes , d'instructions conformes à la convention maritime des Puissances du Nord , avec ordre d'accéder , par des représentations énergiques , aux plaintes des Ministres des Puissances alliées pour la défense de la neutralité maritime , dans le cas où ils auroient quelque satisfaction à demander pour les sujets de leurs souverains. — Le roi a accepté cette déclaration amicale de S. M. l'Impératrice , avec reconnoissance , & par une contre-déclaration qui y est conforme , elle a fait instruire en conséquence ses Ministres auprès des Cours étran-

gères. Déjà auparavant S. M. avoit, à l'occasion d'une autre négociation avec la Cour de Danemarck, requis S. M. D. d'accorder aux vaisseaux marchands Prussiens, la protection de sa marine militaire, & en avoit reçu l'assurance amicale, que les vaisseaux de guerre Danois prendroient sous leur convoi & protection les vaisseaux marchands Prussiens qui se conformeroient aux traités qui subsistent entre la Cour de Danemarck & les Puissances belligérantes, par rapport aux marchandises de contrebande. Le Roi a adressé la même demande à la Cour de Suède, & se promet de l'amitié de S. M. S., une réponse aussi favorable que celle de L. M. l'Impératrice de Russie & le Roi de Danemarck — Mais comme S. M. voulant simplement assurer, par les arrangemens ci dessus, le commerce maritime licite de ses sujets, & non porter aucun préjudice aux droits des puissances belligérantes avec lesquelles elle se trouve dans une harmonie parfaite, ou favoriser un commerce illicite & qui pourroit leur être dangereux, tous les sujets de Sa Majesté qui exercent la navigation & le commerce maritime, doivent s'y prendre de manière à observer une neutralité exacte, telle qu'elle est fondée dans les loix de la nature & dans les droits généraux des nations, presque universellement reconnus. Mais les différens traités que plusieurs Puissances ont conclu entr'elles par rapport au commerce maritime, faisant naître une différence de droits à cet égard, c'est principalement à la Déclaration connue que S. M. l'Impératrice de Russie a fait remettre l'année dernière aux Puissances belligérantes, & à l'Ordonnance qu'elle a fait adresser ensuite à son Collège de Commerce en date du 8 Mars 1780, que les sujets du Roi auront à se conformer par rapport à leur commerce maritime; les principes qui y sont énoncés étant ceux que S. M. trouve les plus

(133)
conformes au droit des gens & aux siens particuliers.
Il est en conséquence ordonné : 1°. » De ne prendre
aucune part, sous quelque prétexte que ce puisse
être, à la guerre présente, & de ne porter à aucune
des Puissances belligérantes, sous pavillon Prussien,
les marchandises reconnues généralement pour être
prohibées & de contrebande, & qui constituent pro-
prement les munitions de guerre, comme *canons*,
mortiers, *bombes*, *grenades*, *fusils*, *pistolets*,
pierres à fusils, *mèches*, *poudre*, *salpêtre*, *soufre*,
piques, *épées*, *selles*. Les sujets du Roi ne devront
aussi avoir sur leurs vaisseaux marchands, qu'autant
de ces articles qu'il leur en faudra pour leur propre
usage ». 2°. » Les sujets du Roi pourront au con-
traire porter sur des vaisseaux Prussiens, tant aux
nations belligérantes qu'aux nations neutres, toutes
les marchandises qui ne sont pas comprises dans
l'article précédent, & qui n'appartenant pas propre-
ment aux munitions de guerre, ne sont pas aussi pro-
hibées, & particulièrement les productions de toutes
les provinces des états du Roi ; S. M. se promettant
de l'équité & de l'amitié des Puissances belligérantes,
qu'elles ne permettront pas à leurs vaisseaux armés
d'inquiéter ou de prendre les vaisseaux Prussiens
chargés de *mâts*, de *bois*, de *chanvre*, de *poix*,
bleds & d'autres matériaux, qui sans être des mu-
nitions de guerre, peuvent cependant dans la suite
être convertis en pareilles munitions, & qui sont
l'objet principal & presque unique du commerce
Prussien. Ces Puissances sont trop justes, pour
exiger que le commerce d'une nation neutre cesse
ou soit entièrement suspendu à cause de leur guerre.
D'après ces principes, on espère que les Puissances
belligérantes laisseront librement passer, sans les saisir
ni les confisquer, les marchandises cargaisons licites
des sujets Prussiens qui pourroient se trouver sur
les vaisseaux des nations belligérantes, de même
que les cargaisons & marchandises licites des na-

tions belligérantes chargées sur des vaisseaux Prussiens , & dans ces cas , S. M. s'intéressera efficacement en faveur de ses sujets trafiquans par mer. Il est cependant de la prudence pour ces derniers , de charger , autant qu'il sera possible , leurs marchandises & effets dans des vaisseaux Prussiens , & de les transporter sous pavillon Prussien , de ne pas s'occuper beaucoup du cabotage , mais de s'en tenir principalement à un commerce Prussien sans mélange , pour éviter d'autant mieux tout accident , mal entendu ou difficulté «. 3°. » Tous les vaisseaux Prussiens qui mettront en mer , doivent se munir des passe-ports & attestations usités des Amirautés , Chambre de guerre & des domaines de chaque province , ou des Magistrats de chaque ville , comme aussi des charte-parties , connoissemens & autres certificats d'usage , qui devront exprimer la qualité & la quantité de la cargaison , le nom du propriétaire & de celui à qui on envoie les marchandises , ainsi que le lieu de la destination. Ces papiers de mer doivent être clairs , ne contenir aucune équivoque , se trouver à bord de chaque vaisseau , & ne doivent jamais , sous quelque prétexte que ce soit , être jetés à la mer ; on n'en gardera aucuns doubles , équivoques ou entièrement faux , ils rendroient indignes de toute protection «. 4°. » Tout vaisseau Prussien , chargé dans un port étranger , se munira , dans ce port , de papiers de mer nécessaires & dans la forme usitée à l'endroit où il charge , afin de pouvoir prouver par-tout , sa nation , sa cargaison , d'où il vient & où il va «. 5°. » Il n'y aura à bord des vaisseaux Prussiens ni Officiers , ni Employés de marine des nations belligérantes , ni plus d'un tiers de l'équipage de ces nations. «. 6°. Défense aux navigateurs Prussiens de transporter des cargaisons ou marchandises de quelle sorte qu'elles soient , à des places ou ports assiégés , bloqués ou enfermés de près par quelque-une des Puissances

belligérantes «. 7°. » Défense de prêter leurs noms à des nations étrangères; le commerce doit s'exercer d'une manière conforme aux droits & coutumes des peuples, en sorte qu'il ne porte atteinte aux droits d'aucune des Puissances belligérantes & qu'elles n'aient aucun juste sujet de s'en plaindre «. 8°. » Les sujets du Roi qui se conformeront exactement au présent Edit, peuvent se promettre de la part de S. M. toute la protection & l'assistance possible, au lieu que ceux qui pourroient y contrevenir, doivent ne point s'y attendre & s'attribuer à eux-mêmes les dangers & les dommages qu'ils pourroient s'attirer par une conduite contraire à cette Ordonnance «.

ESPAGNE.

De CADIX, le 28 Avril.

Le feu continue devant Gibraltar; & il faut que les batteries de la place aient bien souffert, puisqu'à peine tirent-elles 20 ou 30 coups de canon par jour. Il est sorti d'ici pour le détroit un vaisseau de ligne & 2 frégates; ils doivent protéger les bombardes qu'on se propose d'envoyer à la pointe d'Europe pour y foudroyer tout ce qui s'y est réfugié. Nous attendons l'effet que produira cette tentative de ce côté, on s'en promet le plus grand succès. On compte depuis le 12 de ce mois jusqu'à ce jour environ 30,000 boulets ou bombes jettés dans Gibraltar.

Nos Vigies s'étoient trompées. Le vaisseau de ligne Anglois & les deux frégates qui ont escorté le convoi pour Mahon, n'ont pas

repassé le détroit. Darby étoit si pressé de partir , qu'il a profité du premier vent favorable qui lui a permis de s'éloigner , sans attendre la petite flottille de la Méditerranée.

Les frégates Françaises la *Friponne* & la *Gloire* , ont convoyé jusques dans cette baie un navire Hollandois venant de Batavia chargé de marchandises évaluées à 6 millions de livres tournois. Il ignoroit la déclaration de guerre. Ces frégates vont retourner à leur station. On croit qu'elles ne croisent ainsi depuis deux mois sur les Açores qu'en vertu d'une convention faite entre la France & la Hollande.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 15 Mai.

LE bruit qui s'étoit répandu d'une affaire entre le Général Cornwallis & le Général Gréen s'est confirmé. La Cour a publié une Gazette extraordinaire le 11 de ce mois. Mais la lettre du Lord Cornwallis , en date du 17 Mars , 2 jours après l'action , n'étoit pas adressée à nos Ministres ; elle l'étoit au Commandant de Charles-Town , qui la leur a communiquée. Les détails qu'on y trouve sont si imparfaits qu'on ne peut rien en conclure de décisif. Il est vrai que cette action est qualifiée de victoire ; mais s'il faut en croire d'autres avis , nous n'avons pas tout le droit possible de la faire sonner bien haut.

Le Général Gréen ne s'est retiré que pour recevoir les renforts du Général Mórigan , qui n'étoit qu'à une journée de marche ; il attendoit encore le Marquis de la Fayette , qui n'étoit qu'à 3 jours de marche , avec un renfort de 2 ou 3000 hommes. Le mauvais état où étoit l'armée Angloise , de l'aveu même du Lord Cornwallis , fait craindre que ses premières dépêches ne soient pas plus agréables. Il est certain que le 30 Mars on n'avoit pas reçu de ses nouvelles ultérieures à Charles-Town. Il n'a point hasardé de donner une liste des tués & des blessés ; cette circonstance que l'on regarde comme très-alarmante , fait attendre avec anxiété la relation qu'il a promis d'envoyer directement par le Capitaine Broderic , son Aide-de-Camp. Peut-être nous instruira-t-elle mieux ; en attendant voici celle que le Congrès a fait publier en date du 16 Mars.

» L'ennemi avoit passé le gué de High-Rock le 12 , & le 14 il étoit arrivé à Guilford ; on apprit le matin du 15 , qu'il s'avançoit sur le grand chemin de Salisbury. L'armée Américaine fut aussitôt mise sur trois lignes ; celle du devant , composée de la milice de la Caroline du nord , sous le commandement des Généraux Butler & Eaton : la milice de la Virginie formoit la 2e. , sous les ordres des Généraux Stevens & Lawson : la 3e. consistoit en une brigade de la Virginie & une autre de troupes continentales du Maryland , commandées par le Général & le Colonel Williams. Le Lieutenant-Colonel Washington avec les Dragons des 1er. & 3e. régimens , un détachement d'infanterie légère , composée de troupes continentales ,

& un régiment de chasseurs , sous le Colonel Linch , formoit un corps d'observation pour la sûreté du flanc droit , & le Lieutenant-Colonel Lée , avec sa légion & un corps de chasseurs , sous le Colonel Campbell , assuroient l'aîle gauche. Le pays est une espèce de désert coupé de petits bouquets de bois çà & là..... Le Général ayant pourvu à la sûreté du bagage en cas de défaite , aspirait à voir l'ennemi s'approcher. Le Lieutenant-Colonel Lée , avec sa légion de chasseurs , se porta en avant , & eut une vive escarmouche avec le Colonel Tarleton , dont la troupe fut très-maltraitée. Le Capitaine Armstrong chargea la légion Angloise & tua 30 dragons environ ; mais l'ennemi s'étant renforcé , le Lieutenant-Colonel Lée fut obligé de se retirer & de prendre sa position dans la ligne. L'action commença par une canonnade qui dura 20 minutes , l'ennemi s'avança sur trois colonnes , les Hessois à la droite , les gardes au centre de la brigade du Lieutenant-Colonel Webster. A la gauche. Les brigades de la Caroline du nord , qui devoient supporter le premier effort , tinrent peu de tems , & partie se retira sans avoir fait feu , malgré tous les efforts des Généraux Stevens & Lawson , & de tous les Officiers. La milice de la Virginie tint ferme & fit long-tems un feu très-vif , mais fut aussi repoussée : l'action devint générale ; les corps d'observation sous le Colonel Washington & le Lieutenant-Colonel Lée firent des merveilles , & le combat fut très-opiniâtre , mais l'ennemi dut enfin quelque'avantage à la supériorité de sa discipline. Le Général Gréen qui s'aperçut que les troupes Angloises avoient le projet de le tourner par la droite , & d'enfermer le corps des troupes continentales , ordonna la retraite , tandis que le Lieutenant-Colonel Washington , à la tête d'un corps de cavalerie , chargea une partie de la brigade des Gardes , avec le premier régiment des Marylan-

dois , commandé par le Colonel Cunby , secondé par le Lieutenant-Colonel Howard ; il enfonça cette brigade à coups de baïonnette , & les détruisit presque tous. Le Général Huger tint le dernier à l'action , & causa aussi une grande perte à l'ennemi ; on se retira en bon ordre , & l'on passa le gué de Fork-River à trois milles environ du champ de bataille , où on attendit les traîneurs ; on perdit l'artillerie , parce qu'il ne se trouva point de chevaux pour la conduire , & on se porta le lendemain à dix milles de Guilford. On fait que l'ennemi a beaucoup perdu , & que sans compter les prisonniers qu'on a faits , il lui en coûte au moins 600 hommes , tant tués que blessés. — Le Général Gréen se loue beaucoup des Officiers & des soldats. Il fait monter sa perte à 290 hommes , tant tués que blessés & manquans.

On n'a reçu aucune nouvelle ultérieure de l'Amiral Rodney. On présume qu'occupé à rassembler ses prises , à en vendre une partie & à faire passer l'autre i. i , il a renoncé à toute nouvelle conquête. On voit qu'il n'en a fait que de bien faciles ; & à l'exception de l'Isle de St-Vincent , d'où il a aussi été repoussé , il s'est bien gardé de se présenter devant aucun établissement en état de faire de la résistance. C'étoit assez d'avoir compromis une fois sa gloire à St-Vincent. On a remarqué le laconisme avec lequel il a rendu compte de la prise de Saint-Barthélemi ; on a vu dans les Journaux précédens quelques détails qui peuvent donner une idée de la situation & de l'importance de cette Isle ; nous y joindrons l'anecdote suivante.

Elle fut prise ou reprise cinq ou six fois pendant la

dernière guerre ; on donne du moins ce nom de prise à la descente des chaloupes de quelques corsaires ; il s'en présenta un qui somma les habitans de se rendre ; ceux-ci voyant le bâtiment , foible d'équipage , répondirent qu'ils se préparoient à se défendre. » Puis-
qu'ils n'ont pas jugé à propos de se rendre à l'instant , dit alors le Corsaire d'un ton froid & dédaigneux , je les abandonne ; s'imaginent-ils que je vais perdre mon tems & exposer la vie de quelques-uns de mes gens pour un établissement dont le pillage ne me dédommageroit pas « ?

Un Membre de la Chambre des Communes se rendit il y a quelques jours chez le Lord Germaine , pour lui parler de l'Arrêt mis sur les effets des Anglois établis à Saint-Eustache. On dit que le Ministre répondit , qu'on rendroit le tout aux Propriétaires , à l'exception des effets de contrebande. On ne devine pas encore ce qui peut être confisqué comme contrebande , parmi des marchandises trouvées dans un Etablissement qui n'appartenoit pas auparavant aux Anglois. On demande quel est le Code qui fixe les marchandises qu'une Puissance peut avoir dans ses Etats. En attendant , cette affaire a occasionné des discussions intéressantes dans la Chambre des Communes le 14 de ce mois.

M. Burke fit la motion qu'il avoit promise , relativement à la confiscation des propriétés saisies à l'Isle St-Eustache ; son discours dura deux heures & demie. Il commença par un appel solennel à la politique de l'Angleterre dans cette conjoncture importante. » Nous sommes , dit-il , engagés dans une guerre dont l'évènement décidera probablement pour toujours du sort de la G. B. ; & quoique nos ennemis soient nombreux , nous n'avons

pas un seul allié. Il est par conséquent bien essentiel pour nous d'être singulièrement circonspects dans notre conduite , & de ne prendre que des mesures qui tendent à relever la dignité de notre pays ; de convaincre , s'il est possible , l'univers que nous combattons pour l'honneur & la justice , & non pour la rapine , afin d'engager par-là quelque Puissance , soit à nous aider à faire des conquêtes , soit à nous garantir en cas de défaite de l'oppression de nos ennemis ». — Il passa ensuite à l'examen des circonstances de notre querelle avec la Hollande , & de notre situation dans les Isles immédiatement avant la prise de St - Eustache. « En déclarant la guerre à l'ancien & fidèle allié de la G. B. , S. M. avoit fait voir un chagrin & une répugnance convenables ; le manifeste appuyoit ses résolutions hostiles sur le prétexte de la nécessité , & déclaroit que notre objet , en poursuivant la guerre , étoit plutôt de rétablir , s'il étoit possible , l'ancien principe d'union , que d'assouvir notre ressentiment. Une déclaration subséquente annonçoit des dispositions encore plus amicales , puisqu'elle ordonnoit qu'en toutes occasions les propriétés des individus fussent respectées , & que notre inimitié n'allât que sur le corps collectif de nos ennemis. De pareils principes d'hostilité convenoient à un peuple civilisé , à une grande Nation ; mais si jamais la voix de l'humanité a dû se faire entendre entre des ennemis , ç'eût été l'hiver dernier dans les Isles , où la fureur des élémens avoit désolé les Colonies de toutes les Puissances en guerre indistinctement , & précipité dans la ruine leurs malheureux habitans , comme si l'intention de la Divinité eût été par là de réprimer la fureur des hommes les uns contre les autres , & de les réconcilier par le sentiment des nécessités communes. Certainement lorsque l'orgueil humain fut rentré dans la poussière , & que nous sentîmes

notre petiteffe sous la main du Tout-puissant, nous ne devions nous relever qu'avec des dispositions fraternelles les uns envers les autres, au lieu d'ajouter les dévastations de la guerre à celles des ouragans. De pareils sentimens avoient en partie été suggérés par le malheur des circonstances; l'esprit farouche de rébellion même s'étoit adouci, puisque le Docteur Franklin avoit publié un ordre pour défendre à tous les corsaires Américains de molester aucuns vaisseaux portant des provisions aux Isles; je m'imaginais que nos ennemis Européens suivirent le même plan de conduite; mais nous avons cherché à tirer avantage du malheur général, & projeté la destruction de nos ennemis dans le moment de leur détresse; le manifeste contre la Hollande n'avoit été publié qu'en Décembre, & dès le commencement de Février nos forces dans les Isles formoient des entreprises contre cette Puissance. Ne peut-on pas très-raisonnablement en inférer que l'ordre d'attaquer St-Eustache a précédé la déclaration de guerre, mais je me contenterai de dire que nos Ministres ou nos Commandans ont donné en cette occasion de grandes preuves de diligence, & il est dû des complimens aux uns de leur extrême prévoyance, & aux autres de leur grande célérité. — Je donnerai ici une courte description de l'établissement qui fut l'objet de l'entreprise. C'est une île qui semble s'être élevée sur l'Océan par quelque tremblement de terre. Il faut croire qu'elle a été l'embouchure d'un volcan, tant elle est aride & pleine de rochers. Elle n'a que 30 à 40 milles de circonférence. Le produit de son sol n'a jamais été d'aucune valeur; mais l'industrie, l'activité & l'esprit de commerce des habitans en ont fait une nouvelle Tyr, & elle est devenue l'entrepôt ou le marché général des îles de l'Amérique. Elle a acquis une opulence prodigieuse, & comme elle étoit un port franc pour toutes les Nations, elle étoit

de la plus grande utilité aux projets de commerce & de communication à tous les établissemens Européens du voisinage , sur-tout en temps de guerre. il étoit naturel qu'une isle de cette espèce n'eût pas de grands moyens de défense contre un ennemi , parce que la sûreté ne consistoit ni en fortifications , ni en troupes , ni en munitions de guerre , mais dans son esprit de commerce & de neutralité qui devoit intéresser généralement à la conservation. Il y avoit pour toute défense un édifice , que les Hollandois par point d'honneur pouvoient appeller un fort , & qui n'étoit gardé que par 50 Soldats , encore étoient-ce les plus mauvais qu'il fût possible de trouver au service de la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales. Il n'y avoit aucune Milice , car chacun étoit trop avantageusement occupé d'un commerce quelconque , pour perdre son temps à porter le mousquet. C'est dans cette isle que sont descendus 13 vaisseaux de ligne , avec un nombre proportionné de frégates , & 3000 hommes de troupes de terre ; & pour donner à l'entreprise l'air d'une expédition capitale , nos deux Commandans en chef dans la station des isles sous le Vent , se mirent à la tête de ce formidable armement. Le Gouverneur fut sommé de se rendre à discrétion , & il ne lui fut accordé qu'une heure pour délibérer , mais ce temps quelque court qu'il paroisse d'abord suffisoit en cette occasion & même étoit encore trop long , car il n'y avoit pas à hésiter , puisqu'on étoit dans l'impossibilité de se défendre. Le Gouverneur se rendit donc sans aucuns articles de Capitulation quelconque , & se soumit à la discrétion , à l'honneur & à la générosité britanniques. — Voyons actuellement la conduite de nos Commandans en chef envers un ennemi qui se soumet. Ils firent aussitôt déclarer aux malheureux habitans que toute leur propriété étoit confisquée sans réserve ; que les biens de l'Opulent , les effets

du Marchand , le denier même du Pauvre , tout étoit sujet à cet Edit foudroyant. Un Arrêt de mendicité fut prononcé contre toute la Colonie ; les ustensiles de ménage ne furent pas même exceptés. Ainsi dépouillés de leurs propriétés & de tous les honnêtes profits de leur travail , il leur restoit cependant l'espérance qu'en exposant leurs malheurs à leurs Correspondans des Isles voisines , ou en Europe , ils pourroient se procurer un emprunt pour former un nouveau fonds & aider leur industrie : cette consolation leur fut bientôt enlevée ; ils reçurent ordre de remettre tous leurs registres & tous leurs papiers , & on leur ôta ainsi les sources de leur crédit & la faculté de relever leur commerce. Cet ordre , que je puis appeller un ordre sanguinaire , n'a point d'exemple dans l'histoire du monde ; il est d'une atrocité révoltante. Ce ne fut pas encore assez : de peur qu'il ne restât aux malheureux Colons quelque espoir d'adoucisement , il leur fut enjoint de remettre tous leurs papiers quelconques , afin qu'on pût connoître même leurs secrets de famille & leurs correspondances. — Destitués de toute consolation & de tout moyen de subsistance , ils tournèrent naturellement les yeux pour leur nourriture actuelle , sur les provisions dont leur isle avoit été abondamment fournie , & qui étoient comprises dans la Sentence de confiscation. Ils s'adressèrent au Quartier-Maître-Général , & demandèrent qu'on leur cédât quelque portion de ces provisions pour les faire vivre dans le moment présent , eux & leurs familles qui mourroient de faim. Quelle fut la réponse du Quartier-Maître-Général ? La voici dans ses propres termes : *Pas une bouchée.* — Je supplie la Chambre de faire la plus grande attention aux suites de ces procédés tyranniques , que pour l'honneur de l'humanité , de ce siècle éclairé , & sur-tout du Christianisme , j'ai honte de rapporter. Il fut arrêté que les habi-

tans de Saint-Eustache subiroient un traitement encore plus rigoureux, & qu'ainsi que leurs propriétés, leurs personnes éprouveroient la vengeance du vainqueur ; mais cette dernière espèce de persécution tomba d'abord & plus particulièrement sur les Juifs. Cette malheureuse classe d'hommes, après avoir été dépouillée de toutes ses propriétés, fut traînée dans une espèce de corps-de-garde (le poids) où se trouvoit un fort détachement de Soldats, y fut fouillée jusques sur la chair pour voir si quelques-uns d'entr'eux n'avoient pas quelque argent caché. Ces Juifs furent ensuite bannis à perpétuité de leurs maisons & de leurs familles. Ils demandèrent pour toute grace d'emmener avec eux leurs femmes & leurs enfans, & cette triste consolation leur fut inhumainement refusée. Ainsi arrachés à tous les objets de leur affection, privés de tout moyen de subsistance, à l'exception de quelques pièces d'argent qui leur furent rendues comme par charité, trente de ces infortunés furent envoyés à bord du vaisseau de guerre *le Shrewsbury*, pour être transportés à Saint-Christophe ; mais les autres, après avoir passé par le même corps-de-garde, furent renvoyés pour être les douloureux témoins de la désolation de leurs familles, & voir des étrangers se mettre en possession de leurs effets & jouir du fruit de leur labeur & de leur industrie.

— M. Burke fit alors une mention particulière de trois Juifs qu'il nomma comme des victimes remarquables de cet acte d'injustice & d'oppression. L'un d'eux, appelé Moloch, a été, ainsi que toute sa famille, attaché avec zèle au Gouvernement Britannique, & il étoit chargé des familles des deux frères, qui tous les deux avoient été expulsés de Rhode-Island par les Rebelles, & dont tous les biens avoient été confisqués pour avoir refusé de prêter serment d'allégeance au Congrès. Il est cependant le citoyen

qui a été réduit à l'aumône lui & toute sa famille ; ainsi que les autres. Il s'est ensuite élevé contre cette persécution partielle , si contraire aux principes de la Religion chrétienne. » Les Juifs , par la raison même qu'ils ne sont membres d'aucune communauté , sont sous la garde de tous les Etats de l'Univers qui ont des prétentions à la civilisation & à la générosité , ils n'ont d'autre protection que l'humanité des peuples avec lesquels ils vivent ; ils n'ont point d'Etat auquel ils puissent recourir comme les sujets , pour demander vengeance des injures qu'on leur fait. Il y a donc autant de bassesse que de méchanceté à exercer sur eux des persécutions. Si l'on vexé un Hollandois , il a pour protecteur les Etats de Hollande ; un François est vengé par son Souverain ; un Anglois a sa patrie qui est en état de le défendre , ou du moins qui doit l'être , si la dégradation générale de ses facultés ne lui en a pas ôté les moyens. Mais un pauvre Juif étranger & errant , est sans recours , sans protecteur ; il ne peut invoquer d'autre secours que la générosité des hommes courageux de toutes les Nations toujours prêts à défendre la cause de l'humanité. Il n'y a point d'hommes plus utiles dans aucune société qu'eux ; car ayant tous l'esprit de commerce , & étant dispersés dans tous les pays de l'Univers depuis les extrémités les plus reculées de l'Asie jusqu'aux parties les plus occidentales de l'Europe , ils forment une espèce de chaîne de communication pour toute la société mercantile. On ne doit pas non plus les juger trop sévèrement pour quelques vices qui peuvent leur être reprochés comme nation ; car la dépendance habituelle dans laquelle ils vivent , est une source naturelle de dépravation. C'est une observation aussi vieille qu'Homère , & confirmée par l'expérience de tous les âges , que dans l'état de servitude l'esprit humain perd la

moitié de sa valeur. — Après les Juifs , l'oppression personnelle est tombée sur les Américains , par l'ordre qui leur a été signifié de sortir de Saint-Eustache , dans un tems limité , c'est-à-dire , je crois , dans l'espace d'un jour après la proclamation , & cela sans aucune distinction de personnes , quoique beaucoup d'habitans compris sous cette dénomination , fussent des fidèles sujets de S. M. , & du nombre même des réfugiés , c'est-à-dire , de ceux qui ont quitté l'Amérique pour se soustraire à l'oppression du Congrès. Ensuite les Hollandois de la ville d'Amsterdam ont été expulsés , & à la fin , tous les sujets des Etats-Généraux , à l'exception de ceux qui étoient nés dans l'Isle. — M. Burke parla ensuite des différentes adresses présentées aux Commandans en chef en faveur des habitans opprimés de Saint-Eustache & des sujets Britanniques , dont les propriétés avoient été aussi confisquées dans cette Isle , car il observa qu'on n'avoit établi aucune distinction entr'eux. Il lut la substance de diverses pétitions & remontrances des Négocians de Saint-Christophe , présentées à l'Amiral Rodney & au Général Vaughan , par un comité de leurs corps avec les réponses de ces Commandans. Une lettre écrite à l'Amiral par M. Granville, Procureur Général de St-Christophe , la réponse de l'Amiral & la réplique de M. Granville : sans entrer dans le détail beaucoup trop long du contenu de chacune de ces pièces , il en rapporta la substance. Les Négocians prétendent qu'en vertu de différens actes du Parlement & particulièrement de ceux relatifs à la Grenade , ainsi que de ceux pour le tabac & pour le coton , la loi les autorisoit à commercer avec St-Eustache ; qu'on n'avoit pu y confisquer leurs propriétés sans une injustice criante , & que pour cette raison ils en demandoient la restitution. Ils ont cité aussi en exemple la conduite des Fran-

gois à la Grenade , & ont supplié les Commandans de considérer que l'ennemi pourroit user de représailles. — L'Amiral & le Général ont répondu que les Négocians auroient dû retirer leurs propriétés de cette Île avant l'expédition ; que les actes dont ils se prévalaient étoient absurdes , & qu'ils avoient été sollicités & obtenus dans des vues factieuses ; qu'un ennemi traître & perfide ne devoit point être traité comme un autre ; que les François n'oseroient user de représailles , & que pour eux , s'ils se croyoient lésés , ils avoient le recours des loix de leur pays , auxquelles ils pourroient s'adresser pour obtenir le redressement de leurs griefs. — M. Granville fit une réponse pleine de raison & de force à quelques-unes de ces observations , & M. Burke dit que c'étoit une production qui feroit honneur à tous les Avocats-Généraux de l'Univers. M. Granville a sur-tout rétorqué les argumens de l'Amiral , en disant que si les Négocians avoient enfreint les loix en envoyant leurs propriétés à St-Eustache pour y être vendues , les Officiers de la Marine s'étoient rendu également coupables en y vendant leurs prises. L'Amiral Rodney , ajouta-t-il , a répondu aux Négocians qu'ils n'avoient qu'à s'adresser aux Tribunaux pour le recouvrement de leurs propriétés. Il est vrai que la loi pourroit les rétablir dans la jouissance de leurs propriétés ; mais en même-tems ne doit-elle pas punir ceux qui ont mis ces Négocians dans la nécessité de l'invoquer. Il seroit fort étrange que la Cour eût le droit de s'emparer de toutes les propriétés qui sont dans la Grande-Bretagne , en disant aux Parties lésées : les Tribunaux vous sont ouverts. Mais comment la plupart de ces malheureux pourront-ils poursuivre leurs adversaires ? Dépouillés de toutes leurs possessions , comment subviendront-ils aux frais d'une procédure , tandis que leurs antagonis-

tes peuvent les combattre avec leur propre argent ? — M. Burke demanda la permission à la Chambre de l'informer de la position très-particulière d'une malheureuse veuve qui lui avoit été recommandée pour qu'il fit en sorte de lui procurer quelque appui parmi les Marchands. Son mari, après seize ans d'absence, est mort chez l'étranger, victime de plusieurs revers, quoique laissant un fonds de 9000 liv. sterl. à Saint-Eustache, qui devoit appartenir en propre à la veuve & à ses enfans ; la totalité se trouve confisquée, & la malheureuse famille est actuellement privée de tout soutien. Comment pourroit-elle s'étayer de la justice des loix ? Il ne lui reste aucun moyen de prouver sa perte, & pas un sol pour plaider. Quant à la perfidie des Hollandois, c'est précisément la raison pour laquelle nous leur avons déclaré la guerre ; nous ne pouvons donc pas alléguer de nouveau cette même perfidie comme un motif pour augmenter l'horreur de leur punition. C'est un principe fondamental du Droit des Gens, & envisagé de la sorte par tous les Auteurs politiques que le Droit de la Guerre n'est établi que sur la supposition d'une justice égale des deux parts, & que dans l'exposé de ce Droit, doit être confondu tout ce qui a précédé le commencement des hostilités. M. Burke censura fortement l'assurance de l'Amiral, relativement aux représailles dont la France pourroit user : « *Elle n'oseroit se les permettre* ». Cette jactance, dit-il, ne peut-elle pas exciter l'ennemi à se servir du pouvoir qu'il a de révoquer l'immunité accordée à nos Compatriotes de la Grenade. Les habitans de cette île seroient fondés à maudire l'injustice de notre Gouvernement ; mais ils ne pourroient raisonnablement se plaindre de leurs Conquérans : il y a, sans doute, dans ces îles quelque vieux & respectable Négociant, qui, pour se soustraire à la rigueur des Edits du Roi de

26 Mai 1781.

h

France, se mit, il y a 90 ans, sous la protection du Gouvernement Anglois. Il sera bien étonné de la vicissitude des choses humaines aujourd'hui, en observant qu'il s'est vu sauvé par la générosité du Roi de France, & qu'il est ruiné par l'avidité de la Grande-Bretagne. M. Burke termina son Discours en proposant qu'il soit présenté une humble adresse à S. M. pour la supplier de daigner ordonner à ses Ministres de mettre sous les yeux de la Chambre des copies de toutes les lettres, papiers & correspondances reçues officiellement des Indes Occidentales, relativement à la prise de Saint-Eustache, & d'autres îles Hollandoises en Amérique.

Le Capitaine Lutrel objecta qu'il étoit contre toutes les règles de la politique de discuter une question qui compromettrait la réputation de l'Amiral Rodney, au moment où il exerçoit un commandement aussi distingué dans la marine, & qu'il étoit injuste de le faire pendant son absence. Il tâcha de prouver par des extraits de quelques actes du Parlement & de proclamations, que la confiscation de la propriété privée de l'ennemi est légale à la rigueur.

— Le Lord G. Germaine réfuta les argumens de M. B. dans leurs points essentiels. Tous les ordres, dit-il, transmis à nos Commandans aux Indes occidentales, leur ont enjoint formellement de respecter les propriétés des sujets Anglois, & de les protéger autant qu'il est possible; je ne doute point que ces ordres n'aient été exécutés; mais si dans une occasion quelconque, un individu s'est trouvé lésé, il n'a qu'à faire connoître le tort qu'il a essuyé, & il pourra obtenir une réparation légale. Quant à la confiscation de la propriété Hollandoise dans l'île de St-Eustache, je soutiens qu'on peut avec justice saisir, soit pour la Couronne, soit pour les capteurs, les marchandises & la propriété des individus dans un pays conquis en laissant aux habitans leurs biens & leur mobilier. Si c'est une erreur, j'avoue que c'en est une bien forte;

je suis sûr au moins que ces principes sont justifiés par plus d'un exemple ; mais il est inutile de discuter cette affaire sous ce point de vue ; car il est de droit incontestable qu'on peut saisir & détruire les magasins d'un ennemi en tems de guerre ; or l'isle de St-Eustache étoit précisément dans ce cas ; c'étoit un vrai dépôt ou magasin pour l'usage de la France & de l'Amérique. — Pour prouver cette assertion , il lut un passage d'une lettre que lui avoit écrite l'Amiral Rodney , & dans laquelle les procédés des Hollandois de St-Eustache étoient représentés comme très-pernicieux à l'Angleterre. L'Amiral à son retour aux Indes occidentales , après avoir été battu par la tempête sur les côtes de l'Amérique septentrionale , ayant envoyé à St-Eustache pour acheter des cordages , on lui fit répondre qu'il n'y en avoit point , & cependant lorsque la place a été prise il s'en est trouvé plusieurs milliers de tonnes qui y étoient depuis un tems considérable. L'Amiral observe d'ailleurs , qu'ils avoient adopté depuis long-tems cette conduite envers les vaisseaux Anglois ; car quoiqu'on se fût adressé plusieurs fois à eux pour avoir du cordage , on n'avoit pu en tirer que 30 tonnes dans tout le cours de la guerre ; tandis qu'ils en fournissoient abondamment à nos ennemis. Il ajoute que les rebelles tiroient des secours si essentiels de cette isle , qu'on pouvoit espérer avec assez de fondement que sa prise mettroit fin à la guerre. L'Amiral Rodney détaille aussi dans cette lettre la répartition qu'il a faite de la propriété confisquée ; les marchandises périssables doivent être vendues sur le champ ; les provisions & munitions (excepté celles qui étoient nécessaires pour la subsistance de la Place) seroient embarquées pour les isles voisines , & les autres effets seroient envoyés à la G. B. Quant à l'argent trouvé dans les caisses publiques , il devoit être embarqué à bord du *Sandwich* , & celui qui avoit été saisi ailleurs seroit scellé & déposé dans des endroits sûrs. — Ce Ministre

observa au sujet de cette lettre que les motifs de la conduite de l'Amiral paroïssent très-justes. Si l'île, dit-il, est ainsi qu'on la représente, un magasin de l'ennemi, personne ne pourra nier que la confiscation des propriétés n'ait été une démarche justifiable; l'honorable Membre s'est plaint d'un procédé que je condamne avec lui de tout mon cœur, la persécution des Juifs; mais je puis assurer la Chambre que l'Amiral Rodney n'est point l'auteur de cette cruauté, il la répara aussi-tôt qu'elle parvint à sa connoissance. Il n'en fut instruit que par les remontrances de ceux qui en étoient les victimes, il ressentit alors autant d'indignation que l'honorable Membre en peut éprouver, & il se servit de son autorité pour empêcher l'exécution ultérieure de ce plan, ordonnant que les Juifs seroient reconduits chez eux. Je puis avancer ce fait à la Chambre sur l'autorité d'une personne actuellement à Londres, qui étoit elle-même la personne employée par les Juifs pour faire des représentations en leur faveur. Quant aux autres parties de la conduite de l'Amiral, comme d'avoir banni les Américains & d'autres, il avoit un droit incontestable de prendre toutes les mesures que lui suggéroit sa sagesse pour la sûreté de l'île, & tout homme qui connoît l'Amiral Rodney ne le croira pas capable d'employer une rigueur inutile. L'île de St-Eustache étoit remplie d'étrangers de tous pays & de toute espèce qui n'y étoient venus que pour des objets de commerce, & qui par conséquent après le départ des marchandises ne pouvoient souhaiter d'y séjourner avec des intentions innocentes; ils étoient donc naturellement suspects, & les précautions dont il s'agit étoient fondées sur la plus grande prudence. Pour prouver d'une manière frappante la richesse & la population de cette colonie provenant entièrement du concours des étrangers, & du commerce avantageux avec nos ennemis, le Lord supposa que le loyer des maisons dans la ville de St-Eustache montoit à près d'un

million sterling par an. — L'honorable Membre a comparé notre conduite avec celle de France dans la prise de la Grenade ; mais il ne peut exister de comparaison entre deux cas qui ne sont aucunement semblables , entre la reddition d'une isle paisible dont la richesse étoit l'agriculture , & celle d'une colonie stérile où nos ennemis rassemblés pêle-mêle avoient établi leurs magasins pour notre destruction. Cette différence est suffisamment marquée par la conduite du même Amiral envers Demerary & Essequibo ; car ayant trouvé ces établissemens dans la même position où les François ont trouvé la Grenade , il leur a accordé des conditions encore plus avantageuses que celles qu'on nous cite actuellement pour modèle. — La motion fut rejetée à la pluralité de 160 voix contre 86.

D'après le sort de cette motion , les prises de l'Amiral Rodney lui sont adjudgées ; mais il paroît que la fortune n'a pas jugé à propos de confirmer cette décision. Le bruit se répand qu'elles sont tombées entre les mains des François ; & cette nouvelle est d'autant plus désagréable qu'on les disoit déjà à l'entrée de la Manche , & par conséquent à l'abri de tout revers de fortune. On évalue cette perte à 20 millions sterl.

Pour nous consoler , on a répandu le bruit que l'Amiral Hood s'étoit emparé d'un convoi François , sur lequel 6,000 hommes étoient embarqués. Mais on ne dit ni d'où vient cette nouvelle , ni quand cette prise s'est faite. Il ne peut être sorti de la Jamaïque ni d'aucune Isle Françoisise des transports aussi considérables , dans un moment où il n'y a

pas assez de vaisseaux de ligne pour les escorter, & où l'on ne peut supposer à l'ennemi des projets avant que sa marine soit en forces. Ce ne pourroit être qu'une partie du convoi de M. de Grasse, qui, parti le 22 Mars dernier, peut être tout au plutôt arrivé dans ce moment; & si l'Amiral Hood lui avoit intercepté quelque chose au commencement de ce mois, nous ne pourrions rien en savoir; on fait d'ailleurs que M. de Grasse n'est pas homme à se laisser rien enlever sous ses yeux.

Comme il n'est question aujourd'hui que du Chevalier Hector Munro, & que cet Officier commande notre Etablissement militaire dans l'Inde, je crois qu'il n'est pas inutile de remettre sous les yeux du public la déposition que ce Commandant fit devant la Chambre des Communes en 1764, parce que c'est un morceau d'histoire très-curieux, & qui doit intéresser infiniment ceux qui seroient bien aise de se former une idée générale du caractère de cet Officier. — Le Chevalier Munro commence par rapporter ce qu'il a fait à son arrivée à Calcutta, & ensuite il rend compte dans les termes suivans de la mutinerie de l'armée & de la peine qu'il a infligée pour la désertion. — » Je trouvai l'armée, » tant des Européens que des Sipays, mutinée, » désertant chez l'ennemi, & désobéissant à tout » ordre. Je pris la ferme résolution de dompter » en elle cette disposition à la mutinerie, avant » d'entreprendre de dompter l'ennemi. En conséquence, je me fis accompagner d'un détachement » des troupes du Roi & des Européens de la Compagnie, je pris quatre pièces d'artillerie, & j'allai » de Patna à Chippera, un des cantonnemens. Je » crois que le jour même que j'y arrivai, ou le

„ lendemain , tout un détachement de Sipays me
 „ quitta pour passer chez l'ennemi. Je détachai
 „ aussi tôt une centaine d'Européens & un bataillon
 „ de Sipays pour me les ramener. Le détachement
 „ les joignit dans la nuit , les trouva endormis ,
 „ les fit prisonniers & les ramena à Chippera , où
 „ j'étois prêt à les recevoir. A l'instant , j'ordonnai
 „ aux Officiers de me choisir cinquante hommes
 „ des plus mutins & de ceux qu'ils croyoient avoir
 „ pu engager le bataillon à désertter chez l'ennemi.
 „ Ils m'en choisirent cinquante. Je leur ordonnai
 „ de me choisir vingt-quatre hommes des plus mau-
 „ vais sujets sur ces cinquante , & sur le-champ ,
 „ je fis tenir un Conseil de guerre par leurs Offi-
 „ ciers noirs , & leur enjoignis de m'apporter ,
 „ sur l'heure même , leur sentence. Ce Conseil de
 „ guerre les trouva coupables de mutinerie & de
 „ désertion , les condamna à mort , & me laissa le
 „ maître de décider du genre du supplice. J'or-
 „ donnai aussi - tôt que quatre des vingt - quatre
 „ hommes fussent attachés à des canons , & aux
 „ Officiers d'Artillerie de se préparer à les faire
 „ sauter en l'air. Il se passa alors quelque chose
 „ de remarquable ; quatre grenadiers représentèrent
 „ que comme ils avoient toujours eu le poste
 „ d'honneur , ils croyoient avoir le droit de mourir
 „ les premiers ; *quatre hommes du bataillon furent*
 „ *détachés des canons , & on y attacha les quatre*
 „ *grenadiers , qui furent emportés avec les bou-*
 „ *lets* “. Sur quoi les Officiers Européens , qui
 „ étoient alors sur le lieu , vinrent me dire que les
 „ Sipays ne vouloient pas souffrir qu'on fît mourir
 „ de cette manière aucun des autres coupables. A
 „ l'instant j'ordonnai „ que seize autres hommes des
 „ vingt-quatre fussent attachés par force aux canons
 „ & sautassent en l'air comme les premiers , ce qui
 „ fut fait , & ensuite je voulus que les quatre autres
 „ restans fussent conduits à un quartier où quelque-

«**et** auparavant il y avoit eu une défection de
 « Sipays , avec des ordres positifs à l'Officier Com-
 « mandant de ce quartier de les faire exécuter de la
 « même manière, ce qui eut lieu, & mit fin à la muti-
 « nerie & à la défection (*)». — Telle est la méthode
 ingénieuse & heureuse dont s'est servi le Chevalier
 Hector Munro pour discipliner les Sipays , & leur
 faire connoître le pouvoir d'un Conseil de guerre.
 Combien la nation Angloise n'est-elle pas redevable
 à ce brave Officier ! O Hyder-Ali , comme tu dois
 trembler en sa présence ! comme tu dois fuir devant
 ses armes !

La Cour a reçu des nouvelles de l'Amiral
 Darby ; elle n'en a publié aucune ; nous
 savons qu'il est entré à Gibraltar & qu'il en
 est sorti ; mais le Gouvernement n'a donné
 aucun détail ; ce sont les dépêches seules de
 l'Amiral , qui nous instruiront au vrai de
 l'état de la place , de ce qu'elle a pu souf-
 frir du feu qu'elle a essuyé , & si ce même
 feu a endommagé ou détruit partie des pro-
 visions qu'on y portoit.

On s'occupe à former de nouveaux corps
 & à compléter les régimens qui doivent
 s'assembler dans les différens camps qu'on
 a réglés pour notre défense intérieure. La
 guerre contre la Hollande change nos me-
 sures défensives cette année. On parle de
 deux camps volans , composés principale-
 ment de cavalerie , qui seront , l'un entre
 Walrham & Yarmouth , & l'autre entre

(*) Voyez le rapport du Comité nommé par la Chambre
 des Communes , pour prendre connoissance de l'état des
 affaires Angloises dans l'Inde , Part. I , page 40.

Sax-Mundham & Aldborough , afin d'être à portée de surveiller nos ennemis , & prévenir les dégâts qu'ils pourroient faire sur des côtes dont l'accès est facile.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 22 Mai.

LE 30 du mois dernier le Roi a nommé à l'Abbaye de Rebaix , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Meaux , l'Evêque de Valence ; à l'Abbaye de la Chapelle , Ordre de Prémontré , Diocèse de Troyes , l'Abbé de Rouaut , Vicaire Général du Diocèse ; à l'Abbaye de Mureaux , Ordre de Prémontré , Diocèse de Toul , Ordre de Trommelin , le Vicaire Général de Treguier ; à l'Abbaye de Lannoy , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Beauvais , l'Abbé de Mauleon , Aumônier du Roi ; à l'Abbaye de S. Hilaire , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Carcassonne , l'Abbé de Dolomieu , Vicaire Général de Vienne ; à l'Abbaye de Villechasson , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Sens , la Dame de Mercy , Prieure de Champ-Benoît , même Ordre ; à l'Abbaye de S. Remi , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Soissons , la Dame de Barbançon , Prieure de S. Louis , Ordre de S. Augustin.

Le 6 de ce mois LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Marquis de Siresmes , l'un des Ecuyers du Roi , avec Demoiselle le Tellier de Vau-
badon.

h s

De PARIS, le 22 Mai.

LE Courier envoyé au Ministre de la Marine, & parti de Brest le 12 de ce mois, a annoncé que le 11 étoient arrivés tout le convoi & les vaisseaux de guerre, à l'exception de l'*Actif*, qui étoit resté en arrière. M. de la Motte-Piquet a amené 21 bâtimens marchands & un corsaire. M. de Vigny, commandant la *Néréide*, se voyant trop éloigné de l'escadre, a été obligé de brûler deux des bâtimens qu'il escortoit, & qui étoient un bâtiment marchand & un corsaire. Les prisonniers ont confirmé la nouvelle qui s'étoit répandue de la prise d'une frégate Angloise de 32 canons, faite par l'*Expériment*, peu de tems avant leur départ de St-Eustache.

Nous apprenons de l'Orient, que le corsaire le *Franklin* s'est emparé de 2 bâtimens du même convoi, qu'il a conduit dans ce port; un corsaire de Boulogne en a amené un 3^e à Brest, & un 4^e a été amené à Morlaix par un corsaire de St-Malo. Si, comme le bruit s'en répand, l'*Actif* vient de rentrer avec 3 qu'il avoit poursuivis, 5 seulement auront échappé, si cependant ils n'ont pas été rencontrés par d'autres croiseurs. Le navire entré à Morlaix est estimé 800,000 liv., ceux de l'Orient sont aussi richement chargés; il n'est donc pas étonnant qu'on estime à Brest la prise de M. de la Motte-Piquet 12 à 15 millions. Si l'Amiral Rodney & ses co-

opérateurs souffroient seuls de cette perte , peut-être qu'à Londres même la saine partie du public verroit avec quelque satisfaction un si riche butin enlevé à l'avarice & à la cupidité. Mais l'avidité de l'Amiral Anglois a pris des précautions pour ne pas tout perdre. On dit qu'il n'a fait précéder son convoi par la *Vénus* que pour le faire assurer , & qu'il l'a été pour 8 ou 10 millions. En ce cas là , les Chambres d'Assurance ne devront pas des remerciemens au Commodore Hotham.

Il s'est élevé tant de réclamations contre la conduite de Rodney à Saint-Eustache , que sur les représentations de nos Chambres de commerce , le Gouvernement est , dit-on , décidé à user de représailles à la Grenade , à Saint-Vincent & à la Dominique , si la Cour de Saint-James ne donne pas toutes les satisfactions que nos Négocians sont en droit d'exiger. On ne parle pas de confisquer les propriétés , mais d'imposer sur ces Isles conquises une taxe au *prorata* de ce qui nous a été enlevé à Saint-Eustache. Si les sujets commerçans de S. M. I. si les Danois , &c. forment les mêmes prétentions , il ne restera à Rodney que l'opprobre dont sa conduite l'a couvert aux yeux de l'Europe & de l'Amérique.

La lettre suivante ne fût-elle que l'éloge d'un brave Officier , mériterait d'être rendue publique ; mais cet éloge a encore un autre titre à la publicité ; il est écrit par un grand homme , sur qui les deux mondes ont les yeux , & adressé à un de nos plus vaillans & de nos plus loyaux Chevaliers , M. le Maréchal de Byron.

« M. — Le Marquis Armand de R., qui est à l'instant de retourner en France pour quelque tems, m'ayant informé qu'il a l'avantage de servir dans un régiment que vous commandez, je ne puis refuser à mes sentimens pour lui, de prendre la liberté de vous le recommander comme un Officier qui s'est distingué par ses talens, par sa bravoure & son zèle dans le service de cette Contrée. — Il a servi quatre ans avec le rang de Colonel; & pendant presque tout ce tems, a commandé un corps de Légionnaires. Les promotions nombreuses & rapides des étrangers dans le commencement de cette guerre, ont fait naître une jalousie parmi les Officiers Américains, qui a empêché jusqu'ici l'avancement du Colonel Armand, quoique ses services & son mérite fussent reconnus; il a cependant cette consolation que beaucoup de ces promotions donnent des rangs sans emploi, pendant qu'il a joui d'une existence purement militaire dans le commandement en chef d'un corps. — Quoique je n'aie pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, je prends la liberté de vous écrire dans cette occasion, avec cette franchise qui est le privilège des militaires, & avec cette confiance que votre réputation inspire. Je suis heureux, dans cette occasion, de vous témoigner la considération & l'estime avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, &c. Signé, le Général WASHINGTON ».

M. le Marquis de la R. a obtenu la Croix de St Louis, & il se dispose à retourner en Amérique.

On sera bien aise de trouver ici le discours que S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé a prononcé le 7 de ce mois à l'ouverture des Etats de Bourgogne.

MM. Le retour de ces assemblées qui consacrent de plus en plus vos droits & vos principes,

est une époque toujours chère à mon cœur, qui partage votre zèle & qui s'intéresse à tous vos succès. Jamais il ne fût un moment plus propre à redoubler la vénération & l'amour des François pour leur Souverain, aux premiers instans de ce règne, tout autorisoit nos espérances. Malgré le poids de la guerre, tout paroît les remplir aujourd'hui. Un peuple ambitieux qui prétend s'arrogér l'empire des mers, force notre Monarque à prendre les armes; il déploie sa puissance & se montre le vengeur des nations; il semble que l'humanité l'ait chargé de soutenir tous ses droits; il protège au loin des peuples opprimés, il pacifie des Empires, il concilie des Souverains, il couvre la mer de ses vaisseaux pour assurer le commerce des deux Mondes: aussi noble dans ses moyens que dans ses vues, l'économie lui paroît le premier trésor des Rois. La grandeur de ses projets devient sa seule magnificence; & la Nation qui s'obstine à prolonger la guerre, s'étonne elle-même de voir un Roi si jeune encore, s'occuper en même-tems d'administration & de combats, rétablir à la fois sa marine & ses finances, & fournir à des frais énormes, sans qu'il en coûte à son cœur un impôt. Puisse le ciel récompenser tant de soins & combler ses vœux & les nôtres par la naissance d'un Prince qui le rende longtemps heureux comme père & comme Roi. — Dans ces circonstances, qui doivent également intéresser les cœurs sensibles & frapper les âmes élevées, quels seroient les sujets assez peu dignes du nom de citoyen, pour ne pas concourir de tous leurs efforts à terminer de si nobles entreprises? La Bourgogne est loin, je le fais, de nourrir dans son sein des enfans dont elle ait à rougir. La longue expérience que j'ai des sentimens qui la caractérisent, ne me permet pas de douter que la fidélité la plus efficace ne soit autant dans cette

province , un besoin des cœurs , qu'une disposition des esprits. Continuez , Messieurs , pour votre bonheur , & j'ose dire pour le mien ; par une conduite aussi conforme aux sentimens qui vous animent tous , vous satisfaites à la fois mon dévouement à l'état , mon attachement au Roi qui nous gouverne , & ma tendre affection pour un Prince , qu'il est dans mon sang & dans mon cœur de chérir.

Le corsaire le *Duc d'Estissac* de Dunkerque est rentré le 13 de ce mois dans ce port après une croisière d'un mois , avec 800 guinées de rançon , & un corsaire Anglois de 16 canons & 48 hommes d'équipage ; il a fait de plus deux prises qu'il a envoyées en Hollande & qui sont estimées 80,000 l.

Il existe ici , écrit-on de Calais , une singularité remarquable dont peu de familles offrent des exemples. Madame Renard , âgée de 89 ans , étoit fille unique , & a connu sa mere , son ayeul , son bifayeul ; elle a une fille unique , Madame Carpentier , âgée de 70 ans , qui a également un fils unique , M. Carpentier , Procureur du Roi de l'Amirauté , âgé de 53 ans. Celui-ci a une fille unique , âgée de 26 ans , épouse de M. Merenvué , Capitaine au Corps-Royal d'Artillerie , dont elle a deux enfans , dont l'aîné a 8 ans. La Dame Renard , dont la mere a vécu 97 ans , voit ainsi sa septième génération ; & comme elle a connu ses trois ascendances , elle en a connu dix.

Nous avons annoncé dans le Journal du 17 Mars le naufrage du *Mesnil* sur les côtes de Normandie , & les secours que M. Jourdan de Prévalon , Curé de Carolles , près Granville , s'empressa de donner aux naufragés. Le Ministre de la Marine a écrit

le 2 Avril dernier la lettre suivante à ce digne & respectable Pasteur.

J'ai rendu compte au Roi , Monsieur , de la conduite édifiante & remplie de générosité que vous avez tenue à l'occasion du sauvetage des débris du navire *le Mesnil*. S. M. a remarqué que vous avez sacrifié en partie le revenu de votre Cure pour secourir des naufragés , au nombre desquels plusieurs vous sont redevables de la vie , & que par votre zèle , vos conseils & vos menaces vous êtes parvenu à faire restituer une partie assez considérable , tant en fer qu'en cordages , qui avoient été enlevés par des gens de la côte. Votre conduite , à laquelle on donne de justes éloges , a reçu l'approbation de S. M. Je vous annonce avec plaisir , qu'indépendamment des témoignages de satisfaction qu'elle m'a chargé de vous transmettre , elle a bien voulu vous accorder une gratification de cent pistoles que M. Guillot , Commissaire Général des Ports & Arsenaux à Saint-Malo , vous fera remettre. Je suis , &c. *Signé* , DE CASTRIES.

Le 13 de ce mois le feu prit par la négligence d'un domestique à un Hôtel situé vis-à-vis celui de M. le Marquis de Marigny , appartenant à M. de Nogaret , ci-devant Trésorier de Monseigneur le Comte d'Artois. M. le Lieutenant-Général de Police s'y transporta ; & la promptitude des secours empêcha que l'incendie ne fît de grands progrès. Cette maison seule a été brûlée. Il y a 30 ans que tout ce beau quartier de la place des Victoires auroit été la proie des flammes. M. de Nogaret fait une perte considérable en meubles & en tableaux précieux.

» L'acte suivant de bienfaisance & d'humanité, écrit on de Strasbourg, mérite d'être rendu public. Le Baron de Hendel ayant acquis, il y a quelque tems, par la mort de son pere, le village de Romans-Weiler, près de Wasserlone, à la condition d'en partager les revenus avec son frere cadet, n'eut rien de plus pressé que de s'informer de l'état de ses paysans, & apprit qu'ils étoient tous accablés de dettes, vexés par les Juifs, & hors d'état de rien payer. Il se rend sur cela dans le village, fait assembler tous les paysans insolubles, exige que chacun d'eux lui déclare sa dette, la paie à ses créanciers, & en fait présent aux paysans, qui ne purent exprimer leur reconnoissance que par les vœux les plus ardens qu'ils firent pour leur bienfaiteur, & par les larmes que cet acte de générosité leur faisoit verser en abondance. On porte à 10,000 francs la somme que le Baron de Hendel a payée pour ses villageois «.

Le Chapitre général de l'Ordre des Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des Captifs, assemblé le 12 de ce mois, à Cersfroid, chef & première Maison de cet Ordre, en présence de M. de Sauvigny, Intendant de Paris & Commissaire du Roi, a élu, à l'unanimité des suffrages, M. Pierre Chauvier, Ministre de la Maison de Paris, pour Général & Grand-Ministre du même Ordre.

On apprend de Cadix que le 1^{er}. de ce mois D. Louis de Cordova est sorti avec 30 vaisseaux de ligne & 10 frégates. Les frégates Françaises la *Friponne* & la *Gloire* ont été incorporées dans l'armée.

Pauline Hay de Netunieres-Bouteville.

veuve de Charles Toussaint de Cornulier, Marquis de Vair, Comte de Largoust, Président à Mortier au Parlement de Bretagne, est morte en son Château de la Rivaudière, près de Rennes, le 3 de ce mois âgée de 27 ans.

Édit du Roi du mois de Mars, qui ordonne une réformation dans la monnoie de Paris, de 60,000 marcs d'espèces de billon, pour être transportées aux Colonies Françaises de l'Amérique & aux Isles de France & de Bourbon, où elles auront cours seulement.

Ordonnance du 3 Mars, portant réunion des deux Compagnies de Canonniers-Bombardiers de l'Inde, aux trois de l'Isle de France, pour former quatre compagnies. Autre de la même date, portant création d'un second bataillon au régiment de Pondichéry; suppression de la troisième Légion des Volontaires étrangers de la Marine, de la Compagnie à la suite de l'Artillerie de l'Isle de France, & leur incorporation dans le régiment de Pondichéry. — Autre de la même date, portant suppression de la Compagnie-Franche de Madagascar; incorporation d'elle dans le régiment de l'Isle de France; suppression de deux Chefs de bataillon, deux Aides-Majors, deux Sous-Aides-Majors, & de plusieurs Officiers de l'Etat-Major, & établissement d'un conseil d'administration dans ledit régiment.

Arrêt du Conseil du 30 Mars, qui confirme l'adjudicataire de la Ferme générale du Tabac, dans la préférence pour les Tabacs provenans des prises amenées dans les ports du Royaume.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, du 16 de ce mois, sont : 61, 76, 65, 39 & 48.

De BRUXELLES , le 22 Mai.

ON dit que l'Impératrice de Russie armera 10 vaisseaux de plus que ceux dont l'équipement étoit ordonné pour la protection du commerce des Puissances neutres. Cette résolution apportée en Hollande par un Courrier , paroît avoir enfin déterminé la sortie de la flotte du Texel qui a commencé d'appareiller du Texel le 9 de ce mois & qui est composée de 9 vaisseaux de guerre.

Les Etats de Hollande & de Westfrise ayant délibéré sur la requête de M. le Pensionnaire d'Amsterdam Van Berkel , ont statué qu'elle seroit mise entre les mains des Membres afin qu'ils délibèrent sur l'avis de la Cour provinciale parvenu le 30 Mars à l'Assemblée , & statuent en conséquence ce qui sera nécessaire ; les Députés de la ville de Dort & tous les autres Membres , à l'exception de ceux de Schoonhoven , ayant requis copie de cette adresse pour savoir l'intention de leurs principaux , la résolution finale a été remise à une délibération ultérieure.

M. Adams , Envoyé du Congrès & chargé de ses pouvoirs , a présenté aux Etats-Généraux des Provinces Unies le mémoire suivant.

H. & P. S. le Souffigné a l'honneur de représenter à V. H. P. que les *Etats-Unis* de l'*Amérique* , assemblés en Congrès , ont dernièrement jugé à propos de lui envoyer une commission ,

avec des instructions & des pleins-pouvoirs , pour conférer avec V. H. P. relativement à un traité d'amitié & de commerce. Il a l'honneur d'en joindre une copie authentique à ce Mémoire.

— Dans les tems où cette République se lia par des traités avec la G. B. le peuple , dont sont actuellement composés les *Etats-Unis de l'Amérique* , faisoit partie de la nation *Angloise*. Il se trouvoit ainsi l'Allié de la République ; il participoit aux mêmes Traités. Puisqu'il le fait un plaisir d'en avouer les devoirs , il a donc droit d'en réclamer les avantages. Ce ne fut que , lorsque le Gouvernement *Britannique* , dépouillant les sentimens de générosité , de probité & d'humanité , qui jadis caractérisoient la Nation *Angloise* , eut conçu le projet d'anéantir les constitutions politiques des Colonies , de les priver de leurs droits & libertés de citoyens *Anglois* , de les soumettre au plus affreux de tous les systèmes de Gouvernement , de faire périr le Peuple par la famine en bloquant ses ports , en interrompant ses pêches & son commerce , en envoyant des flottes & des armées pour extirper tout principe , tout sentiment de liberté , & détruire leurs habitations & leurs vies ; ce ne fut que lorsqu'il forma des traités pour avoir des troupes étrangères & des alliances pour attirer des hordes de sauvages & les employer à l'exécution de son dessein ; ce ne fut que lorsqu'il entreprit de dépouiller formellement , par un acte parlementaire , trois millions d'hommes à la fois de la protection de la Couronne ; ce ne fut qu'après toutes ces violences que les *Etats-Unis de l'Amérique* , assemblés en Congrès , rendirent cet acte mémorable , où ils annonçoient à l'*Univers* qu'ils prenoient leur place & leur rang parmi les nations *Indépendantes*. — Cette immortelle déclaration , rendue le 4 Juillet 1776 , dans un tems où l'*Amérique* étoit

attaquée par 100 vaisseaux de guerre, & suivant les comptes exposés aux yeux du Parlement, par 50 mille hommes de vieilles troupes, ne fut pas l'effet d'une passion subite, d'un enthousiasme momentané : ce fut une démarche sur laquelle le peuple avoit long-temps délibéré, & qu'il avoit mûrement discutée dans plus de cent assemblées populaires, & dans des écrits publiés dans tous les Etats : ce fut une démarche que le Congrès se garda bien d'adopter, avant qu'il eût reçu les instructions positives de ses constituans dans chacun des divers Etats. Elle fut alors adoptée unanimement par le Congrès, signée par chacun de ses membres, transmise aux assemblées des Etats respectifs, reçue & ratifiée par chacun d'eux, qui la déposa dans ses archives. Jamais décret, édit, statut, placard ou loi fondamentale, chez quelque Nation que ce soit, n'a été fait avec plus de solennité, adopté avec plus d'unanimité ou d'ardeur, & ne porta à plus juste titre, le nom d'acte émané de la volonté libre & suprême d'un peuple entier. Chacun des Etats l'a, jusqu'à ce jour, tellement regardé pour sacré, s'y est tenu attaché avec une fermeté si inébranlable, que les moins considérables & les plus exposés n'ont jamais pu être ébranlés dans leur résolution. Les *Anglois* ont prodigué des millions sterling, perdu des armées nombreuses & sacrifié de grandes flottes. Mais bien loin qu'ils en aient ébranlé les fondemens, on a vu chacun des *Treize-Etats* se créer une forme particulière de Gouvernement, sous l'autorité immédiate du peuple; instituer des loix dans toute les branches de la législation; ériger une autorité exécutive avec tous les offices qui en dépendent, former les départemens judiciaires & les membres de Justice; créer une armée, une milice, des revenus, & quelques-uns même une marine.

109
L'organisation de toutes les parties du Gouvernement, a été exécutée d'une manière régulière & légale depuis cinq ans, sous l'influence supérieure de l'assemblée fédérative, comme sous le nom de Congrès. On peut assurer que cette organisation a depuis acquis une consistance, une solidité, une activité, comparable à tout ce que les Gouvernemens les plus anciens & les mieux établis peuvent offrir à cet égard. Il est vrai, que dans quelques discours ou écrits des *Anglois*, on ose soutenir que le peuple en *Amérique* est encore plein d'inclination & d'attachement pour la *Grande-Bretagne*: mais ces assertions sont tellement contraires à la vérité, à l'évidence, qu'on ne peut s'empêcher d'être singulièrement surpris, en voyant ces rapports trouver encore des esprits crédules. On n'a qu'à jeter les yeux sur les écrits ou les discours émanés de l'administration *Britannique* depuis 17 ans, pour être convaincu que, pendant tout le cours de cette époque, elle n'a pas cessé de publier des exposés également faux ou infidèles. On n'a qu'à réfléchir comment les magnifiques promesses, les prédictions brillantes qu'elle a régulièrement hasardées au commencement de chaque année, ont toujours été démenties par les événemens de la fin. — Le Souffigné prend la liberté d'exposer ce qu'il sait relativement aux dispositions des habitâns de l'*Amérique*. Comme il a eu plus d'occasions de les connoître, son rapport mérite plus de confiance que celui d'aucun *Breton* que ce soit. Aussi ne craint-il pas d'affirmer que rien ne sera capable de les faire chanceler dans la résolution de maintenir leur indépendance. Il ose même avouer que, quoiqu'il ait vû, pendant tout le cours de sa vie, à quel point ses concitoyens portoient les sentimens de vertu & l'uniformité des principes qui les caractérisent, leur unanimité

sur l'article de l'Indépendance n'a pas laissé de l'étonner. Quand on pense que toute la magie du pouvoir, des artifices, des intrigues & de la séduction, dont on a fait jouer les ressorts dans les différens Etats, n'a pû arracher de leur devoir qu'un petit nombre des êtres les plus méprisables, il faut avouer que ce bonheur est un phénomène auquel on ne devoit gueres s'attendre. — Cette indépendance est tellement appuyée sur la grande & solide base des intérêts, de l'honneur, des consciences & des dispositions du peuple, qu'elle ne sauroit être ébranlée par aucun succès que les *Anglois* puissent obtenir dans cette guerre, soit en *Amérique*, soit en *Europe*, ni par aucune des alliances qu'ils formeroient, s'il étoit possible qu'ils trouvassent des alliés, avec une cause aussi injuste & aussi désespérée. — Quoique les habitans de l'*Amérique*, contraints par la nécessité, autorisés par les Loix fondamentales des colonies & de la constitution *Britannique*; par les principes avoués dans le code des Loix *Angloises* & confirmés par plusieurs exemples des *Annales Britanniques*; par des principes semés dans l'histoire des Nations, dans le droit public de l'*Europe*; & particulièrement dans l'exemple éclatant des confédérations *Helvétique* & *Belgique* & de plusieurs autres, & souvent reconnus & ratifiés dans les corps diplomatiques; principes fondés sur la justice éternelle, sur les Loix de Dieu & celles de la nature. Quoique, dis-je, les *Américains* aient rompu à jamais tous les liens qui les attachoient à la *G. B.* dont ils faisoient une partie si considérable, ils ne se sont, cependant, jamais regardés comme détachés de leurs alliés, sur-tout de la république des *Provinces-Unies*, ni comme affranchis de leurs connexions avec aucun des peuples qui vivent sous son Gouvernement. Au contraire, ils ont invariablement, dans toutes les

parties du monde , conservé les mêmes sentimens d'affection , d'estime & de respect pour la Nation *Hollandoise* , que leurs Ancêtres leur avoient transmis. Quand le Congrès , suivant les notions de la saine politique , imagina d'envoyer des personnes chargées de négocier des alliances en *Europe* , ce ne fut point par un oubli dédaigneux , qu'il n'envoya pas en même-tems un ministre à V. H. P. : mais connoissant la nature des liaisons politiques entre la G. B. & cette République , ainsi que le système de paix & de neutralité , qu'elle avoit depuis long temps en vûe , il jugea devoir respecter ce système , & qu'il ne convenoit pas de chercher alors à la brouiller avec ses alliés , à fomentier la discorde dans le sein de la Nation , ou à lui causer des embarras. Mais depuis que l'administration *Britannique* , uniforme & constante dans ses plans d'iniquité , méprisant ses alliés comme elle avoit méprisé ses concitoyens établis dans les Colonies , se jouant de la foi des traités , comme elle s'étoit jouée des Chartres royales , violant les droits des Nations , comme elle avoit violé les Loix fondamentales des Colonies & les droits essentiellement attachés au caractère de sujets *Britanniques* , a supprimé arbitrairement tous les traités entre la Couronne & cette République , déclaré la guerre & commencé les hostilités , après avoir laissé percer les desseins dont elle avoit depuis long-tems formé le plan. Tous ces motifs qui ont retenu le Congrès n'existent donc plus , & l'occasion s'offre de proposer des liaisons telles que les Etats-Unis de l'Amérique ont droit d'en faire , telles qu'elles puissent se concilier avec celles qu'ils ont déjà formées avec la France & l'Espagne ; liaisons qu'ils sont tenus , par tous les motifs du devoir , de l'intérêt & de l'inclination , d'observer comme inviolables & sacrées ; liaisons enfin qui ne soient pas contraires à tous les traités qu'ils sont dans

l'intention de proposer à d'autres Souverains. —
S'il y eut jamais une alliance naturelle entre les Nations, c'est celle qui pourroit être formée entre ces deux Républiques. Les premiers Colons qui jettèrent les fondemens des quatre Etats - Septentrionaux, trouverent dans les Provinces-Unies un ayle contre la persécution Religieuse. En ouvrant nos annales, nous apprenons qu'ils restèrent ici depuis l'année 1608 jusqu'en 1620, ainsi pendant les 12 années antérieures à leur émigration, ils ont entretenu constamment & transmis avec joie à leur postérité le souvenir de la protection & de l'hospitalité, & particulièrement de cette liberté religieuse qu'ils avoient trouvés ici, après avoir cherché vainement tous ces avantages en Angleterre. Les premiers habitans des deux autres Etats, la Nouvelle-Yorck & le Nouveau Jersey étoient sortis directement du territoire des Provinces-Unies; & conservent encore la religion, le langage, les coutumes, les mœurs & le caractère de cette Nation. L'Amérique, en général, avant qu'elle eût formé des liaisons avec la Maison de Bourbon, a toujours considéré cette Nation comme la première de ses amies en Europe. Les principaux traits de son histoire, les grands Hommes qu'elle a produits, soit dans les différens arts de la paix, soit dans les opérations militaires par mer & par terre, ont toujours été regardés comme des modèles & des objets particuliers d'étude & d'admiration dans chacun des Etats de l'Amérique. La conformité de religion, quoiqu'elle ne soit plus considérée actuellement comme aussi essentielle à des alliances qu'on le croyoit dans les tems passés, ne laisse pas d'être envisagée comme une circonstance heureuse. On peut donc assurer, sans s'écarter de la vérité, qu'il n'y a pas deux Nations au monde qui aient plus de ressemblance pour la religion, les dogmes & la discipline Ecclésiastique, que ces deux Républiques. *La suite à l'ordinaire prochain.*

Dec.

JUN 4 - 1937

